

Première partie

Train de projets de lois ouvrant vingt crédits de programme destinés aux investissements liés de la période 2011-2014 :

- | | | <i>page</i> |
|----|--|-------------|
| a) | PL 10717 | |
| | Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat | 18 |
| b) | PL 10718 | |
| | Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances | 29 |
| c) | PL 10719 | |
| | Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport | 42 |

- d) **PL 10720** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève** 65
- e) **PL 10721** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'université de Genève** 79
- f) **PL 10722** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement** 99
- g) **PL 10723** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information** 128
- h) **PL 10724** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments** 144
- i) **PL 10725** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil** 174

- j) **PL 10726** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du centre des technologies de l'information** 194
- k) **PL 10727** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité** 224
- l) **PL 10728** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 19'800'000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes** 244
- m) **PL 10729** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi** 256
- n) **PL 10730** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'hospice général** 270
- o) **PL 10731** **Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé** 288

- p) **PL 10732** **Projet de loi ouvrant un crédit de** 305
 programme de 176 000 000 F, pour les
 exercices 2011 à 2014, destiné à divers
 investissements liés des hôpitaux
 universitaires de Genève
- q) **PL 10733** **Projet de loi ouvrant un crédit de** 340
 programme de 10 978 000 F, pour les
 exercices 2011 à 2014, destiné à divers
 investissements liés de la fondation d'aide
 et de soins à domicile
- r) **PL 10734** **Projet de loi ouvrant un crédit de** 359
 programme de 1 295 000 F, pour les
 exercices 2011 à 2014, destiné à divers
 investissements liés du Grand Conseil
- s) **PL 10735** **Projet de loi ouvrant un crédit de** 370
 programme de 50 000 F, pour les exercices
 2011 à 2014, destiné à divers
 investissements liés de la cour des
 comptes
- t) **PL 10736** **Projet de loi ouvrant un crédit de** 379
 programme de 1 803 000 F, pour les
 exercices 2011 à 2014, destiné à divers
 investissements liés du pouvoir judiciaire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014 fait suite à celui voté pour la période 2008-2010.

Établis conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06), les crédits de programme comprennent l'ensemble des investissements liés. Ils ont pour buts le remplacement, le renouvellement, la rénovation et la transformation d'actifs qui figurent au bilan de l'Etat de Genève ainsi que des entités qui bénéficient de subventions d'investissement à ce titre.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations. Il est toutefois admis que les crédits de programme contiennent une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées du patrimoine existant.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans dans chaque crédit de programme est déterminant, alors que les répartitions en enveloppes par politique publique et en tranches annuelles ne sont pas contraignantes.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers prévus dans chaque crédit de programme sont fixes. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des quatre années couvertes par le présent train pluriannuel de crédits de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

Bien que regroupés au sein d'un train pluriannuel de projets de loi, les crédits de programme 2011-2014 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

Les budgets (dépenses et recettes) correspondant au train de crédits de programme 2011-2014 seront présentés annuellement par politique publique et par centre de responsabilité.

2. Description générale du train pluriannuel de crédits de programme

2.1) Objectifs

Les investissements prévus dans les crédits de programme ont pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève et le potentiel de services des immobilisations qui le composent.

Ils doivent également permettre de faire face à des dépenses liées à des dispositions légales ou normatives supérieures.

2.2) Contenu

Le train pluriannuel 2011-2014 comprend les vingt crédits de programme suivants:

- Chancellerie d'Etat (CHA)
- Département des finances (DF)
- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
- HES-SO (HES)
- Université de Genève (UNI)
- Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)
- Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)
- Office des bâtiments (OBA)
- Office du génie civil (OGC)
- Centre des technologies de l'information (CTI)
- Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)
- Participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes (DIM)
- Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
- Hospice général (HG)
- Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD)
- Grand Conseil (GC)
- Cour des comptes (CC)
- Pouvoir judiciaire (PJ)

2.3) Périmètre

Par rapport au train pluriannuel 2008-2010, les principales modifications sont les suivantes:

- a) ajout de quatre nouveaux crédits de programme pour les investissements liés de la HES-SO, de l'Hospice général, de la FSASD et de la Cour des comptes qui ne figuraient pas dans le précédent train;
- b) adjonction d'un nouveau crédit de programme pour la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes suite à une recommandation de l'ICF;
- c) suppression du crédit de programme de la FTI.

Par ailleurs, suite au changement de législature et de la réorganisation de l'administration qui en a résulté, le périmètre de plusieurs crédits de programme a évolué de manière significative en raison des transferts d'entités qui ont eu lieu entre plusieurs départements, notamment entre le DF, le DSPE, le DCTI et le DIM.

2.4) Valeur patrimoniale et durée moyenne d'utilisation

Déduction faite des terrains et autres biens qui ne sont pas amortis, la valeur nette comptable des actifs sous-jacents figurant au bilan de l'Etat de Genève au 31 décembre 2009 se monte à environ 7,8 milliards.

Comprises entre 5 et 90 ans selon les catégories d'immobilisations, les durées d'utilisation présumées de l'ensemble des actifs donnent lieu à des amortissements sur une durée moyenne de 26 ans, soit un taux moyen d'environ 4% qui représente un montant annuel de l'ordre de 300 millions.

Il convient de rappeler que les amortissements sont effectués afin de constater la dépréciation des actifs. Ils permettent d'assurer le remplacement des actifs immobilisés au terme de leur durée d'utilisation.

2.5) Crédits prévus pour la période 2011-2014

Le montant total du présent train pluriannuel de crédits de programme, qui se monte à 1,2 milliard de francs, est très proche de la somme des amortissements (environ 300 millions par an), hors créances de location-financement, prévus pour la période 2011-2014.

Le montant net cumulé des 20 crédits de programme est en progression d'environ 6% par rapport à la période 2008-2010 projetée sur 4 ans. Cette augmentation s'explique par les principaux facteurs suivants:

- Élargissement du périmètre (20 PL au lieu de 16);
- Augmentation de la valeur des actifs sous-jacents en raison de la forte progression des investissements effectués lors de la précédente législature;
- Application plus rigoureuse des normes IPSAS et clarification de la délimitation entre charges de fonctionnement et dépenses d'investissement;
- Intégration du crédit d'extension informatique dans le crédit de programme du CTI;
- Prise en compte des recommandations ICF relatives aux subventions accordées aux communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire;
- Croissance du nombre d'utilisateurs.

3. Historique

Les dépenses et recettes d'investissement consolidées relatives au train pluriannuel de crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010, se présentent comme suit :

	Crédits de Programme 2008 – 2010				
<i>En millions de F</i>	Crédits Votés	Comptes 2008	Comptes 2009	Prévisions 2010/11	Cumul
Dépenses	864.9	180.7	205.5	318.5	704.7
Recettes	23.6	5.9	9.9	7.8	23.5
Investissements nets	841.3	174.8	195.6	310.7	681.2

Les montants relatifs aux années 2008 et 2009 correspondent à des dépenses et recettes effectivement comptabilisées sur ces deux exercices alors que ceux mentionnés pour 2010 sont des prévisions effectuées à mi-année. Les montants engagés jusqu'à fin 2010, pour autant qu'ils concernent des commandes fermes, pourront être comptabilisés en 2011 dans la limite des crédits votés. Ces chiffres consolidés comprennent tous les crédits de programme votés lors de la précédente législature ainsi que le crédit d'extension du CTI qui présente des caractéristiques similaires.

Les prévisions de dépenses pour l'ensemble de la période 2008-2010, soit 681.2 millions de Francs, sont inférieures de 160 millions (-19%) au total des crédits votés pour les raisons exposées ci-après.

Tout d'abord, le premier train pluriannuel de crédits de programme a été élaboré quelques mois avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS alors que celles-ci n'étaient pas encore totalement maîtrisées par l'administration cantonale, notamment en ce qui concerne la délimitation entre fonctionnement et investissement. Les clarifications intervenues depuis lors ont abouti à des reclassements entre charges de fonctionnement et dépenses d'investissement.

La période initiale limitée à 3 ans ainsi que le manque de familiarisation avec ce nouvel instrument, combiné avec la réduction globale sur les investissements inscrite sur les budgets 2008 à 2010, ont quelque peu freiné les dépenses initialement prévues.

Toutefois, les dépenses progressent entre les deux premiers exercices et les prévisions montrent une sensible accentuation de cette tendance qui, si elle se confirme d'ici fin 2010, devrait se stabiliser à un niveau d'environ 300 millions par an dès 2011.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

Les chiffres et les commentaires donnés ci-après portent sur l'ensemble des 20 crédits de programme 2011-2014 afin de fournir une vue consolidée du train pluriannuel. Les explications détaillées, relatives à chacun des crédits de programme, figurent dans l'exposé des motifs de chaque projet de loi:

4.1) Répartition temporelle

La répartition des crédits en quatre tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif, étant entendu que la répartition des dépenses et recettes dans le temps pourra varier en fonction de l'avancement effectif des travaux.

<i>En millions de F</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	319.24	308.62	294.17	278.74	1 200.77
Recettes	0.56	0.59	0.25	0.22	1.63
Investissements nets	318.67	308.03	293.92	278.51	1 199.14
%	26.6%	25.7%	24.5%	23.2%	100.0 %

4.2) Répartition des crédits de programme par entité

Conformément à l'organisation de l'Etat de Genève, les vingt crédits de programme sont répartis entre les entités responsables de leur gestion de la façon suivante:

CR - Entités	Dépenses	Recettes	Net	%
01.01 - CHA	330 000		330 000	0.03
02.21 - DF	2 570 000		2 570 000	0.21
03.01 - DIP	51 302 000		51 302 000	4.28
03.25 - DIP/HES-SO	21 993 000		21 993 000	1.83
03.26 - DIP/UNI	75 312 000		75 312 000	6.28
04.01 - DSPE	28 717 550		28 717 550	2.39
05.01 - DCTI	4 920 000		4 920 000	0.41
05.04 - DCTI/OBA	320 000 000		320 000 000	26.69
05.05 - DCTI/OGC	153 525 000		153 525 000	12.80
05.08 - DCTI/CTI	245 000 000		245 000 000	20.43
06.01- DIM	64 614 700	330 000	64 284 700	5.36
06.01 DIM / COMMUNES	19 800 000		19 800 000	1.65
07.01- DSE	6 160 000	1 300 000	4 860 000	0.41
07.14 - DSE/HG	7 751 000		7 751 000	0.65
08.01 - DARES	8 650 000		8 650 000	0.72
08.05 - DARES/ HUG	176 000 000		176 000 000	14.68
08.05 - DARES/FSASD	10 978 000		10 978 000	0.92
11.01 - GC	1 295 000		1 295 000	0.11
12.01 - CC	50 000		50 000	0.00
14.01 - PJ	1 803 000		1 803 000	0.15
Totaux	1 200 771 250	1 630 000	1 199 141 250	100.00

Les crédits de programme propres aux départements et entités assimilées (GC, CC, PJ et CHA) totalisent 168 782 250 F, soit presque 15% de l'ensemble des investissements nets.

Les crédits de programmes transversaux (OBA, OGC et CTI), dont bénéficient l'ensemble des services de l'administration cantonale et, dans une moindre mesure, certains établissements autonomes, se montent à 718 525 000 F, soit environ 60% du total des investissements nets.

Les crédits de programme spécifiques aux établissements subventionnés (HESSO, UNI, HG, HUG et FSASD) ainsi que les subventions versées aux communes pour le réseau secondaire totalisent 311 834 000 F, soit un plus d'un quart de l'ensemble des investissements nets.

4.3) Répartition des crédits de programme par politique publique

Conformément à la nouvelle présentation des investissements, les crédits de programme sont répartis, en fonction de leurs finalités, dans les seize politiques publiques de la manière suivante:

<i>Politiques publiques</i>	Dépenses	Recettes	Net	%
A - Formation	361 458 725		361 458 725	30.14
B - Emploi, marché du travail	8 781 000	1 300 000	7 481 000	0.62
<i>Politiques publiques</i>	Dépenses	Recettes	Net	%
C - Action sociale	13 329 700		13 329 700	1.11
D - Personnes âgées	4 241 000		4 241 000	0.35
E - Handicap	3 560 000		3 560 000	0.29
F - Environnement et énergie	58 018 950		58 018 950	4.84
G - Aménagement et logement	14 465 063	330 000	14 135 063	1.18
H - Sécurité et population	98 956 600		98 956 600	8.25
I - Justice	18 424 000		18 424 000	1.54
J - Mobilité	173 776 000		173 776 000	14.49

K - Santé	198 077 000		198 077 000	16.52
L - Économie	1 631 000		1 631 000	0.14
M - Finance et impôts	12 719 700		12 719 700	1.06
N - Culture, sport et loisirs	3 960 000		3 960 000	0.33
O - Autorités et gouvernance	6 835 000		6 835 000	0.57
P - Activités de support et prestations de moyen	225 537 512		225 537 512	18.56
Totaux	1 200 771 250	1 630 000	1 199 141 250	100.00

A l'exception de quelques cas particuliers dont la finalité est unique, les crédits de programme sont répartis dans plusieurs politiques publiques en fonction de l'affectation des actifs sous-jacents.

Chaque politique publique comprend l'ensemble des investissements liés, tous types et natures confondus, relatifs aux actifs qui la supportent directement (ex: un bâtiment scolaire est affecté à la politique publique *Formation*, un système informatique tel que celui de l'AFC est attribué à la politique publique *Finance et impôts*, les équipements et véhicules de la police relèvent de la politique publique *Sécurité et population*, etc.).

La politique publique *Activités de support et prestations de moyen* (P) comporte tous les investissements correspondants à des actifs qui ne peuvent pas être attribués à une finalité précise (ex: bâtiments administratifs partagés par plusieurs entités, systèmes informatiques mutualisés, etc.).

Les 4 principales politiques publiques - *Formation* (A), *Mobilité* (J), *Santé* (K), *Activités de support et prestation de moyens* (P) - représentent à elles seules environ 80% des investissements liés. Cette proportion élevée est du même ordre de grandeur que la valeur comptable nette des actifs sous-jacents (hors terrains) figurant au bilan de l'Etat de Genève au 31 décembre 2009.

4.5) Répartition par type d'investissement

Les investissements sont répartis selon la typologie suivante:

Types d'investissement	Dépenses	Recettes	Net	%
Construction	592 936 000		592 936 000	49.45
Équipements	264 925 349		264 925 349	22.09
Informatique	342 909 901	1 630 000	341 279 901	28.46
Totaux	1 200 771 250	1 630 000	1 199 141 250	100.00

Le type "construction" comprend l'ensemble des travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation des bâtiments, des ouvrages de génie civil et du patrimoine environnemental ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à leur réalisation. Ce type d'investissements concerne principalement les crédits de programme de l'OBA, de l'OGC, du DIM et des HUG.

Le type "équipements" concerne notamment le remplacement et l'acquisition limitée d'appareils divers, de mobiliers, de véhicules et d'engins. Ce type d'investissements concerne potentiellement tous les crédits de programme.

Le type "informatique" englobe le remplacement, l'acquisition limitée et la maintenance évolutive de l'ensemble des matériels, logiciels et applications informatiques ou de télécommunication ainsi que la mise en conformité des données géo-référencées. Ce type d'investissements se décompose en immobilisations corporelles (matériels) et incorporelles (applications, logiciels et données). Elle concerne principalement les crédits de programme du CTI, des HUG, de l'UNI, de la HESSO, de la FSASD, de l'Hospice général et, dans une faible mesure, ceux du DSPE, du DIM, du DCTI, du Grand Conseil et de la Cour des comptes.

4.6) Répartition par nature d'investissement

La répartition des dépenses et recettes cumulées par nature détaillée se présente comme suit :

<i>Natures</i>	Montants (en F)	%
5000 - Terrains	3 850 000	0.32
5010 - Routes et voies de communication	148 705 000	12.40
5020 - Aménagement	21 930 000	1.83
5030 - Autres travaux de génie civil	1 940 000	0.16
5040 - Bâtiments	302 109 000	25.19
5061 - Mobilier, équipements, machines et véhicules	112 677 250	9.40
5062 - Informatique et télécommunications	115 405 000	9.62
5090 - Autres biens d investissement	4 172 000	0.35
5201 - Logiciels, applications et licences	139 132 000	11.60
5290 - Autres immobilisations incorporelles	9 600 000	0.80
5620 - Subventions accordées aux communes	29 400 000	2.45
5641 - Subventions accordées aux entreprises publiques	298 034 000	24.85
5642 - Subventions accordées aux autres entreprises	1 560 000	0.13
5652 - Subventions accordées aux entreprises privées	12 257 000	1.02
Total dépenses	1 200 771 250	100.00
6300 - Subventions reçues de la Confédération	1 630 000	100.00
Total recettes	1 630 000	100.00
Total net	1 199 141 250	100.00

4.7) Répartition des subventions

Les subventions accordées, qui concernent principalement les établissements autonomes et, subsidiairement les communes ainsi que quelques autres bénéficiaires, représentent environ 28% de l'ensemble des dépenses.

Bénéficiaires	Montants (en F)	%
HES-SO	21 993 000	6.44
UNI	75 312 000	22.07
Hospice Général (HG)	7 751 000	2.27
HUG	176 000 000	51.57
FSASD	10 978 000	3.22
Communes	29 400 000	8.62
Clinique Joli-Mont et Montana	9 152 000	2.68
FIPOI	6 000 000	1.76
EPI et Ateliers gérés par les EPH	3 560 000	1.04
Autres	1 105 000	0.32
Total subventions accordées	341 251 000	100.00

5. Conclusion

Le train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014 prend le relais du train actuel (2008-2010). Il permettra à l'Etat de Genève de maintenir à niveau la valeur et le potentiel de services de son patrimoine administratif en prolongeant la durée d'utilisation des actifs existants.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent train pluriannuel de projets de loi.

Annexe :

1) Tableau des durées d'amortissement

ANNEXE GÉNÉRALE

Annexe 1 Tableau des durées d'amortissement

Catégories d'immobilisations	Durée d'utilité Années
	Méthode linéaire
Mobilier, machine, matériel bureau	
Mobilier, machine, matériel bureau - Mobilier de bureau 15 ans	15
Mobilier, machine, matériel bureau - Appareil bureau électrique / mécanique 10 ans	10
Mobilier, machine, matériel bureau - Autres 15 ans	15
Œuvres d'art	non amorti
Appareil, matériel technique	
Appareil, matériel technique - Pédagogique, scientifique 10 ans	10
Appareil, matériel technique - Equipements pour entretien 10 ans	10
Appareil, matériel technique - Equipements garages, ateliers et autres 15 ans	15
Appareil, matériel technique - Equipements garages, ateliers et autres 5 ans	5
Véhicule et matériel transport	
Véhicule et matériel transport - Voiture 5 ans	5
Véhicule et matériel transport - Moto / Vélo 5 ans	5
Véhicule et matériel transport - Camion 10 ans	10
Véhicule et matériel transport - Remorque / Véhic. industriel 10 ans	10
Véhicule et matériel transport - Autocar / Bus 10 ans	10
Véhicule et matériel transport - Autre véhicule spécialisé 15 ans	15
Véhicule et matériel transport - Bateau 20 ans	20
Informatique (CTI)	
Informatique - Applications 5 ans	5
Informatique - Applications 10 ans	10
Informatique - Postes de travail 5 ans	5
Informatique - Serveurs 5ans	5
Informatique - Editique 6 ans	6
Informatique - Equipements spécialisés "Métiers" 5 ans	5
Informatique - Robots, stockage, sauvegarde 8 ans	8
Informatique - Licence d'exploitation 4 ans	4
Télécommunications (CTI)	
Télécommunications - Equipements actifs du réseau et de la téléphonie 5 ans	5
Télécommunications - Câblage interne aux bâtiments 10 ans	10
Télécommunications - Câblage extérieur aux bâtiments & canalisation 15 ans	15
Informatique (hors CTI)	
Informatique Hors CTI - Corporel 5 ans	5
Informatique Hors CTI - Corporel 10 ans	10
Informatique Hors CTI - Incorporel 5 ans	5
Informatique Hors CTI - Incorporel 10 ans	10
Base de données - Incorporel 5 ans	5
Terrain	
Terrain - Terrain bâti ou non bâti	non amorti

Catégories d'Immobilisations	Durée d'utilité Années
Méthode linéaire	
Bâtiment	
- Bâtiment - Gros œuvre 1 - 70 ans <i>Gros œuvre et ouvrages assimilés / Etudes d'exécution</i>	70
- Bâtiment - Gros œuvre 2 - 30 ans <i>Façades / Toitures / Menuiseries extérieures</i>	30
- Bâtiment - Equipements techniques 25 ans <i>Electricité / Chauffage - ventilation / Sanitaires / Ascenseurs</i>	25
- Bâtiment - Aménagements intérieurs 25 ans <i>Second œuvre / Finitions intérieurs</i>	25
Génie civil - Route	
Route - Infrastructure 90 ans	90
Route - Revêtement 20 ans	20
Route - Électromécanique 15 ans	15
Génie civil - Ouvrage d'art	
Ouvrage d'art - Gros œuvre 90 ans	90
Ouvrage d'art - Revêtement 20 ans	20
Ouvrage d'art - Électromécanique 10 ans	10
Subvention d'investissement accordée	
Bâtiment - Durée moyenne 40 ans	40
Route - Durée moyenne 60 ans	60
Ouvrage d'art - Durée moyenne 60 ans	60
Mobiliers et équipements - Durée moyenne 10 ans	10
Informatiques - Durée moyenne 5 ans	5
Méthode alternative : durée effective appliquée à l'immobilisation subventionnée	
Subvention d'investissement reçue / Produit différé	
Bâtiment - Durée moyenne 40 ans	40
Route - Durée moyenne 60 ans	60
Ouvrage d'art - Durée moyenne 60 ans	60
Mobiliers et équipements - Durée moyenne 10 ans	10
Informatiques - Durée moyenne 5 ans	5
Méthode alternative : durée effective appliquée à l'immobilisation subventionnée	

PL 10717**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 330 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la chancellerie d'Etat.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la chancellerie d'Etat, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Le présent crédit de programme traite des investissements liés de la chancellerie d'Etat (ci-après la chancellerie). Il vise à assurer le remplacement des éléments mobiliers les plus anciens afin de maintenir le niveau global de qualité et d'adéquation des infrastructures aux besoins des collaborateurs de la chancellerie.

2.2) Contenu

Un montant de 210 000 F sur 4 ans est prévu pour le remplacement des places de travail les plus anciennes des collaborateurs/trices de la chancellerie et d'une partie des meubles qui équipent les salles de l'Hôtel de Ville.

Un montant de 120 000 F est prévu pour l'année 2011 afin de remplacer les deux véhicules officiels du Conseil d'Etat. En effet, pour assurer un taux de disponibilité maximal et pour éviter de devoir faire face à des frais d'entretien prohibitif, il convient de remplacer systématiquement ces véhicules en début de législature lorsque leur état est encore bon et bénéficiant en outre d'une excellente reprise.

2.3) Périmètre

Le périmètre de ce crédit de programme comprend tous les services de la chancellerie y compris les nouveaux services créés en 2009, soit le groupe de confiance, le bureau de la préposée à la protection des données et à la transparence, le service de la coordination des dossiers fédéraux ainsi que le greffe de la Cour d'appel de la magistrature. Le service des votations et élections qui a rejoint la chancellerie au début de cette législature est également intégré à ce crédit de programme.

En terme de collaborateurs, ces nouveaux services et ce transfert correspondent à une augmentation de l'effectif de la chancellerie de 30%.

La chancellerie a pris la décision de placer ce crédit de programme sous le CR du secrétariat général pour avoir un meilleur suivi.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Cumul
Dépenses	100 000 F	29 651 F	51 336 F	40 000 F	120 987 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	100 000 F	29 651 F	51 336 F	40 000 F	120 987 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme de la chancellerie d'Etat 2008-2010 est le renouvellement des places de travail les plus anciennes des collaborateurs/trices de la chancellerie ainsi que l'acquisition de mobilier complémentaire nécessaire au bon fonctionnement des services.

Il faut relever que postérieurement au vote de la loi de crédit de programme n° 10130, du 14 décembre 2007, quatre nouvelles structures ont été rattachées administrativement à la chancellerie d'Etat.

Il s'agit :

- du groupe de confiance, chargé de la mise en œuvre et de l'application du dispositif prévu par les articles 5 à 22 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève;
- du bureau de la préposée à la protection des données et à la transparence qui, selon les articles 54, alinéa 1, et 55, alinéa 3, de la loi n° 9870 du 9 octobre 2008, modifiant la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, du 5 octobre 2001 (LIPAD - A 2.08, est rattaché administrativement à la chancellerie et dispose d'un secrétariat permanent;
- du greffe de la Cour d'appel de la magistrature qui, selon le nouvel article 11A, alinéa 4, de la loi instituant un conseil supérieur de la magistrature, du 25 septembre 1997 (LCSM - E 2 20), introduit par la loi 10253, du 18 septembre 2008, est tenu par la chancellerie d'Etat.

- du service des attachées aux questions fédérales, dont le concept d'intensification du lobbying à Berne a été approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 25 juin 2008 et qui de ce fait a décidé de la création d'une structure en charge de la coordination générale, rattachée en chancellerie (Aigle 5742-2008).

Un projet de loi portant le n° 10563 demandant un crédit complémentaire de 50 000 F a été déposé le 14 octobre 2009 pour équiper en mobilier et en matériel ces trois structures totalisant 12 personnes.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5061-Mobilier, équipement et véhicules	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F
Total dépenses	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- **O** Autorités et gouvernance.

5.1) Politique publique "Autorité et gouvernance"

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Autorité et gouvernance</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F

La finalité des investissements de ce crédit de programme est de mettre à disposition des collaborateurs/trices de la chancellerie d'Etat, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

En dehors de la politique publique « Activités de support et prestations de moyen », tous les services de la chancellerie d'Etat sont rattachés à la politique publique « Autorités et gouvernance ».

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Equipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

6.1) Equipements

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Equipements</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	170 000 F	50 000 F	50 000 F	60 000 F	330 000 F

Ce crédit de programme va permettre notamment de renouveler sur quatre ans, le mobilier de bureau des places de travail les plus anciennes des collaborateurs/trices de la chancellerie d'Etat.

Le remplacement des véhicules officiels du Conseil d'Etat est planifié tous les quatre ans et permet notamment d'avoir une fiabilité au niveau des véhicules mis à disposition. Ces renouvellements limitent les frais d'entretien de ces véhicules et permettent de bénéficier de conditions de reprise intéressantes.

De plus, les nouveaux modèles seront encore plus respectueux de l'environnement bénéficiant des dernières technologies en la matière.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8- Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la Chancellerie
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat.

• Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
01010200 50610000

• Politique(s) publique(s) concernée(s) :
O - Autorité et gouvernance

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.00	0.03	0.04	0.04	0.05
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.00	0.03	0.04	0.04	0.05
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.00	0.03	0.04	0.04	0.05

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12.8.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat

Projet présenté par la Chancellerie

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites:	4'888	33'658	38'429	43'488	47'488
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (moblier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau)	4'888	33'658	38'429	43'488	47'488
Amortissements (report tableau)	0	6'325	7'763	9'488	9'488
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	27'333	30'667	34'000	35'000
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits:	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques):	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges-revenus)	4'888	33'658	38'429	43'488	47'488
Remarques :					

Signature du responsable financier :
Date : 12.08.2010 p.o. 

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 330 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat

Projet présenté par la Chancellerie

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	170'000	50'000	50'000	60'000	330'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	170'000	50'000	50'000	60'000	330'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau					
Recettes	50'000	50'000	50'000	60'000	210'000
	0	0	0	0	0
Véh., mat. transport - Moto, Vélo, Voiture					
Recettes	120'000	0	0	0	120'000
	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières					
	4'868	33'658	38'425	43'468	47'468
Intérêts					
Amortissements	4'868	6'325	7'763	9'488	9'488
	0	27'333	30'667	34'000	35'000

2.875%
Signature du responsable financier: *P. O. Dinkel*
Date: 12.08.2010

PL 10718**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 2 570 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des finances.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des finances, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Le présent crédit de programme traite des investissements liés du département des finances. Sa durée de validité est fixée à 4 ans et couvre la période 2011 - 2014.

Nous soulignons que la répartition du présent crédit de programme entre les catégories d'objets ou tout autre axe d'analyse mentionné, est fondée sur une estimation actuelle des besoins d'investissements et des priorités. Cette répartition est cependant susceptible d'évoluer dans le temps en fonction d'événements nouveaux qui peuvent rendre nécessaire une réallocation des ressources budgétaires, dans la limite du crédit global accordé. En effet, cette demande est liée partiellement à des études relatives aux bâtiments actuellement en cours au DCTI et, si elles sont modifiées ou rejetées, les besoins seront alors réduits en fonction des confirmations obtenues.

2.2) Contenu

Le montant de 2 570 000 F sur 4 ans est prévu pour le remplacement des postes de travail les plus anciens des collaborateurs/trices du département des finances ainsi pour le nouvel aménagement de l'Hôtel des Finances.

Depuis sa mise en service en 1982, l'Hôtel des Finances n'a pas eu une réelle politique de renouvellement du mobilier. Celui-ci est maintenant particulièrement vétuste, non fonctionnel et parfois non conforme à la réglementation actuelle concernant l'ergonomie édictée par l'office fédéral des assurances sociales du SECO. La première tranche est la suite de notre demande de crédit complémentaire à la loi de crédit de programme 10131, du 14 décembre 2007.

Les autres tranches de ce crédit de programme reflètent nos besoins établis sur la base du plan décennal des investissements, couvrant la période 2011 à 2020 de l'ensemble des services actuellement rattachés au département des finances.

Suite à l'installation de la verrière sur le patio actuel, il est prévu divers travaux de modernisation et de rationalisation du département des finances.

- Dans le cadre de l'amélioration de la réception et de l'image du Département des Finances face aux contribuables genevois, il est prévu la réhabilitation de certains guichets restant situés aux étages.
- L'aménagement d'une nouvelle salle de réunion et de formation d'une capacité importante, évitant ainsi les coûts locatifs de salles externes à l'Etat.

- Un réaménagement avec la création de nouveaux bureaux au rez-de-chaussée permettant, à terme, d'installer le service de santé du personnel de l'Etat à l'Hôtel des Finances et de résilier le bail d'un objet actuellement loué par l'Etat.

Les divers projets de constructions et de modifications du bâtiment sont actuellement en cours d'étude au DCTI. Des préavis favorables ont été émis.

Ces réaménagements internes et la réaffectation des locaux avec des modifications physiques de ceux-ci provoqueront l'achat de nouveaux mobiliers, ainsi que des achats liés au remplacement de certains meubles.

Il est à noter que cette demande de crédit comprend de nouvelles installations de salles de conférence avec des vidéoprojecteurs, afin d'améliorer les conditions de travail des services.

Il existe également un important projet de rénovation du bâtiment de l'office des faillites avec une fin des travaux prévue au printemps 2012. Il est prévu le renouvellement complet du mobilier ainsi qu'un nouvel équipement d'archivage.

L'office des poursuites est équipé de mobilier récent (2005) et un petit budget est introduit pour couvrir les éventuels besoins non prévisibles.

2.3) Périmètre

Le périmètre de ce crédit de programme comprend tous les services du département des finances y compris les organismes rattachés (SSF, ICF, CEPP). A cela s'ajoute l'office des poursuites et l'office des faillites cédés par le département des institutions au département des finances.

En termes de collaborateurs, ce transfert de l'office des poursuites et l'office des faillites correspond à une augmentation des effectifs du département des finances de 30%.

Le département des finances a pris la décision de placer ce crédit de programme sous le CR du secrétariat général pour avoir un meilleur suivi.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	755 000 F	30 442 F	163 551 F	555 000 F	748 993 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	755 000 F	30 442 F	163 551 F	555 000 F	748 993 F

Ces investissements concernent le remplacement du mobilier existant obsolète (ayant dépassé la période d'amortissement) ainsi que l'achat de mobilier pour les créations de poste.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5061-Mobilier, équipement, véhicules	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F

Total dépenses	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F
-----------------------	-----------	-------------	-----------	-----------	-------------

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **H** Sécurité et population
- **M** Finance et impôts
- **O** Autorités et gouvernance
- **P** Activités de support et prestations de moyen

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) Politique publique "H Sécurité et population"

H Sécurité et population	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	140 000 F	395 000 F	18 000 F	18 000 F	571 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	140 000 F	395 000 F	18 000 F	18 000 F	571 000 F

La finalité des investissements de ce crédit de programme est de mettre à disposition des collaborateurs/trices du département des finances, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Le crédit de programme en relation avec la politique publique « H Sécurité et population » concerne le remplacement du mobilier existant obsolète et l'achat d'armoires mobiles pour l'Office des Faillites. Un petit budget est introduit pour couvrir les éventuels besoins non prévisibles de l'Office des Poursuites.

5.2) Politique publique "M Finance et impôts"

M Finance et impôts	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	340 000 F	460 000 F	170 000 F	236 000 F	1 206 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	340 000 F	460 000 F	170 000 F	236 000 F	1 206 000 F

La finalité des investissements de ce crédit de programme est de mettre à disposition des collaborateurs/trices du département des finances, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Le crédit de programme en relation avec la politique publique « M Finance et impôts » concerne le remplacement du mobilier existant obsolète et l'achat d'armoires mobiles pour l'administration fiscale cantonale ainsi que l'achat de mobilier pour le nouvel aménagement de l'accueil et des guichets de l'administration fiscale cantonale à l'Hôtel des Finances.

5.3) Politique publique "O Autorités et gouvernance"

O Autorités et gouvernance	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	7 000 F	57 000 F	7 000 F	7 000 F	78 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	7 000 F	57 000 F	7 000 F	7 000 F	78 000 F

La finalité des investissements de ce crédit de programme est de mettre à disposition des collaborateurs/trices du département des finances, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Le crédit de programme en relation avec la politique publique « O Autorités et gouvernance » concerne le remplacement du mobilier existant obsolète pour l'office cantonal de la statistique, la commission externe d'évaluation des politiques publiques, l'inspection cantonale des finances et le service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

5.4) Politique publique "P Activités de support et prestations de moyen"

P Activités de support et prestations de moyen	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	461 000 F	168 000 F	43 000 F	43 000 F	715 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	461 000 F	168 000 F	43 000 F	43 000 F	715 000 F

La finalité des investissements de ce crédit de programme est de mettre à disposition des collaborateurs/trices du département des finances, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Le crédit de programme en relation avec la politique publique « P Activités de support et prestations de moyen » concerne le remplacement du mobilier existant obsolète et l'achat d'armoires mobiles ainsi que l'achat de l'équipement audio-visuel des salles de réunion et de la salle polyvalente.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)

6.1) Équipements

Équipements	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	948 000 F	1 080 000 F	238 000 F	304 000 F	2 570 000 F

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des finances (DF)

• **Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 2 570 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**
02211000 50610000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**
H - Sécurité et population
M - Finance et impôts
O - Autorité et gouvernance
P - Activités de support et prestations de moyens

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.03	0.12	0.20	0.22	0.25
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.03	0.12	0.20	0.22	0.25
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.03	0.12	0.20	0.22	0.25

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- **Annexes au projet de loi :** tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.08.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du JJ MMM AAAA.

active et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

ENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIEE

000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des finances

2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
27'255	121'505	200'348	224'954	245'221
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
27'255	121'505	200'348	224'954	245'221
27'255	58'305	65'148	73'888	73'888
0	63'200	135'200	151'067	171'333
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

Projet présenté par le DF

		2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	Durée Taux	948'000	1'080'000	238'000	304'000	2'570'000
- Recette d'investissement		0	0	0	0	0
Investissement net		948'000	1'080'000	238'000	304'000	2'570'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	15 ans 6,7%	948'000	1'080'000	238'000	304'000	2'570'000
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières		27'255	121'505	200'348	224'954	245'221
Intérêts	2,875%	27'255	58'305	65'148	73'888	171'333
Amortissements		0	63'200	135'200	151'067	349'573
Charges financières récurrentes						

Date: 11.08.2014

PL 10719**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 51 302 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la chancellerie d'Etat, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement ou le renouvellement ainsi que, dans une mesure raisonnable et restreinte, l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Le crédit de programme pour les exercices 2011 à 2014 s'élève à 51 302 000 F.

Les investissements liés contenus dans le présent crédit de programme concernent :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature;
- dans une mesure raisonnable et restreinte le renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs existants en raison des nécessités et contraintes de l'administration et des prestations publiques.
- Les dépenses relatives au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) pour l'acquisition d'œuvres mobiles et intégrées.

Le crédit de programme du DIP se décompose donc en trois volets soit:

- un crédit de *renouvellement* pour un montant global de 32 541 000 F;
- un crédit pour des *projets d'extensions limitées* pour un montant global de 14 849 000 F.
- *un crédit les œuvres d'art* du FCAC pour un montant global de 3 912 000 F

2.2) Contenu

Renouvellement

Les besoins les plus aigus émanent des centres de formation professionnelle (Construction, Technique, Natures et environnement, Arts appliqués, Santé et social, Commerce) qui doivent procéder au renouvellement de leurs équipements pédagogiques afin d'assurer le maintien de la qualité de la formation des apprenti-e-s.

En deuxième lieu, le renouvellement progressif des bâtiments du Collège de Genève est envisagé, ce qui implique l'adaptation du mobilier scolaire et des équipements pédagogiques correspondants.

Conformément au plan de mise à niveau du matériel audio-visuel (selon plan décennal) dans les écoles (30 000 objets), le renouvellement du matériel devenu obsolète notamment en raison de l'évolution technologique fait partie du programme.

Parmi les postes principaux de ce programme il faut encore citer le renouvellement de l'équipement des cafétérias dans les établissements de l'enseignement secondaire postobligatoire, dont la plupart est dotée d'infrastructures datant des années 70 ou 80. La planification de cette rénovation est associée à celle des grands travaux d'assainissement et de transformation des écoles (budget DCTI), et vise à assurer non seulement le bon fonctionnement des cafétérias sur le plan quantitatif, mais également à fournir des prestations de qualité en matière de diététique et d'hygiène.

Enfin, par son ampleur relative, le renouvellement du mobilier et de l'équipement administratif, pédagogique et audiovisuel dans les CO, ainsi qu'à la Direction générale du cycle d'orientation DGCO, mérite également d'être mentionné dans ce cadre.

Au renouvellement ordinaire du mobilier et du matériel dans les écoles il faut ajouter les compléments requis notamment en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et la mise à jour exigée par l'évolution technique et les moyens utilisés par le Service Ecoles-Médias (appareils numériques, lecteurs DVD, etc...).

Extensions limitées

En matière d'extension d'actifs existants figurent principalement les rénovations des collèges de la Florence, de Budé et du Marais qui s'accompagnent d'une remise à niveaux concomitante des équipements. Les besoins supplémentaires pour le CO Montbrillant (nouvelles salles à équiper) sont induits par l'augmentation de l'effectif générée par la rénovation du cycle de Budé.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire postobligatoire (ESPO), l'extension est due à l'augmentation des effectifs prévisible (Service de la recherche en éducation). Elle vise aussi à accompagner les travaux de rénovation du bâti envisagés par le DCTI (Centre de formation professionnelle arts appliqués CFPAA, le collège Rousseau, la maison Lullin), ainsi que les adaptations requises par le respect des normes de sécurité (stockage de produits chimiques, traitement des déchets spéciaux, etc.).

Dans le cadre du crédit d'ouvrage pour l'informatisation des écoles, les écoles du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire doivent disposer de mobilier adapté aux futurs nouveaux équipements.

Le déménagement de la Direction générale du postobligatoire agendé en 2012 va générer le renouvellement d'une partie du mobilier administratif en conformité avec les normes OLEG.

Les extensions limitées concernent également le Collège de Genève, et en particulier les extensions engendrées par les travaux (DCTI), ainsi que les installations requises par la transformation de l'aula du Collège de Saussure (installation d'une buvette fixe dans le foyer de l'aula).

L'extension de la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé est également à mentionner ici, de même que les réaménagements prévus au service de protection des mineurs.

Fonds cantonal d'art contemporain

Les dépenses prévues pour le Fonds cantonal d'art contemporain visent à effectuer des commandes d'œuvres conçues en rapport aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages ainsi qu'à enrichir la collection d'art de l'Etat en œuvres mobiles d'art moderne ou contemporain.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	29 526 000 F	8 308 000 F	6 095 000 F	8 449 000 F	22 852 000 F
Recettes	923 500 F	—	—	239 500 F	239 500 F
Investissements nets	28 602 500 F	8 308 000 F	6 095 000 F	8 209 500 F	22 612 500 F

Les dépenses principales effectuées sur les deux premières années du crédit de programme 2008-2010 et celles qui sont prévues d'ici fin 2010 concernent les éléments suivants.

3.1) Le renouvellement d'immobilisations

Une partie du mobilier et de l'équipement administratifs des collaborateurs du personnel administratif et technique du Département est renouvelé de manière progressive. Par ailleurs des véhicules ont pu être renouvelés au centre de Lullier (Centre de formation professionnelle nature et environnement CFPNE) et à la Direction des systèmes d'information et service Ecoles-Médias.

Au chapitre des immobilisations plus spécifiques ou orientées « métiers », on relèvera tout d'abord qu'un plan de renouvellement du mobilier scolaire permet de remplacer progressivement, au cycle d'orientation, des pupitres, armoires, chaises ou casiers parfois vieux de 30 ou 40 ans. C'est le cas également dans certaines écoles du postobligatoire avec des caractéristiques particulières pour les salles : dessin, sciences, activités créatrices, art dramatique, centres de documentation, etc...

Des équipements pédagogiques sont aussi renouvelés, comme les fours à céramiques à l'enseignement primaire, le matériel de gymnastique au CO (normes de sécurité), le matériel pour les formations très diversifiées du postobligatoire, les équipements du service des loisirs (normes de sécurité) ou encore les équipements anciens de la clinique dentaire de la jeunesse.

On relève également le remplacement d'une partie du matériel des cuisines et cafétérias des 23 établissements concernés au postobligatoire. Ce renouvellement se poursuit et s'intensifie pour les années 2011 et suivantes. Un montant est ainsi prévu dans le nouveau crédit de programme 2011-2014.

Le matériel audiovisuel est remplacé progressivement en fonction de l'état de vétusté et des évolutions technologiques : rétroprojecteurs, vidéo/projecteurs de données, caméscopes, appareils enregistreurs et amplificateurs de sons.

Les véhicules scolaires sont renouvelés progressivement à l'Office médico-pédagogique (mini-bus) pour le transport des enfants dans les institutions de l'enseignement spécialisé et au service des loisirs de la jeunesse pour une mise aux normes de sécurité. Les véhicules spéciaux sont également progressivement renouvelés : les véhicules et engins du CFPNE à Lullier (tracteur, motoculteur, tondeuse tractée,...), un chariot élévateur au CFP construction, 1 cabinet dentaire ambulancier de la Clinique dentaire de la jeunesse.

3.2) Cinq projets d'extension limitée

Les budgets intégrés au titre de l'extension limitée dans le crédit de programme 2008-2010 concernaient les projets suivants :

CO Florence

La pression démographique et la vétusté des locaux a rendu nécessaire l'adaptation ou le renouvellement d'une partie des équipements parallèlement à la rénovation et à la modification de la structure et de l'organisation des bâtiments.

Projet DIP-Pôles

Ce projet découle de la loi 10036 *réorganisation de la formation professionnelle en 7 pôles*, conséquence de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Les équipements prévus au crédit de programme ont permis d'intégrer des filières de formation nouvelles ou transformées, d'augmenter l'offre de maturités professionnelles donnant accès aux HES, et de transformer les formations afin de les faire correspondre aux ordonnances de formation permettant la reconnaissance des titres délivrés par l'enseignement postobligatoire.

ECG sud-ouest

La pression démographique sur la filière de culture générale a rendu indispensable la mise à disposition d'une troisième école en plus des deux existantes. En attendant sa construction, il s'est agi d'équiper les pavillons provisoires libérés par la mise en service de l'école Aimée-Stittelmann, afin qu'ils puissent accueillir les élèves qui ne pouvaient plus intégrer les ECG Jean-Piaget et Henry-Dunant dont la capacité d'accueil maximale était atteinte.

ECPEN

Le nombre d'élèves de l'école d'éducateurs du jeune enfant a considérablement augmenté parallèlement au nombre d'ouvertures d'institutions de la petite enfance qui offrent un important marché de l'emploi pour les jeunes. Les locaux de l'école étaient trop exigus et mal adaptés à l'enseignement. L'équipement de nouveaux locaux plus vastes et mieux adaptés a nécessité l'acquisition du complément nécessaire par rapport à l'existant.

Cité des métiers permanente

Ce projet a permis d'adapter et de faire évoluer les locaux actuels du CIEP (Centre d'information sur les études et professions de l'OFPC) vers une cité des métiers et de la formation qui permet aux jeunes et aux adultes de trouver, en permanence, l'essentiel des prestations liées à l'information scolaire et professionnelle, à l'orientation, à la formation, au retour à l'emploi, à la lutte contre l'échec scolaire.

3.3) Projections de dépenses

Les dépenses définitives pour 2010 ne sont pas encore connues mais il est vraisemblable que tout le crédit de programme 2008-2010 ne sera pas consommé.

Ceci s'explique premièrement par un certain nombre de dépenses qui avaient été prévues dans les crédits d'investissements et qui, au terme d'analyses qui ont abouti après l'adoption du CP, ont finalement été jugées comme relevant du budget de fonctionnement. Le disponible probable s'explique également par des dépenses planifiées qui n'ont pas eu lieu ou qui seront décalées au-delà de la période couverte par le crédit de programme.

Des explications complémentaires seront apportées lors du bouclage de la loi 10132.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

DIP	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	14 669 000 F	15 159 000 F	11 651 000 F	9 823 000 F	51 302 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	14 669 000 F	15 159 000 F	11 651 000 F	9 823 000 F	51 302 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061	12 913 000 F	13 293 000 F	9 821 000 F	8 001 000 F	44 028 000 F
5062	755 000 F	865 000 F	829 000 F	821 000 F	3 270 000 F
5090	978 000 F	978 000 F	978 000 F	978 000 F	3 912 000 F
5201	23 000 F	23 000 F	23 000 F	23 000 F	92 000 F
Total dépenses	14 669 000 F	15 159 000 F	11 651 000 F	9 823 000 F	51 302 000 F

L'essentiel du crédit de programme (86%) se concentre sur la nature 5061 *Mobilier, équipements, machines, véhicules*.

Le solde des dépenses se partage entre :

- les natures 5062 *Informatique et télécommunication* et 5201 *Logiciels, applications et licences* (6%), qui concernent le matériel audiovisuel et les logiciels pédagogiques.
- la nature 5090 *Autres investissements* (8%) qui concerne les acquisitions d'œuvres par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC).

4.2) Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le présent crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **A** formation
- **N** culture, sport et loisirs
- **P** activités de support et prestations de moyen.

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) Politique publique « formation »

Formation	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	13 078 000 F	13 588 000 F	10 063 000 F	8 174 000 F	44 903 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	13 078 000 F	13 588 000 F	10 063 000 F	8 174 000 F	44 903 000 F

Les éléments intégrés au crédit de programme concourent essentiellement (88%) à soutenir la politique publique principale du département de l'instruction publique, de la culture et du sport : la formation.

Le DIP se doit d'offrir aux jeunes une solide formation, bagage essentiel pour leur intégration dans un monde professionnel qui évolue très vite, toujours plus exigeant et régi par une forte concurrence entre les personnes. Il doit également mettre à disposition des structures d'accueil et de soutien pour ceux qui ne peuvent suivre une scolarité normale à cause de handicaps ou de problèmes divers.

Or, ces missions fondamentales impliquent des infrastructures et des équipements liés en quantité et en qualité suffisantes. La quantité doit suivre l'évolution de la population scolaire, en progression notamment en ce qui concerne l'enseignement secondaire. La mise à disposition d'équipements scolaires et pédagogiques modernes en remplacement des anciens, souvent vétustes et obsolètes, soutient l'effort produit par ailleurs dans le cadre des ressources humaines (enseignants, personnel de santé et d'accompagnement,...) pour proposer aux jeunes le cadre d'apprentissage ou d'accueil le plus adéquat.

5.2) Politique publique « culture, sport et loisirs »

Culture, sport et loisirs	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	978 000 F	978 000 F	978 000 F	978 000 F	3 912 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	978 000 F	978 000 F	978 000 F	978 000 F	3 912 000 F

L'autre politique publique intégrant le dicastère du DIP est celle relative à la culture, au sport et aux loisirs. Ainsi, les acquisitions d'œuvres par le FCAC représentent 7% du crédit de programme total. Elles concernent aussi bien des œuvres mobiles que des œuvres intégrées.

Ces acquisitions permettent d'enrichir la collection d'art de l'Etat (œuvres mobiles) et d'insuffler une dimension culturelle aux différents bâtiments ou ouvrages d'art de l'Etat (œuvres intégrées).

5.3) Politique publique « activités de support et prestations de moyen »

Activités de support	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	613 000 F	593 000 F	610 000 F	671 000 F	2 487 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	613 000 F	593 000 F	610 000 F	671 000 F	2 487 000 F

Les éléments intégrés aux crédits de programme pour soutenir les activités de support et de moyen correspondent à 5% du crédit total.

L'essentiel du crédit sollicité pour cette politique publique concerne la poursuite du remplacement progressif du matériel des cuisines et cafétérias des établissements du postobligatoire qui est géré de manière centralisée au Secrétariat général du Département par la Direction de la logistique. Ainsi, la restauration scolaire proposée aux élèves, conforme aux règles de l'hygiène et de la diététique, concourt à améliorer la qualité de vie et favorise la formation et l'apprentissage.

Une part minime du crédit de programme vise à couvrir les besoins de renouvellement de mobilier et de matériel administratif des services généraux dans le cadre de la rationalisation de l'utilisation des locaux de l'Etat (projet OLEG).

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissements suivants :

- Renouvellements
 - Immobilisations génériques
 - Immobilisations métiers
- Projets d'extension limitée
 - Immobilisations génériques
 - Immobilisations métiers
- Fonds cantonal d'art contemporain
 - Œuvres mobiles
 - Œuvres intégrées.

6.1) Renouvellements

Immobilisations génériques

L'ensemble des dépenses proposées dans ce chapitre ont pour but de concourir à l'objectif de remplacement ou de renouvellement d'objets déjà existants sans en modifier la fonctionnalité ou la nature.

Immobilisations génériques	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Mobilier de bureau	1 237 000 F	1 278 000 F	875 000 F	850 000 F	4 240 000 F
Appareils de bureau électrique ou mécanique	261 000 F	168 000 F	146 000 F	95 000 F	670 000 F
Véhicules et matériels de transport	420 000 F	195 000 F	150 000 F	150 000 F	915 000 F
Investissements nets	1 918 000 F	1 641 000 F	1 171 000 F	1 095 000 F	5 825 000 F

Equipements administratifs (mobilier et appareils)

Outre le renouvellement ordinaire du mobilier de bureau (15 ans de durée de vie en moyenne), il faut envisager sous cette rubrique les adaptations requises par les transformations et les réaffectations des locaux sollicités par les différents services (OMP et DLOG) et ordres d'enseignement (surtout collèges et CO). Le renouvellement de la dotation en appareils de bureau s'effectue à un rythme légèrement plus rapide que celui du mobilier (tous les 10 ans en moyenne). Il concerne principalement les centres de formation professionnelle et les cycles d'orientation.

Véhicules

Le Service de loisirs de la jeunesse gère de manière centralisée les véhicules de transport d'enfants et des véhicules utilitaires précédemment en dotation à l'ECDIP. Ces derniers n'étant pas aux normes écologiques applicables, ils devront être mis en conformité dès 2011. Les minibus (SLJ et ECDIP) devront être remplacés progressivement entre 2012 et 2016. Le SPMI doit également procéder au remplacement progressif de sa dotation de véhicules de service (3 véhicules en 2012, 2013 et 2014), ainsi que la DLOG (1 véhicule) et la DSISEM (véhicule de livraison pour les assistants techniques).

Immobilisations métiers

Immobilisations métiers	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Equipements pédagogiques	4 554 000 F	4 132 000 F	3 150 000 F	2 848 000 F	14 684 000 F
Mobilier scolaire	1 535 000 F	1 457 000 F	1 481 000 F	761 000 F	5 234 000 F
Matériel audiovisuel	678 000 F	815 000 F	779 000 F	736 000 F	3 008 000 F
Matériel de cuisine et cafétérias	520 000 F	467 000 F	534 000 F	595 000 F	2 116 000 F
Véhicules spéciaux	112 000 F	545 000 F	140 000 F	150 000 F	947 000 F
Véhicules scolaires	246 000 F	172 000 F	65 000 F	115 000 F	598 000 F
Infographie	78 000 F	—	—	51 000 F	129 000 F
Investissements nets	7 723 000 F	7 588 000 F	6 149 000 F	5 256 000 F	26 716 000 F

Les besoins les plus importants en matière d'**équipements pédagogiques** émanent des ateliers des centres de formation professionnelle (construction, technique, natures et environnement, arts appliqués, santé et le social, et commerce). Il faut relever que le maintien de la qualité de la formation pratique dispensée par ces centres repose sur le renouvellement des équipements et des installations en adéquation avec les pratiques professionnelles et leur évolution technique. Le renouvellement des équipements de laboratoire concerne principalement les établissements du collège de Genève et des autres établissements de l'enseignement secondaire.

Outre le maintien et le remplacement ordinaire du **mobilier scolaire**, une partie des besoins exprimés sous cette rubrique répond à l'évolution de l'effectif et aux transformations envisagées des bâtiments et des locaux.

A l'enseignement primaire, il est prévu de remplacer le parc de machines à coudre au rythme de 66 par an ainsi que celui des fours à céramique.

Le **matériel audiovisuel** est, de tous les équipements, celui qui subit les contraintes technologiques les plus importantes. La mise à niveau technique de l'ensemble du parc en dotation des écoles et des établissements scolaires (plus de 30 000 objets) est envisagée avec celle du matériel de projection et de diffusion installé dans les auditoriums et aulades des mêmes établissements.

La rénovation totale des infrastructures et du matériel fixe et mobile des **cafétérias** des établissements de l'enseignement secondaire postobligatoire est planifiée en association avec les grands travaux d'assainissement et de transformation des écoles. Cette rénovation concerne les 19 établissements (sur 23) dont les infrastructures datent des années '70 et '80. Leur renouvellement est nécessaire au maintien des normes de qualité des prestations, notamment en matière de diététique et d'hygiène. Le renouvellement des **équipements de cuisine** dans les centres de loisirs de la jeunesse et dans les institutions de l'officie médico-pédagogique est également prévu.

Parmi les **véhicules spéciaux** il convient de mentionner le remplacement du cabinet dentaire ambulancier en dotation à la clinique dentaire de la jeunesse et destiné à desservir les communes périphériques et de campagne. Le véhicule à remplacer sera retiré de circulation en 2012 après 43 ans de service. Sous cette rubrique figurent également les engins destinés aux centres de formation professionnelle (pelles mécaniques, tracteurs, chariots, nacelles, etc...).

Le crédit couvre le renouvellement ordinaire de deux **véhicules scolaires** pour le transport des élèves dans les centres de formation professionnelle, le renouvellement partiel du parc de minibus en dotation à l'OMP (6 véhicules sur 9), et le remplacement de deux minibus de l'école climatique de Boveau (EP).

Sous la rubrique **infographie** figurent les crédits destinés à la mise à niveau technologique des équipements de radiologie (numérisation) dédiée à la clinique dentaire de la jeunesse, dans son centre de radiographie du Glacis de Rive d'abord (2011) et étendue ensuite aux 17 cabinets dentaires qui lui sont rattachés (2014).

6.2) Projets d'extension limitée

Une grande partie des projets listés ci-dessous est à mettre en lien avec les travaux de rénovation / extension menés sur des bâtiments scolaires pour lesquels il s'agit de prévoir un renouvellement et une extension des équipements correspondants.

Collège de Budé et du Marais

3 246 000 F

Il s'agit d'une rénovation à l'image de celle de la Florence avec intégration du matériel uniboards et un équipement plus en adéquation avec les besoins d'un établissement entièrement rénové.

CO Florence

2 000 000 F

Le projet de rénovation du CO de la Florence a débuté avec le premier CP (2008-2010). Les travaux ayant pris du retard, il convient de prévoir dans le nouveau crédit de programme, les renouvellements qui n'ont pas été réalisés sur la période précédente. Il faut noter également, que l'équipement prévu a été sous-évalué lors de la conception du projet d'extension limitée, c'est pourquoi un budget supplémentaire est nécessaire afin de mener à terme la rénovation. En effet, une partie du matériel comme les Uniboards n'ont pas été prévus.

CO Golette

210 000 F

L'état de vétusté avancé de l'aula la rend inutilisable, tout comme la salle du cours d'alimentation. Par ailleurs, l'économat doit être relocalisé au sein du bâtiment. Il faut donc prévoir le rééquipement des locaux après leur réorganisation et leur rénovation.

Collège de Montbrillant

168 000 F

La rénovation du CO Budé entraînera une augmentation de l'effectif des élèves du CO Montbrillant. Pour les accueillir, ce dernier devra ouvrir des classes supplémentaires et donc les équiper.

Ce nouveau matériel sera laissé au CO Montbrillant pour des nouvelles salles en vue de l'augmentation du nombre d'élève et donc de classes.

Augmentation des effectifs d'élèves au PO

2 091 000 F

Des équipements et du mobilier supplémentaire sont à prévoir en raison de l'augmentation des effectifs annoncées (SRED) qui se poursuit, notamment à l'ECG où il s'agit d'augmenter la capacité d'accueil en attendant la construction de l'ECG Ella-Maillart dans la Plaine de l'Aire (équipement pavillon provisoire évalué à 1 265 000 F).

Rénovations bâtiments ESPO

1 570 000 F

Le renouvellement du mobilier et des équipements scolaires est aussi à envisager en relation avec les travaux de rénovation importants prévus (Centre de formation professionnel d'arts appliqués, collège Rousseau, maison Lullin).

Aménagement aula Collège de Saussure 1 192 000 F

L'aula du collège de Saussure est régulièrement utilisée pour des spectacles qui nécessitent régulièrement des entractes organisés jusqu'ici avec des moyens de fortune (déménagement de frigos, pas d'arrivée d'eau, etc.). Le projet d'extension consiste à installer une buvette fixe dans le foyer de l'aula.

Sécurité/Qualité ESPO 949 000 F

Dans le domaine de la sécurité, plusieurs adaptations sont requises par les normes en vigueur, dans le domaine du stockage des produits chimiques, de la mise en place de la directive dite « des garages » (traitement des déchets générés par les garages - huiles, eaux lourdes, etc), de la signalétique incendie (indispensable dans les CFP pour raison de « Quality Service Certification »).

OLEG - déménagement DGPO 125 000 F

Il est prévu que la DGPO déménage en 2012 selon les indications transmises par la Direction de la logistique du département. Il conviendra alors de renouveler une partie du mobilier administratif des collaborateurs de cette direction afin de respecter les normes OLEG (optimisation des locaux de l'Etat de Genève).

Centres de formation professionnelle 668 000 F

Les formations professionnelles vivent au rythme des révisions des ordonnances fédérales de formation qui impliquent, parfois, des modifications et ajustements dans les programmes dispensés et imposer pour ce faire l'acquisition de divers équipements pédagogiques.

Suppression mixité Nicolas Bouvier 260 000 F

La suppression de la mixité au Collège école de commerce N.-Bouvier implique d'adapter certains équipements à la filière commerciale.

Informatisation des écoles 1 963 000 F

Dans le cadre du crédit d'ouvrage pour l'informatisation des écoles du CO et du PO, les écoles doivent disposer de mobilier adapté aux futurs nouveaux équipements des laboratoires de langues (2 salles par CO et 864 postes informatiques au PO) et les tableaux numériques interactifs (40 salles par CO). Les budgets pour le CO et le PO sont respectivement évalués à 1 099 000 F et 864 000 F.

Institutions OMP

350 000 F

Des acquisitions d'équipements sont prévues dans le cadre de l'extension de la capacité d'accueil des certaines institutions de l'office médico-pédagogique ainsi que pour l'ouverture de nouveaux centres d'accueil pour les enfants handicapés.

Réaménagement locaux SPMi

57 000 F

Il est prévu d'aménager au service de protection des mineurs, un espace d'accueil des mineurs suivis, un lieu d'attente pour les visiteurs et des places de travail pour les nouveaux collaborateurs du service.

Par catégories d'immobilisations, ces projets se déclinent de la manière suivante:

Immobilisations génériques

Immobilisations génériques	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Mobilier de bureau	464 000 F	375 000 F	448 000 F	1 258 000 F	1546 F
Appareils de bureau électrique ou mécanique	87 000 F	456 000 F	76 000 F	76 000 F	695 F
Investissements nets	551 000 F	831 000 F	524 000 F	234900 F	2241 F

Immobilisations métiers

Immobilisations métiers	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Matériel de cuisine et cafétérias	—	100 000 F	—	3 000 F	103 F
Mobilier scolaire	2 417 000 F	3 065 000 F	2 183 000 F	410 000 F	8 075 000 F
Equipements pédagogiques	1 017 000 F	906 000 F	596 000 F	686 000 F	2206 F
Matériel audiovisuel	65 000 F	50 000 F	50 000 F	51 000 F	216 F
Infographie	—	—	—	10 000 F	10 F
Investissements nets	3 499 000 F	4 121 000 F	2 829 000 F	1 160 000 F	11 609 000 F

6.3) Fonds cantonal d'art contemporain*Œuvres intégrées*

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds cantonal d'art contemporain, un montant annuel de 555 000 F est prévu pour effectuer des commandes d'œuvres intégrées. En lien avec le plan de législation, mentionnons en particulier le projet ARTCOB, qui concerne des installations artistiques sur le trajet du tram TCOB.

Œuvres mobiles

Par ailleurs, un montant annuel de 423 000 F est prévu pour les acquisitions d'œuvres mobiles d'art contemporain afin d'enrichir la collection d'art de l'Etat, conformément à la loi relative au Fonds cantonal d'art contemporain (LFCAC) (C 3 09).

Ces deux montants sont compris dans l'attribution annuelle au FCAC de 1 500 000 F prévue par la loi.

Œuvres FCAC	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Œuvres mobiles	423 000 F	423 000 F	423 000 F	423 000 F	1 692 000 F
Œuvres intégrées	555 000 F	555 000 F	555 000 F	555 000 F	2 220 000 F
Investissements nets	978 000 F	978 000 F	978 000 F	978 000 F	915 F

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financiers*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
- Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

03110101 50610000
03110101 50620000
03110101 52010000
03130102 50900000

Politique(s) publique(s) concernée(s) :

A - Formation
N - Culture, sport et loisirs
P - Activités de support et prestations de moyens

Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.42	2.10	3.71	4.97	5.82
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.42	2.10	3.71	4.97	5.82
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.42	2.10	3.71	4.97	5.82
(charges - revenus - retour sur investissement)					

Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 26.08.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et les annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Projet présenté par le DIP

	Durée	Taux	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut			14'669'000	15'159'000	11'651'000	9'823'000	51'302'000
- Recette d'investissement			0	0	0	0	0
Investissement net			14'669'000	15'159'000	11'651'000	9'823'000	51'302'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	15 ans	6.7%	6'228'000	6'882'000	5'254'000	3'583'000	21'957'000
Recettes			0	0	0	0	0
Appareil, matériel technique - Pédagogique, scientifique 10 - 10 ans	10 ans	10.0%	6'665'000	6'401'000	4'567'000	4'418'000	22'071'000
Recettes			0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Corporel 5 ans	5 ans	20.0%	7'550'000	6'650'000	829'000	821'000	32'700'000
Recettes			0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Incorporel 5 ans	5 ans	20.0%	23'000	23'000	23'000	23'000	92'000
Recettes			0	0	0	0	0
Œuvre d'Art	0 an	0.0%	978'000	978'000	978'000	978'000	3'912'000
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières							51'818'233
Intérêts	2.875%		421'734	2'096'855	3'708'988	4'968'766	14'749'933
Amortissements			421'734	857'555	1'192'521	1'474'933	4'343'300
			0	1'239'300	2'616'467	3'493'833	

Signature du responsable financier:
Date : 26.08.2016

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 51 302 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Projet présenté par le DIP

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	421'734	2'096'855	3'708'988	4'968'766	5'818'233
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (chauffage, eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	421'734 421'734 0	2'096'855 857'555 1'239'300	3'708'988 1'192'521 2'516'467	4'968'766 1'474'933 3'493'833	5'818'233 1'474'933 4'343'300
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	421'734	2'096'855	3'708'988	4'968'766	5'818'233
Remarques :					

Signature du responsable financier : 
Date : 26.08.2010

PL 10720**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 21 993 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la HES-SO Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour la HES-SO Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 21 993 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, la HES-SO Genève utilise un grand nombre d'équipements.

La plupart de ces équipements ont été acquis par le passé dans le cadre de projets de loi, beaucoup avant même la création de la HES-SO Genève.

Lors de l'introduction des normes IPSAS DICO-GE, les biens dont la valeur résiduelle était supérieur à 50 000 F au 1^{er} janvier 2008 et destinés à rester durablement dans le patrimoine ont été inventoriés et leur valeur portée au bilan de la HES-SO Genève dans les comptes « immobilisation corporelles ».

La valeur totale d'acquisition des biens faisant l'objet du présent crédit de programme s'élève à 21 993 000 F.

2.1) Objectifs

Le présent crédit de programme doit permettre le renouvellement des équipements de la HES-SO Genève qui ne sont pas couverts par les forfaits étudiants pour charges courantes afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995.

Formation de base

La HES-SO Genève dispense un enseignement axé sur la pratique, préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.

Formation continue

En complément aux études sanctionnées par le diplôme, la HES-SO Genève propose des mesures de perfectionnement professionnel qui permettent aux étudiant-e-s d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles.

Recherche appliquée et développement, prestations de services

La HES-SO Genève exerce des activités dans le domaine de la recherche appliquée et du développement, assurant ainsi une coopération avec les milieux scientifiques et économiques. Elle intègre les résultats de ses travaux à son enseignement. Elle soutient l'exploitation des résultats de la recherche et fournit des prestations à des tiers (entreprises, institutions culturelles, sociales ou sanitaires).

Relations nationales et internationales

La HES-SO collabore avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse ou à l'étranger.

2.2) Contenu

Les biens de la HES-SO Genève sont regroupés en 5 catégories et ils se répartissent sur les lignes budgétaires SO, S2 Santé - Social et S3 Musique et Arts ainsi que sur les différentes écoles comme suit :

Ecoles	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Véhicules	Total
S2	1'035'000	2'189'000	1'017'000	2'287'000	0	6'528'000
HEDS	556'000	1'839'000	262'000	1'569'000	0	4'225'000
HETS	479'000	350'000	755'000	718'000	0	2'303'000
S3	1'113'000	6'546'000	2'063'000	1'183'000	90'000	10'995'000
HEAD Arts visuels	885'000	1'716'000	2'021'000	1'065'000	90'000	5'777'000
HEM	228'000	4'830'000	42'000	118'000	0	5'218'000
SO	6'243'000	38'723'000	2'024'000	9'959'000	438'000	57'386'000
DG	89'000	2'000	0	40'000	0	130'000
HEPIA - Site Prairie	2'777'000	35'077'000	703'000	5'565'000	38'000	44'160'000
HEPIA - Site Lullier	722'000	2'222'000	152'000	89'000	400'000	3'585'000
HEAD design	1'167'000	1'045'000	1'100'000	1'619'000	0	4'931'000
HEG	1'488'000	377'000	69'000	2'646'000	0	4'580'000
Total général	8'391'000	47'458'000	5'104'000	13'429'000	528'000	74'909'000

Les données relatives à l'HEPIA – Site Prairie (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture) sont tirées de son inventaire détaillé.

Pour les autres écoles, les inventaires dûment chiffrés n'étant pas disponibles, les données proviennent des acquisitions par catégories sur les quatre dernières années (2006 à 2009). Seules les données relatives aux véhicules sont tirées d'un inventaire, les acquisitions de 2006 à 2009 n'étant pas représentatives.

Il est à noter que l'inventaire complet de l'HEPIA – Site Lullier est en cours et que ceux des autres écoles devraient être finalisés en 2010 et 2011.

Les acquisitions mentionnées ci-dessus se présentent ainsi :

HES-SO

Étiquettes de lignes	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Total
SO	2'771'933	728'951	621'762	878'906	5'001'552
DG	70'924	343		7'983	79'250
2006	47'497	0		3'458	50'954
2007	15'610	343		2'959	18'912
2008		0			0
2009	7'817	0		1'567	9'384
HEAD design	933'398	208'960	517'699	323'895	1'983'952
2006	230'937	52'275	235'247	8'362	526'822
2007	206'563	69'547	71'871	100'472	448'453
2008	257'785	55'679	161'988	65'221	540'673
2009	238'113	31'460	48'593	149'839	468'004
HEG	1'190'338	75'325	32'680	529'156	1'827'500
2006	71'414	13'078	2'806	75'005	162'302
2007	471'145	12'787	16'226	46'615	546'773
2008	376'999	38'850	13'129	261'127	690'106
2009	270'781	10'610	519	146'409	428'319
HEPIA -Site Lullier	577'273	444'324	71'382	17'872	1'110'850
2006	176'851	146'040	30'889	2'824	356'602
2007	247'809	91'846	20'668	13'363	373'687
2008	96'928	120'684	17'054	1'685	236'350
2009	55'686	85'754	2'771		144'211

HES-S2 Santé - Social

Étiquettes de lignes	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Total
S2	828'131	437'749	478'629	457'410	2'201'919
HEDS	444'810	367'702	123'349	313'765	1'249'627
2006	78'733	98'461	15'470	13'363	206'026
2007	137'125	171'487	45'976	25'691	380'278
2008	90'699	33'200	4'325	86'842	215'066
2009	138'253	64'554	57'579	187'870	448'256
HETS	383'321	70'047	355'280	143'645	952'292
2006	116'024	13'573	59'898	27'913	217'408
2007	120'731	17'740	75'818	56'002	270'291
2008	53'059	17'376	90'401	34'882	195'718
2009	93'507	21'358	129'163	24'847	268'874

HES-S3 Musique et Arts

Étiquettes de lignes	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Total
S3	890'801	1'309'163	970'937	236'572	3'407'473
HEAD Arts visuels	708'178	343'187	951'245	213'070	2'215'680
2006	142'240	207'177	302'302	18'042	669'761
2007	164'719	63'613	189'470	37'577	455'380
2008	190'837	65'240	285'572	106'532	648'180
2009	210'382	7'157	173'901	50'919	442'360
HEM	182'622	965'976	19'692	23'502	1'191'792
2006	45'656	241'494	4'923	5'876	297'948
2007	45'656	241'494	4'923	5'876	297'948
2008	45'656	241'494	4'923	5'876	297'948
2009	45'656	241'494	4'923	5'876	297'948

HES-Total

Étiquettes de lignes	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Total
Total général	4'490'865	2'475'863	2'071'327	1'572'888	10'610'944

Si l'on rapporte les valeurs totales des biens aux valeurs d'acquisition de chacune des catégories de biens, nous notons un taux de renouvellement de :

	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Véhicules
Taux de renouvellement	20%	5%	12%	5%	10%
En année	5	20	8.5	20	10
Taux d'amortissement comptable	25%	20%	25%	13%	20%

Il est à noter que seule la grande soufflerie de HEPIA dépasse la valeur de 1 million de francs (1,6 millions de francs).

Le présent crédit de programme ne contient pas de subventions à des tiers.

3. Historique

La HES-SO Genève n'a pas déposé de demande de crédit de programme pour les années 2008-2010.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

HES-SO Genève	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F

Le crédit total se répartit sur les lignes budgétaires que sont la SO, la S2 Santé – Social et la S2 Musique et Arts (nouveaux domaines) ainsi que sur ses écoles respectives comme suit pour l'année 2011 :

2011

Ecoles	Informatique	Equipements	Audio-visuel	Mobilier	Véhicules	Total 2011
S2	207'000	110'000	120'000	114'000	0	550'000
HEDS	111'000	92'000	31'000	78'000	0	312'000
HETS	96'000	18'000	89'000	36'000	0	238'000
S3	223'000	327'000	243'000	59'000	9'000	861'000
HEAD Arts visuels	177'000	86'000	238'000	53'000	9'000	563'000
HEM	46'000	241'000	5'000	6'000	0	298'000
SO	1'248'000	1'936'000	238'000	497'000	44'000	3'965'000
DG	18'000	0	0	2'000	0	20'000
EIG	555'000	1'754'000	83'000	278'000	4'000	2'674'000
EIL	144'000	111'000	18'000	4'000	40'000	318'000
HEAD design	233'000	52'000	129'000	81'000	0	496'000
HEG	298'000	19'000	8'000	132'000	0	457'000
Total général	1'678'000	2'373'000	601'000	670'000	53'000	5'376'000

Les années 2012 à 2013 se basent sur la répartition 2011 et prennent en compte une indexation annuelle de 1.5%.

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des dépenses	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5641 - Subventions / Entreprises publiques / Cercle consolidation	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F
Total dépenses	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- A Formation (Hautes écoles)

5.1) Politique publique « formation (hautes écoles) »

Formation (hautes écoles)	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	5 376 000 F	5 456 000 F	5 538 000 F	5 623 000 F	21 993 000 F

Les équipements sont nécessaires à la recherche et à la formation des jeunes aux techniques de pointe en vue de leur futur emploi. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de formations qui se veulent axées sur la pratique. Ainsi, les étudiants doivent pouvoir se former sur des équipements de technologie récente qu'ils retrouveront dans leur futur emploi. Par ailleurs, ces équipements et autres appareils scientifiques sont nécessaires au

développement des collaborations de plus en plus nombreuses avec les milieux professionnels et économiques de la région. Ils sont aussi essentiels pour le recrutement de nouveaux professeurs d'envergure nationale voire internationale.

Depuis la création de la HES-SO Genève, les effectifs étudiants n'ont cessé d'augmenter, passant de moins de 1000 étudiants en 1999 à près de 4000 étudiants en 2010. Le chiffre d'affaires relatif aux activités de recherche et de prestations de services a quant à lui plus que doublé, passant ainsi de 5.3 millions de francs en 2002 à plus de 12.5 millions de francs en 2009.

La création d'instituts de recherche au sein des écoles de la HES-SO Genève a permis de multiplier les collaborations au plan romand mais aussi au niveau international. L'obtention d'importants financements dans le cadre des sixième et septième programmes cadre de l'Union européenne en témoigne.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Equipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)
- Systèmes informatiques

6.1) Equipements

<i>Equipements</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	3 698 000 F	3 753 000 F	3 809 000 F	3 867 000 F	15 127 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	3 698 000 F	3 753 000 F	3 809 000 F	3 867 000 F	15 127 000 F

Les équipements à renouveler sont principalement constitués d'instruments scientifiques, de machines/gros outillage et d'appareils audio-visuels (2 973 000 F). Les montants demandés relatifs au mobilier et aux véhicules sont relativement faibles avec respectivement 671 000 F et 53 000 F.

Le renouvellement de ces équipements est primordial, la HES-SO ayant pris du retard en la matière. En effet, les forfaits pour étude perçus étant les mêmes dans l'ensemble des cantons de la HES-SO, mais les salaires payés plus élevés à Genève, des économies ont été principalement réalisées sur l'achat des biens, services et marchandises ; les quelques financements obtenus lors du dépôt de projets de loi relatifs à des investissements n'ont pas été suffisants pour combler le retard pris ni pour accompagner la croissance de la HES-SO Genève. Pour mémoire, le dernier projet de loi relatif à l'achat d'équipements a été obtenu en 2006.

Ainsi, nombres d'équipements sont aujourd'hui obsolètes et ne permettent plus de rivaliser avec nos principaux partenaires de la HES-SO.

6.2) Informatique

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Informatique</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 679 000 F	1 703 000 F	1 729 000 F	1 755 000 F	6 866 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 679 000 F	1 703 000 F	1 729 000 F	1 755 000 F	6 866 000 F

Les équipements à renouveler sont principalement constitués de serveurs, de salles de cours équipées d'ordinateurs (y compris un parc de machines dédié à la DAO-CAO, d'ordinateurs personnels et d'imprimantes).

Les arguments relatifs à la nécessité de renouveler les équipements du point 6.1 ci-dessus s'appliquent également aux systèmes informatiques.

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financiers*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour la HES-SO Genève (DIP / HES-SO)

- Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève.

03250101 56410000

Politique(s) publique(s) concernée(s) :
A - Formation

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.15	1.02	1.89	2.78	3.52
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.15	1.02	1.89	2.78	3.52
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.15	1.02	1.89	2.78	3.52

- Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- Annexes au projet de loi :** tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.08.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO Genève

Projet présenté par le DIP / HES-SO

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	154'560	1'016'820	1'891'938	2'780'299	3'518'199
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (loyers (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	154'560	1'016'820	1'891'938	2'780'299	3'518'199
Amortissements (report tableau)	0	311'420	470'638	632'269	632'269
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352)	0	705'400	1'421'300	2'148'009	2'885'900
Provision [33] (préciser la nature)	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	154'560	1'016'820	1'891'938	2'780'299	3'518'199
Remarques :					

Signature du responsable financier:

Date: 11.08.2010

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 21 993 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la HES-SO

Genève

Projet présenté par le DIP / HES-SO

	Durée	Taux	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut			5'376'000	5'455'000	5'538'000	5'623'000	21'993'000
- Recette d'investissement			0	0	0	0	0
Investissement net			5'376'000	5'455'000	5'538'000	5'623'000	21'993'000
Mob. et éqpts - Subv. invest. accordée / reçue	10 ans	10.0%	3'698'000	3'753'000	3'809'000	3'867'000	15'127'000
Recettes			0	0	0	0	0
Informatique - Subv. invest. accordée / reçue	5 ans	20.0%	1'678'000	1'703'000	1'729'000	1'755'000	6'866'000
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
Aucun			0	0	0	0	0
Recettes			0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières							charges financières récurrentes
Intérêts	2.875%		154'560	1'016'920	1'891'938	2'780'299	3'518'199
Amortissements			154'560	311'420	470'638	632'299	632'299
Signature du responsable financier:			0	705'400	1'421'300	2'148'000	2'885'900
Date: 11.08.2010							

PL 10721**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 75 312 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'Université de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour l'Université de Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 75 312 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but la participation au remplacement et au renouvellement des équipements de l'Université qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Si l'Université de Genève veut conserver la notoriété qu'elle a acquise tant au niveau national qu'international et garantir ses engagements inscrits notamment dans la convention d'objectifs, elle doit se doter des moyens performants en renouvelant régulièrement son équipement.

Dans le domaine de la recherche, la place de l'Université de Genève est excellente :

Au niveau mondial

Depuis le début des années 2000, les comparaisons internationales entre universités font partie du paysage académique. Chaque année, de nouveaux classements voient le jour, mettant en avant différentes méthodologies. Dans tous ces classements, l'UNIGE a su montrer son excellente position en se maintenant dans le 1^{er} pourcent.

Ces résultats sont d'autant plus positifs que des analyses concordantes ont démontré qu'il est important, pour une université, d'appartenir aux 200 meilleures institutions au monde. C'est à ce club fermé qu'aimerait appartenir chacune des 17 000 universités mondiales. Il semble en effet que les meilleurs enseignants et chercheurs soient attirés par ce groupe.

Au niveau européen

A l'échelle européenne, l'UNIGE est particulièrement compétitive dans un certain nombre de domaines de recherche, dont la plupart requiert des équipements scientifiques de haut niveau. Il s'agit de la biologie moléculaire et biochimie, de la génétique, de la médecine et la biologie médicale, de la physique fondamentale et appliquée, de l'astronomie, de la chimie fondamentale et appliquée, des géosciences, des sciences cognitives et affectives et des arts et humanités. Elle se distingue aussi par son bon niveau dans la très grande majorité des disciplines, que ce soit pour l'enseignement ou la recherche.

Au cours de l'année 2009, le bureau Euresearch, qui informe et soutient les chercheurs de l'UNIGE en matière de programmes européens, a été impliqué dans le montage et le suivi de plus de 100 projets de recherche (6^e et 7^e PCRD, COST, SCOPES, SCIEX, INTERREG, etc.).

Fin 2009, l'UNIGE a passé la barre des 80 participations au 7^e Programme-cadre (2007-2013).

L'UNIGE a notamment obtenu la coordination de quatre nouveaux grands projets collaboratifs, un en physique appliquée et trois en médecine.

Ces nouveaux projets s'ajoutent aux cinq autres projets du 7^e PCRD déjà coordonnés par l'UNIGE.

Les chercheurs de l'UNIGE sont en outre impliqués dans 54 projets et actions COST et dirigent deux grands réseaux européens en informatique/urbanistique et en génétique des populations. Pour ce qui est du programme SCOPES 2009-2012, les chercheurs de l'UNIGE collaborent dans des domaines aussi variés que la pharmacie, la limnologie ou l'archéologie médiévale. Dans cet appel, l'UNIGE a encore été la 1^{ère} université suisse en termes de participation.

Signalons également que, sur mandat du Parlement européen, l'Ecole de traduction et d'interprétation a obtenu la coordination de *l'European Masters in Conference Interpreting*.

Au niveau national

L'UNIGE figure depuis 2001 parmi les leaders suisses pour l'accueil de Pôles de recherche nationaux, l'instrument phare du Fonds national suisse (FNS) pour promouvoir des activités de recherche de niveau mondial. L'UNIGE en héberge actuellement trois : Frontiers in Genetics, MaNEP et Sciences affectives.

En plus de ceux-ci, l'UNIGE avec l'EPFL et l'UNIL, a obtenu trois des huit projets retenus dans le cadre de la 3^e mise au concours des Pôles de recherche nationaux pour les années 2010 à 2012 :

- le premier se propose d'utiliser les nouvelles techniques de la chimie pour étudier le vivant;
- le second a pour objectif d'apporter un éclairage novateur sur les pathologies neuropsychiatriques;
- le troisième vise à mieux comprendre les causes de vulnérabilité au cours de la vie.

L'Université de Genève collabore activement avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Lausanne pour éviter les doublons d'équipements coûteux. L'Université effectue le même travail en son sein dans un souci constant d'efficacité et d'économie. Cette collaboration se fait par la création d'infrastructures communes, tels le Centre d'imagerie biologique et médicale, le centre de traitement de données Vital-IT, le centre

de calcul à haute performance CADMOS, et les plateformes genevoises de génomique, de microscopie, de spectrométrie de masse, de cristallographie, etc.

Les objectifs stratégiques prioritaires engagés par l'Université de Genève

- La mise sur pied d'un pôle d'excellence en sciences de la vie,
- La mise en œuvre d'un pôle d'excellence en sciences physiques,
- La mise en œuvre d'un pôle en neurosciences et sciences affectives,
- L'institutionnalisation et le développement du programme en sciences de l'environnement et du pôle en relations internationales en complémentarité et en collaboration avec les partenaires académiques,
- L'institutionnalisation et la mise en œuvre de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants,
- Le développement d'un pôle en sciences historiques,
- Le développement d'un pôle d'excellence autour du thème « Finance et Société ».

Une révision du plan stratégique est planifiée pour la fin 2010. Les axes stratégiques déjà définis seront maintenus et étendus de façon à incorporer de nouveaux besoins. Deux à trois nouveaux axes sont prévus, de façon à pouvoir intégrer les nouveaux NCCR obtenus par l'Université de Genève. Ces extensions devront également pouvoir bénéficier de matériel scientifique renouvelé.

Dans l'exercice de ses activités, l'Université de Genève dispose d'un équipement dont la valeur d'acquisition s'élève à environ 274 millions ; la valeur de celui-ci portée au bilan, après amortissement, affiche un montant d'environ 52 millions.

2.2) Contenu

Les équipements de l'UNIGE sont répartis dans les catégories de biens suivants :

- Appareils scientifiques,
- Matériel audiovisuel,
- Matériel informatique et logiciel,
- Matériel de bureau,

- Mobilier,
- Machines et outillage,
- Véhicules.

Pour les catégories les plus importantes, les principales intentions de dépenses de renouvellement et d'amélioration pour les prochaines années se trouvent au pt 6 de ce document.

2.3) Périmètre

L'IUFE a été transféré du DIP à l'université en 2010.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	55 087 200 F	15 236 000 F	11 731 343 F	28 119 857 F	55 087 200 F
Recettes	6 000 000 F	320 178 F	701 401 F	828 723 F	1 850 302 F
Investissements nets	49 087 200 F	14 915 822 F	11 029 942 F	27 291 134 F	53 236 898 F

En 2008

Matériel scientifique 5 379 096 F

Dont participation à l'acquisition (renouvellement de matériel obsolète)

- D'un microscope binoculaire représentant une valeur totale de 590 000 F
- D'un microscope confocal représentant une valeur de 500 000 F
- D'un spectromètre de masse représentant une valeur de 780 000 F.

Matériel informatique 4 632 018 F

Pour une participation au renouvellement des équipements de bureau d'enseignement et d'infrastructure indispensable à la réalisation des travaux scientifiques.

Mobilier 1 602 590 F

Pour une participation au renouvellement du mobilier d'enseignement, de bureau et d'exposition.

Matériel audio-visuel 452 944 F

Pour une participation au renouvellement des équipements.

En 2009Matériel scientifique 5 732 969 F

Dont participation à l'acquisition

- D'un microscope à tunnel d'une valeur de 300 000 F
- D'un séquenceur ADN d'une valeur de 500 000 F
- D'un microscope atomique d'une valeur de 200 000 F
- Remise à niveau d'un spectromètre d'une valeur de 536 000 F.

Matériel informatique 2 503 740 F

Pour une participation au renouvellement des équipements de bureau d'enseignement et d'infrastructure.

Mobilier 2 363 584 F

Pour une participation au renouvellement du mobilier d'enseignement, de bureau et d'exposition.

Matériel audio-visuel 442 934 F

Pour une participation au renouvellement des équipements.

En 2010 (sur la base des données à fin juin)Matériel scientifique 878 703 F

Dont participation à l'acquisition

- D'un microscope spectromètre de masse laser.

Matériel informatique 1 857 538 F

Pour une participation au renouvellement des équipements de bureau d'enseignement et d'infrastructure.

Logiciel 391 901 F

Mobilier 343 064 F

Pour une participation au renouvellement du mobilier d'enseignement, de bureau et d'exposition.

Subventions fédérales attendues

La prévision de recettes fédérales inscrite dans le crédit de programme 2008 / 2010 avait été calculée en fonction des règles en vigueur au moment de l'élaboration du projet de loi. Dans l'intervalle, la Confédération a modifié ces règles avec effet immédiat ayant pour conséquence une forte réduction des montants attendus de la Confédération. La principale modification a concerné les dossiers informatiques pour lesquels seules les dépenses relatives à l'acquisition de nouveaux moyens destinés à des nouvelles recherches ou enseignements (à l'exclusion du matériel de remplacement) sont désormais prises en considération.

Par ailleurs, les montants mentionnés en référence pour les années 2008 à 2010 sont encore des estimations fondées sur les montants des dossiers présentés pour des biens acquis grâce aux tranches annuelles du crédit de programme 2008 / 2010.

Enfin, compte tenu des décalages entre le dépôt d'une demande de subventionnement fédéral par le canton de Genève, la décision d'octroi par la Confédération et le versement de la subvention, à ce jour, aucune subvention fédérale pour des biens acquis par l'Université dans le cadre du crédit de programme 2008 / 2010 n'a donné lieu à un encaissement et donc à la reconnaissance dans les Comptes d'Etat d'une recette d'investissement.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

Avec l'objectif de maximiser les subventionnements fédéraux, il a été convenu, sur proposition du département de l'instruction publique, que les

subventions fédérales liées à des objets financés par le crédit de programme 2011 / 2014 seraient acquises à l'Université et que le subventionnement cantonal inscrit dans le crédit de programme 2011 / 2014 serait évalué sur la base des montants de dépenses nettes des subventions fédérales.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	18 547 000 F	18 733 000 F	18 921 000 F	19 111 000 F	75 312 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	18 547 000 F	18 733 000 F	18 921 000 F	19 111 000 F	75 312 000 F

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

– A Formation

5.1) Politique publique « A-Formation »

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Formation</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	18 547 000 F	18 733 000 F	18 921 000 F	19 111 000 F	75 312 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	18 547 000 F	18 733 000 F	18 921 000 F	19 111 000 F	75 312 000 F

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant. La répartition par type d'investissement et en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

6.1) *Équipement : Appareils scientifiques / Mobilier / Machines / Véhicules / Matériel audio-visuel et Matériel de bureau*

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	13 226 471 F	13 136 907 F	12 896 892 F	14 773 674 F	54 033 945 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	13 226 471 F	13 136 907 F	12 896 892 F	14 773 674 F	54 033 945 F

Appareils scientifiques

- Remplacement d'un microscope à balayage.
- Un objectif central dans la recherche des nouveaux matériaux est de comprendre et contrôler les propriétés des matériaux à des échelles de plus en plus petites. Le Département de physique de la matière condensée et MaNEP demandent de remplacer leur SEM (microscope électronique à balayage), qui a plus de 15 ans, par un appareil moderne et puissant, visant en particulier des applications en imagerie nanoscopique et en analyse d'éléments locaux.
- Amélioration de la plateforme de cristallographie.
- Les sections de biologie, des sciences pharmaceutiques, ainsi que de chimie et biochimie proposent de rendre la plateforme « détermination de structure » polyvalente, puissante et compétitive dans les domaines des sciences des matériaux et des sciences de la vie pour les dix ans à venir.
- Amélioration des installations de spectrométrie de masse de haute résolution et haut débit.
- La mesure de la masse exacte est indispensable pour la publication de nouvelles synthèses en chimie et en pharmacie. Cette méthode est aussi largement utilisée en biologie, biochimie et médecine. Le parc de ces appareils d'une valeur de 500 000 F à 1 000 000 F doit être renouvelé régulièrement.
- Réaménagement de salle d'enseignement en microscopie.
- Les facultés de sciences et médecine doivent renouveler des équipements vieillissants de travaux pratiques pour étudiants, notamment pour la microscopie et offrir aux étudiants en Bachelor un outil d'apprentissage moderne et innovateur.

- Développement des analyses “High-throughput”.
- Ces technologies permettent d’analyser l’expression génétique, le comportement cellulaire ou la sensibilité à des produits chimiques d’un très grand nombre d’échantillons en parallèle.
- « Bright Computing Cluster ».
- Il s’agit d’un équipement de calcul à haute performance en remplacement de l’ancien installé en 2001.
- La mise en conformité des installations mobiles (cages-portoirs...) des animaleries des facultés des sciences et de médecine et répondre ainsi aux nouvelles normes en vigueur.
- Remplacement de cryostats pour la réalisation de coupes congelées. Un des supports expérimentaux essentiels à la détection et la localisation précise de différents signaux moléculaires. La possibilité de confectionner des coupes congelées ou d’en demander la réalisation fait donc partie des prestations indispensables à la disposition des groupes de recherche de la faculté qui souhaitent effectuer des immuno-marquages et des hybridations in situ sur coupes histologiques.
- Renouvellement de la microscopie confocale.
- La plateforme facultaire de bioimagerie comprend actuellement deux microscopes confocaux, un Zeiss LSM 510 acquis en 2000 qui a largement dépassé sa durée de vie « normale » et un Zeiss LSM Meta acquis en 2005. Ces deux instruments polyvalents sont les plus utilisés de cette plateforme, avec un taux d’occupation moyen respectif de 9.3 et 10.7 heures par jour ouvrable en 2009.
- Amélioration de l’EEG (électro-encéphalogramme) du CIBM (centre d’imagerie biomédicale lémanique) qui est intégré dans le service de Neurologie. Cela consiste à acquérir un système rendant possible l’enregistrement de l’EEG dans l’IRM. Cette infrastructure est utilisée par plusieurs groupes de recherches.
- Mise à jour de la Plateforme de Cytométrie de Flux.
- Les configurations actuelles de cette plateforme sont obsolètes par rapport aux avancées technologiques modernes et par contre insuffisantes pour garantir la compétitivité en recherche. Celle-ci est fréquentée tant par la Faculté des sciences que la Faculté de médecine représentant un total de 127 groupes ou 635 chercheurs menant jusqu’à 4'700 expériences annuelles.
- Amélioration de la plateforme multi-modalité d’imagerie moléculaire préclinique.

- Cette acquisition permettra d’avoir un système PET beaucoup plus performants. Suite à la demande par d’autres chercheurs, nous pourrions également offrir plus de possibilités grâce à la troisième modalité d’imagerie (SPECT) et ainsi élargir l’utilisation de la machine.
- Modification de la plateforme pour expériences d’analyse comportementale.
- Ces analyses sont faites sur des animaux. Les équipements sont actuellement lacunaires et non adaptés à Genève et ils sont multi usage pour étudier la genèse des tumeurs et des dysfonctionnements de l’immunité.
- Nouveau microscope électronique.
- La recherche dans le domaine biomédical nécessite une approche multidisciplinaire parmi lesquelles les analyses ultra structurales de spécimens biologiques sont souvent essentielles.
- Acquisition d’une plateforme d’enregistrement de microélectrodes. Celle-ci permettra d’analyser localement et directement l’activité de quelques neurones ciblés du cerveau humain. Ce projet prend place dans le cadre de l’évaluation pré-chirurgicale de l’épilepsie, et en particulier pour le développement de la stimulation électrique profonde comme le traitement de l’épilepsie.

Enfin, un parc d’appareils scientifiques moins spécifique mais qu’il faut concevoir au niveau des toutes nouvelles technologies tels que :

- ultracentrifugeuses ;
- incubateurs à CO₂ ;
- instruments de purification et de séparation des protéines ;
- incubateurs agitateurs,
- ultra congélateurs.

D’autres équipements, moins coûteux, seront également à remplacer en raison du changement des titulaires de postes professoraux. Une bonne partie des équipements acquis l’ont été sous forme d’un projet de loi, puis confiés à des services de l’Université, pour les revitaliser. Il faut relever que, pour la plupart de ces équipements, un large appel à des financements externes à l’Université (R’equip, fondations, etc.) a été effectué ces dernières années et permet quelquefois de compléter à hauteur d’environ 60% des coûts.

Matériel audiovisuel

L'équipement audiovisuel de l'université s'adresse :

- à l'enseignement ;
- à la recherche scientifique ;
- au public (lors des grands événements).

Face à une forte évolution technologique dans ce domaine, et afin de rester attractif pour les étudiants de demain, ces dernières années notre université a dû investir d'importants moyens :

- Dans l'acquisition de nouveaux équipements permettant de s'adapter aux méthodes actuelles d'enseignement (et de rester en phase avec le post-obligatoire). Cela a concerné par exemple l'installation de beamers, de tableaux électroniques, de caméras de documents.
- Dans l'acquisition de nouveaux équipements adaptés au développement de la recherche : cela concernait par exemple l'installation de systèmes d'enregistrement et dépouillement des données, des systèmes d'observation.
- Dans la mise à niveau de l'infrastructure audiovisuelle. Cela concernait par exemple l'installation de fibres optiques permettant de contrôler à distance les appareils et matériels informatiques des auditoriums.
- De la mise à niveau des cabines d'interprétation pour rester à la pointe dans l'enseignement avec des outils utilisés dans le monde professionnel.
- Dans la modernisation des moyens d'information. Cela concernait par exemple l'installation d'écrans plasma dans les principaux bâtiments, ou l'équipement des cabines d'interprétation des grands auditoriums.

Les intentions de dépenses resteront importantes dans ce domaine.

- D'une part parce qu'une grande partie du matériel installé depuis plusieurs années (et souvent financé par des projets de loi) devra être renouvelé pour des raisons d'obsolescence. En effet, la durée de vie de ce matériel demeure malheureusement courte, de l'ordre de 5 ans. L'usage des beamers est par ailleurs devenu plus intensif et s'est généralisé, voire doublé dans les grands auditoriums.
- D'autre part parce que l'effort de modernisation des installations devra être poursuivi. Cela concernera essentiellement des équipements de visioconférences, le remplacement de rétroprojecteurs par des tableaux électroniques, sans parler de la course aux nouveaux formats (16 :9, HD)

qui implique un renouvellement rapide du matériel. Une loi a été votée en faveur des activités de e-learning, mais elle ne permettra de couvrir que les besoins les plus lourds,

L'audiovisuel est devenu de plus en plus informatisé : dans les auditoriums nouvellement équipés, deux ordinateurs au minimum sont nécessaires pour faire fonctionner le matériel audio-visuel, d'où des coûts d'exploitation (renouvellement du parc d'ordinateur) en forte croissance.

Mobilier

La politique de renouvellement du mobilier menée ces dernières années doit être poursuivie.

Cela concerne essentiellement :

- le mobilier d'enseignement,
- le mobilier de bureau,
- le mobilier de laboratoire,
- le mobilier de bibliothèque,
- le mobilier audiovisuel.

La plupart de ces équipements acquis lors de grands projets de construction doivent être remplacés soit pour des raisons de sécurité (mobilier de laboratoire) soit pour des raisons d'usure. Cela implique une forte augmentation des besoins de renouvellement, notamment sur Uni Mail, qui avait bénéficié d'un renouvellement complet, tant en 1992 pour la première étape qu'en 1999 pour la deuxième.

Par ailleurs, le projet de regroupement de toutes les bibliothèques de l'université nécessitera le réaménagement de ces espaces.

Enfin, la création de nouvelles chaires d'enseignement nécessitera le réaménagement et l'adaptation des salles d'enseignements.

Machines et outillage

Des ateliers de mécanique encore équipés de machines conventionnelles doivent eux aussi répondre à des exigences de plus en plus sévères comme par exemple dans le façonnage des pièces destinées à l'analyse des astroparticules qui permettent de mesurer les caractéristiques de fils et de ruban supraconducteurs lorsqu'ils sont sous contrainte, ou encore les têtes de

microscopes à effet de tunnel permettant des études à l'échelle atomique. Pour ce faire, l'acquisition de fraiseuses et tours à commande numérique est envisagée.

6.2) Matériel informatique et logiciel

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	5 320 529 F	5 596 093 F	6 024 108 F	4 337 326 F	21 278 055 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	5 320 529 F	5 596 093 F	6 024 108 F	4 337 326 F	21 278 055 F

Matériel informatique et Logiciel

Le renouvellement des équipements informatiques concerne :

- les équipements d'infrastructure ;
- les postes de travail (pc, imprimantes, stations de travail...) ;
- les équipements scientifiques ;
- les logiciels.

Les équipements d'infrastructure constituant le socle technique du système d'information comprennent :

- les équipements actifs du réseau filaire et sans fil ;
- les serveurs en salle-machines, calcul, gestion, web, messagerie, bureautique ;
- les infrastructures d'archivage et de stockage ;
- les PC pour les étudiants dans les salles de travaux pratiques et les bibliothèques.

La politique de renouvellement doit répondre à la qualité de service des utilisateurs.

- En évitant les pannes dues au vieillissement.
- Les postes de travail sont remplacés périodiquement en moyenne tous les 5 ans, tandis que le gros matériel et les équipements scientifiques ont des durées de vie plus longues.
- En adaptant le matériel aux normes de sécurité informatiques pour parer aux attaques incessantes.

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour l'université de Genève (DIP/UNI)

Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'université de Genève.

Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

03260121 56410000

Politique(s) publique(s) concernée(s) :

A - Formation

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.53	3.46	6.44	9.48	11.82
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Ocrotte de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.53	3.46	6.44	9.48	11.82
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.53	3.46	6.44	9.48	11.82

- Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
 - Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
 - Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
 - En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
 - Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 26.08.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le 31.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 31.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 75 312 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'université de Genève

Projet présenté par le DIP / UNI

		2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	Durée Taux	18'547'000	18'733'000	18'921'000	19'111'000	75'312'000
- Recette d'investissement		0	0	0	0	0
Investissement net		18'547'000	18'733'000	18'921'000	19'111'000	75'312'000
Mob. et éqpts - Subv. invest. accordée / reçue	10 ans 10.0%	13'225'471	13'138'907	12'886'892	14'773'874	54'035'044
Recettes		0	0	0	0	0
Informatique - Subv. invest. accordée / reçue	5 ans 20.0%	5'320'529	5'598'093	6'024'108	4'337'326	21'270'056
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0

TOTAL des charges financières	2011	2012	2013	2014	charges financières récurrentes
Intérêts	533'226	3'458'553	6'435'441	9'479'393	11'824'226
Amortissements	533'226	1'071'800	181'679	21'652'220	21'652'220
	0	2'386'753	481'952	7'314'173	9'659'006

Signature du responsable financier: 
Date: 26.08.2010

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 76 312 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'université de Genève

Projet présenté par le DIP / UNI

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	533'226	3'458'553	6'435'441	9'479'393	11'824'226
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (loyer (eau, énergie, combustibles), concubage/m, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	533'226	3'458'553	6'435'441	9'479'393	11'824'226
Amortissements (report tableau)	0	1'071'900	1'015'779	2'165'220	2'165'220
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (432) Provision [35] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	2'386'753	4'819'662	7'314'173	9'659'006
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	533'226	3'458'553	6'435'441	9'479'393	11'824'226
Remarques :					

Signature du responsable financier : 
Date : 26.08.2010

PL 10722**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 28 717 550 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la sécurité, de la police et de l'environnement, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Les objectifs principaux visés par le présent crédit de programme sont déclinés en quatre axes :

- Permettre le renouvellement des équipements utilisés par les services du département de la sécurité, de la police et de l'environnement. Il s'agit tant d'équipements "standards" (mobilier, matériel, véhicules), que d'équipements spécifiques (armes, matériel scientifique, etc.).
- Couvrir les besoins en équipements (standard et spécifiques) des collaborateurs supplémentaires découlant de la mise en œuvre du programme de législature du Conseil d'Etat
- Répondre aux besoins spécifiques de la prison de Champ-Dollon générés par la situation de très forte surpopulation en attendant une amélioration dans le cadre de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire (chariots thermo-ports - des commentaires plus détaillés relatifs à ces équipements figurent au point 6.1).
- Mettre en œuvre le projet de cadastre des restrictions de droit public permettant ainsi de répondre aux exigences fédérales sur la géoinformation du 1^{er} octobre 2009 (un complément d'information figure au point 6.4).

2.2) Contenu

Les principales immobilisations concernent ainsi le mobilier et le matériel usuels, les véhicules, les équipements de sécurité, le matériel de télécommunication, les appareils scientifiques de la police et des services de l'environnement et l'acquisition de chariots repas pour la prison de Champ-Dollon.

Par ailleurs, il est à relever qu'aucune recette de subvention n'est prévue dans le présent crédit de programme.

2.3) Périmètre

Le présent crédit de programme couvre les besoins du département de la sécurité, de la police et de l'environnement, c'est-à-dire qu'il correspond au périmètre du crédit de programme de l'ancien département des institutions (DI - loi 10133), auquel sont venus s'adjoindre l'office de l'environnement (à l'exclusion du service de toxicologie de l'environnement bâti, transféré au DCTI) et le service des affaires militaires et duquel sont partis le service des votations et élections et les offices des poursuites et des faillites. Par ailleurs, le transfert du détachement de spécialistes de déminage de la sécurité civile (DCTI) à la police est en cours et de ce fait, son budget d'investissement est inclus dans le présent crédit de programme 2011-2014.

3. Historique

	Crédit de programme 2008-2010 (loi 10133)				
	Crédit voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	15 036 500 F	3 332 716 F	3 599 796 F	5 774 000 F	12 706 512 F
Recettes¹	169 000 F	—	—	—	—
Investissements nets	14 867 500 F	3 332 716 F	3 599 796 F	5 774 000 F	12 706 512 F

¹ Cette recette concernait la subvention allouée par la Confédération au canton pour le financement des véhicules des gardes de sécurité diplomatique (GSD). En effet, ces véhicules étaient achetés par le canton et, à certaines conditions, couverts par une subvention fédérale. Or, en 2008, la Confédération a souhaité recevoir et payer directement les factures, qui n'ont dès lors plus transité par la comptabilité du canton. Actuellement, le mode de financement a à nouveau changé et la Confédération verse désormais un forfait de F 40'500, tout compris (armes, habillement, véhicules, etc.), pour le premier équipement de tout nouveau collaborateur affecté à la protection des sites diplomatiques. Ce montant est pris en compte dans le budget de fonctionnement.

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 peuvent être rangés en trois catégories générales (mobilier et matériel ordinaires, véhicules, équipements spécifiques) et déclinés de la manière suivante sur les trois années du crédit de programme :

	Crédit de programme 2008-2010 (loi 10133)				
	Crédit voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Mobilier et matériel ordinaires	3 064 000 F	701 691 F	835 050 F	1 573 000 F	3 109 741 F
Véhicules	5 822 500 F	1 735 843 F	1 600 896 F	1 760 000 F	5 096 739 F
Équipements spécifiques	5 981 000 F	895 182 F	1 163 850 F	2 441 000 F	4 500 032 F
Investissements nets	14 867 500 F	3 332 716 F	3 599 796 F	5 774 000 F	12 706 512 F

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif. En effet, ainsi que cela est déjà mentionné dans l'introduction, la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	8 803 200 F	7 102 650 F	6 447 350 F	6 364 350 F	28 717 550 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	8 803 200 F	7 102 650 F	6 447 350 F	6 364 350 F	28 717 550 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5061	7 737 200 F	6 101 650 F	5 536 350 F	5 453 350 F	24 828 550 F
5062	706 000 F	706 000 F	706 000 F	706 000 F	2 824 000 F
5201	260 000 F	95 000 F	5 000 F	5 000 F	365 000 F
5290	100 000 F	200 000 F	200 000 F	200 000 F	700 000 F
Total dépenses	8 803 200 F	7 102 650 F	6 447 350 F	6 364 350 F	28 717 550 F

Les natures existantes dans le crédit de programme 2011-2014 du DSPE sont les suivantes :

- 5061 : Mobilier, équipements, machines, véhicules
- 5062 : Informatique et télécommunication
- 5201 : Logiciels, applications et licences
- 5290 : Autres immobilisations incorporelles

4.2) Recettes

Le crédit de programme 2011-2014 du DSPE ne prévoit pas de recettes d'investissement.

5) Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **O** Autorités et gouvernance;
- **H** Sécurité et population;
- **F** Environnements et énergie.

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) *Autorités et gouvernance*

La part du CP 2011-2014 du DSPE relatif à la politique publique « Autorités et gouvernance » se décompose comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	70 000 F	115 000 F	75 000 F	45 000 F	305 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	70 000 F	115 000 F	75 000 F	45 000 F	305 000 F

Cette politique publique est représentée par les services suivants :

- le secrétariat général
- les archives de l'Etat
- le bureau du délégué aux relations de la Genève internationale

Les crédits de programme pour ces trois services couvrent principalement le renouvellement ordinaire de mobilier et de matériel.

Pour le surplus, les archives d'Etat sollicitent un montant de 95 000 F dans le but de remplacer des vitrines d'exposition et un lecteur reproducteur de microfilms.

5.2) *Sécurité et population*

La part du CP 2011-2014 du DSPE relatif à la politique publique "Sécurité et population" se décompose comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	7 993 850 F	6 138 250 F	5 911 750 F	5 883 750 F	25 927 600 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	7 993 850 F	6 138 250 F	5 911 750 F	5 883 750 F	25 927 600 F

Cette politique publique est représentée par les services suivants :

- l'office cantonal de la population;
- l'office pénitentiaire;
- la police;
- l'office des droits humains;
- l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Pour plus de clarté, nous avons distingué les investissements de la police, du domaine pénitentiaire et des autres services.

1. La police

La part du crédit de programme 2011-2014 du DSPE concernant la police se présente comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Mobilier	684 250 F	764 250 F	684 250 F	604 250 F	2 737 000 F
Matériel	3 032 500 F	2 432 500 F	2 432 500 F	2 432 500 F	10 330 000 F
Véhicules	2 145 000 F	2 145 000 F	2 145 000 F	2 145 000 F	8 580 000 F
Investissements nets	5 861 750 F	5 341 750 F	5 261 750 F	5 181 750 F	21 647 000 F

La rubrique "Matériel" contient des équipements spécifiques pour un certain nombre de services ou d'objets particuliers selon le tableau ci-dessous. Des commentaires plus détaillés relatifs à ces équipements spécifiques figurent au point 6.1) "Type d'investissement - Équipements" du présent document.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Équipements	999 000 F	999 000 F	999 000 F	999 000 F	3 996 000 F
BPTS²	125 000 F	125 000 F	125 000 F	125 000 F	500 000 F
Stand de tir	52 500 F	52 500 F	52 500 F	52 500 F	210 000 F
TERO³	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	200 000 F
Radars et caméras	500 000 F	500 000 F	500 000 F	500 000 F	2 000 000 F
Télécommunications	706 000 F	706 000 F	706 000 F	706 000 F	2 824 000 F
DSD⁴	600 000 F	—	—	—	600 000 F
Investissements nets	3 032 500 F	2 432 500 F	2 432 500 F	2 432 500 F	10 330 000 F

Les montants relatifs au mobilier concernent à la fois le renouvellement ordinaire et les besoins en mobilier supplémentaire.

En effet, le programme de législature 2010-2013 prévoit l'engagement de 255 nouveaux collaborateurs qui auront des répercussions directes sur l'acquisition de mobilier (nouveaux postes de travail), mais également sur le matériel (équipement, armes, gilets pare-balles, etc.), car, en application des normes IPSAS, l'équipement d'un policier doit être considéré comme un investissement à activer au bilan de l'Etat (alors que jusqu'à peu, certains éléments comme les gilets pare-balles étaient financés par le budget de fonctionnement). Le personnel supplémentaire nécessitera aussi la création de nouvelles salles de formation.

En outre, une dépense approximative de 1 000 000 F est liée au renouvellement de 1000 gilets pare-balles pour le personnel actuellement en poste.

Enfin, le crédit de programme prévoit un montant de 480 000 F pour l'équipement de postes de police. Il s'agit de la création de deux postes de police intégrés en 2011 (l'un aux Pâquis, l'autre dans un lieu encore à définir) et du renouvellement de 5 postes de police.

² Brigade de police technique et scientifique

³ Tireurs d'Elite ROMands (groupe romand de tireurs d'élite)

⁴ Détachement de spécialistes du déminage

En ce qui concerne les véhicules, le crédit de programme permettra :

- le renouvellement ordinaire des véhicules en fonction de leur usure, âge et kilométrage;
- l'acquisition de nouveaux véhicules, notamment des fourgons cellulaires pour les transports de détenus en application du nouveau code de procédure pénale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Il est à relever que les nouveaux véhicules sont modernes et répondent à des exigences économiques et écologiques élevées. En effet, l'Etat se doit d'être exemplaire en la matière. Cela implique toutefois un renchérissement du coût des véhicules estimé en moyenne à 2 %.

Par ailleurs, le détachement de spécialistes du déminage (DSD) est en cours de transfert de la sécurité civile (DCTI) au DSPE, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour l'équipement ainsi que pour le remplacement d'un robot d'intervention acquis en 2002.

2. L'office pénitentiaire

La part du crédit de programme 2011-2014 du DSPE concernant l'office pénitentiaire se présente comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Mobilier	81 000 F	72 000 F	75 000 F	75 000 F	303 000 F
Matériel	1 842 100 F	679 000 F	750 500 F	792 000 F	4 063 600 F
Véhicules	72 000 F	45 000 F	45 000 F	45 000 F	207 000 F
Investissements nets	1 995 100 F	796 000 F	870 500 F	912 000 F	4 573 600 F

Les crédits ci-dessus sont prévus, d'une part, pour le renouvellement ordinaire du mobilier, matériel, véhicules dans les différents secteurs administratifs des services de l'office pénitentiaire. D'autre part, il s'agit également d'assurer le remplacement d'équipements plus particuliers, tels que les machines des ateliers destinés aux détenus (tant à Champ-Dollon que dans les autres établissements de détention) ou le matériel des cuisines ou des buanderies. Ces secteurs sont généralement dotés d'appareils onéreux, dont la durée de vie varie entre 15 et 30 ans.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la ligne "Matériel", en distinguant le matériel standard (notamment le remplacement des machines des ateliers) des équipements spécifiques.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Matériel standard	377 100 F	469 000 F	355 500 F	382 000 F	1 583 600 F
Chariots-repas	1 370 000 F	—	—	—	1 370 000 F
GSCD⁵	—	15 000 F	—	15 000 F	30 000 F
DICD⁶	45 000 F	45 000 F	45 000 F	45 000 F	180 000 F
Investissements nets	1 792 100 F	529 000 F	400 500 F	442 000 F	3 163 600 F

La tranche du crédit de programme affectée au domaine pénitentiaire inclus ainsi trois projets spécifiques.

Le premier projet est destiné à l'achat de chariots pour la livraison des repas aux détenus à Champ-Dollon et son coût est de 1 370 000 F (voir détails au point 6.1).

Un crédit de 30 000 F est demandé afin de répondre aux besoins du groupe de sécurité de Champ-Dollon (GSCD), notamment pour le renouvellement d'armes. Pour rappel, il s'agit des collaborateurs occupés au sas d'entrée et qui contrôlent les mouvements des visiteurs au sein de l'établissement. De ce fait, l'équipement des ces collaborateurs comprend une arme.

Enfin, un crédit de 180 000 F sur 4 ans est demandé afin d'équiper le personnel de Champ-Dollon en équipement contre l'incendie.

⁵ Groupe de sécurité Champ-Dollon

⁶ Détachement incendie Champ-Dollon

3. Les autres services (office cantonal de la population - OCP, office cantonal des automobiles et de la navigation - OCAN, office des droits humains - ODH, service des affaires militaires - SAM).

La part du crédit de programme 2011-2014 du DSPE relatif aux autres services ressortant de la politique publique « Sécurité et population » se présente comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Mobilier	103 000 F	62 500 F	61 500 F	61 500 F	288 500 F
Matériel	84 000 F	68 000 F	68 000 F	78 500 F	298 500 F
Véhicules	—	20 000 F	—	—	20 000 F
Investissements nets	187 000 F	150 500 F	129 500 F	140 000 F	607 000 F

Il s'agit principalement de renouvellement ordinaire de mobilier, matériel et véhicules. Cependant, pour l'office cantonal de la population, un montant de 37 000 F est destiné à l'aménagement de l'espace actuellement inoccupé reliant les deux bâtiments (passerelle) afin d'en faire un auditorium.

5.3) Environnement et énergie

La part du crédit de programme 2011-2014 du DSPE relatif à la politique publique "Environnement et énergie" se décompose comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Mobilier	38 150 F	17 000 F	10 000 F	7 000 F	72 150 F
Matériel	280 200 F	456 400 F	230 600 F	228 600 F	1 195 800 F
Véhicules	66 000 F	86 000 F	20 000 F	—	172 000 F
Informatique	255 000 F	90 000 F	—	—	345 000 F
Autres immobilisations incorporelles	100 000 F	200 000 F	200 000 F	200 000 F	700 000 F
Investissements nets	739 350 F	849 400 F	460 600 F	435 600 F	2 484 950 F

Le crédit de programme sollicité permettra de faire face à l'acquisition et au renouvellement du mobilier, du matériel et des véhicules dans le but de pourvoir aux besoins des services. Il est à relever que les nouveaux véhicules sont modernes et répondent à des exigences économiques et écologiques élevées. En effet, l'Etat se doit d'être exemplaire en la matière.

La rubrique "Matériel" contient du matériel spécifique pour un certain nombre de service ou des objets particuliers selon le tableau ci-dessous. Des commentaires plus détaillés relatifs à ces équipements spécifiques figurent au point 6.1) "Type d'investissement - Équipements" et 6.2) "Informatique" du présent document.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Matériel (SPAIR⁷)	43 000 F	164 000 F	45 000 F	83 000 F	335 000 F
Matériel (SPBR⁸)	55 000 F	80 000 F	35 000 F	30 000 F	200 000 F
Matériel (GESDEC⁹)	167 200 F	112 400 F	50 600 F	50 600 F	380 800 F
Stations	15 000 F	100 000 F	100 000 F	65 000 F	280 000 F
Informatique (SPAIR - SPBR)	255 000 F	90 000 F	—	—	345 000 F
Investissements nets	535 200 F	546 400 F	230 600 F	228 600 F	1 540 800 F

Ces équipements spécifiques sont principalement des appareils scientifiques de mesures (sondes, piézomètres, etc.). En effet, il s'agit de remplacer du matériel ancien et souvent obsolète par du matériel technologiquement plus évolué qui nous permettra de remplir les exigences fédérales. Il est ainsi prévu de procéder au remplacement des stations de mesures qui sont actuellement très anciennes (la plupart ont été installées dans les années 80), technologiquement dépassées et dans un état vétuste.

⁷ Service de protection de l'air

⁸ Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants

⁹ Service de géologie, sols et déchets

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Équipements (mobilier, matériels, audio-visuels, véhicules, etc.)
- Télécommunications
- Systèmes informatiques
- Autres immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessus présente la globalité des dépenses du crédit de programme 2011-2014 par type d'investissement.

	Crédit de programme 2011-2014				
Type d'investissements	2011	2012	2013	2014	Cumul
Équipements	7 737 200 F	6 101 650 F	5 536 350 F	5 453 350 F	24 828 550 F
Télécommunications	706 000 F	706 000 F	706 000 F	706 000 F	2 824 000 F
Systèmes informatiques	260 000 F	95 000 F	5 000 F	5 000 F	365 000 F
Autres immobilisations incorporelles	100 000 F	200 000 F	200 000 F	200 000 F	700 000 F
Investissements nets	8 803 200 F	7 102 650 F	6 447 350 F	6 364 350 F	28 717 550 F

6.1) Équipements

Le tableau ci-dessous présente les dépenses globales pour la rubrique "Équipements", qui sont distingués en équipements dits "courants" (qui regroupent l'acquisition et le remplacement de mobiliers, matériels ordinaires et véhicules) et les dépenses spécifiques liées à l'activité des services. Les équipements spécifiques sont ensuite repris et détaillés par service.

1. La police

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
BPTS¹⁰	125 000 F	125 000 F	125 000 F	125 000 F	500 000 F
Stand de tir	52 500 F	52 500 F	52 500 F	52 500 F	210 000 F
TERO¹¹	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	200 000 F
Radar-caméra	500 000 F	500 000 F	500 000 F	500 000 F	2 000 000 F
DSD¹²	600 000 F	—	—	—	600 000 F
Investissements nets	1 327 500 F	727 500 F	727 500 F	727 500 F	3 510 000 F

Brigade de police technique et scientifique (BPTS)

Un montant de 500 000 F est demandé afin de couvrir les remplacements de matériel pour la brigade de police technique et scientifique (BPTS). Il est notamment prévu de remplacer un macroscopie comparateur, dont le coût est d'environ 100 000 F. Il s'agira également de renouveler le parc de microscopes, d'appareil photos spécifiques, ainsi que de divers matériel scientifique lié à l'activité.

Réaménagement du stand de tir

Un crédit de 52 500 F par an est demandé pour couvrir les dépenses d'aménagement du stand de tir de la police au Bois-de-Bay. En effet, des aménagements permanents sont nécessaires sur ce site afin de maintenir le niveau technique du stand, mais également diversifier les exercices d'entraînements et les situations de tir. Il est prévu enfin des travaux de goudronnage et la création ainsi que l'installation de modules superposés, afin de permettre d'augmenter l'espace disponible pour la formation.

¹⁰ Brigade de police technique et scientifique

¹¹ Tireurs d'Elite ROMands (groupe romand de tireurs d'élite)

¹² Détachement de spécialistes du déminage

Groupe de tireurs d'élite (TERO)

Pour rappel, TERO est un groupe de coopération romande dans le domaine des tireurs d'élite dont le projet initial avait été élaboré au sein du concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande et au Tessin. L'objectif était de confier au groupe tireurs d'élite de la police genevoise l'engagement des tireurs d'élite pour tous les cantons qui font partie du concordat. En contrepartie, les cantons partenaires financent le groupe tireurs d'élite genevois à hauteur de 40 %. Ces participations sont enregistrées dans les comptes de fonctionnement de la police. Un crédit de 200 000 F sur quatre ans est requis pour le renouvellement par tournus des armes.

Radars et caméras de surveillance

Un montant global de 2 000 000 F (soit 500 000 F par an) est prévu pour l'acquisition et le renouvellement des radars et caméras de surveillance. Il s'agit notamment de remplacer progressivement les radars dans les cabines en béton par des radars sur mât. Par ailleurs, certains radars doivent également être remplacés, car ils ne remplissent plus les normes d'homologation.

Détachement de spécialistes du déminage (DSD)

Une somme de 600 000 F est demandée pour le détachement de spécialistes du déminage (DSD). Il s'agit du renouvellement du matériel courant de ce service, notamment le remplacement du robot d'intervention acquis il y a une dizaine d'année. Pour rappel, ce service est en cours de transfert à la police, alors qu'il dépendait auparavant de la sécurité civile (DCTI).

2. L'office pénitentiaire

	Crédit de programme 2011-2014 Équipements spécifiques				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Chariots-repas	1 370 000 F	—	—	—	1 370 000 F
Investissements nets	1 370 000 F	—	—	—	1 370 000 F

Le crédit de programme demandé concerne l'adaptation de l'équipement de cuisine pour les repas des détenus. En effet, en raison d'une surpopulation très importante et chronique, la prison de Champ-Dollon doit se doter que chariots thermo-ports afin d'assurer la livraison de repas chauds aux détenus. Cette acquisition est motivée par deux nécessités.

D'une part, les détenus sont, de manière générale, très sensibles à la qualité des repas qui leur sont fournis. C'est d'autant plus vrai dans un établissement surpeuplé.

D'autre part, l'impossibilité de distribuer rapidement les repas en raison du grand nombre de détenus génère des problèmes de respect des normes d'hygiènes, car la température de la nourriture est insuffisante. L'utilisation de chariots thermo-ports permettra de conserver les repas à bonne température.

3. L'office de l'environnement :

A. Service de protection de l'air (SPAIR)

Un montant de 335 000 F est demandé afin de procéder au remplacement et à la mise à niveau des appareils de mesures :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Mesures météorologiques	9 000 F	9 000 F	9 000 F	9 000 F	36 000 F
Appareils de mesure de l'air (O₃, NO_x, SO₂, PM₁₀)	7 000 F	95 000 F	37 000 F	27 000 F	166 000 F
Appareils de laboratoire	5 000 F	8 000 F	10 000 F	4 000 F	27 000 F
Appareils de mesures des installations de chauffage	22 000 F	22 000 F	12 000 F	50 000 F	106 000 F
Investissements nets	43 000 F	134 000 F	68 000 F	90 000 F	335 000 F

Mesures météorologiques

Il s'agit de remplacer des capteurs à vent classiques par des modèles à ultrasons et de renouveler quelques capteurs d'humidité, de température ou de rayonnement solaire.

Appareils mesure O₃ + NO_x + SO₂ + PM₁₀

Ces appareils permettent de mesurer la qualité de l'air, c'est-à-dire respectivement l'ozone, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les poussières fines.

Appareils des laboratoires d'étalonnages et de maintenance

Différents équipements techniques de laboratoires doivent être acquis sous cette catégorie, tels que des appareils d'étalonnage ou un système de référence à perméation pour les gaz NO₂ et SO₂.

Appareils de mesure pour des installations de chauffage

En application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir), l'article 10 du règlement genevois sur la protection de l'air (K 1 70.08) prescrit au service de protection de l'air d'effectuer la surveillance en routine des émissions des installations de chauffage de plus de 1000 kW et de contrôler les nouvelles installations de plus de 350 kW. Divers types d'appareil sont utilisés pour mesurer les émissions des installations de chauffage en fonction de la taille (plus ou moins de 1000 kwh) et du type (à gaz ou à mazout). Ces appareils ayant une durée de vie entre 5 et 10 ans, des renouvellements sont prévus tous les ans par tournus.

Stations de mesures

Outre ces appareils scientifiques, un montant global de 280 000 F est demandé afin de procéder au renouvellement et à la mise à niveau des stations de mesures de la qualité de l'air, datant pour la plupart des années 80. Le coût d'équipement principal est l'acquisition et le montage de racks.

	Crédit de programme 2011-2014				
	Stations				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Passeiry	15 000 F	—	—	—	15 000 F
Ile	—	50 000 F	—	—	50 000 F
Meyrin	—	50 000 F	—	—	50 000 F
Sainte-Clotilde	—	—	50 000 F	—	50 000 F
Wilson	—	—	50 000 F	—	50 000 F
Foron	—	—	—	50 000 F	50 000 F
Anières	—	—	—	15 000 F	15 000 F
Investissements nets	15 000 F	100 000 F	100 000 F	65 000 F	280 000 F

B. Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR)

Un montant de 200 000 F est prévu afin de procéder à l'acquisition, au remplacement et à la mise à niveau des équipements de mesures du bruit et des rayonnements :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Vibrations	40 000 F	—	20 000 F	—	60 000 F
Rayonnement non ionisants (RNI)	—	15 000 F	—	15 000 F	30 000 F
Bruit	15 000 F	15 000 F	15 000 F	15 000 F	60 000 F
Station de mesurage autonome	—	50 000 F	—	—	50 000 F
Investissements nets	55 000 F	80 000 F	35 000 F	30 000 F	200 000 F

Vibrations

En 2011, la nouvelle ordonnance sur la protection contre les vibrations et le bruit solidien devrait entrer en vigueur. Le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) devra alors changer son équipement actuel, car celui-ci est disparate et ses performances ne répondront plus aux exigences légales. A titre d'exemple, selon les normes actuelles et la nouvelle ordonnance, le service devrait s'équiper en capteurs récents, couplés à des systèmes d'acquisition en temps réel, pour mesurer les incidences du CEVA.

Rayonnements non ionisants (RNI)

La technologie en matière de téléphonie évolue très rapidement. Le SPBR doit ainsi renouveler fréquemment ses appareils de mesures afin de couvrir de nouveaux domaines de fréquence comme, par exemple, le rayonnement UMTS. Ainsi, la durée d'utilisation des appareils est courte et on peut raisonnablement considérer que l'investissement dans ce domaine doit être effectué tous les deux ans.

Bruit

Ce crédit est demandé afin de pouvoir effectuer le remplacement des appareils polyvalents pour tous les types de mesurage. En effet, les microphones s'usent rapidement, car ils sont très exposés aux intempéries et certains sonomètres doivent être remplacés ou améliorés. Enfin, il est prévu de remplacer progressivement les valises d'enregistrement (déposées chez les plaignants et pilotées par des ordinateurs) dans les quatre ans à venir.

Station de mesurage autonome

L'acquisition d'une station supplémentaire de mesurage autonome est sollicitée dans le cadre de la problématique croissante du bruit urbain. En effet, il est important aujourd'hui de réagir rapidement sur les mesurages des nuisances sonores de longue durée en milieu urbain (comme par exemple lors de manifestations extérieures de longues durées, de discothèques etc.). Ces stations ont la capacité de transmettre en temps réel les données mesurées. Il sied de préciser qu'actuellement ce type de mesurage est sous-traité lors des fêtes de Genève ou de manifestations comme l'Euro 2008. L'investissement dans une station supplémentaire se justifie donc au vu du nombre croissant de plaintes.

C. Service de géologie, sols et déchets (GESDEC)

Un montant de 380 800 F est demandé afin de procéder à l'acquisition, au remplacement et à la mise à niveau les équipements de mesurage (sondes et piézomètres) :

	Crédit de programme 2011-2014				
	Équipements spécifiques				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Sondes (tensiomètres)	24 000 F	12 000 F	12 000 F	12 000 F	60 000 F
Appareils de mesures	60 000 F	10 000 F	—	—	70 000 F
Diverses sondes	4 000 F	2 800 F	1 000 F	1 000 F	8 800 F
Enregistreurs à niveau des nappes	4 200 F	12 600 F	12 600 F	12 600 F	42 000 F
Piézomètres	75 000 F	75 000 F	25 000 F	25 000 F	200 000 F
Investissements nets	167 200 F	112 400 F	50 600 F	50 600 F	380 800 F

Sondes (tensiomètres)

L'ordonnance fédérale sur la protection des sols a pour but d'assurer la fertilité des sols à long terme. Lorsque des travaux de terrassement sont faits sur des sols trop humides, leur fertilité est fortement altérée. En cas de travaux sur un chantier, le GESDEC doit donc s'assurer que le taux d'humidité permet le déplacement des terres. Le secteur de la protection des sols du GESDEC devra donc s'équiper de 3 sondes (tensiomètres) par année (à 4 000 F la pièce) afin de mesurer l'humidité des sols. De plus, ces sondes seront intégrées aux appareils de mesures météorologiques du réseau agro-météo. En 2011, il sera enfin nécessaire d'acquérir du matériel d'analyse spécifique lié aux sondes ainsi qu'à la gestion informatisée des données. Son coût est estimé à 12 000 F.

Appareils de mesures

Le secteur des sites contaminé doit s'équiper de 2 nouveaux appareils de mesures afin de contrôler les chantiers à assainir dans le canton.

Diverses sondes

Le secteur hydrologie du GESDEC aura besoin de plusieurs sondes pour mesurer les variations des niveaux des nappes d'eaux souterraines et pour effectuer le suivi de la piézométrie et de la protection des eaux souterraines. Ces sondes serviront par exemple à mesurer la température et le niveau des eaux.

Enregistreurs à niveau des nappes

Le secteur hydrogéologie du GESDEC a besoin de 10 enregistreurs de niveau des nappes afin d'équiper les piézomètres du réseau de la nappe du Genevois et effectuer ainsi le suivi du niveau de la température par télétransmission GSM. Il s'agit de traiter plus finement les données. Le coût de ces appareils est de 42 000 F l'unité.

Piézomètres

Un montant de 200 000 F sur quatre ans est prévu pour l'installation et l'entretien de nouveaux piézomètres destinés à surveiller la ressource en eau souterraine. Dans le cadre du réseau de surveillance des eaux souterraines, de nouvelles nappes sont à équiper (Corsier, Hermance et Pregny-Chambesey).

6.2) Informatique

Le crédit de programme 2011-2014 du DSPE comprend une part concernant l'acquisition de logiciels et de solutions informatiques dans le but de répondre et moderniser des systèmes d'informations, mais également dans le but de se conformer aux nouvelles normes fédérales.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Genève internationale	5 000 F	5 000 F	5 000 F	5 000 F	20 000 F
Service de protection de l'air (syst. acquisition des données - air zéro et dilution)	240 000 F	90 000 F	—	—	330 000 F
Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants	15 000 F	—	—	—	15 000 F
Investissements nets	260 000 F	95 000 F	5 000 F	5 000 F	365 000 F

Service de protection de l'air (système d'acquisition des données)

Le système d'acquisition des données actuel a été renouvelé en 2004. Il est basé sur une solution développée en interne et doit être modernisé. Il est prévu de s'orienter vers un système de marché développé spécifiquement pour ce type d'application. Le coût est estimé à 10 000 F par station et le projet s'étend sur deux ans (6 stations en 2011, 2 stations et une station de réserve en 2012).

Service de protection de l'air (système air zéro et dilution)

A ce jour, le ROPAG (réseau d'observation de la pollution de l'air à Genève) a utilisé des gaz de basses concentrations pour effectuer des calibrations. Cependant, leur stabilité est problématique et les contrôleurs de débits à disposition sur le marché sont désormais fiables et précis, de sorte que le service a prévu de remplacer le système développé en interne (il y a environ 10 ans) par un système dit "clé en main".

Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants :

Selon les récents ateliers de travail organisés à Berne, un cadastre global des émissions pour le rayonnement non ionisant pourrait être demandé par la Confédération. Afin de répondre à cette nouvelle norme, il est nécessaire d'équiper le service avec le programme de simulation adéquat.

6.3) Télécommunications

La part du crédit de programme 2011-2014 du DSPE consacrée aux télécommunications concerne l'acquisition et le remplacement de radios et autres appareils de communication à la police.

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Police	706 000 F	706 000 F	706 000 F	706 000 F	2 824 000 F
Investissements nets	706 000 F	706 000 F	706 000 F	706 000 F	2 824 000 F

6.4) Autres immobilisations incorporelles

Un crédit de programme de 700 000 F est demandé et sera consacré à la mise en œuvre du projet de cadastre des restrictions de droit public. La particularité de ce cadastre est d'être opposable aux tiers. Il se décline comme suit :

	Crédit de programme 2011-2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
GESDEC ¹³	100 000 F	200 000 F	200 000 F	200 000 F	700 000 F
Investissements nets	100 000 F	200 000 F	200 000 F	200 000 F	700 000 F

¹³ Service de géologie, sols et déchets

Ce projet permettra d'une part, de répondre aux exigences fédérales sur la géoinformation entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009. Parmi les sept restrictions de droit public prévus par la législation fédérale, quatre concernent le GESDEC. Il s'agit :

- des plans d'extraction de gravière
- du cadastre des sites pollués
- des zones de protection des eaux souterraines
- des périmètres de protection des eaux souterraines.

D'autre part, il s'agit d'actualiser et de mettre en forme des données afin que leur précision et leur fiabilité - sous forme numérique - soient conformes. Le but est également, de poursuivre la consolidation des géodonnées de référence territoriale et spatiale dans la mesure où ces dernières sont indispensables à la gestion du territoire ainsi qu'à la production des données servant de base aux politiques publiques.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)

• **Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**

04010100 50610000
04010100 50620000
04010100 52010000
04010100 52900000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**

O - Autorité et gouvernance
H - Sécurité et population
F - Environnement et énergie

• **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.25	1.44	2.44	3.36	4.09
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.25	1.44	2.44	3.36	4.09
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.25	1.44	2.44	3.36	4.09

• **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• **Annexes au projet de loi :** tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Liên Nguyen-Tang Bompas

Genève, le : 18 août 2010

Signature du responsable financier :

Directrice

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Projet présenté par le DSPE

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	253'092	1'444'213	2'439'940	3'358'750	4'086'285
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissement (report tableau)	253'092	1'444'213	2'439'940	3'358'750	4'086'285
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	457'293	825'650	825'650	825'650
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	986'920	1'797'285	2'533'120	3'260'955
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	253'092	1'444'213	2'439'940	3'358'750	4'086'285

Remarques :

Signature du responsable financier : Lién Nguyen-Tang Bompas
Date : 18 août 2010
Directrice
DDF-DSPE

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 28 717 550 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

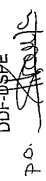
Projet présenté par le DSPE

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	8'803'200	7'102'550	6'447'350	6'364'350	28'717'550
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	8'803'200	7'102'550	6'447'350	6'364'350	28'717'550
Mob. et équips - Invest, propre durée moyenne	7'737'200	6'101'650	5'538'350	5'453'350	24'828'550
Recettes	0	0	0	0	0
Télécom* - Eqpmnts actifs réseau / téléphonie	705'000	705'000	705'000	705'000	2'820'000
Recettes	0	0	0	0	0
Informatique - Invest, propre durée moyenne	250'000	95'000	5'000	5'000	355'000
Recettes	0	0	0	0	0
Autre immobilisation incorporelle	100'000	200'000	200'000	200'000	700'000
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières					charges financières récurrentes
Intérêts	253'092	1'444'213	2'439'940	3'358'750	4'086'795
Amortissements	253'092	457'293	642'655	825'630	825'630
	0	988'920	1'797'285	2'533'120	3'280'655

2.875%
Liên Nguyen-Tang Bompas
Directrice
DDF-DSPE

Signature du responsable financier :

Date :

18 août 2010 p.o. 

PL 10723**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 4 920 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève, ainsi que la réalisation d'investissements liés.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectif

Le présent crédit de programme traite de la partie des investissements du DCTI hors des offices des bâtiments, du génie civil et du centre des technologies de l'information. Il a pour objectif de permettre le renouvellement et le remplacement d'immobilisations groupées du domaine de la logistique, essentiellement le mobilier et les équipements des places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangements divers, cafétérias). De plus, un montant complémentaire est prévu en 2011 pour l'aménagement de 195 places de travail dans le bâtiment Lancy Square, projet pilote du projet global OLEG (Optimisation des locaux de l'Etat de Genève). Ce crédit de programme doit également permettre la mise à jour des données du cadastre des restrictions de droit public, afin de répondre aux exigences de l'ordonnance fédérale correspondante, en vigueur depuis octobre 2009.

2.2) Contenu

Ce crédit de programme concerne les immobilisations groupées suivantes : mobilier, appareils et machines, matériel audiovisuel, véhicules non spécialisés.

Il concerne aussi des immobilisations incorporelles, soit les données cadastrales.

Il ne comprend pas d'immobilisations individuelles, ni de subventions à des tiers.

2.3) Périmètre

Lors du changement de législature, le DCTI a cédé la Sécurité civile au DIM, ainsi que la Coordination du sport et la Commission cantonale du Sport-Toto au DIP. A l'inverse, la Direction générale de l'aménagement du territoire et le Service de toxicologie de l'environnement bâti (tous deux ex DT) ont été intégrés au DCTI. Toutes les unités du département sont concernées par le crédit de programme.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de programme 2008-2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Prévisions 2010	Cumul
Dépenses	4 356 000 F	1 297 109 F	1 207 576 F	898 000 F	3 402 685 F
Recettes	1 490 000 F	—	—	100 000 F	100 000 F
Investissements nets	2 866 000 F	1 297 109 F	1 207 576 F	798 000 F	3 302 685 F

Les montants de ce tableau sont à périmètre constant, car bien que la Sécurité civile ne fasse plus partie du DCTI, ses dépenses et recettes seront comptabilisées sur ce crédit de programme jusqu'à fin 2010.

La majorité des dépenses et la totalité des recettes proviennent de la Sécurité civile (fonds des assureurs, véhicules).

Le solde des dépenses concerne majoritairement du mobilier. Les achats de mobilier sont générés par les déménagements et réaménagements (mobilier trop vétuste ou inadapté) et par le remplacement d'éléments cassés ou défectueux.

Finalement, la dernière partie des dépenses comprend le remplacement ou l'acquisition de matériel audiovisuel (projecteurs, écrans, appareils de photo, visualiseur), ainsi que le remplacement en 2008 de machines spécifiques pour l'atelier de micro filmage.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	1 710 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	4 920 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 710 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	4 920 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061	1 510 000 F	710 000 F	710 000 F	710 000 F	3 640 000 F
5290	200 000 F	360 000 F	360 000 F	360 000 F	1 280 000 F
Total dépenses	1 710 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	1 070 000 F	4 920 000 F

Les natures prévues dans le crédit de programme 2011-2014 du DCTI sont les suivantes :

- 5061 : Mobilier, équipements, machines, véhicules
- 5290 : Autres immobilisations incorporelles

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes liées à ce crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **G** Aménagement et logement
- **J** Mobilité
- **N** Culture, sport et loisirs
- **P** Activités de support et prestations de moyens

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) Politique publique G Aménagement et logement

G Aménagement et logement	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	429 000 F	589 000 F	589 000 F	589 000 F	2 196 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	429 000 F	589 000 F	589 000 F	589 000 F	2 196 000 F

Les dépenses comprennent principalement :

- Le remplacement de certains appareils du laboratoire du Service de toxicologie de l'environnement bâti (600 000 F).
- L'achat de mobilier pour son renouvellement (280 000 F). Le montant pour celui-ci est estimé sur les bases suivantes : nombre de places de travail des unités concernées par cette politique publique (Direction générale de l'aménagement du territoire, Office du logement, Office des autorisations de construire, Registre foncier), une durée de vie du mobilier de 15 ans et le prix standard d'une place de travail déterminé par la Centrale commune d'achats. Le montant est majoré, toujours par place de travail, pour du mobilier de rangement complémentaire, nécessaire et pas compris dans la place standard, ainsi que, le cas échéant, pour du mobilier particulier à certaines unités.

- La mise à jour de données cadastrales (1 280 000 F) de la Direction générale de l'aménagement du territoire imposée par l'entrée en vigueur en octobre 2009 de l'ordonnance fédérale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Les autres postes de dépenses sont :

- Un montant (16 000 F) pour les appareils et machines utilisés par les unités (timbreuses de plans de l'Office des autorisations de construire notamment).
- Un montant (16 000 F) donné par le garage de l'Etat pour remplacer des véhicules (1 véhicule au Service de toxicologie de l'environnement bâti).
- Une estimation (4 000 F) pour le renouvellement de matériel audiovisuel, répartie au prorata du nombre de personnes dans les unités.

5.2) Politique publique J Mobilité

J Mobilité	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	223 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F	298 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	223 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F	298 000 F

Les dépenses comprennent essentiellement l'achat de mobilier pour son renouvellement. Le montant (100 000 F) est estimé sur les bases suivantes : nombre de places de travail de l'unité concernée par cette politique publique (Office du génie civil), une durée de vie du mobilier de 15 ans et le prix standard d'une place de travail déterminé par la Centrale commune d'achats. Le montant est majoré, toujours par place de travail, pour du mobilier de rangement complémentaire, nécessaire et pas compris dans la place standard, ainsi que pour du mobilier particulier (centres d'exploitation de la voirie).

En 2011, dans le cadre du projet OLEG, une partie de l'Office du génie civil (58 places) emménagera dans le nouveau bâtiment de Lancy Square. Un montant (197 000 F) est donc prévu pour les places de travail excédant le renouvellement annuel normal. Le mobilier actuellement en place est en moyenne ancien et difficilement utilisable dans les nouveaux locaux.

Une estimation (1 000 F) pour le renouvellement de matériel audiovisuel, répartie au prorata du nombre de personnes dans les unités, complète les dépenses.

5.3) Politique publique N Culture, sport et loisirs

N Culture, sport et loisirs	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	12 000 F	12 000 F	12 000 F	12 000 F	48 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	12 000 F	12 000 F	12 000 F	12 000 F	48 000 F

Les dépenses comprennent essentiellement l'achat de mobilier pour son renouvellement. Le montant (40 000 F) est estimé sur les bases suivantes : nombre de places de travail de l'unité concernée par cette politique publique (Office du patrimoine et des sites), une durée de vie du mobilier de 15 ans et le prix standard d'une place de travail déterminé par la Centrale commune d'achats. Le montant est majoré, toujours par place de travail, pour du mobilier de rangement complémentaire, nécessaire et pas compris dans la place standard, ainsi que, le cas échéant, pour du mobilier particulier à certaines unités.

Les autres postes de dépenses sont :

- Un montant (7 500 F) pour les appareils et machines particuliers utilisés par le service d'archéologie.
- Une estimation (500 F) pour le renouvellement de matériel audiovisuel, répartie au prorata du nombre de personnes dans les unités.

5.4) Politique publique P Activités de support et prestations de moyen

P Activités de support et prestations de moyen	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 046 000 F	444 000 F	444 000 F	444 000 F	2 378 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 046 000 F	444 000 F	444 000 F	444 000 F	2 378 000 F

Les dépenses comprennent essentiellement l'achat de mobilier pour son renouvellement. Le montant (1 010 000 F) est estimé sur les bases suivantes : nombre de places de travail des unités concernées par cette politique publique (Office des bâtiments, Fonctions de support, Centre des technologies de l'information, Secrétariat général), une durée de vie du mobilier de 15 ans et le prix standard d'une place de travail déterminé par la Centrale commune d'achats. Le montant est majoré, toujours par place de travail, pour du mobilier de rangement complémentaire, nécessaire et pas compris dans la place standard, ainsi que, le cas échéant, pour du mobilier particulier à certaines unités.

En 2011, dans le cadre du projet OLEG, une partie de l'Office des bâtiments (137 places) emménagera dans le nouveau bâtiment de Lancy Square. Un montant (482 000 F) est donc prévu pour les places de travail excédant le renouvellement annuel normal. Le mobilier actuellement en place est en moyenne ancien et difficilement utilisable dans les nouveaux locaux. Pour ce même projet, un montant (120 000 F) est budgété pour les équipements et le mobilier des espaces communs de ce bâtiment (salles de conférence, cuisinette-cafétéria).

Les autres postes de dépenses sont :

- Un montant (600 000 F) pour le renouvellement du parc de machines de nettoyage du service Travaux et entretien de l'Office des bâtiments.
- Un montant (36 000 F) pour les appareils et machines particuliers utilisés par les unités (gerbeur du Centre des technologies de l'information, ateliers de reprographie et de microfilmage de la Direction de support, petit électroménager pour le département, non réparti et pris en charge par la Direction de support).

- Un montant (84 000 F) donné par le garage de l'Etat pour les véhicules qui doivent être remplacés (9 véhicules répartis entre le Centre des technologies de l'information, la Direction de support et l'Office des bâtiments).
- Une estimation (6 000 F) pour le renouvellement de matériel audiovisuel, répartie au prorata du nombre de personnes dans les unités.
- Un montant (40 000 F), non réparti dans les unités, pris en charge par la Direction de support pour du matériel audiovisuel complémentaire.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Equipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)
- Autres immobilisations incorporelles

6.1) Equipements

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 510 000 F	710 000 F	710 000 F	710 000 F	3 640 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 510 000 F	710 000 F	710 000 F	710 000 F	3 640 000 F

Ce crédit comprend des équipements sous forme d'immobilisations groupées génériques (mobilier, véhicules, matériel audiovisuel) ou spécifiques (matériel d'ateliers ou de laboratoires).

Lors d'une année normale, le mobilier représente 50% du montant total. Il est généralement renouvelé lors de déménagements ou de réaménagements, car il est en moyenne assez ancien et souvent plus adapté aux nouveaux locaux. L'extension des besoins de rangement et de stockage de documents génère également des acquisitions de mobilier. Le montant de 358 000 F par an est basé sur une durée d'amortissement du mobilier de 15 ans.

En 2011, le déménagement des Offices des bâtiments et du génie civil dans le nouveau bâtiment de Lancy Square accélère et concentre le renouvellement du mobilier. Un montant (800 000 F) doit donc être ajouté pour ce projet, en plus de la somme annuelle standard pour un renouvellement sur 15 ans, insuffisante en 2011.

Lors d'une année normale, les appareils et machines représentent 44% du montant total. Le département comprend un atelier de microfilmage, un centre de reprographie, un laboratoire technique (Service de toxicologie de l'environnement bâti) et d'autres équipements métiers (appareils de mesure, machines). Un montant de 165 000 F par an a donc été prévu pour assurer la pérennité des outils de travail de ces services. Un montant de 150 000 F par an a été prévu par le service Travaux et entretien de l'Office des bâtiments pour permettre le renouvellement des machines de nettoyage qui sont anciennes, en mauvais état et technologiquement dépassées.

En fonction du parc de véhicules du département, de leur âge, de leur utilisation et des règles de renouvellement de la Commission d'achat des véhicules de l'Etat (CAVE), le garage de l'Etat (rattaché à l'Office du génie civil) a estimé un montant (25 000 F par an) pour le remplacement de véhicules si nécessaire.

Les dépenses en matériel audiovisuel (12 000 F par an) comprennent le remplacement des projecteurs lors de pannes, la réparation étant souvent plus chère qu'un projecteur de nouvelle génération. Il y a également de nouvelles acquisitions, car l'utilisation de ces moyens s'étend et de nouveaux outils se répandent (appareils photos numériques, visualiseurs, tableaux blancs interactifs).

6.2) *Autres immobilisations incorporelles*

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	200 000 F	360 000 F	360 000 F	360 000 F	1 280 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	200 000 F	360 000 F	360 000 F	360 000 F	1 280 000 F

Ce crédit sera consacré à la mise en œuvre du projet de cadastre des restrictions de droit public, afin de se conformer aux exigences de l'ordonnance fédérale y relative.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne prévoit pas de subventions d'investissement.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

• **Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**

05010100 50610000
05010100 52900000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**

G - Aménagement et logement
J - Mobilité
N - Culture, sport et loisirs
P - Activités de support et prestations de moyens

• **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.05	0.24	0.40	0.57	0.70
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.05	0.24	0.40	0.57	0.70
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.05	0.24	0.40	0.57	0.70

• **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• **Annexes au projet de loi :** tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 31.8.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Projet présenté par le DCTI

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	49'163	236'025	401'554	567'083	701'850
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] (charges en matériel et véhicule (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	49'163 0	236'025 79'925	401'554 110'688	567'083 141'450	701'850 141'450
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (582) Provision [33] [préciser la nature] Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0 0 0 0	0 156'100 0 0	0 290'867 0 0	0 425'933 0 0	0 590'400 0 0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41-43-45-46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges-revenus)	49'163	236'025	401'554	567'083	701'850

Remarques :

Signature du responsable financier : *PCely*
Date : 31.8.2010

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 4 920 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Projet présenté par le DCTI

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	1710'000	1'070'000	1'070'000	1'070'000	4'920'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	1710'000	1'070'000	1'070'000	1'070'000	4'920'000
Véhi., mat. transport - Moto, Vélo, Voiture	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
Recettes	0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Corporel 5 ans	12'000	12'000	12'000	12'000	48'000
Recettes	0	0	0	0	0
Appareil, matériel technique - Pédagogique, scientifique 10 10 ans	165'000	165'000	165'000	165'000	650'000
Recettes	0	0	0	0	0
Appareil, matériel technique - Equipements pour entretien 10 ans	150'000	150'000	150'000	150'000	600'000
Recettes	0	0	0	0	0
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	1'155'000	358'000	358'000	358'000	2'232'000
Recettes	0	0	0	0	0
Autre Immobilisation Incorporelle	200'000	360'000	360'000	360'000	1'280'000
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	49'163	238'025	401'554	567'083	701'850
Intérêts	49'163	79'925	110'688	141'450	481'250
Amortissements	0	158'100	290'867	425'633	874'660

Signature du responsable financier :

Date : 31.8.2010



PL 10724**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 320 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'office des bâtiments.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour l'office des bâtiments, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Une subvention d'investissement est accordée à des tiers dans le cadre de ce crédit de programme, notamment pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires primaires, pour la transformation et l'agrandissement de la clinique de Joli-Mont, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but la maintenance et la rénovation d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Le présent crédit de programme traite des investissements liés destinés à la maintenance et à la rénovation du parc immobilier de l'Etat de Genève en vue de préserver sa valeur.

S'agissant de l'état général des bâtiments de l'Etat de Genève, une démarche à grande échelle est en cours, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble, sous tous les angles pertinents (bâti, enveloppe, installations techniques, etc.). Nous en sommes actuellement à la fin de la phase pilote, qui permettra de sélectionner, parmi plusieurs propositions de méthodes d'audit, celle consolidée qui répond le mieux aux besoins et pourra être implémentée à grande échelle. Compte tenu de l'ampleur du parc, cette démarche, soumise au demeurant aux règles sur les marchés publics, prendra plusieurs années. Il a donc été décidé de débiter cette campagne d'audit par les immeubles dont l'état visible permet d'imaginer une marge d'amélioration notable.

Sur la base des résultats de ces audits complets, les travaux d'ampleur visant à l'assainissement et à la rénovation des bâtiments concernés seront planifiés, selon une priorité et un degré d'urgence que les audits pourront nous aider à définir de manière objective.

Parallèlement et afin d'accélérer le démarrage concret de travaux de rénovation, une démarche spécifique portant sur les bâtiments scolaires a débuté il y a quelques mois et répond à la demande du Conseil d'Etat en ce sens. Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a identifié, en concertation avec les services compétents du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), les bâtiments scolaires dont l'état de vétusté, tant du bâti que des installations techniques, justifie qu'ils soient globalement rénovés en priorité. Ces rénovations des bâtiments s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques.

D'autre part, une démarche spécifique portant sur la rénovation des bâtiments à forte valeur patrimoniale va prochainement être engagée, afin de porter une attention toute particulière aux immeubles emblématiques de notre canton. Quelques actions prioritaires ont d'ores et déjà été identifiées et seront entreprises prochainement.

Enfin, la mise en œuvre du plan de déploiement OLEG (optimisation des locaux de l'Etat de Genève) aura pour conséquence d'impliquer des travaux d'ampleur dans plusieurs bâtiments administratifs, qu'il s'agira, selon les cas, de rénover, d'assainir et de mettre en adéquation avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat. Sur le plan immobilier, le financement de cette optimisation des locaux sera assuré par le présent crédit de programme.

2.2) Contenu

Ces investissements sont réalisés sur une diversité de bâtiments d'âges et d'époques différents dont certains sont à haute valeur patrimoniale. Ils concernent 1841 bâtiments cadastrés.

En plus des priorités définies dans la réalisation des travaux, nous relevons deux volets importants de travaux d'investissement :

- « maintien état du parc » : ce volet comprend les travaux inhérents à la conservation de l'état du parc des bâtiments et leur valeur patrimoniale;
- « demande départements » : ce volet comprend les travaux d'adaptations issus des demandes des départements pour répondre à divers besoins ainsi que les subventions à des tiers.

Le premier volet d'investissements est identifié par les chefs de projets, les ingénieurs et les architectes de l'office des bâtiments du DCTI. Il concerne les travaux indispensables pour d'une part, maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier en l'état comme mentionné ci-dessus, et d'autre part, de l'adapter aux nouvelles normes environnementales et techniques dont la sécurité notamment.

Le deuxième volet d'investissements concerne les demandes des départements dont les travaux répondent à des besoins d'organisation et d'adaptation pour l'application de nouvelles lois ou règles définies (exemple : adaptation des bâtiments administratifs aux normes OLEG, besoins spécifiques du DIP, travaux d'aménagement du Palais de justice, etc.). Les services logistiques départementaux recensent et trient ces demandes qui contribuent partiellement au maintien du parc immobilier mais qui sont néanmoins nécessaires à la prolongation de l'utilisation de ce parc en fonction des besoins des utilisateurs.

Il apparaît aussi que certains types de bâtiments nécessitent davantage de maintenance (travaux d'entretien et d'investissements), car ils sont utilisés de manière intensive et par des utilisateurs parfois peu respectueux (par exemple: les prisons, les cycles d'orientations et les hébergements pour réfugiés).

S'agissant de l'ensemble des bâtiments de l'Etat de Genève et des rénovations / transformations constitutives d'investissements, il ressort des récentes analyses que le taux d'investissement est en croissance depuis 2 ans et se rapproche du taux usuellement pris en compte dans les plans de financement privés, soit 1% de la valeur des actifs. Ce taux est communément admis comme l'enveloppe financière nécessaire au maintien de la valeur d'un immeuble, de manière linéaire sur sa durée de vie.

Or, s'agissant de l'Etat de Genève et ainsi que cela figure ci-dessus, il faut relever que parmi les investissements, certains ne participent pas à l'augmentation ou au maintien de la valeur des actifs (par ex. les transformations intérieures qui améliorent la capacité de production sont constitutives d'investissements selon les normes IPSAS (international public sector accounting standards), mais ne contribuent pas à la valeur de l'immeuble). Si l'on isole les montants des travaux qui permettent le maintien en l'état du parc, on constate que ces travaux constituent environ 2/3 de ces investissements de rénovations / transformations.

Il sied de rappeler que l'état de vétusté de notre parc immobilier est très avancé, en raison d'investissements de rénovations insuffisants au cours des décennies précédentes. Le rattrapage de ce retard de maintenance et le rétablissement de la valeur à long terme de nos immeubles impliqueraient un accroissement de l'effort d'investissement en ce sens, au-delà du taux de rénovation linéaire mentionné ci-dessus. L'ampleur de cet effort supplémentaire n'est cependant pas connu à ce jour.

Afin de rester réaliste et de dimensionner l'enveloppe de ce crédit de programme aux capacités de réalisation effective de travaux de rénovation, il est prévu de consacrer annuellement un budget de 80 millions de francs à cette fin.

2.3) Périmètre

Le périmètre reste identique, hormis l'augmentation du parc immobilier suite aux nouvelles constructions et acquisitions.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008-2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Prévisions 2010	Cumul
Dépenses	274 877 575 F	52 419 720 F	56 010 298 F	73 000 000 F	181 430 018 F
Recettes	500 000 F	—	—	—	—
Investissements nets	274 377 575 F	52 419 720 F	56 010 298 F	73 000 000 F	181 430 018 F

Les travaux réalisés en 2008 et 2009 ainsi que ceux prévus jusqu'à fin 2010 représentent environ 980 chantiers répartis sur 300 adresses différentes (plusieurs chantiers peuvent être ouverts à la même adresse sur les 3 ans, spécialement dans les bâtiments importants).

Les dépenses réelles du crédit de programme 2008-2010 sont bien en dessous du budget initialement voté. En effet, ce manque de réalisation est dû à plusieurs facteurs dont :

- une réduction linéaire des investissements opérée en 2008;
- un manque de planification hérité et des demandes des départements tardives;
- une organisation du travail qui était en cours d'optimisation (réorganisation de l'office des bâtiments effective depuis début 2009 et qui a nécessité un temps de consolidation);
- un engagement de ressources humaines (RH) opéré courant 2009 avec une difficulté à recruter les profils adéquats;
- des exigences patrimoniales contraignantes.

Entre-temps, des mesures ont été prises afin d'assurer les travaux d'investissements indispensables et nécessaires au maintien du parc immobilier de l'Etat de Genève. Ces mesures sont :

- d'augmenter l'optimisation et l'efficience interne (révision des méthodes de travail), ayant débouchés sur un gain d'efficience d'environ 40%;
- d'identifier et de déléguer davantage de travaux aux mandataires externes;
- d'engager les ressources internes conformes au budget RH.

Les plus importantes réalisations entre 2008 et 2010 peuvent être résumées comme suit :

- Collège de la Florence, agrandissement et rénovation;
- Collège du Foron, désamiantage et assainissement;
- Collège des Grandes-Communes, réfection complète des salles de cours et couloir des 1^{er} et 2^{ème} étages;
- Collège de Bois-Caran, réfection des salles de cours;
- Collège du Renard, réfection des classes;
- Prison de Champ-Dollon, rénovation cellulaires;
- Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN), travaux d'accréditation de la halle technique;

- La Pastorale à la route de Ferney 106, rénovation et extension;
- Palais de Justice, aménagements;
- Stade de Balexert, rénovation du site;
- Centre de formation professionnelle de commerce (CFPC) Ternier, transformations pour DIP-Pôles;
- Centre de formation professionnelle technique (CFPT) Bertrand, transformations pour DIP-Pôles;
- Centre de formation professionnelle arts appliquées (CFPAA) à la rue de Lyon 20, aménagement du CFP;
- Collège Voltaire, réfection diverses salles de cours;
- Battelle Bâtiment F Haute école de gestion (HEG), transformations;
- Battelle, chaufferie et cabine BT centralisée;
- Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG) au ch. des Bougeries, rénovation intérieur et réfection des façades;
- Rue des Gazomètres 7, transformations internes;
- Centre médical universitaire (CMU), mise en conformité des installations de soude et acides;
- etc.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011-2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	320 000 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	320 000 000 F

Le budget 2011-2014 de 320 000 000 F prend donc en compte les différentes exigences réglementaires et normatives, les demandes des différents départements et les besoins réels d'investissements pour maintenir et rétablir la valeur patrimoniale à long terme, sachant qu'ils pourraient être

bien supérieurs pour rattraper le retard lié au défaut d'entretien, mais qu'ils sont réalistes au regard de la capacité structurelle et humaine de réalisation actuelle.

Certains travaux importants dans les bâtiments nécessitent plusieurs années de réalisation et se reportent d'une législature à l'autre. Il y a lieu, par exemple, de poursuivre et terminer des travaux commencés dans le crédit de programme 2008-2010 (voir exemples ci-dessous) et il y aura lieu de poursuivre des travaux qui vont démarrer durant le crédit de programme 2011-2014 et donc se poursuivre sur le crédit de programme suivant 2015-2018.

Voici les travaux d'importance majeure contenus dans le crédit de programme (CP) 2011-2014¹⁴ qui pour certains ont été initiés durant le CP 2008-2011 et qui, pour d'autres, perdureront dans le prochain CP 2015-2018 :

- UNI Bastions, transformations et rénovation;
- Collège de la Florence, agrandissement et rénovation;
- Collège de Budé, rénovation globale du cycle;
- Collège du Marais, rénovation globale du cycle;
- Collège du Renard, rénovation globale du cycle;
- Collège Rousseau, rénovation globale du collège;
- CFPT-Ternier, rénovation de l'enveloppe des bâtiments et assainissement des installations de chauffage, ventilation, sanitaires et électricité (CVSE);
- UNI Dufour, rénovation des façades;
- Conservatoire populaire de musique, réfection générale;
- CMU, restructuration des plateaux techniques de l'institut universitaire de médecine légale (IUML) / service de pathologie clinique (SPC) et sérothèque;
- Collège Calvin travaux intérieurs de rafraîchissement et de sécurité;
- Office cantonal de l'emploi (OCE) Montbrillant, aménagement des locaux;
- Clinique de Joli-Mont, transformations intérieures et agrandissement;
- Prison de Champ-Dollon, rénovation cellulaires;
- Rénovation et assainissement du bâtiment de l'office des faillites;

¹⁴ Cf. annexe 4, liste détaillée des projets de + de F 500'000

- Arsenal de Meyrin, transformation et extension;
- Transformation de la place d'armes d'Aire-la-Ville;
- Palais de Justice, restructuration;
- Ministère public à Lancy, transformations;
- Service des pièces à conviction (SPEC), rue des Allobroges 14;
- Rénovations et installations de sécurité dans trois parkings propriétés de l'Etat de Genève;
- Transformation des rez-de-chaussée et du 1er étage de l'Hôtel des finances;
- Rénovations des façades, toitures, transformations, assainissement des installations CVSE et adaptation des locaux du bâtiment 1-3-5 rue David-Dufour.

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5040	76 240 000 F	75 150 000 F	75 163 000 F	75 206 000 F	301 759 000 F
5620 ¹⁵	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F	8 000 000 F
5641 ¹⁶	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	6 000 000 F
5652 ¹⁷	260 000 F	1 350 000 F	1 337 000 F	1 294 000 F	4 241 000 F
Total dépenses	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	80 000 000 F	320 000 000 F

- 5040 : Bâtiments
- 5620 : Subventions / Communes et groupes intercommunaux
- 5641 : Subventions / Entreprises publiques / Cercle consolidation
- 5652 : Subventions / Entreprises privées subventionnées

Pour l'activation des charges salariales du personnel interne et conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les

¹⁵ Cf. chapitre 7 Subventions d'investissements accordées à des tiers

¹⁶ Cf. chapitre 7 Subventions d'investissements accordées à des tiers

¹⁷ Cf. chapitre 7 Subventions d'investissements accordées à des tiers

charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale doivent être activées en investissement. Dans le montant du crédit de programme est comprise une activation à hauteur de 9 000 000 F, soit 2 250 000 F par an.

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recette prévue dans ce crédit de programme 2011-2014.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- A formation;
- B emploi, marché du travail;
- C action sociale;
- D personnes âgées;
- E handicap;
- F environnement et énergie;
- G aménagement et logement;
- H sécurité et population;
- I justice;
- J mobilité;
- K santé;
- L économie;
- M finances et impôts;
- N culture, sport et loisirs;
- O autorités et gouvernance;
- P activité de support et prestations de moyens.

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif. A ce stade, cette répartition est effectuée selon les projets aujourd'hui lancés ou planifiés et, pour le surplus, de manière proportionnelle à la valeur des actifs qui entrent dans les catégories définies des politiques publiques. Cependant, cette répartition sera affinée en fonction des axes prioritaires de notre politique de rénovation, ainsi que cela a été expliqué ci-dessus. Cette répartition est donc évolutive dans le temps mais restera en tout état dans la limite du crédit global accordé.

5.1) Politique publique « A formation »

A Formation	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	48 302 000 F	53 575 000 F	48 355 000 F	54 599 000 F	204 831 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	48 302 000 F	53 575 000 F	48 355 000 F	54 599 000 F	204 831 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : les cycles d'orientation, les collèges, les écoles supérieures de commerce, de culture générale, d'arts décoratifs, des beaux-arts, d'ingénieurs, de mécanique, d'horlogerie, de musique, les centres de formations professionnelles (CFP), UNI Mail, UNI Dufour, UNI Bastions, UNI-HES (haute école supérieure) Battelle, le CMU, Sciences I-II-III, l'institut de physique, l'école romande de pharmacie, la médecine dentaire, l'école d'insertion, pour handicapés, les crèches, les centres médico-pédagogiques (CMP), l'économat cantonal du DIP, les colonies de vacances, etc.

Les principaux projets planifiés pour la période du crédit de programme 2011-2014 sont les suivants. Chaque projet ci-dessous est ensuite individuellement détaillé :

	Projet	Investissement	Planification	
			Début	Fin
A1	UNI Bastions, transformations et rénovation	82 000 000 F	2010	2016
A2	Collège de la Florence, agrandissement et rénovation	35 100 000 F	2007	2012
A3	Collège de Budé, rénovation globale du cycle	22 000 000 F	2011	2013
A4	Collège du Marais, rénovation globale du cycle	27 000 000 F	2012	2015
A5	Collège du Renard, rénovation globale du cycle	26 000 000 F	2013	2016

A6	Collège Rousseau, rénovation globale du collège	37 000 000 F	2012	2015
A7	CFPT-Ternier, rénovation de l'enveloppe des bâtiments et assainissement des installations CVSE	45 000 000 F	2013	2016
A8	UNI Dufour, rénovation des façades	9 400 000 F	2011	2013
A9	Conservatoire populaire de musique, réfection générale	10 000 000 F	2010	2012
A10	CMU, restructuration des plateaux techniques IUML / SPC et sérothèque	19 500 000 F	2010	2013
A11	Collège Calvin travaux intérieurs de rafraîchissement et de sécurité	4 960 000 F	2010	2012

A.1 UNI Bastions, transformations et rénovations

Dans le cadre de la préservation du patrimoine de l'Etat de Genève et des besoins de la faculté des lettres de l'université : rénovations générales des toitures, des façades, transformations intérieures et mise en conformité (sécurité feu, enveloppes, installations techniques, etc.) des bâtiments sur les sites d'Uni Bastions (aile Jura et bâtiment central) et de l'ancienne école de chimie, bd des Philosophes.

A.2 Collège de la Florence, agrandissement et rénovation

La rénovation générale des façades et toitures du bâtiment date de 1960. Création d'un nouveau bâtiment d'enseignement, comprenant six nouvelles classes de cours et une nouvelle salle de gym. Assainissement des installations techniques (CVSE).

A.3 Collège de Budé, rénovation globale du cycle

Rénovation complète du cycle d'orientation construit en 1964, comprenant l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades), l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques, et des transformations partielles de l'intérieur du bâtiment.

Implantation sur les toitures d'une installation photovoltaïque selon les surfaces à disposition.

Les travaux se dérouleront par étape dans une école en activité avec la construction de classes provisoires.

A.4 Collège du Marais, rénovation globale du cycle

Rénovation complète du cycle d'orientation construit en 1966, comprenant l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades), l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques, et des transformations partielles de l'intérieur du bâtiment.

Implantation sur les toitures d'une installation photovoltaïque selon les surfaces à disposition.

Les travaux se dérouleront par étape dans une école en activité avec la construction de classes provisoires.

A.5 Collège du Renard, rénovation globale du cycle

Rénovation complète du cycle d'orientation construit en 1966, comprenant l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades), l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques, et des transformations partielles de l'intérieur du bâtiment.

Implantation sur les toitures d'une installation photovoltaïque selon les surfaces à disposition.

Les travaux se dérouleront par étape dans une école en activité avec la construction de classes provisoires.

A.6 Collège Rousseau, rénovation globale du collège

Rénovation complète du collège construit en 1969, comprenant l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades), l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques, et des transformations partielles de l'intérieur du bâtiment.

Implantation sur les toitures d'une installation photovoltaïque selon les surfaces à disposition.

Les travaux se dérouleront par étape dans une école en activité avec la construction de classes provisoires.

A.7 CFPT-Ternier, rénovation de l'enveloppe des bâtiments

Rénovation complète du centre professionnel construit en 1974, comprenant l'enveloppe du bâtiment (toiture et façades), l'assainissement et la mise aux normes des installations techniques.

Les travaux se dérouleront par étape dans une école en activité avec la construction de classes provisoires.

A.8 UNI Dufour, rénovation des façades

Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment en vue de l'amélioration des performances thermiques tout en maintenant les qualités architecturales et patrimoniales pour cet ouvrage d'architecture brutaliste.

Renforcement de l'isolation thermique des murs des façades et remplacement du tambour d'entrée.

A.9 Réfection générale du conservatoire populaire de musique (CPM), rue Charles-Bonnet 6

Dans le cadre de la préservation du patrimoine de l'Etat de Genève et des besoins du CPM, rénovation complète du bâtiment comprenant la réfection de la toiture, des façades et le remplacement des vitrages. Aménagement des combles, transformation de la salle de concert et diverses adaptations des salles d'enseignement. Assainissement des installations techniques (CVSE) et désamiantage du bâtiment.

A.10 CMU, restructuration des plateaux techniques IULM / SPC et sérothèque

Transformation des locaux existants aux 1^{er} et 2^{ème} étages du CMU actuel pour un programme dévolu à l'IULM, au SPC des HUG, aux archives inertes, à la sérothèque et à l'anatomie (DIP).

A.11 Collège Calvin, travaux intérieurs de rafraîchissement et de sécurité

Rénovation complète de l'intérieur, en adéquation avec les valeurs patrimoniales du bâtiment classé et les directives de l'office du patrimoine et des sites. Assainissement des installations techniques existantes (CVSE).

5.2) Politique publique « B emploi, marché du travail »

B emploi, marché du travail	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	4 289 000 F	2 700 000 F	—	—	6 989 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	4 289 000 F	2 700 000 F	—	—	6 989 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres: les offices cantonaux de l'emploi et l'office cantonal de l'approvisionnement économique.

Cette répartition tient compte du projet d'aménagement des locaux à Montbrillant pour l'OCE, en cours de réalisation et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Ce projet constitue le principal projet planifié pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

			Planification	
	Projet	Investissement	Début	Fin
1	Aménagement des locaux pour l'OCE au 38-42 rue de Montbrillant	10 000 000 F	2010	2012

B.1 Aménagement des locaux pour l'OCE, rue de Montbrillant 38-42

Regroupement général des services de l'OCE sur un seul site, dans l'immeuble postal de Montbrillant, appartenant à la poste. Les locaux sont loués bruts et les travaux d'aménagements intérieurs spécifiques à ce réaménagement incombent au locataire. Ils sont financés par le crédit de programme.

5.3) Politique publique « C action sociale »

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : pavillons Bois des Frères, rte de Troinex 68.

A ce stade, il n'y a pas de travaux majeurs prévus dans ces bâtiments.

5.4) Politique publique « D personnes âgées »

D Personnes âgées	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	260 000 F	1 350 000 F	1 337 000 F	1 294 000 F	4 241 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	260 000 F	1 350 000 F	1 337 000 F	1 294 000 F	4 241 000 F

Le bâtiment concerné par cette politique publique est le relais Dumas, foyer de jour pour personnes âgées.

Cette répartition tient compte du projet de transformation et agrandissement de la clinique de Joli-Mont, en cours d'étude, et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014.

Le bâtiment qui abrite la clinique de Joli-Mont n'est pas un actif immobilier de l'Etat de Genève. Par conséquent, une subvention sera accordée à la clinique pour les travaux y relatif, combien même, l'Etat de Genève sera le maître d'ouvrage. Ce projet constitue le principal projet planifié pour la période du crédit de programmes 2011-2014 :

			Planification	
	Projet	Investissement	Début	Fin
1	Transformations intérieures et agrandissement à la clinique de Joli-Mont 45, avenue de Trembley	4 750 000 F	2010	2014

D.1 Transformations intérieures et agrandissement à la clinique de Joli-Mont 45, avenue de Trembley

Transformations intérieures et agrandissement de l'ancien bâtiment, pour les besoins de l'administration de la clinique, rénovation des vestiaires du personnel et de la salle à manger des patients.

Transformation de la "Maison du personnel" pour y aménager des appartements pour les personnes âgées, selon le concept des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

5.5) Politique publique « E handicap »

Cette politique publique ne contient aucun bâtiment attribué. Il n'y a donc pas de valeur au bilan et pas de travaux à prévoir.

5.6) Politique publique « F environnement et énergie »

F Environnement et énergie	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	429 000 F	—	—	—	429 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	429 000 F	—	—	—	429 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le bâtiment Puits Saint-Pierre (ScanE), Sainte Clotilde, le bâtiment au chemin de la Verseuse 17, le service des Forêts, le vignoble et la cave de l'Etat de Genève, le pressoir de l'Etat de Genève, la pisciculture, etc.

Sans constituer des investissements majeurs justifiant d'être individuellement identifiés, il convient de souligner que des projets, portant tant sur le bâtiment sis chemin de la Verseuse que sur ceux situés à l'avenue Sainte-Clotilde, sont prévus et seront réalisés au cours de la période 2011-2014. Les montants associés à ces travaux sont pris en compte dans la répartition en faveur de cette politique publique.

5.7) Politique publique « G aménagement et logement »

Cette politique publique ne contient pas de bâtiment attribué. Il n'y a donc pas de valeur au bilan et pas de travaux.

5.8) Politique publique « H sécurité et population »

H Sécurité et population	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	10 636 000 F	11 120 000 F	19 610 000 F	16 704 000 F	58 070 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	10 636 000 F	11 120 000 F	19 610 000 F	16 704 000 F	58 070 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : les hôtels de police : vieil hôtel de police (VHP) et nouvel hôtel de police (NHP), les postes de police, le garage de la police, la prison de Champ-Dollon, l'établissement fermé de la Brenaz, les prisons pour mineurs - pour hommes - pour femmes, les prisons de jour, l'office des poursuites (OP), l'OCAN, la fourrière cantonale, la caserne et l'arsenal militaire, la sécurité civile, l'office cantonal de la population (OCP), etc.

Cette répartition tient compte des 5 projets ci-après (pour certains en cours de réalisation) et qui sont compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Ces projets constituent les principaux projets planifiés pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

			Planification	
	Projet	Investissement	Début	Fin
H1	Prison de Champ-Dollon, rénovation du bâtiment cellulaire	26 300 000 F	2009	2016
H2	Arsenal de Meyrin, transformation et extension	13 800 000 F	2011	2015
H3	Transformation de la place d'armes d'Aire-la-Ville	12 000 000 F	2011	2015
H4	Palais de Justice, transformation du bâtiment G, 9 rue des Chaudronniers	4 000 000 F	2010	2012
H5	Rénovation et assainissement du bâtiment de l'office des faillites, ch. de la Marbrerie 13	14 000 000 F	2010	2012

H.1 Prison de Champ-Dollon, rénovation du bâtiment cellulaire

Rénovation de l'enveloppe (façades et toitures) du bâtiment de Champ-Dollon, construit en 1977, qui a été très sollicité. Assainissement des installations techniques (CVSE) et adaptations de divers locaux intérieurs (désenfumage, création de douches, installations de sécurité, etc.).

H.2 Arsenal de Meyrin, transformation et extension

Restructuration complète des locaux, en particulier pour le relogement des troupes.

H.3 Place d'armes d'Aire-la-Ville

Restructuration complète des locaux, en particulier pour le relogement des troupes.

H.4 Palais de Justice, transformation du bâtiment G, 9, rue des Chaudronniers

Restructuration générale du bâtiment pour l'intégration d'un site carcéral répondant aux normes de détention selon le concept de Justice 2010.

H.5 Rénovation et assainissement du bâtiment de l'office des faillites, ch. de la Marbrerie 13

Rénovation complète du bâtiment (façades et toiture), transformations intérieures, assainissement des installations CVSE et mise aux normes de l'ensemble de l'ouvrage.

5.9) Politique publique « I justice »

I Justice	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	9 436 000 F	3 602 000 F	3 120 000 F	463 000 F	16 621 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	9 436 000 F	3 602 000 F	3 120 000 F	463 000 F	16 621 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le Palais de Justice, le tuteur général, etc.

Cette répartition tient compte du projet Justice 2010 en cours de réalisation et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Cette réforme est déclinée en plusieurs projets de rénovation qui constituent les principaux projets planifiés pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

	Projet	Investissement	Planification	
			Début	Fin
I1	Palais de justice, restructuration bât. A, B, C, D et E, place du Bourg-de-Four 1, rue des Chaudronniers 3-5-9	9 000 000 F	2011	2013
I2	Palais de justice, restructuration bât. F, rue des Chaudronniers 7	2 000 000 F	2010	2011
I3	Chemin Annevelle 1-3, travaux de transformation pour la mise en place du Tribunal Pénal	10 000 000 F	2010	2011
I4	Service des pièces à conviction, rue des Allobroges 14	3 500 000 F	2010	2011

I.1 Palais de justice, restructuration bât. A, B, C, D et E, place du Bourge-de-Four 1, rue des Chaudronniers 3-5-9

Transformation et adaptation des bâtiments A, B, C, D et E pour l'intégration des salles d'audiences comprenant les locaux annexes (salle d'attente, parloirs, etc.), selon le concept de Justice 2010.

I.2 Palais de justice, restructuration bât. F, rue des Chaudronniers 7

Transformation du bâtiment F existant pour l'intégration du Tribunal des mineurs, selon le concept de Justice 2010.

I.3 Chemin Annevelle 1-3, travaux de transformations pour la mise en place du Tribunal Pénal

Restructuration de l'immeuble pour l'intégration du Ministère Public de la Justice (autorités de poursuite), pour répondre aux exigences du concept de Justice 2010.

I.4 Service des pièces à conviction et archives du Pouvoir Judiciaire, rue des Allobroges 14

Transformation du bâtiment existant pour l'intégration des dépôts des services des pièces à convictions et archives du Pouvoir Judiciaire, libérant des locaux sur le site du Palais de Justice de la Vieille-Ville permettant la réalisation du projet Justice 2010.

5.10) Politique publique « J mobilité »

J Mobilité	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	1 115 000 F	—	—	—	1 115 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 115 000 F	—	—	—	1 115 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres: les parkings de la fondation des parkings (FDP), Halte RER - Sécheron, etc..

Cette répartition tient compte du projet, ci-dessous, de rénovation de cinq parkings, en cours de réalisation, et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Ce projet constitue le principal projet planifié pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

			Planification	
	Projet	Investissement	Début	Fin
J1	Rénovations et installations de sécurité dans trois parkings propriétés de l'Etat de Genève	3 846 000F	2010	2011

J.1 Rénovations et installations de sécurité dans trois parkings propriétés de l'Etat de Genève :

Rénovation, assainissement des installations CVSE et modernisation des installations de sécurité (péage, fermeture et vidéo) sur les parkings propriétés de l'Etat de Genève; à la rue de la Prairie 4, rue Michel-Servet 1 et rue du Stand 26.

Les installations CVSE de ces parkings sont vétustes, ainsi que cela ressort d'un audit entrepris en 2010. Les installations défectueuses seront remplacées.

Au parking Lombard de la rue Michel-Servet 1, les dalles présentent des dégradations importantes dues à la carbonatation. Ces dernières doivent être renouvelées.

Les installations de sécurité, fermetures, péages et vidéos sont soit inexistantes soit doivent être renouvelées et adaptées.

5.11) Politique publique « K santé »

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le service de la consommation et des affaires vétérinaires, l'institut La Combe, la direction de la santé, hôpital de Loëx, planning familial, unité antialcoolique, etc.).

Il n'y a pas de travaux majeurs prévus à ce stade.

5.12) Politique publique « L économie »

Cette politique publique ne contient qu'un seul bâtiment attribué (le service du commerce de la direction générale des affaires économiques, à la rue de Bاندول 1) et qui est une location. Il n'y a donc pas de valeur au bilan et pas de travaux majeurs prévus à ce stade.

5.13) Politique publique « M finances et impôts »

M Finances et impôts	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	1 716 000 F	1 800 000 F	892 000 F	—	4 408 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 716 000 F	1 800 000 F	892 000 F	—	4 408 000 F

Les bâtiments concernés par cette politique publique sont : l'Hôtel des finances 1 et 2.

Cette répartition tient compte du projet, ci-dessous, en cours de réalisation, et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Ce projet constitue le principal projet planifié pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

	Projet	Investissement	Planification	
			Début	Fin
M1	Transformation des rez-de-chaussée et du 1 ^{er} étage de l'Hôtel des finances	5 500 000 F	2010	2013

M.1 Transformations de l'Hôtel des finances, 26 rue du Stand

Création d'un espace d'accueil au public au rez-de-chaussée. Aménagement de bureaux au rez-de-chaussée pour les services du médecin cantonal. Rénovation complète de la loge des gardiens, assainissement des installations techniques et de sécurité. Création de deux salles de conférences, d'une salle de formation et réaménagement complet des locaux du service scannage au 1er étage. Rénovation de la cuisine et de la cafétéria au 1er étage.

5.14) Politique publique « N culture, sport et loisirs »

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : le conservatoire de musique (CPM), le domaine de Penthes, la piscine de Genève-Plage, les terrains et les jardins familiaux, la salle Frank-Martin, la salle de sport de la cité universitaire, etc.

Il n'y a pas de travaux majeurs prévus à ce stade.

5.15) Politique publique « O autorité et gouvernance »

Le bâtiment concerné par cette politique publique est : l'Hôtel de Ville 2.

La rénovation de la salle du Conseil d'Etat étant prévue d'être terminée en 2010, le solde d'éventuels coûts en 2011 ne justifie pas que ce projet soit identifié individuellement dans le cadre de ce crédit de programme.

A ce stade, une étude de faisabilité en vue de la rénovation de la salle du Grand Conseil est en cours et ne permet pas encore d'identifier les sommes des travaux et leur répartition.

5.16) Politique publique « P activité de support et prestations de moyens »

P activité de support et prestations de moyens	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	3 817 000 F	5 853 000 F	6 685 000 F	6 941 000 F	23 296 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	3 817 000 F	5 853 000 F	6 685 000 F	6 941 000 F	23 296 000 F

Les principaux bâtiments concernés par cette politique publique sont entre autres : David-Dufour 1-3-5, centre des technologies de l'information (CTI) Acacias, La Pastorale, les ambassades de France et du Brésil, le bureau de l'égalité, les centres pour réfugiés et requérants d'asile, les archives de l'Etat de Genève, les diverses villas en zone de développement, les arcades commerciales, etc..

Cette répartition tient compte du projet, ci-dessous, en cours de réalisation et d'étude, et qui est compris dans l'enveloppe globale de ce crédit de programme 2011-2014. Ce projet constitue le principal projet planifié pour la période du crédit de programme 2011-2014 :

			Planification	
	Projet	Investissement	Début	Fin
P1	Rénovations des façades et toitures, transformations, adaptation des locaux selon OLEG et assainissement des installations CVSE des étages du bâtiment 1-3-5 rue David-Dufour	25 000 000 F	2011	2015

P.1 Rénovation et transformation du bâtiment 1-3-5 rue David-Dufour

Rénovation complète du bâtiment (façades et toiture), transformations intérieures, adaptation des locaux selon OLEG, assainissement des installations CVSE, désamiantage et mises aux normes de l'ensemble de l'ouvrage.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les investissements de construction, sans équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et sans systèmes informatiques.

6.1) Constructions

	Crédit de Programme 2011-2014				
Constructions	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	76 240 000 F	75 150 000 F	75 163 000 F	75 206 000 F	301 759 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	76 240 000 F	75 150 000 F	75 163 000 F	75 206 000 F	301 759 000 F

Les besoins en travaux de rénovation, transformations et modernisations nécessaires sont identifiés par adresse. Les travaux sont réalisés sur une ou des parties de bâtiments telles que :

- fondations (excavations, remblayages, fondations, dalles de fond, canalisations);

- parois extérieures (échafaudage de façades, murs de façades, parois enterrées, fenêtres, portes extérieures, volets et stores);
- toitures (toits et avant-toits);
- gros œuvre intérieur (dalles, escaliers, balcons, piliers, parois intérieures, installations de chantier et autres échafaudages);
- installations (courant fort, télécommunication, sécurité, chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire, ascenseurs et installations spéciales);
- assainissement, modernisation et mise en conformité du parc des ascenseurs des bâtiments propriété de l'Etat de Genève, soit 219 installations (157 ascenseurs modernisés et 62 ascenseurs remplacés);
- aménagements intérieurs (cloisons, portes intérieures, éléments de protection, revêtements de sols et de parois, plafonds, équipements fixes et cuisines);
- aménagements extérieurs (mise en forme du terrain, ouvrages extérieures, canalisations, conduites, espaces verts, chemins, routes, places, clôtures, etc.).

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend une subvention d'investissement accordée à des tiers, notamment pour la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires primaires, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la FIPOI pour la sécurisation des divers sites des organisations internationales.

Bénéficiaires	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Communes	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F	2 000 000 F	8 000 000 F
Clinique de Joli-Mont	260 000 F	1 350 000 F	1 337 000 F	1 294 000 F	4 241 000 F
FIPOI	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	1 500 000 F	6 000 000 F
Investissements nets	3 760 000 F	4 850 000 F	4 837 000 F	4 794 000 F	18 241 000 F

7.1) Subventions aux communes

Les communes ayant un centime additionnel supérieur ou égal à 48 cts, et une capacité financière inférieure ou égale à 80.00, ont en effet droit à une

subvention pour la construction ou la rénovation de leur bâtiments scolaires primaires. Dix communes genevoises ont droit, à des degrés divers, à ces subventions.

Ces montants ont été prévus jusqu'en 1997 dans des lois d'investissement (dernière loi N° 7483 du 23 janvier 1997). Puis, ils ont été intégrés dans la loi budgétaire annuelle jusqu'en 2007 à hauteur de 4 millions de francs annuels. En 2008 et 2009, ils ont été assumés par le fonds d'équipement communal (FEC), qui n'existe plus aujourd'hui.

7.2) Subventions à la Clinique de Joli-Mont

Une subvention sera accordée, pour les transformations intérieures et agrandissement, à la clinique de Joli-Mont 45, avenue de Trembley¹⁸

7.3) Subventions à la FIPOI

Une participation cantonale est accordée pour la réalisation d'installations de sécurité périphérique des divers sites des organisations internationales; ces travaux se font par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la FIPOI.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*

¹⁸ Cf. chapitre 5.4



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par l'office des bâtiments (DCTI / OBA)
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments.

- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

05040600 50400000
05040600 56200000
05040600 56410000
05040600 56520000

B - Emploi, marché du travail

D - Personnes âgées

F - Environnement et énergie

H - Sécurité et population

I - Justice

J - Mobilité

M - Finance et impôts

P - Activités de support et prestations de moyens

- Politique(s) publique(s) concernée(s) :

A - Formation

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	2.30	6.60	10.90	15.20	17.20
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	2.30	6.60	10.90	15.20	17.20
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	2.30	6.60	10.90	15.20	17.20
(charges - revenus - retour sur investissement)	2.30	6.60	10.90	15.20	17.20

- Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 31.8.2010

Signature du responsable financier :

P. Caly

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

P. Ardon

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

Am. Lini

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 320 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office des bâtiments

Projet présenté par le DCTI / OBA

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	2'300'000	6'500'000	10'900'000	15'200'000	17'200'000
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] (mobiliier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	2'300'000	6'500'000	10'900'000	15'200'000	17'200'000
Amortissements (report tableau)	2'300'000	4'600'000	6'900'000	9'200'000	9'200'000
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352)	0	2'000'000	4'000'000	6'000'000	6'000'000
Provision [33b] (préciser la nature)	0	0	0	0	0
Ocrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	2'300'000	6'500'000	10'900'000	15'200'000	17'200'000
Remarques :					

Signature du responsable financier : *P. Cely*
Date : 31.8.2010

PL 10725**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 153 525 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'office du génie civil.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour l'office du génie civil, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 1 600 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme fait partie du train pluriannuel 2011-2014.

Basé sur les prescriptions du règlement sur les investissements (D 1 05.06) du 22 novembre 2006, il répond aux bases légales suivantes :

- La loi sur les routes du 28 avril 1967 (L 1 10) ;
- Le règlement concernant la classification des voies publiques du 27 octobre 1999 (L1 10.03) ;
- La loi d'application de la loi fédérale sur les routes nationales du 25 janvier 2008 (L1 15) ;
- Le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des transports publics genevois du 14 décembre 1987 (H 1 55.04) ;
- Le contrat de prestations 2011-2014 entre l'Etat et les transports publics genevois.

Par ailleurs, les investissements relatifs à l'assainissement et au renouvellement des ouvrages de génie civil ont été détaillés dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 6 janvier 1999 (M 1188-A) qui répond à une motion demandant une évaluation des coûts de restauration et de mise aux normes des ouvrages de génie civil situés sur territoire genevois.

D'autre part, il est rappelé que dès le 1^{er} janvier 2008, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), cette dernière est devenue propriétaire de l'ensemble du réseau des routes nationales suisses. Ainsi, à ce titre, l'aménagement de ce réseau et son extension ainsi que son entretien et son exploitation relèvent de la compétence exclusive de la Confédération. Subsistent toutefois les parts cantonales relatives aux projets et travaux d'aménagement entrepris par la Confédération (OFROU) dont une partie est d'intérêt cantonal (travaux liés aux routes nationales).

Enfin, nous soulignons que la répartition du présent crédit de programme entre les exercices, les catégories d'objets ou tout autre axe d'analyse mentionné, est fondée sur une estimation actuelle des besoins d'investissements et des priorités. Cette répartition est cependant susceptible d'évoluer dans le temps (2011 - 2014) en fonction d'événements nouveaux qui peuvent rendre nécessaire une réallocation des ressources budgétaires, dans la limite du crédit global accordé.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Les prestations réalisées par les trois directions rattachées à l'office du génie civil, à savoir la direction opérationnelle et des grands projets, la direction des ponts et chaussées et la direction de la voirie cantonale, qui concernent un seul domaine, celui de la mobilité, sont analysées ci-après sur la base des activités décrites dans le catalogue des prestations.

Les prestations suivantes sont concernées par les investissements liés des crédits de programme:

- Construction des routes cantonales

Réaménagements de tronçons de routes y compris les frais d'acquisitions de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc), réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons ainsi que d'aménagements de modération du trafic.

– Gros entretien des routes cantonales

Réfection des revêtements des chaussées avec, cas échéant, reprise de l'encaissement, réfections structurelles des ouvrages d'art (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc) avec, cas échéant le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic.

– Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Adaptation et renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, etc); paiements aux TPG de la réfection des infrastructures existantes qu'ils assurent eux-mêmes.

– Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal

Les véhicules ou engins, dont le remplacement est souhaité pour des raisons de vétusté, sont présentés à la sous-commission technique de la Commission d'Achat des Véhicules de l'Etat (CAVE). Celle-ci établit ensuite un rapport à l'intention de la CAVE qui décide du bien fondé de cette demande.

– Subventions d'investissement versées

Subventions ponctuelles versées à des collectivités publiques ou à des organisations internationales en fonction notamment d'intérêts cantonaux à préserver.

2.2) Contenu

Les principales immobilisations individuelles ou groupées sont présentées et identifiées sous point 5 du présent exposé des motifs.

D'autre part, le présent crédit de programme contient des subventions/participations présentées et identifiées sous point 6 de ce document.

2.3) Périmètre

Il n'y a pas eu de changement effectif de périmètre intervenu depuis le début de la nouvelle législature pour ce qui concerne l'office du génie civil.

Est cependant rappelée l'introduction de la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT), intervenue au 1^{er} janvier 2008.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Prévisions 2010	Cumul
Dépenses	108 170 000 F	25 327 483 F	26 098 013 F	45 780 000 F	97 205 496 F
Recettes	16 000 000 F	4 557 546 F	5 229 854 F	4 700 000 F	14 487 400 F
Investissements nets	92 170 000 F	20 769 937 F	20 868 159 F	41 080 000 F	82 718 096 F

Les principales dépenses indiquées ci-dessus concernent les activités listées ci-après :

– Chaussées (coût moyen annuel total prévu 16 647 245 F)

Réaménagements des routes (RC 29 Route du Grand-Lancy, RC 22 Route de Vandoeuvres, RC 64 Route de Base, etc..

Reprofilage du réseau routier cantonal (réfection des revêtements des chaussées avec, cas échéant, reprise de l'encaissement).

Aménagements de sécurité (giratoire, trottoir, passage piétons et aménagements de modération du trafic, glissières de sécurité, cheminements pédestres, etc.) ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

Aménagements en faveur des TPG (arrêts de bus, nouvelles voies bus, etc.).

Aménagements en faveur des cyclistes.

Travaux liés aux routes nationales (Jonction de la Milice, accès P+R Tuileries).

– Ouvrages d'art (coût moyen annuel total prévu 5 062 102 F)

Inspection et études de divers ouvrages dont le pont de Lancy et le viaduc de l'Ecu.

Gros entretien et renforcement d'ouvrages, dont le gros entretien de la passerelle Floraire et la mise en sécurité du P.S. de la route de Sous-Moulin. Les travaux prévus pour les viaducs d'Aïre et de l'aérogare, en coordination avec des entités tierces ont été retardés mais débutent en été 2010.

Les tunnels cantonaux ont fait l'objet de gros entretien et de renouvellement de l'équipement électromécanique, tout particulièrement l'achèvement des travaux pour le tunnel de Ferney.

– *Infrastructures transports publics (coût moyen annuel total prévu 9 049 399 F)*

Le gros entretien délégué aux TPG selon le contrat de prestations a connu une réduction suite à la mobilisation forte des équipes TPG dans le cadre des chantiers du TCOB et du TCMC. Certains travaux ont dû être reportés.

On relèvera les travaux de la place Graveson et rue de Genève effectués sous la direction des TPG qui se sont terminés en 2009.

– *Remplacement des véhicules nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal (coût moyen annuel total prévu 938 806 F)*

– *Subventions d'investissement accordées à des tiers (montant total prévu 2 112 842 F)*

Subvention versée à ONUSIDA pour la route d'accès à son nouveau bâtiment ainsi que subventions à verser à la ville de Genève, probablement en 2010, pour l'aménagement du Parc des Chaumettes et le rehaussement du pont des Bergues.

– *Recettes*

Les 16 000 000 F de recette globale provenant de la taxe sur huiles minérales ont été comptabilisés à hauteur de 60% dans les investissements et de 40% dans le fonctionnement.

Le fait que les prévisions de dépenses soient actuellement globalement inférieures au crédit voté est dû principalement aux grandes difficultés rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires aux projets de réaménagements de tronçons de routes, de réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons etc., ainsi que des oppositions rencontrées par ces mêmes projets lors des procédures d'autorisation de construire. A relever également que certains projets d'assainissement ou/et de renforcement d'ouvrages d'art nécessitant une

coordination avec d'autres maîtres d'ouvrages et une participation financière de ces derniers (communes, AIG, département français limitrophes, etc.) ont dû être différés en raison du retard pris par ces entités dans l'avancement de leurs projets et/ou procédures connexes ou dans la libération des crédits y relatifs. Enfin, la mise au point de certains projets a été ralentie, notamment en 2008 et 2009, en raison d'un effectif réduit dans les services directement concernés ainsi qu'en fonction du temps de réaction nécessaire à leurs démarrages respectifs.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

<i>Mobilité</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	49 480 000 F	41 895 000 F	37 050 000 F	25 100 000 F	153 525 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	49 480 000 F	41 895 000 F	37 050 000 F	25 100 000 F	153 525 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5010 - Routes et voies de communication	47 280 000 F	40 695 000 F	35 250 000 F	23 900 000 F	147 125 000 F
5061 - Equipements, machines et véhicules	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	4 800 000 F
5620 - Subventions accordées à des communes	1 000 000 F	—	600 000 F	—	1 600 000 F
Total dépenses	49 480 000 F	41 895 000 F	37 050 000 F	25 100 000 F	153 525 000 F

Sur la base des décomptes des 4 premiers mois de 2010, l'activation des charges de personnel relatives au crédit de programme représente un montant annuel moyen estimé à 900 000 F.

4.2) Recettes

Aucune recette n'est prévue dans ce nouveau crédit de programme puisque, suite à un changement de méthode comptable recommandé par l'ICF, les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales seront dès 2011 attribuées au compte de fonctionnement.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- J Mobilité.

5.1) Politique publique « Mobilité »

Mobilité	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	49 480 000 F	41 895 000 F	37 050 000 F	25 100 000 F	153 525 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	49 480 000 F	41 895 000 F	37 050 000 F	25 100 000 F	153 525 000 F

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Equipements
- Constructions

6.1) Equipements

Equipements	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	4 800 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	1 200 000 F	4 800 000 F

Les dépenses indiquées ci-dessus concernent le remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal (véhicules légers, véhicules utilitaires, poids lourds, balayeuses, arroseuses et petites machines).

Ces remplacements sont nécessaires pour des raisons de vétusté, de changement de norme antipollution, etc.. Les véhicules concernés sont présentés dans un premier temps à la sous-commission technique de la Commission d'Achat des Véhicules de l'Etat (CAVE). Celle-ci établit ensuite un rapport à l'intention de la CAVE qui décide du bien fondé de cette demande.

6.2) Constructions

Constructions	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	48 280 000 F	40 695 000 F	35 850 000 F	23 900 000 F	147 125 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	48 280 000 F	40 695 000 F	35 850 000 F	23 900 000 F	147 125 000 F

Les principales dépenses prévues dans le cadre de ce crédit de programme qui s'achèvera fin 2014, y compris l'activation des charges de personnel, sont les suivantes :

- Chaussées (coût moyen annuel total 22 581 250 F)

Requalifications des routes (RC 8 Traversée de Versoix, RC 5 Avenue de Châtelaine, etc.)

Reprofilage du réseau routier cantonal (réfection des revêtements des chaussées avec, cas échéant, reprise de l'encaissement)

Aménagements de sécurité (giratoire, trottoir, passage piétons et aménagements de modération du trafic, glissières de sécurité, cheminements pédestres, etc.) ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.

Aménagements en faveur des TPG (arrêt de bus, nouvelles voies bus, etc.)

Aménagements en faveur des cyclistes

Travaux liés aux routes nationales (Jonction de la Milice, Aire de ravitaillement de Bardonnex, Accès P+R Tuileries.)

Ces travaux concernent les projets suivants :

CHAUSSÉES						
Libellé projet	Description du projet	Coût total (en francs)	2011	2012	2013	2014
Travaux d'assainissement	Participation collecteurs communaux	2 000 000				
Acquisitions de terrains	Acquisitions de terrains	1 200 000				
RC 1 rte de Thonon	Constr pistes cyclables et trottoir	1 800 000				
RC 1 rte de Thonon	Constr pistes cyclables et trottoir	1 500 000				
RC 1 rte de Thonon	Construction d'un giratoire	1 200 000				
RC 1 rte de Thonon	Pistes cyclables	1 000 000				
RC 1 rte de Thonon	Pistes cyclables	1 500 000				
RC 1 rte de Thonon	Glissière centrale	3 000 000				
RC 3 rte de St-Julien	Accélération Ligne D	800 000				
RC 4 rte de Chancy	Giratoire	600 000				
RC 4 rte de Chancy	Construction giratoire	600 000				
RC 5 av de Châtelaine	Requalification	1 100 000				
RC 8 rte de Suisse	Requalification	6 650 000				
RC 8 rte de Suisse	Modération	1 600 000				
RC 8 rte de Lausanne	Remplacement des dalles béton	7 300 000				

RC 20 rte d'Hermance	Constr pistes cyclables et trottoir	1 700 000				
RC 23 rte de Jussy	Pistes cyclables	2 500 000				
RC 23 rte de l'Etraz	Pistes cyclables	1 940 000				
RC 27 rte de Troinex	Pistes cyclables	1 720 000				
Libellé projet	Description du projet	Coût total (en francs)	2011	2012	2013	2014
RC 28 / 27 rte de Drize	Réfection chaussée, pistes cyclables	6 500 000				
RC 28 rte de Drize	Pistes cyclables	4 500 000				
RC 31 rte du Mandement	Pistes cyclables et giratoire	1 500 000				
RC 31 rte du Mandement	Pistes cyclables	1 000 000				
RC 33 av Louis-Casaï	Pistes cyclables	740 000				
RC 34 av Mategnin	Pistes cyclables	1 090 000				
RC 38 av de l'Ain	Glissière centrale, giratoire	800 000				
RC 55 rte de Mon-Idee	Pistes cyclables	1 000 000				
RC 58 av Thônex	Pistes cyclables	1 780 000				
RC 64 rte de Base	Construction de pistes cyclables	500 000				
RC 64 ch des Mattines	Pistes cyclables	1 000 000				
RC 67 rte de Soral	Modération	900 000				
RC 67 rte de Soral	Modération	600 000				
RC 68 rte de Sézegnin	Pistes cyclables	770 000				
RC 68 rte de Sézegnin	Pistes cyclables	2 820 000				
Ch randonnées pédestres	Selon plan directeur ch pédestres	600 000				
RC Diverses	Divers petits projets < 500'000 F	4 065 000				
Total aménagements routes cantonales		69 875 000				

RC 1 rte de Thonon	Renouvellement revêtements bitumineux	900 000				
RC 4 rte de Chancy	Renouvellement revêtements bitumineux	840 000				
RC 5 rte de Vernier	Renouvellement revêtements bitumineux	840 000				
RC 5 rte Nant-d'Avril	Renouvellement revêtements bitumineux	500 000				
Libellé projet	Description du projet	Coût total (en francs)	2011	2012	2013	2014
RC 8 rte de Lausanne	Renouvellement revêtements bitumineux	2 000 000				
RC 20 rte d'Hermance	Renouvellement revêtements bitumineux	640 000				
RC 21 rte de la Capite	Renouvellement revêtements bitumineux	1 135 000				
RC 25 rte de Florissant	Renouvellement revêtements bitumineux	910 000				
RC 31 rte du Mandement	Renouvellement revêtements bitumineux	655 000				
RC 41 rte de l'Etraz	Renouvellement revêtements bitumineux	640 000				
RC 50 rte de Bellebouche	Renouvellement revêtements bitumineux	1 000 000				
RC 54 rte des Jurets	Renouvellement revêtements bitumineux	700 000				
RC 58 rte de Thônex	Renouvellement revêtements bitumineux	640 000				
RC 68 rte de Sézegnin	Renouvellement revêtements bitumineux	840 000				
RC 72 rte de Cartigny	Renouvellement revêtements bitumineux	700 000				
RC 75 rte de Peney	Renouvellement revêtements bitumineux	1 840 000				
RC 82 rte de la Vallière	Renouvellement revêtements bitumineux	490 000				
RC Diverses	Renouvellement revêtements bitumineux < 500'000 F	1 530 000				
Réseau routier cantonal	Amélioration de l'éclairage	750 000				
Total entretien des routes cantonales		17 550 000				

Travaux liés RN	Jonction de la Milice, étude	800 000				
Travaux liés RN	Bretelle Aéroport	500 000				
Travaux liés RN	Divers petits projet < 500'000 F	400 000				
Total travaux liés RN		1 700 000				
Total chaussées		89 125 000				

- Ouvrages d'art (coût moyen annuel total 6 400 000 F)
 - Inspection des ouvrages d'art, coût moyen annuel* 500 000 F
 - Gros entretien et renforcement d'ouvrage:*
 - Travaux faisant suite aux inspections, coût moyen annuel* 625 000 F
 - Travaux planifiés, coût moyen annuel* 4 225 000 F

Ces travaux concernent les ouvrages suivants :

Ouvrages d'art						
Libellé projet	Description du projet	Coût total (en francs)	2011	2012	2013	2014
Gros entretien OA	Inspections et études annuelles	2 000 000				
Gros entretien OA	Viaduc de l'aérogare	4 000 000				
Gros entretien OA	Viaduc de l'avenue d'Aïre	2 000 000				
Gros entretien OA	Viaduc de l'Ecu	1 000 000				
Gros entretien OA	Pont de Lancy	1 000 000				
Gros entretien OA	Pont sur la Laire	2 000 000				
Gros entretien OA	Pont de Peney	2 400 000				
Gros entretien OA	Pont de Sous-Moulin	2 500 000				
Gros entretien OA	P.S. de l'avenue de Thônex	500 000				
Gros entretien OA	Pont de Chancy	1 500 000				
Gros entretien OA	Gros entretiens annuels (divers)	2 500 000				
Electromécanique	Gros entretiens électromécan. tunnels	3 000 000				
Total ouvrages	Gros entretiens ouvrages d'art	24 400 000				

- Infrastructures transports publics (coût moyen annuel total 7 800 000 F)
Gros entretien délégué aux TPG selon contrat de prestations,
coût moyen annuel 6 500 000 F
Gros entretien et renouvellement selon H1 55.04 :
Sur RC bus et trolley, coût moyen annuel 200 000 F
Sur communes bus et trolleys, coût moyen annuel 300 000 F
Lignes tramways (délégué aux TPG), coût moyen annuel 500 000 F

Ces travaux concernent les objets suivants :

Infrastructures transports publics						
Libellé projet	Description du projet	Coût total (en francs)	2011	2012	2013	2014
Infrastructure TP	Renouvellement du réseau TP (trams)	2 000 000				
Infrastructure TP	Adapt. Bus et trolley sur communes	800 000				
Infrastructure TP	Adaptation bus et trolley sur RC	1 200 000				
TPG gros entretien	Selon contrat de prestations	26 000 000				
Total transports publics	Gros entretiens TP	30 000 000				

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

Bénéficiaires	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
1) Ville de Genève	1 000 000 F	—	—	—	1 000 000 F
2) Ville de Genève	—	—	600 000 F	—	600 000 F
Total	1 000 000 F	—	600 000 F	—	1 600 000 F

7.1) Participation cantonale de 1 000 000 F à l'aménagement du parc des Chaumettes réalisé par la Ville de Genève en tant que propriétaire des trémies et du passage inférieur de la rue Sautter démolis à cette occasion.

7.2) Participation cantonale de 600 000 F au rehaussement localisé du pont des Bergues pour permettre le passage des Mouettes genevoises (travaux réalisés par la Ville de Genève).

8. Conclusion

Le crédit sollicité pour la période 2011-2014 correspond à l'avancement actuel des projets, notamment ceux de réaménagements de tronçons de routes, de réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons etc., pour lesquels les acquisitions des terrains nécessaires sont maintenant terminées ou en bonne voie. Il correspond également à une campagne d'assainissement ou/et de renforcement d'ouvrages d'art plus intensive que celle de la période triennale précédente, suite à l'état de dégradation d'ouvrages importants plus avancée qu'attendu, constaté lors des campagnes d'inspection réalisées lors de cette période. Enfin, les services concernés sont maintenant parfaitement opérationnels et à même d'assurer un avancement soutenu des projets.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par l'office du génie civil (DCTI / OGC)

- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil.

- Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

05050100 50100000
05050100 50610000
05050100 56200000

- Politique(s) publique(s) concernée(s) :

J - Mobilité

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	1.42	3.55	5.42	6.85	7.37
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	1.42	3.55	5.42	6.85	7.37
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	1.42	3.55	5.42	6.85	7.37

- Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 31.8.2010

Signature du responsable financier :

P. Cely

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

[Signature]

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

[Signature]

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Projet présenté par le DCTI / OGC

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	1 422 550	3 551 698	5 415 135	6 854 260	7 372 594
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	1 422 550 1 422 550	3 551 698 2 627 031	5 415 135 3 692 219	6 854 260 4 413 844	7 372 594 4 413 844
Charges particulières [30 à 38] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [33b] (préciseur la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0 0 0 0	0 924 667 0 0	0 1 722 917 0 0	0 2 440 417 0 0	0 2 955 750 0 0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, enrôlements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	1 422 550	3 551 698	5 415 135	6 854 260	7 372 594
Remarques :					

Signature du responsable financier : *P. Culy*
Date : 31.8.2010

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 153 525 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'office du génie civil

Projet présenté par le DCTI / OGC

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	49'480'000	41'895'000	37'050'000	25'100'000	153'525'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	49'480'000	41'895'000	37'050'000	25'100'000	153'525'000
Génie civil - Invest. propre durée moyenne	47'250'000	40'695'000	35'250'000	23'900'000	147'195'000
Recettes	0	0	0	0	0
Véh., mat. transport - Camion, Remorque, Véhic. Indus.	1'200'000	1'200'000	1'200'000	1'200'000	4'800'000
Recettes	0	0	0	0	0
Ouvrage d'art - Subv. invest. accordée / repue	1'000'000	0	600'000	0	1'600'000
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières					7'372'594
Intérêts	1'422'550	3'551'398	5'415'135	6'854'260	17'247'343
Amortissements	1'422'550	2'627'031	3'692'219	4'413'844	12'155'644
	0	924'667	1'722'917	2'440'417	5'180'001

Signature du responsable financier : P. Culy

Date : 31.8.2010

Seconde partie

**Train de projets de lois ouvrant vingt crédits de programme
destinés aux investissements liés de la période 2011-2014**

PL 10726**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Centre des technologies de l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 245 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du centre des technologies de l'information.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des constructions et des technologies de l'information pour le centre des technologies de l'information, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

Ce crédit de programme doit permettre au Centre des Technologies de l'Information (CTI) de conserver et maintenir à niveau le socle des technologies de l'information durant les quatre années à venir. Concrètement, le CTI procédera aux renouvellements et/ou remplacements nécessaires dus à

l'obsolescence des infrastructures et aux améliorations liées aux évolutions techniques qu'il s'agisse d'immobilisations corporelles (PC, imprimantes, serveurs, périphériques, baies de stockage, robots de sauvegarde, câblage réseau, fibre optique, téléphones, fax, switchs, routeurs) ou incorporelles (applications, logiciels, etc.). Dans le cadre de ce crédit, le CTI veillera également à adapter ses équipements en tenant compte de l'évolution croissante des besoins de l'administration cantonale en particulier en matière de capacité de stockage de l'information et en réseaux de communications.

Il inclut également les crédits pour de nouveaux équipements destinés aux départements et aux écoles (essentiellement des PC et des périphériques), ainsi que les nouveaux petits projets applicatifs pour les offices et services, lesquels ne font pas l'objet d'un projet de loi spécifique.

2.1) Objectifs

Ce crédit de programme répond au besoin d'évolution du socle technologique¹⁹ en tenant compte des lignes de force du plan stratégique des systèmes d'informations de l'Etat de Genève²⁰.

Pour mémoire, le socle correspond aux matériels, aux logiciels et aux moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques et de télécommunications. Il est composé de :

- l'infrastructure de base (télécommunications, serveurs et systèmes de stockage, postes de travail y compris les imprimantes et équipements périphériques agréés);
- des systèmes de gestion des bases de données, des applications et logiciels systèmes et de production;
- l'architecture technique garantissant :
 - la cohérence et l'administration des composants technologiques et métiers;
 - l'évolution et la maintenance des applications;

¹⁹ Selon règlement du centre des technologies de l'information (B 4 22.03, art. 5)

²⁰ Plan stratégique des systèmes d'information Etat de Genève 2009-2013, validé par le collège spécialisé des systèmes d'information, le 18 novembre 2009.

- des applications et logiciels de messagerie, d'annuaires, de bureautique et des applications transversales de gestion électronique des documents, de gestion des flux et de travail collaboratif;
- des moyens techniques et logiciels pour assurer la sécurité des systèmes informatiques et de télécommunications (notamment les anti-virus, les anti-spams, les pare-feu, la gestion de l'identification, de l'authentification et de l'autorisation d'accès, les outils de détection des intrusions);
- la gestion du patrimoine informatique, notamment la gestion du parc matériel, des logiciels et des applications.

Le schéma directeur des systèmes d'information susmentionné prévoit notamment de favoriser la mise en place d'architectures techniques cohérentes afin de soutenir les grands piliers actuels des systèmes d'information ainsi que les développements futurs, notamment ceux s'ouvrant aux citoyens.

Par ailleurs, ce crédit doit permettre la maintenance évolutive du parc applicatif de l'administration. On entend par maintenance évolutive les mesures visant à faire évoluer ou à adapter une ou plusieurs applications, afin d'intégrer de nouvelles fonctions, d'en améliorer l'utilisation ou de prendre en compte de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires. L'objectif est d'ainsi prolonger la durée de vie de ces applications en tenant compte des besoins et de l'évolution des règles de gestion découlant notamment des modifications du cadre légal.

2.2) Contenu

Ce crédit de programme répond aux besoins suivants :

Maintenir et rationaliser le socle des technologies de l'information

Il s'agit de renouveler les systèmes qui deviennent obsolètes (à cause du vieillissement du matériel ou en raison de logiciels périmés), réduire le nombre de systèmes hétérogènes et faire évoluer l'existant par la mise en place de technologies permettant de favoriser l'interopérabilité²¹ de manière rationnelle.

Le CTI doit également prendre en compte la croissance des besoins qui nécessitent des capacités de traitement toujours plus importantes dans le monde numérique du 21^{ème} siècle (intégration du multimédia dans différents domaines).

²¹ L'interopérabilité est la capacité que possède un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes, sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.

Faciliter toujours plus l'accès aux informations

Afin de faciliter cet accès en tout temps et tout lieu, il convient de dématérialiser les contenus et les traiter par des composants technologiques de gestion électronique de documents (GED) auxquels sont associés des techniques de lecture automatique des documents (LAD); de reconnaissance automatique des documents (RAD) ou encore de gestion de contenu (CMS, Content management system). D'autres technologies sont également mises en œuvre dans ce but ; c'est le cas notamment des sites web dont les pages sont modifiables par tout ou partie des internautes (Wiki, dont l'exemple le plus connu est Wikipédia) ainsi que la gestion des documents d'archives (ou records management) qui a pour objectif d'organiser de manière efficace et systématique tous les documents ou données dont on peut avoir besoin dans le cadre d'une activité.

Par ailleurs, le CTI valorise les données et favorise la mise en place de systèmes transversaux, dans le but d'améliorer la qualité du patrimoine informationnel.

Le CTI s'attache à augmenter la disponibilité du service et de minimiser les risques d'incidents. Pour cela, il met en place des architectures redondantes et prend en compte le niveau de disponibilité requis pour les principaux composants transversaux et les applications critiques.

Enfin, toujours afin de faciliter l'accès aux informations, le CTI favorise l'émergence et la mise en place de standards et de référentiels communs. On peut citer comme exemple, l'interface des dispositifs d'affichage afin que l'utilisateur ne soit pas confronté à une présentation et une interaction différentes d'une application à l'autre.

Mutualiser les moyens

Globalement, afin de réduire les coûts d'exploitation, le CTI poursuit son action visant à centraliser les infrastructures d'hébergement. Il regroupe, sur deux sites différents pour des raisons de sécurité, les éléments de stockage et de sauvegarde des données afin de garantir la conservation et la disponibilité du patrimoine informationnel de l'Etat.

Dans cette même optique, le CTI cherche des partenariats afin de mutualiser les composants techniques et les compétences. C'est déjà le cas, en partenariat avec les SIG, de l'éditique pour la production en masse de documents, mais cela pourrait très bien être le cas pour toute activité si le contexte s'y prête (hébergement d'applications, réseaux, sécurité, etc.).

Assurer le transport des informations et les connexions à distance

En quelques années les besoins ont explosé et continuent de croître. Le volume des données transitant par le réseau est tel que les principaux nœuds de communication ont maintenant une capacité de 10 Go par seconde; soit cent fois plus qu'il y a une dizaine d'années.

Le CTI doit répondre à l'évolution des besoins en télécommunications, notamment dans les domaines de la mobilité et prendre en compte la convergence des technologies télécoms et informatiques.

Il étend et modernise continuellement les réseaux existant en participant aux grands projets et en développant des synergies de collaboration basées sur des partenariats publics/privés.

Renforcer continuellement la sécurité

Dans le domaine des technologies de l'information, la sécurité demeure un objectif permanent. Il s'agit de mettre en place et de faire évoluer les éléments de sécurité permettant de garantir l'accès aux données. En outre, en collaboration avec d'autres entités le CTI entend favoriser le développement d'un réseau de fédération d'identités numériques.

Dans ce contexte, tant au niveau des infrastructures que des applications, il s'agira de mettre en œuvre les moyens permettant de répondre aux demandes de traçabilité des échanges.

Mettre en place un pilotage proactif

Le parc informatique de l'administration de même que l'ensemble des applications (environ 650), nécessite le développement de nouveaux indicateurs et de tableaux de bord pour une gestion optimale des prestations informatiques.

2.3) Périmètre

Le présent crédit de programme regroupe les éléments contenus antérieurement dans deux lois d'investissement (2008 – 2010): le crédit de programme (L 10140) et le crédit d'extension (L 10188) qui s'élevaient respectivement à 148 et 26 millions de francs.

Il sied de rappeler que le présent projet de loi d'investissement concerne non seulement l'administration centrale, mais aussi des établissements de droit public pour tous les aspects de connexion et de réseau voire dans certains cas la téléphonie.

De plus, il convient de souligner la taille du parc existant et sur lequel porte le présent projet de loi :

- 22 800 postes de travail;
- 2 026 ordinateurs portables;
- 850 To²² de stockage en ligne;
- 275 To de données stockées sur bande (sauvegarde);
- 63 000 prises réseau;
- 28 860 boîtes aux lettres électroniques et 59 millions de messages échangés par année;
- 24 000 téléphones dont 13 000 en technologie «Voix sur IP»;
- 1480 serveurs, dont 820 virtuels;
- 650 applications métier;
- 230 km de fibres optiques;
- 22 millions de pages imprimées.

3. Historique

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de programme et du crédit d'extension en cours et qui s'achèveront à fin 2010 se présentent comme suit :

(en millions)	Crédits votés	Comptes 2008	Comptes 2009	Prévisions 2010	Cumul
Crédit programme	148	37	41	60	138
Crédit extension	26	8	12	6	26
Totaux	174	45	53	66	164

Les principales dépenses du crédit de programme par type d'investissement (en milliers de francs) sont les suivantes :

²² 1To = 1 téra-octets, 1000 Go soit 10¹² octets

Câblage et réseaux extérieurs	15 410
Câblage et réseaux internes aux bâtiments	2 008
Equipements actifs des réseaux	614
Equipements infrastructure	16 263
Postes de travail	11 722
Robots, stockage, sauvegarde	20 791
5062 - Immobilisations corporelles	66 808
Applications	53 253
Téléphonie	1 700
Logiciels	16 145
5201 - Immobilisations incorporelles	71 098
Total loi 10140 – crédit de programme	137 906

Une attention particulière a été portée sur la maintenance et l'adaptation des applications (immobilisations incorporelles), mais l'effort reste insuffisant pour l'ensemble des applications en production.

En effet, le parc applicatif représente des investissements estimés à plus de 400 millions. Il n'est pas possible d'en chiffrer plus précisément la valeur, car, dans la plupart des cas, ces investissements ont été réalisés avant l'application des normes IPSAS, de sorte que la part des coûts internes n'est pas connue.

Les exemples ci-après illustrent néanmoins la valeur des principaux investissements. L'administration fiscale a bénéficié de plusieurs crédits : 26 millions en 2002, 19 millions en 2005 et encore 3 millions en 2010 soit au total 48 millions. Pour les deux premiers crédits, les charges salariales internes n'étaient pas encore activées.

La comptabilité financière intégrée (CFI) a fait l'objet d'une loi d'investissement en 2000 de plus de 37 millions. Quant au système d'information des ressources humaines (SIRH), le crédit d'investissement voté en 2001 s'élevait à plus de 25 millions de francs. A eux seuls, ces trois systèmes d'information totalisent des investissements pour plus de 110 millions, sans tenir compte des coûts internes.

Un autre exemple qui illustre la difficulté d'évaluer la valeur des applications informatiques de l'administration est celui du système d'information en éducation et formation (SIEF). Le noyau a été réalisé à partir des années 70 par une équipe interne au département de l'instruction

publique (base de données scolaires, BDS). Celui-ci a été complété par de nouvelles fonctionnalités durant plusieurs années. A la fin des années 90, il a été adapté pour l'an 2000 et en 2001, il a fait l'objet d'un crédit d'investissement de 4 millions qui a permis d'intégrer diverses fonctionnalités nécessaires à la gestion des écoles auparavant réalisées par des enseignants. Aujourd'hui, de récentes études ont montré que le remplacement d'un système aussi complexe représenterait un investissement de plus de 40 millions.

Le fonctionnement de l'administration repose sur près de 650 applications dont le montant total des investissements est supérieur à 400 millions. Sachant que la maintenance évolutive et adaptative, indispensable pour maintenir « l'utilisabilité » des différentes applications et ainsi prolonger leur durée de vie, nécessite des investissements annuels d'environ 10 % de la valeur de ce patrimoine immatériel, ce n'est pas moins de 40 millions que l'administration devrait consacrer chaque année à cette fin.

Pendant les années 2008 à 2010, cette maintenance a été réduite au strict minimum puisque les investissements se sont élevés en moyenne à un peu moins de 18 millions de francs par année. Néanmoins, la plupart des applications informatiques ont fait l'objet de travaux de maintenance. C'était le cas des applications, dont celles précédemment mentionnées (CFI, AFC, SIRH, SIEF, etc.), mais également de logiciels techniques. Dans ce cadre, il convient de citer notamment les logiciels utilisés par le service éditique pour la gestion des centaines de modèles d'impression ainsi que les logiciels de gestion du parc de PC. Considérant le nombre de PC que le CTI doit gérer, il est indispensable de pouvoir automatiser la configuration des logiciels, les mises à jour des logiciels installés sur les postes de travail et gérer la migration de ceux-ci lors des renouvellements.

Les investissements concernant les biens corporels concernent les robots ainsi tous les équipements liés au stockage et aux sauvegardes, le câblage et les réseaux (y compris la téléphonie ; plusieurs milliers de téléphones ont été remplacés par des appareils utilisant la technologie « VOIP »²³) et enfin les postes de travail.

Quant aux équipements d'infrastructure, il s'agit principalement de tous les serveurs aussi bien pour les applications métiers que pour l'éditique, la

²³ Voice over IP, est une technique qui permet de communiquer la voix via Internet ou tout autre réseau utilisant le même protocole. Cette technologie permet de réduire les coûts de communication et d'installation.

messagerie, etc. Ces montants ont permis de regrouper de nombreux serveurs et de les consolider sur des équipements beaucoup plus importants offrant des possibilités de partitionnement et de virtualisation, ceci afin d'homogénéiser le parc et de réduire les coûts de gestion.

A noter que l'activation des charges salariales internes, soit quelque 10 millions de francs, est comprise dans les montants ci-dessus.

Pour le crédit d'extension, les principaux investissements par grandes catégories, y compris les prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'année, sont les suivants (en milliers de francs) :

Câblage et réseaux extérieurs	801
Câblage et réseaux internes aux bâtiments	610
Equipements actifs des réseaux	3 873
Equipements infrastructure	5 748
Postes de travail	1 290
Robots, stockage, sauvegarde	2 667
5062 - Immobilisations corporelles	14 990
Applications	5 742
Téléphonie	900
Logiciels	1 987
5201 - Immobilisations incorporelles	8 629
Activation des ressources internes (IPSAS)	1 947
Total loi 10188 – crédit d'extension	25 566

Les principaux investissements de ce crédit d'extension portent sur les immobilisations corporelles.

A noter que les dépenses comptabilisées dans les applications comprennent les petits projets informatiques qui sont approuvés par la commission de gestion de portefeuille des projets (CGPP). Il s'agit de projets dont les coûts externes ne dépassent pas 125 000 F et qui peuvent être réalisés en quelques mois.

Voici quelques exemples de projets approuvés par la CGPP :

- diffusion de séquences vidéos sur le site Internet de l'Etat;
- vote par Internet - extension aux Suisses de l'étranger;
- annonce de chantiers sur la voie publique;
- outil de gestion de relation client pour la promotion économique;

- gestion de classes multimédia (labo-langues) en utilisant des logiciels libres;
- progiciel d'audit pour l'ICF;
- gestion des activités culturelles de l'enseignement primaire;
- calcul de l'impôt auto avec bonus / malus;
- système de gestion des expertises d'amiante et de l'assainissement des bâtiments de l'Etat;
- registre des professions médicales;
- équipement d'un centre d'impression grand format pour la direction générale de la mobilité;
- etc..

Le total des crédits d'investissement ouverts par ces deux lois s'élève à 174 millions. Le crédit sollicité par le présent projet de loi est de 245 millions. Compte tenu du fait que les crédits en cours portaient sur trois ans alors que le présent PL porte sur quatre ans, l'augmentation n'est que de 5 %.

Elle doit permettre de faire face à une informatisation de plus en plus forte des offices et services. A noter toutefois, que les besoins exprimés par les départements, notamment en matière de maintenance évolutive, dépassent largement ces montants, mais ceux-ci sont réalistes compte tenu de la capacité actuelle des structures existantes tant au sein des départements qu'au CTI.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est linéaire, car liée à la capacité de réalisation susmentionnée. Cette répartition est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	245 000 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	245 000 000 F

Ce crédit permettra de répondre aux demandes des différents départements ainsi que du pouvoir judiciaire et de la chancellerie d'Etat et de prendre en compte les besoins réels d'investissements pour maintenir le parc matériel et applicatif afin qu'il réponde aux besoins de l'administration.

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5062- Immobilisations corporelles	26 720 000 F	26 720 000 F	26 720 000 F	26 720 000 F	106 880 000 F
5201 - Immobilisations incorporelles	34 530 000 F	34 530 000 F	34 530 000 F	34 530 000 F	138 120 000 F
Total dépenses	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	61 250 000 F	245 000 000 F

Pour le crédit de programme 2011-2014, il n'a pas été retenu de variation annuelle. Celles-ci seront prises en compte à chaque exercice, au moment de l'élaboration du budget.

Fort des enseignements issus du précédent crédit de programme et du crédit d'extension, le présent crédit d'investissements permettra de privilégier les applications au sens large :

- 56% de l'investissement est consacré aux immobilisations incorporelles, dont les applications métiers. Il s'agit d'un besoin impératif correspondant à une réalité observée depuis 2008. A l'origine de cette tendance, on trouve le poids de plus en plus important des applications et des logiciels dans les immobilisations et c'est donc logiquement que les coûts d'amélioration de celles-ci devancent le renouvellement et l'extension des équipements.
- 44% de l'investissement est consacré aux immobilisations corporelles : serveurs, robots, réseaux et postes de travail.

4.2) Recettes

Le CTI étant un prestataire de moyens, il n'y a pas de recette dans ce crédit de programme 2011-2014.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

La répartition du crédit par politique publique est donnée ci-après sur la base de la finalité des investissements. Elle se présente comme suit :

Politique publique	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
A – Formation	10 000 000 F	4 420 000 F	14 420 000 F
C - Action sociale		5 167 000 F	5 167 000 F
G - Aménagement et logement		7 059 000 F	7 059 000 F
H - Sécurité et population		9 738 000 F	9 738 000 F
K – Santé		4 280 000 F	4 280 000 F
M - Finances et impôts		7 106 000 F	7 106 000 F
O - Autorités et gouvernance		4 777 000 F	4 777 000 F
P - Activité de support et prestations de moyens	96 880 000 F	95 573 000 F	192 453 000 F
Totaux	106 880 000 F	138 120 000 F	245 000 000 F

A l'exception de la politique publique « A-Formation » qui englobe le parc pédagogique, toutes les immobilisations corporelles sont regroupées sous la politique publique « P-Activités de support et prestations de moyen » car les infrastructures sont mutualisées.

Les principales applications et immobilisations concernées sont les suivantes :

A - Formation

Immobilisations corporelles

- Renouvellement des postes pédagogiques

Les postes de travail pédagogiques du DIP sont renouvelés tous les cinq ans pour faire face aux exigences des nouvelles applications. Le coût du renouvellement complet est de 10 000 000 F sur quatre ans ; il porte sur près de 9000 PC auxquels il convient de rajouter les imprimantes et les divers périphériques.

Immobilisations incorporelles

- Système d'information en éducation et formation

Le système d'information en éducation et formation gère les écoles, les élèves et leurs formations. Il est composé de 50 applications dont 3 principales : nBDS (nouvelle Base de Données Scolaires) destinée aux

directions générales et d'établissements, GECO (Gestion de l'Evaluation du Comportement et de l'Orientation) qui facilite l'évaluation par l'enseignant et SMOG (Système Modulaire d'Organisation et de Gestion) qui répond aux contraintes administratives de l'enseignement secondaire.

L'évolution du système d'information éducation formation couvrira la réforme Harmos (l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire), l'adaptation des applications à la LHR (Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes), la fiabilisation des inscriptions et la stabilisation des architectures fonctionnelles et techniques.

C - Action sociale

- Application du service des prestations complémentaires (SPC)
Cette application basée sur le progiciel de gestion intégré Progress permet la gestion des prestations complémentaires fédérales et/ou des prestations complémentaires cantonales aux personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI.

Les principales évolutions prévues concernent les adaptations annuelles de calculs des rentes, ainsi que les travaux préparatoires à la migration du système comptable actuel vers CFI.

- Système d'information de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

Ensemble d'applications permettant à l'OCIRT le traitement et le suivi des dossiers. Les principales évolutions prévues sont les adaptations à la nouvelle loi sur les travailleurs détachés et la lutte contre le travail au noir ainsi que l'introduction de l'identifiant entreprise (IDE) prévue par la loi fédérale sur l'identification des entreprises (LIDE).

- Tami (Tutelles Adultes et Mineurs)

L'application Tami, d'une valeur incorporelle de 6.8 millions de francs, assure le traitement administratif et financier des personnes suivies par le service des tutelles d'adultes (STA/DSE) et le service de protection des mineurs (SPMI - DIP).

Les principales évolutions prévues portent sur l'amélioration de l'échange de données avec la Caisse Cantonale Genevoise de Compensation, la réduction des archives et la recherche de documents grâce à une gestion électronique de documents (GED), l'optimisation du travail en équipe et l'accès aux tableaux de bord.

G - Aménagement et logement

- **Autorisations de construire et demandes de renseignements**
Afin que la prestation, développée dans cadre de l'AeL, visant à proposer aux mandataires un guichet de dépôt électronique de dossier d'autorisation de construire, puisse pleinement déployer ses effets, l'intégration dans les applications des services préavis est nécessaire. Les échanges d'information automatiques de et vers les dossiers d'autorisation de construire seront réalisées avec les instances de préavis.
- **Capitastra - Registre Foncier**
Ce progiciel, introduit en 2002, gère les données du registre foncier (propriétaire, journal, créanciers). L'adaptation de Capitastra interviendra dans le cadre de la réalisation du projet fédéral d'e-Government initié en 2001, sous le nom de « eGRIS » (Elektronisches Grundstückinformationssystem), « 2ème génération de registre foncier informatisé » permettant d'obtenir tout renseignement de manière interactive pour l'ensemble du territoire, le prélèvement électronique de données pour l'économie et les autorités ainsi que la sauvegarde et l'archivage homogène des données.
- **Système d'information de l'Office du patrimoine et des sites**
L'application actuelle répond aux principaux besoins de l'office en matière de gestion des différents objets référencés.
Différentes adaptations sont prévues pour améliorer la gestion des procédures administratives liées aux objets classés, le traitement des demandes de classement et la gestion des subventions.
- **Aménagement du territoire**
L'outil informatique à disposition de la Direction générale de l'aménagement du territoire a été réalisé dans les années 1990 et est étroitement lié avec celui utilisé par l'office des autorisations de construire. Une refonte complète est prévue, laquelle fera l'objet d'un crédit d'investissement ad hoc, mais, en attendant, diverses adaptations sont nécessaires.
- **Gestion du parc de véhicules et viabilité hivernale**
L'Office du Génie Civil dispose principalement de deux applications : l'une pour la gestion de son parc de véhicules et l'autre pour la viabilité hivernale (déneigement, déverglaçage, etc.).
Une nouvelle plateforme technologique est nécessaire pour la première. Quant à la seconde, il est prévu de rajouter certaines fonctionnalités et remplacer le système d'alarme actuel par une solution utilisant des SMS.

- Système d'information des bâtiments

Ce système d'information doit être complété pour que l'office des bâtiments puisse mieux planifier la maintenance des différents biens immobiliers de l'Etat, traiter de manière plus efficace la gestion des demandes et des incidents, disposer d'une aide à la gestion de projet, et avec une plateforme d'échange et de communication de plans.

H - Sécurité et population

- Système d'information de la police

La police genevoise dispose de différents outils d'appui à son activité. Le système d'aide à l'engagement (SAE) et Police 2000 en sont les deux principaux.

Le premier est utilisé, notamment par la CECAL, pour mobiliser les policiers disponibles lors d'événements ou suite à des appels.

Police 2000 gère toutes les informations nécessaires à l'activité policière. (personnes connues, recherchées, etc.).

De nouvelles versions sont régulièrement proposées par les éditeurs de ces produits afin qu'ils répondent aux besoins en constante évolution de la police. C'est le cas notamment pour l'intégration d'éléments géoréférencés ou l'automatisation de certaines tâches administratives.

- Calvin 2

L'application CALVIN de l'Office cantonal de la population gère l'ensemble des informations de la population du canton.

Cette application sera appelée à évoluer pour s'adapter aux nouvelles exigences de la Confédération et aux nouveaux besoins de l'Etat en termes de gestion de la population.

- Gestion intégrée des Offices des poursuites

Cette application permet la gestion des poursuites du canton.

En attendant la refonte de ce système, il est prévu de l'adapter pour se conformer aux modifications légales et mettre à disposition des utilisateurs de nouveaux outils leur permettant de traiter le plus efficacement la masse de dossiers en croissance constante, ainsi qu'augmenter les moyens de contrôle à l'intérieur de l'application.

I - Justice

- Pouvoir judiciaire

A noter que le système d'information du pouvoir judiciaire n'est pas directement concerné par ce crédit de programme puisqu'il a fait l'objet de deux lois d'investissement spécifiques : iJuge et Justice 2010.

K - Santé

- Système d'information de la santé

La direction générale de la santé dispose d'un ensemble d'applications, notamment l'application de gestion des droits de pratique des professionnels de la santé, la gestion des autorisations de prescription de la méthadone, la gestion des vaccinations infantiles obligatoires et la composition des coûts de la santé.

Les principales évolutions de ces applications sont liées à l'entrée en vigueur du nouveau registre fédéral des professions médicales et à la prochaine mise en œuvre du guichet praticiens, lié au programme d'administration en ligne.

M - Finances et impôts

- Refonte AFC

La refonte AFC correspond à un ensemble d'applications développées afin de répondre à l'intégralité du métier de l'administration fiscale cantonale.

Le CTI doit les adapter constamment pour se conformer aux évolutions des obligations légales et couvrir certaines fonctionnalités qui n'avaient pas été prévues au départ. En outre, des compléments sont prévus afin d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale qui doit faire face à une augmentation du nombre de dossiers sans personnel supplémentaire.

Par ailleurs, l'administration fiscale en ligne devra évoluer pour faciliter l'accès de la population à ses services. Diverses évolutions sont prévues à cette fin.

O - Autorités et gouvernance

- E-Voting

Application de vote par Internet utilisée pour les votations et prochainement pour les élections.

Il est notamment prévu d'adapter la sécurité à l'évolution des technologies, de prendre en compte les nouvelles normes « eCH²⁴ » et d'intégrer les spécificités liées aux nouveaux cantons partenaires.

²⁴ eCH : normes suisse de cyberadministration (www.ech.ch).

- **Aigle**

Il s'agit du système d'information gérant la totalité des dossiers soumis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Différentes évolutions sont nécessaires dont la décentralisation de la saisie des objets constituant l'ordre du jour du Conseil d'Etat et l'adaptation des fonctionnalités actuelles avec l'interface disponible dans un navigateur Internet.

- **Gestion des élections et des votations**

L'application permet la validation des résultats lors d'élections ou de votations, leur consolidation, leur édition et leur publication.

Diverses adaptations seront nécessaires pour les élections des conseils municipaux, des conseils administratifs, des chambres fédérales (2011), de la Cour des Comptes (2012), du Grand Conseil et du Conseil d'Etat (2013).

P - Activité de support et prestations de moyens

Cette politique publique est de loin la plus coûteuse en termes d'investissements, car non seulement elle regroupe toutes les infrastructures (qu'il s'agisse de matériels ou de logiciels), mais comprend également deux des SI qui ont fait l'objet d'investissements très importants : la CFI et SIRH.

En effet, les activités de support et les prestations de moyens regroupent les programmes suivants :

- les états-majors et les activités de support départementales ;
- la gestion transversale des ressources humaines ;
- la gestion transversale financière et les achats ;
- la gestion du patrimoine de l'Etat ;
- le développement et la gestion des systèmes informatiques.

Gestion transversale des ressources humaines

- **SIRH (Système d'Information Ressources Humaines)**

Le SIRH est un outil commun et intégré couvrant l'ensemble des besoins en termes de paie, de budget et de ressources humaines.

Il est prévu plusieurs améliorations de l'application SIRH pour prendre en compte les besoins et les évolutions du métier RH et le changement de version du progiciel (HR Access) ceci afin de pérenniser le support de l'éditeur et disposer de nouvelles fonctionnalités.

Gestion transversale financière et les achats

- CFI

La CFI est une solution logicielle unique, intégrée et multifonctions qui met en œuvre les règles de gestion budgétaire, comptables et financières communes à tous les départements de l'Etat.

Il s'agira de prendre en compte les nouveaux besoins ponctuels, les évolutions de la gestion des finances au sein des départements de l'Etat et le changement de version du produit (Oracle Applications) pour pérenniser le support de l'éditeur et permettre une extension du périmètre actuel à de nouvelles fonctionnalités.

- GE-INVEST

Cet outil permet de suivre les investissements de l'Etat et apporte une aide indispensable à la publication du budget d'investissement.

Cet outil étant utilisé pour la première fois dans le cadre du budget 2011, une évolution est prévue afin de tenir compte des remarques découlant de ce premier exercice

- e-facture et e-paiement

Il s'agit de composants, développés dans le cadre du projet AeL, permettant la dématérialisation des factures de l'Etat et le paiement sur Internet.

Il est prévu d'en élargir la couverture fonctionnelle et d'utiliser ces composants dans le cadre de nouvelles prestations en ligne.

Développement et gestion des systèmes informatiques

Les investissements prévus sont à mettre en rapport avec le périmètre couvert par le CTI et la taille des infrastructures (voir montants mentionnés page 8) :

Immobilisations corporelles

- Infrastructure RT

Ce crédit permettra d'améliorer et d'étendre le réseau de fibres optiques de l'administration et de l'Université afin de répondre à l'évolution des besoins en télécommunications, notamment dans les domaines de la mobilité. Par ailleurs, il facilitera la convergence des technologies télécoms et informatiques. Ces investissements permettent d'offrir un service plus important tout en contribuant à réduire de manière significative les coûts annuels de télécommunications.

Ce crédit permet également le renouvellement et l'extension des infrastructures télécoms dans les bâtiments de l'Etat et de l'Université que ce soit le réseau physique, la téléphonie ou encore les systèmes de distribution dans les différentes salles machines.

Pour mémoire le périmètre actuel représente près plus de 24 000 téléphones, 1700 téléphones mobiles et 3000 équipements actifs au sein du réseau.

- Equipements de sauvegarde (robots)

Le renouvellement et l'extension des infrastructures de stockage et de sauvegarde des données sont prévus dans ce cadre. Avec la dématérialisation des procédures et l'augmentation de la taille des documents échangés, la demande de stockage est en forte croissance de même que le besoin d'archivage sous forme électronique. Ce crédit permettra de stocker l'ensemble des données, qui seront produites jusqu'en 2014

- Serveurs

Le CTI compte actuellement près de 1700 serveurs physiques et virtuels dont la période de renouvellement se situe entre 5 et 10 ans. Il s'agit de prévoir leur renouvellement et leur extension. De plus, il est nécessaire d'avoir des plateformes de type « network computer »²⁵ afin de centraliser les infrastructures des postes de travail et répondre aux demandes d'accès mobiles et distants.

De plus, le CTI doit de mettre en place, tout au moins en partie, une solution permettant de diminuer de façon importante le nombre de serveurs bureautiques (actuellement près de 200).

- Impression et mise sous plis

Il s'agit du renouvellement du matériel ayant plus de 10 ans. Par ailleurs, il est prévu d'acquérir une imprimante permettant l'impression feuille à feuille.

- Renouvellement des postes de travail et des périphériques

Non seulement ce crédit permettra le renouvellement du matériel standard lié au poste de travail, mais il permettra au CTI d'offrir une plus large palette de produits (par exemple le Netbook). Il est

²⁵ La technologie « network computer » permet de se connecter à un ordinateur distant et de transmettre les saisies au clavier ainsi que les clics de souris d'un ordinateur à l'autre, à travers un réseau informatique. Elle présente des avantages en termes de sécurité et de gestion.

également prévu d'installer sur quelque 2000 postes une technologie « client léger »²⁶ en relation avec la solution d'accès à distance qui sera utilisée dans le cadre du travail à domicile (Network computer).

- Inventaire du patrimoine

Ce crédit permettra de renouveler les équipements servant à inventorier le matériel avec signature électronique pour l'acquittement.

Incorporelles :

- Licences poste de travail

L'environnement standard repose toujours sur le système d'exploitation Windows XP qui aura 10 ans l'année prochaine. Il s'agit de prévoir une nouvelle plateforme avec la migration vers Windows 7 dès 2011. Dans ce cadre, il sera nécessaire de procéder au renouvellement des outils d'administration de la plateforme bureautique ainsi que des outils de sécurité liés au poste de travail.

- Centre de services – centrale d'appels

Des compléments aux logiciels utilisés pour la gestion des appels et des incidents sont planifiés. L'objectif est d'assurer une continuité de services et d'augmenter le degré de satisfaction des utilisateurs.

- Pilotage, administration et communication.

Le CTI entend mettre à jour ou acquérir des logiciels pour la gestion des services informatiques basés sur les bonnes pratiques ITIL²⁷ notamment pour la mise en œuvre du catalogue de service, pour la gestion des configurations ainsi que pour les indicateurs et tableaux de bord associés.

Il doit également prévoir des extensions des modules de formation « E-learning » et la refonte des sites intranet.

- Surveillance et amélioration de l'exploitation

Avec autant d'applications et d'éléments techniques, les outils de surveillance et de gestion de l'exploitation (pilotage) jouent un rôle essentiel. Il est nécessaire de les adapter à l'évolution des technologies et d'améliorer les remontées d'alertes. Le CTI doit également adapter la gestion des flux de traitements par lots (par exemple, les sauvegardes).

²⁶ Un client léger est un ordinateur qui n'a presque pas de programmes hormis un navigateur. Il dépend donc surtout du serveur central pour le traitement.

²⁷ ITIL, Information Technology Infrastructure Library : c'est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques publiés par l'Office public britannique du Commerce.

- Outils et produits servant à l'impression et à la mise sous plis
Au même titre que le renouvellement des imprimantes et machines de mise sous pli mentionnées dans les immobilisations corporelles, le CTI doit mettre à jour voire acquérir de nouveaux logiciels de gestion d'impression et de suivi de courriers.
- Outils Infrastructure
D'une manière générale, pour toute l'infrastructure et les logiciels utilisés dans les différents départements, le CTI doit procéder aux mises à jour, acquérir de nouvelles licences afin de répondre aux besoins croissants de l'administration ou encore renouveler les produits devenus obsolètes. Cela porte aussi bien sur les plateformes de gestion électronique des documents (GED, LAD-RAD, les environnements collaboratifs (CMS, Wiki, messagerie électronique), l'archivage de documents que les environnements de serveurs applicatifs ou encore les bases de données.
L'objectif est de pouvoir mettre à disposition des solutions en adéquation avec les besoins et assurer une bonne gestion de l'infrastructure commune, des serveurs et des baies de stockage de données.
Il en va de même pour la sécurité. Ce crédit permettra de renforcer la sécurité opérationnelle des infrastructures et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de répondre aux exigences élevées lors des échanges de données.
- Framework de développement
Le framework de développement est un kit de composants logiciels qui facilite le développement d'application. Il s'agit de prévoir la migration technique pour remplacer les composants technologiquement obsolètes.
- Outils de gestion de projets
Le Centre de Technologies de l'Information dispose d'un ensemble d'outils pour permettre le bon déroulement des projets. Cet ensemble couvre tout le cycle de vie des projets depuis son lancement jusqu'à la mise en service.
Ces outils doivent non seulement être adaptés à la méthode Hermès, mais également évoluer afin d'améliorer la qualité de projets et permettre une plus grande visibilité de leur avancement.
- Petits projets
Un montant est réservé pour les petits projets à forte valeur ajoutée ainsi que pour la migration de petites applications vers de nouvelles technologies afin de garantir leur pérennité (voir exemples page 11).

Ces projets ne font pas l'objet d'un projet de loi spécifique.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

6.1) Immobilisations corporelles

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Immobilisations corporelles	26 720 000 F	26 720 000 F	26 720 000 F	26 720 000 F	106 880 000 F

Regroupées par activité et par pôle de responsabilité CTI, les dépenses d'investissements corporelles (matériels), qui représentent 44% du total, se répartissent comme suit :

5062 - Immobilisations corporelles	Montants sur 4 ans	%
Postes de travail secteur pédagogique	10 000 000 F	9%
Pôle clients	10 000 000 F	9%
Equipements spécialisés Métier	193 000 F	0%
Postes de travail (PC et périphériques)	23 684 000 F	22%
Services	23 877 000 F	22%
Matériel éditique (imprimantes, mise sous pli)	559 000 F	1%
Editique	559 000 F	1%
Robots, stockage, sauvegarde	10 583 000 F	10%
Serveurs	20 356 000 F	19%
Infrastructure	30 939 000 F	29%

Câblage et réseaux extérieurs	13 456 000 F	13%
Câblage et réseaux internes aux bâtiments	14 182 000 F	13%
Equipements actifs	13 866 000 F	13%
Réseaux et Télécommunications	41 504 400 F	39%
5062 - Immobilisations corporelles	106 880 000 F	100%

Pour les réseaux et les télécommunications, les 13,5 millions de francs de « câblage et réseaux extérieurs » correspondent aux investissements dans la fibre optique alors que les 14,2 millions prévus pour les « câblage et réseaux internes aux bâtiments » sont destinés aux infrastructures des bâtiments (6,3 millions), aux salles machines (2,6 millions) et terminaux téléphoniques (5,3 millions).

Sous la dénomination « postes de travail » (24 millions) gérés par le pôle service du CTI, on trouve bien évidemment les ordinateurs fixes (11 millions), les ordinateurs portables (4 millions) et tous les périphériques comme les imprimantes (2,5 millions), les scanners (2,5 millions) et les écrans supplémentaires (1 million). Par ailleurs, 10 millions sont prévus pour renouveler le parc pédagogique.

Les investissements prévus par la direction d'infrastructure sont répartis sur différents types de serveurs basés sur plusieurs technologies ainsi que le renouvellement et l'extension des baies de stockage.

6.2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (applications, logiciels) représentent 56% du total et sont réparties comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Immobilisations incorporelles	34 530 000 F	34 530 000 F	34 530 000 F	34 530 000 F	138 120 000 F

Comme indiqué précédemment, la maintenance évolutive d'un parc applicatif constitué d'investissements supérieurs à 400 millions implique des dépenses annuelles de l'ordre de 40 millions de francs. Toutefois, ce crédit limite la tranche annuelle à un peu moins de 35 millions. Il s'agit de fixer les

priorités ce d'autant plus qu'une part relativement importante de ce crédit sera consacrée aux logiciels et aux composants transversaux.

En l'état, il n'est pas possible d'indiquer, en particulier pour les années 2012 et suivantes, les applications et les progiciels qui devront faire l'objet d'une maintenance évolutive plus ou moins importante.

Il est néanmoins certain que les investissements comme le SIRH, la CFI ou l'AFC nécessiteront des investissements complémentaires proportionnels aux investissements initiaux. Globalement, la maintenance évolutive des applications devraient représenter 65% du crédit destiné aux immobilisations incorporelles.

Le solde sera consacré aux logiciels et composants transversaux (environ 30%) et aux petits projets (4 %).

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le CTI n'octroie aucune subvention à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- **Projet de loi** présenté par l'office du Centre des Technologies de l'Information (DCTI / CTI).

- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Centre des Technologies de l'Information.

- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** :

05080490 50620000

05080490 50620000

G - Aménagement et logement

H - Sécurité et population

I - Justice

K - Santé

O - Autorité et gouvernance

P - Activités de support et prestations de moyens

- **Politique(s) publique(s) concernée(s)** :

A - Formation

C - Action sociale

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	1.76	14.88	28.01	41.13	52.49
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	1.76	14.88	28.01	41.13	52.49
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	1.76	14.88	28.01	41.13	52.49

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- **Annexes au projet de loi** : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 3.7.8.2010

Signature du responsable financier :

P. Cozy

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI :

[Signature]

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

[Signature]

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Projet présenté par le DCTI / CTI

Signature du responsable financier : 
Date : 31.8.2040

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 245 000 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Centre des Technologies de l'Information

Projet présenté par le DCYI / CTI

	Durée	Taux	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut - Recette d'investissement			61'250'000	61'250'000	61'250'000	61'250'000	245'000'000
Investissement net			61'250'000	61'250'000	61'250'000	61'250'000	245'000'000
Informatique (CTI) - Postes de travail / Serveurs <i>Recettes</i>	5 ans	20,0%	13'558'237	13'558'237	13'558'237	13'558'237	54'232'948
Informatique (CTI) - Robots, stockage, sauvegarde <i>Recettes</i>	8 ans	12,5%	2'785'964	2'785'964	2'785'964	2'785'964	11'42'655
Télécom* (CTI) - Câblage interne aux bâtiments <i>Recettes</i>	10 ans	10,0%	3'545'500	3'545'500	3'545'500	3'545'500	14'182'000
Télécom* (CTI) - Câblage extérieur aux bâtiments <i>Recettes</i>	15 ans	6,7%	3'364'000	3'364'000	3'364'000	3'364'000	13'456'000
Télécom* (CTI) - Équipements actifs réseau / téléphonie <i>Recettes</i>	5 ans	20,0%	3'466'800	3'466'800	3'466'800	3'466'800	13'866'400
Informatique (CTI) - Applications 5 ans <i>Recettes</i>	5 ans	20,0%	23'256'787	23'256'787	23'256'787	23'256'787	93'027'148
Informatique (CTI) - Applications 10 ans <i>Recettes</i>	10 ans	10,0%	2'931'250	2'931'250	2'931'250	2'931'250	11'725'000
Informatique (CTI) - Licence d'exploitation <i>Recettes</i>	4 ans	25,0%	8'341'963	8'341'963	8'341'963	8'341'963	33'387'851
TOTAL des charges financières			1'760'938	1'488'3840	28'006'743	41'120'645	52'491'610
Intérêts			1'760'938				7'043'750
Amortissements	2,875%		0	11'361'965	22'723'930	34'065'895	45'447'660

Date: 31.8.2010

PL 10727**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 64 614 700 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'intérieur et de la mobilité, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions d'investissement attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 330 000 F.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 0 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but de renouveler les équipements nécessaires au maintien et à la délivrance des prestations fournies par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) et d'étendre, de façon limitée et conformément au règlement sur les investissements D 1 05.06, certains actifs qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

S'agissant de l'actuel crédit de programme 2008-2010 de 44 142 280 F, il couvre les besoins des sept domaines d'activité de l'ex-département du territoire (DT) que sont l'intérieur qui comprend notamment les affaires militaires, la mobilité, l'environnement, la nature et le paysage, l'agriculture, l'eau et l'aménagement du territoire, auxquels vient s'ajouter le Secrétariat général. Suite à la réorganisation des départements découlant du changement de législature, les crédits destinés aux services et directions générales qui ont quitté le département ont été mis à leur disposition pour l'année 2010. Il convient de relever que les engagements passés d'ici à fin 2010 mais qui seraient comptabilisés en 2011 impacteront l'actuel crédit de programme et n'émargèront donc pas au crédit de programme 2011-2014. En ce sens, les reports d'engagements d'un crédit de programme sur le suivant sont exclus et le crédit total sera respecté.

Le nouveau crédit de programme 2011-2014 couvre les besoins des six domaines d'activité du nouveau département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) que sont l'intérieur qui comprend la sécurité civile en lieu et place des affaires militaires désormais au département de la sécurité police et environnement (DSPE), la mobilité, la nature et paysage, l'agriculture, l'eau, auxquels vient s'ajouter le Secrétariat général.

L'augmentation de 20 472 420 F par rapport à l'actuel crédit de programme s'explique de la façon suivante:

- premièrement, le changement de législature induit des variations comprenant des éléments sortants du nouveau crédit de programme pour 2 160 000 F (environnement, affaires militaires, aménagement du territoire) et de nouveaux éléments entrants pour 5 360 000 F (sécurité civile). Soit une balance de + 3 200 000 F;
- deuxièmement, le nouveau crédit de programme couvre une année supplémentaire par rapport à l'actuel, soit quatre ans au lieu de trois ans. Sa durée est donc supérieure d'un tiers.

L'analyse de cette variation à la hausse doit donc être effectuée sur la base d'une moyenne annuelle entre les deux crédits.

Moyenne annuelle 2008- 2010	Moyenne annuelle 2011- 2014	Ecart
14 714 093 F	16 153 675 F	1 439 582 F

L'augmentation annuelle entre les deux crédits de programme est donc de 1 439 582 F et se justifie principalement par les éléments suivants :

- + 3 333 823 F pour la politique publique F Environnement et énergie, dont :
 - a) + 2 059 000 F pour les rénovations suite à des évènements entraînant la crue de cours d'eau;
 - b) + 1 873 500 F pour la gestion forestière, les mesures paysagères et la revitalisation de sites protégés ainsi que des zones agricoles des Gravines;
 - c) - 602 593 F en raison du rattachement de la direction générale de l'environnement au département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE);
- + 673 000 F pour la politique publique G Aménagement et logement, qui concerne la mise à jour et le renouvellement des données de la mensuration officielle;

- + 1 087 000 F pour la politique publique H Sécurité et population avec l'arrivée de la sécurité civile au DIM s'agissant d'un service plus important que celui des affaires militaires parti au DSPE suite au changement de législature;
- - 3 800 000 F pour la politique publique J Mobilité, dont :
 - a) - 3 000 000 F d'études pour les différents projets trams, transférés en crédit d'ouvrage
 - b) - 1 225 000 F de signalisations lumineuses routières
 - c) + 800 000 F pour le renouvellement des horodateurs.

De manière synthétique, le nouveau crédit de programme du département porte sur les trois axes suivants:

- la poursuite du renouvellement et l'extension limitée de l'équipement (mobilier, matériel audiovisuel, véhicules, équipements de laboratoire, machines, y compris la signalisation routière, les signaux lumineux, le parc des horodateurs, les équipements de sécurité routière, le renouvellement des données cadastrales) pour 29 063 700 F;
- la réalisation de constructions diverses telles que chemins pédestres, infrastructures portuaires et de loisirs, plantation d'arbres sur le domaine public, acquisition de forêts, pour 27 500 000 F;
- le remplacement ou l'extension limitée des systèmes d'information (applications métiers) propres à la direction générale de l'eau, et de l'intérieur, pour 8 051 000 F.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas véritablement impérative, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce genre d'investissements sur une période relativement longue.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont aussi déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme sont présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le crédit de programme présentement déposé, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Les activités du département de l'intérieur et de la mobilité portent sur cinq politiques publiques principales: Environnement et énergie (F), Aménagement et logement (G), Sécurité et population (H), Mobilité (J), Autorité et gouvernance (O) ainsi que sur les activités de support et prestations de moyens (P), communes à tous les départements.

Comme déjà précisé, le DIM se compose de cinq directions générales (intérieur, mobilité, nature et paysage, agriculture, eau), chapeautées par le Secrétariat général qui regroupe les services support des ressources humaines, des systèmes d'information, des finances, du contrôle interne et de la logistique.

La très grande diversité des métiers du département nécessite des équipements tout à fait spécifiques, hautement spécialisés, qui doivent être maintenus, remplacés ou renouvelés, conformément aux exigences légales, afin d'assurer la délivrance des prestations attendues.

Le présent crédit de programme comprend les trois types d'investissement possibles: équipements, constructions et systèmes informatiques dans lesquels sont regroupées les dépenses relatives au développement des applications métier utilisées par la direction générale de l'eau, la sécurité civile et la mensuration officielle. Il s'agit donc strictement de systèmes d'information et aucunement de bureautique.

2.2) Contenu

Les principales immobilisations individuelles et groupées sur lesquelles porte ce crédit de programme se présentent ainsi:

- les bâtiments et constructions de la sécurité civile qui nécessitent des adaptations obligatoires imposées par la législation et les normes fédérales;
- les équipements de la sécurité civile, tels que pistes d'exercice, moyens didactiques, engins spécialisés;
- les équipements de signalisation routière, de sécurité routière, de signalisation et le parc des horodateurs;
- les constructions et infrastructures forestières, portuaires et de loisirs;
- les équipements génériques (mobilier, véhicules) ainsi que les équipements et véhicules spécifiques, comme les véhicules de formation du service de la sécurité civile, le matériel de transmission et d'alarme, les engins de terrain, les équipements nécessaires à l'exploitation du Vignoble de l'Etat, les équipements de laboratoires et les appareils de mesure.

Par ailleurs, ce crédit de programme comprend l'estimation des charges de personnel activées, autrement dit les heures effectuées par le personnel interne qui contribue directement à la réalisation d'un actif. Il s'agit des charges de personnel en lien avec les travaux relatifs à la signalisation routière.

2.3) Périmètre

Comparativement à l'ex-département du territoire, le département de l'intérieur et de la mobilité a vu le périmètre de ses activités changer profondément puisque l'aménagement du territoire a été rattaché au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) tandis que le service des affaires militaires et la direction générale de l'environnement ont rejoint le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), exception faite du service de toxicologie et de l'environnement bâti qui a intégré le département des constructions et des technologies de l'information et du service des affaires extérieures qui a rejoint le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). A l'inverse, la sécurité la civile a été rattachée au département de l'intérieur et de la mobilité, en provenance du DCTI.

C'est dire que ces mutations conséquentes ne sont pas sans effet sur le périmètre du crédit de programme 2011-2014 du DIM, qui ne comporte désormais plus le renouvellement des équipements spécifiques à la direction générale de l'environnement, tels que des appareils de mesure, mais intègre évidemment ceux de la sécurité civile.

En revanche, les études tram qui sont actuellement inscrites dans le crédit de programme 2008-2010 de l'ex-DT sont désormais rattachées dès 2010 à la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 suite à une harmonisation des projets d'investissement avec le DCTI. Il est aujourd'hui considéré que les études portent en réalité sur la construction d'actifs nouveaux qui figurent clairement dans la loi H 1 50, financées par un crédit d'ouvrage.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours, qui s'achève fin 2010, se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	44 142 280 F	10 389 476 F	9 912 889 F	19 900 939 F	40 203 304 F
Recettes	225 000 F	134 011 F	186 884 F	4 675 000 F	4 995 895 F
Investissements nets	43 917 280 F	10 255 465 F	9 726 005 F	15 225 939 F	35 207 409 F

Les principales réalisations qui seront achevées à fin 2010 concernent les thématiques suivantes:

Mensuration officielle

- Renouvellement et mise à jour des données de la mensuration officielle (y compris le développement de la 3ème dimension et la mise en œuvre de la plate-forme INTERLIS qui est une interface utilisée pour l'échange d'informations avec la Confédération): 1.9 millions de francs.
- Renouvellement des orthophotographies et des modèles numériques d'altitude du canton: 0.5 million de francs.

Mobilité

- Extension des équipements en matière de signaux lumineux (contrôleurs de carrefours, boîtes lumineuses, etc.): 5.7 millions de francs.
- Équipements en matière de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes dans le cadre d'aménagements de voirie sécurisés, de caméras de surveillance des feux, cabines radar, etc.): 2.4 millions de francs.
- Signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), posés sur le domaine public: 2.2 millions de francs.
- Suite à un rapport de la Commission Externe d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), renouvellement des équipements de signaux lumineux, tels que les armoires de carrefours, en vue de mettre en œuvre toute mesure permettant de respecter la loi en matière de vitesse commerciale des transports publics: 2 millions de francs.
- Mise en place de mesures routières sur le réseau, création de parkings et achat de panneaux à messages variables dans le cadre d'Eurofoot 2008: 0.6 million de francs.
- Renouvellement des boîtes à feux: 0.4 million de francs.
- Activation des charges de personnel relatives aux objets listés ci-dessus: 0.2 million de francs pour 2010. Cette activation ayant débutée en 2010.

Environnement

- Remplacement des appareils de mesure nécessaires à l'activité de contrôle des services de l'environnement et du mobilier spécifique tels que des armoires de stockage de produits dangereux et toxiques: 1 million de francs.

Nature et paysage

- Revitalisation des sites protégés et mesures paysagères en ville et en milieu rural: 3.8 millions de francs.
- Travaux d'aménagement au bord du lac (chaînes d'amarrage, station de pompage, estacades, rampes, portail sécurité, balisages, platelages, dégâts bise): 3.6 millions de francs.
- Rehaussement de digues, amélioration de places à terre, plateformes et pontons, extension de débarcadères: 2.1 millions de francs.
- Aménagements extérieurs liés à la réfection de chemins forestiers, au rétablissement des bords de route, au remplacement de passerelles sur des chemins pédestres, au remplacement et à la régénération de plantations et de la chênaie, à l'achat de forêts: 1.7 million de francs.

Eau

- Travaux d'aménagements de protection de biens (notamment suite à l'érosion d'un ouvrage ou d'un terrain): 2 millions de francs.
- Équipements de laboratoire nécessaires aux contrôles des eaux en application des annexes 1, 2 et 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et renouvellement du parc de pluviomètres, limnimètres et débitmètres: 0.9 million de francs.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

Crédit de programme 2011-2014 DIM	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	17 138 000 F	16 203 000 F	15 654 000 F	15 619 700 F	64 614 700 F
Recettes	65 000 F	90 000 F	100 000 F	75 000 F	330 000 F
Investissements nets	17 073 000 F	16 113 000 F	15 554 000 F	15 544 700 F	64 284 700 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des dépenses	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5000 - Terrains	875 000 F	1 125 000 F	1 125 000 F	725 000 F	3 850 000 F
5010 - Routes et voies de communication	520 000 F	520 000 F	270 000 F	270 000 F	1 580 000 F
5020 - Aménagement	6 200 000 F	5 190 000 F	5 070 000 F	5 470 000 F	21 930 000 F
5030 - Autres travaux de génie civil	685 000 F	485 000 F	385 000 F	385 000 F	1 940 000 F

5040 - Bâtiments	125 000 F	75 000 F	75 000 F	75 000 F	350 000 F
5061 - Mobilier, équipements, machines, véhicules	6 051 000 F	6 509 000 F	6 774 000 F	6 869 700 F	26 653 700 F
5062 - Informatique et télécommunication	117 000 F	114 000 F	100 000 F	100 000 F	431 000 F
5090 - Autres biens d'investissement	65 000 F	65 000 F	65 000 F	65 000 F	260 000 F
5290 - Autres immobilisations incorporelles	2 050 000 F	2 120 000 F	1 790 000 F	1 660 000 F	7 620 000 F
Total dépenses	17 138 000 F	16 203 000 F	15 654 000 F	15 619 700 F	64 614 700 F

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des recettes	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
6300 - Subvention confédération	65 000 F	90 000 F	100 000 F	75 000 F	330 000 F

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **F** Environnement et énergie
- **G** Aménagement et logement
- **H** Sécurité et population
- **J** Transports et mobilité

- **O** Autorités et gouvernance
- **P** Activités de support et prestations de moyens

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) Politique publique « F Environnement et énergie »

F Environnement et énergie	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	9 933 000 F	8 875 000 F	8 216 000 F	8 281 000 F	35 305 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	9 933 000 F	8 875 000 F	8 216 000 F	8 281 000 F	35 305 000 F

Les dépenses relatives à la politique publique F Environnement et énergie concernent le programme 03 Gestion des eaux, 04 Espèces, écosystèmes, paysages et loisirs en plein air ainsi que 05 Politique agricole. Il s'agit notamment des dépenses nécessaires au renouvellement d'équipements génériques (mobilier, véhicules), spécifiques (faucheuses, broyeuses, clôtures, matériel faune et pêche, équipements de laboratoires, de pisciculture tels que les écloseries, les cuves du Vignoble de l'Etat, etc.), au maintien des infrastructures existantes (remplacement du dégrilleur de la Drize, chemins forestiers pédestres, signalétique, constructions portuaires) et à celui du patrimoine forestier (revitalisation de sites protégés, mesures paysagères, régénération de chênaies et biotopes forestiers, etc.) et à l'acquisition de parcelles forestières.

5.2) Politique publique « G Aménagement et logement »

G Aménagement et logement	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 360 000 F	1 350 000 F	1 340 000 F	1 160 000 F	5 210 000 F
Recettes	65 000 F	90 000 F	100 000 F	75 000 F	330 000 F
Investissements nets	1 295 000 F	1 260 000 F	1 240 000 F	1 085 000 F	4 880 000 F

Il s'agit notamment de poursuivre la consolidation des géodonnées de références territoriales et spatiales (mensuration officielle, cadastre des sous-sols, historisation des géodonnées, cadastre 3D, cadastre forestier), du renouvellement d'un véhicule et d'une station de travail pour le service de la mensuration officielle.

5.3) Politique publique « H Sécurité et population »

H Sécurité et population	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 200 000 F	940 000 F	1 230 000 F	1 280 000 F	4 650 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 200 000 F	940 000 F	1 230 000 F	1 280 000 F	4 650 000 F

Le DIM est concerné par la politique publique H Sécurité et population qui contient le programme 03 Sécurité civile, dont le service est rattaché au département depuis fin 2009.

En raison de la diversité et de la spécificité de ses missions, le bon fonctionnement du service de la sécurité civile nécessite le maintien de son équipement et de ses infrastructures pour des raisons légales. A ce titre, les dépenses prévues au crédit de programme 2011-2014 concernent, entre autres, le renouvellement des moyens didactiques et d'instruction, le remplacement de certains véhicules spécialisés ainsi que le remplacement de moyens de transmission.

5.4) Politique publique « J Mobilité »

J Mobilité	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	4 430 000 F	4 900 000 F	4 753 000 F	4 755 000 F	18 838 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	4 430 000 F	4 900 000 F	4 753 000 F	4 755 000 F	18 838 000 F

La politique publique J Mobilité comprend le programme 01 Transports et mobilité rattaché au DIM. Les dépenses y relatives concernent spécifiquement le renouvellement, l'adaptation et le remplacement d'équipements de signaux lumineux, de sécurité routière (radars), de signalisation routière et de matériel de stationnement (horodateurs notamment). L'acquisition et le renouvellement de vélos et de vélos électriques dans le cadre du développement du Plan de Mobilité de l'Administration Cantonale (PMAC) sont également concernés.

5.5) Politique publique « P Activités de support et prestations de moyens »

P Activités de support et prestations de moyens	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	215 000 F	138 000 F	115 000 F	143 700 F	611 700 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	215 000 F	138 000 F	115 000 F	143 700 F	611 700 F

Il s'agit pour l'essentiel du renouvellement et du remplacement du mobilier rendu nécessaire par des déménagements prévus, ainsi que du remplacement d'appareils nécessaires aux relevés effectués par le service de la mensuration officielle.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les trois types d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)
- Constructions
- Systèmes informatiques (systèmes d'information, de gestion)

6.1) Équipements

Équipements	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	7 266 000 F	7 224 000 F	7 239 000 F	7 334 700 F	29 063 700 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	7 266 000 F	7 224 000 F	7 239 000 F	7 334 700 F	29 063 700 F

6.2) Constructions

Constructions	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	7 705 000 F	6 745 000 F	6 525 000 F	6 525 000 F	27 500 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	7 705 000 F	6 745 000 F	6 525 000 F	6 525 000 F	27 500 000 F

6.3) Systèmes informatiques

Systèmes informatiques	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	2 167 000 F	2 234 000 F	1 890 000 F	1 760 000 F	8 051 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 167 000 F	2 234 000 F	1 890 000 F	1 760 000 F	8 051 000 F

7. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissement.

8. Conclusion

Le crédit de programme 2011-2014 du DIM s'inscrit dans le prolongement logique et nécessaire de l'actuel crédit de programme. Il permettra au département de poursuivre ses missions et d'atteindre les objectifs des politiques publiques qui le concernent tout en visant la performance de l'action publique dans une optique systématique d'économie des moyens.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

• Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

06010200 50000000
06010200 50100000
06010200 50200000
06010200 50300000
06010200 50400000
06010200 50610000
06010200 50620000
06010200 50900000
06010200 52900000
06010200 63000000

• Politique(s) publique(s) concernée(s) :

F - Environnement et énergie
G - Aménagement et logement
H - Sécurité et population
J - Mobilité
P - Activités de support et prestations de moyens

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.49	2.17	3.82	5.43	6.58
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Ocrot de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.49	2.17	3.82	5.43	6.58
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.49	2.17	3.82	5.43	6.58

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 30.08.2010

Signature du responsable financier :



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Projet présenté par le DIM

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	490'849	2'170'639	3'824'642	5'427'243	6'575'672
Charges en personnel [30] (supplémentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique (et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (ludex (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entassement, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêt (rapport tableau) Amortissements (rapport tableau)	490'849	2'170'639	3'824'642	5'427'243	6'575'672
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (332) Provision [338] (préciser la nature)	490'849	954'098	1'401'275	1'848'185	1'848'185
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	1216'542	2423'367	3579'058	4727'487
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (aggravation de revenus (impôts, emoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	490'849	2'170'639	3'824'642	5'427'243	6'575'672

Remarques :

Signature du responsable financier :

Date : 30.08.2010

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 64 614 700 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de l'intérieur et de la mobilité

Projet présenté par le DIM

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	17'138'000	16'203'000	15'554'000	15'619'700	64'614'700
- Recette d'investissement	65'000	90'000	100'000	75'000	330'000
Investissement net	17'073'000	16'113'000	15'554'000	15'544'700	64'284'700
Terrains					
Recettes	875'000	1'125'000	1'125'000	725'000	3'850'000
	0	0	0	0	0
Genie civil - Invest. propre durée moyenne					
Recettes	7'405'000	6'195'000	5'725'000	6'125'000	25'450'000
	0	0	0	0	0
Bâtiment - Invest. propre durée moyenne					
Recettes	125'000	75'000	75'000	75'000	350'000
	0	0	0	0	0
Mob. et équipements - Invest. propre durée moyenne					
Recettes	6'501'000	6'539'000	6'774'000	6'869'700	26'683'700
	65'000	90'000	100'000	75'000	330'000
Informatique - Invest. propre durée moyenne					
Recettes	182'000	179'000	165'000	165'000	691'000
	0	0	0	0	0
Autre immobilisation incorporelle					
Recettes	2'050'000	2'120'000	1'750'000	1'660'000	7'620'000
	0	0	0	0	0
Aucun					
Recettes	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Aucun					
Recettes	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières					charges financières récurrentes
	490'849	2'170'639	3'824'642	5'427'243	6'575'672
Intérêts					
Amortissements	490'849	954'098	1'401'275	1'848'185	1'848'185
	0	1'216'542	2'423'367	3'579'058	4'727'467

Signature du responsable financier : 

Date : 30.08.2010

DEPARTEMENT DES FINANCES - ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ETAT

PL 10728**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 19 800 000 F est ouvert au Conseil d'Etat pour la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de l'intérieur et de la mobilité, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions d'investissement attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 0 F.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 19 800 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but de permettre à l'Etat de Genève d'assurer sa participation financière au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes conformément à la loi sur les eaux (L 2 05) (art. 88).

En effet, le système d'assainissement du Canton de Genève se compose de trois réseaux distincts: le réseau primaire, propriété des Services Industriels de Genève, le réseau secondaire, propriété des communes, et le réseau privé, propriété de particuliers.

Le réseau primaire est constitué d'installations de canalisations, de stations d'épuration et de pompage déclarées d'intérêt public par le Conseil d'Etat, qui, avec les bâtiments du réseau primaire, sont propriété des Services industriels, à l'exception des terrains qui restent propriété de l'Etat.

Le renouvellement, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau primaire au sens de la loi sur les eaux sont à la charge des Services industriels. Le financement est assuré par la taxe annuelle d'épuration, perçue auprès des propriétaires d'immeubles.

Le réseau secondaire comprend quant à lui toutes les autres installations publiques des systèmes d'assainissement déclarées d'intérêt local. Il est propriété des communes qui sont chargées de sa planification, de sa réalisation, de son adaptation, de son exploitation et de son entretien, sous la surveillance du département de l'intérieur et de la mobilité.

L'établissement, la transformation, l'entretien et l'extension du réseau secondaire sont financés par les communes qui, à ce titre, bénéficient de la contribution que constitue le produit des taxes d'écoulement.

Elles peuvent également recevoir une subvention de l'Etat selon le taux fixé par le Conseil d'Etat en fonction de la capacité financière des communes.

C'est précisément sur ce subventionnement que porte le présent crédit de programme.

En effet, la subvention versée par l'Etat aux communes pour le renouvellement et l'adaptation de leur réseau d'assainissement a un effet incitatif important, en particulier pour les communes aux capacités financières plus modestes. Cette incitation permet ainsi la réalisation, l'adaptation et la maintenance d'ouvrages indispensables à la protection de nos eaux dans des délais significativement réduits, la part de la subvention cantonale oscillant actuellement entre 15 et 40 %.

Il est utile de préciser ici que la phase diagnostic des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), réalisés par les communes, a permis d'établir un ordre de priorité et une planification financière pour les interventions à réaliser sur les réseaux communaux. L'abandon de la subvention aux communes mettrait en péril le renouvellement d'ouvrages indispensables au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. A titre d'exemple, ces travaux consistent à rénover des collecteurs dans lesquels des dommages pouvant causer des pollutions des eaux souterraines ont été détectés par les inspections par caméra. Inspections réalisées systématiquement dans tous les réseaux. D'autres travaux consistent en la suppression d'eaux claires parasites dans les eaux usées. Ces eaux retourneront ainsi aux cours d'eaux et ne les pollueront plus par dilution en traversant inutilement une station d'épuration.

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

La loi sur les eaux (L 2 05) précise à l'article 58 alinéa 2 que le réseau secondaire est propriété des communes qui sont chargées de sa planification, de sa réalisation, de son adaptation, de son exploitation et de son entretien.

A ce titre, les communes peuvent bénéficier d'une subvention octroyée par l'Etat et entièrement couverte par la taxe annuelle d'épuration des eaux comme le prévoit l'article 97, alinéa e).

Jusqu'au transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Services industriels de Genève (loi N°9826 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008), l'Etat disposait d'un financement spécial intitulé "Fonds cantonal d'assainissement des eaux", dont la réserve était alimentée par la taxe annuelle d'épuration (nature 434), permettant ainsi de verser aux communes, via une nature de charges 340 "Participation aux communes", les subventions prévues par la loi sur les eaux, les frais de fonctionnement et de personnel ainsi que les frais financiers.

Au 1^{er} janvier 2008, le fonds cantonal d'assainissement des eaux a été dissout.

Dans ses rapports départementaux N°09-14 (compte d'Etat 2008) et N°10-08 (compte d'Etat 2009), l'Inspection cantonale des finances a émis une observation, considérant que la nature comptable utilisée pour la comptabilisation de ces subventions (34000115) n'était pas correcte, car il ne s'agit pas de participations destinées aux communes mais de subventions au sens de la LEaux. Elle a ainsi recommandé au département d'identifier clairement la nature des subventions octroyées aux communes afin que les subventions d'investissement soient activées et comptabilisées conformément à la Directive d'application des normes IPSAS DiCo-GE N°9 : Subventions.

L'analyse attentive de cette question a conclu à ce que la taxe annuelle d'épuration est un fonds propre affecté (FPA de type financement spécial) tel que précisé dans la DiCo-GE N°25 "Fonds et financement spéciaux", soit des "moyens mis à disposition de l'entité qui seront utilisés par la suite pour un but clairement défini et limitant l'utilisation". En conséquence, un fonds propre affecté a été créé en 2010, permettant d'encaisser la taxe annuelle d'épuration et de verser aux communes les subventions d'investissement relatives au réseau secondaire.

En d'autres termes, les subventions que verse l'Etat aux communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire sont entièrement couvertes par la taxe annuelle d'épuration de sorte qu'elle couvre l'amortissement des subventions octroyées.

Le présent crédit de programme poursuit donc un double objectif: d'une part, assurer de manière pérenne l'ancrage juridique des subventions versées aux communes pour le réseau secondaire et, d'autre part, veiller au respect des normes IPSAS.

2.2) Contenu

Ce crédit de programme concerne uniquement la participation que verse l'Etat aux communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire. Elle prend la forme de subventions d'investissement estimées, pour la période 2011-2014, à 19 800 000 F.

3. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

Crédit de programme 2011-2014 Réseau secondaire	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des dépenses	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5620 - Subventions communes et groupes inter-communaux	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F
Total dépenses	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des recettes	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
	—	—	—	—	—

4. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- F Environnement et énergie

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

4.1) Politique publique "F Environnement et énergie"

<i>F</i> <i>Environne</i> <i>ment et</i> <i>énergie</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F

5. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Selon la typologie en vigueur à l'Etat de Genève, le présent crédit de programme est classifié sous la rubrique "Constructions" et porte sur le plan général d'évacuation des eaux (exigence fédérale), les constructions (remplacement, renouvellement), l'extension limitée, les adaptations (mise en séparatif par exemple) ainsi que l'entretien au sens de la directive cantonale d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux. Ces dernières dépenses représentent environ 5 % des montants annuels alloués.

5.1) Constructions

Constructions	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F

On entend ici par "constructions" les travaux de remplacement, de renouvellement et d'adaptation du réseau secondaire existant, à l'exception de toute nouvelle construction.

6. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Communes et groupes inter-communaux	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F
Total	4 800 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	5 000 000 F	19 800 000 F

7. Conclusion

Le crédit de programme 2011-2014 concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes permet de poursuivre de manière pérenne le versement de subventions aux communes au moyen d'un dispositif juridique solide qui obéit aux exigences imposées par les normes comptables IPSAS.

Les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) que les communes viennent de réaliser ont mis en évidence un nombre important d'interventions nécessaires sur les réseaux communaux afin que ces derniers fonctionnent à la satisfaction de la protection de nos eaux. L'abandon de cette subvention, non seulement casserait la dynamique générée par les PGEE, mais laisserait subsister bien plus longtemps des situations de pollutions.

La subvention aux réseaux communaux octroyée par l'Etat est une contribution importante à la protection des eaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financiers*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'intérieur et mobilité (DIM)
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

• Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
06010200 56200000

• Politique(s) publique(s) concernée(s) :
F - Environnement et énergie

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.14	0.36	0.59	0.82	0.90
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Ocrotte de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.14	0.36	0.59	0.82	0.90
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.14	0.36	0.59	0.82	0.90

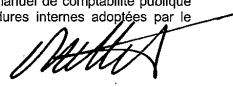
• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 30.08.2010

Signature du responsable financier : 

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI : 

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DF : 

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F., pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Projet présenté par le DIM

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	138'000	361'750	588'833	815'917	899'250
Charges en personnel [30] (affectation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique (loup spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), condescence, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau)	138'000	361'750	588'833	815'917	899'250
Amortissements (report tableau)	138'000	281'750	425'500	569'250	569'250
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision (338) (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	80'000	163'333	246'667	330'000
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (alignement de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	138'000	361'750	588'833	815'917	899'250
Remarques :					

Les subventions que verse l'Etat de Genève aux communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire sont entièrement couvertes par la taxe annuelle d'épuration.

Signature du responsable financier :

Date : 30. 08. 2010

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 19 800 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, concernant la participation de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Projet présenté par le DIM

[illegible]

Date: 20.08.2010

DEPARTEMENT DES FINANCES - ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ETAT

PL 10729**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 6 160 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la solidarité et de l'emploi, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 1 300 000 F.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 3 560 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Deux objectifs sont assignés au crédit de programme du département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

- le renouvellement du matériel et du mobilier existant selon les règles d'amortissement et de durée d'usage admises.
- le subventionnement du renouvellement des équipements des ateliers gérés par les Etablissements pour personnes handicapées (EPH) et des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), conformément à la législation en la matière.

Par ailleurs, deux grands types d'immobilisations sont touchés : les équipements, et l'informatique. Pour le crédit programme en matière d'informatique, il concerne exclusivement l'office cantonal de l'emploi (OCE), et pour la seule partie liée à l'application de la législation fédérale. En effet, ces dépenses sont prises en charge par la Confédération qui les rembourse au Canton, ce qui explique qu'elles soient séparées du crédit programme général relatif aux systèmes d'information de l'administration cantonale.

2.2) Contenu

Les principales dépenses du crédit de programme du DSE sont des petits investissements, de type mobilier, matériel, audio-visuel, équipement de bureau, etc., au montant inférieur au million de francs.

Comme indiqué ci-dessus, le crédit de programme contient également des subventions d'investissement versées à des tiers pour les ateliers en faveur des personnes handicapées.

2.3) Périmètre

En comparaison du crédit de programme 2008-2010, le périmètre reste identique.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	3 510 000 F	906 662 F	953 880 F	1 370 000 F	3 230 542 F
Recettes	750 000 F	—	64 764 F	450 000 F	514 764 F
Investissements nets	2 760 000 F	906 662 F	889 116 F	920 000 F	2 715 778 F

Les principales dépenses d'investissements effectuées en 2008 et 2009 ainsi que celles prévues jusqu'à fin 2010 sont en rapport avec l'acquisition et le renouvellement de matériel. Le DSE a par ailleurs versé des subventions d'investissement prévues aux renouvellements des équipements des ateliers des EPH et des EPI.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
CP DSE	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 790 000 F	1 690 000 F	1 340 000 F	1 340 000 F	6 160 000 F
Recettes	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
Investissements nets	1 290 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	4 860 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061 - mobilier, équipements, machines, véhicules	400 000 F	300 000 F	300 000 F	300 000 F	1 300 000 F
5062 - informatique et télécommunication	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
5642 - subventions autres entreprises publiques	390 000 F	390 000 F	390 000 F	390 000 F	1 560 000 F
5652 - subventions entreprises privées appartenant à l'Etat de Genève ou subventionnées	500 000 F	500 000 F	500 000 F	500 000 F	2 000 000 F
Total dépenses	1 790 000 F	1 690 000 F	1 340 000 F	1 340 000 F	6 160 000 F

4.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
6300 - subventions reçues / Confédération	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
Total recettes	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **B** Emploi, marché du travail.
- **C** Action sociale
- **E** Handicap
- **P** Activités de support et prestations de moyen

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1) Politique publique « Emploi, marché du travail »

Emploi, marché du travail	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	623 000 F	623 000 F	273 000 F	273 000 F	1 792 000 F
Recettes	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
Investissements nets	123 000 F	123 000 F	123 000 F	123 000 F	492 000 F

La politique publique, "Emploi, marché du travail", régit les activités de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, et de l'office cantonal de l'emploi.

Les investissements nécessaires pour soutenir cette politique publique portent sur des équipements et de l'informatique.

Le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) soutient cette politique publique en finançant à 100% les investissements de l'OCE, pour la part fédérale.

5.2) Politique publique « Action sociale »

Action sociale	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	157 000 F	85 000 F	85 000 F	85 000 F	412 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	157 000 F	85 000 F	85 000 F	85 000 F	412 000 F

La politique publique, "Action sociale", est mise en œuvre par la direction générale de l'action sociale et ses services rattachés.

Les investissements nécessaires pour soutenir la politique publique sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier et autres.

5.3) Politique publique « Handicap »

Handicap	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	890 000 F	890 000 F	890 000 F	890 000 F	3 560 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	890 000 F	890 000 F	890 000 F	890 000 F	3 560 000 F

La politique publique, "Handicap", est soutenue par la direction générale de l'action sociale au travers de deux subventions d'investissements versées aux ateliers des EPH et aux EPI.

Les investissements nécessaires pour soutenir cette politique publique sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier et autres.

5.4) Politique publique « Activités de support et prestations de moyen »

Activités de support et prestations de moyen	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	120 000 F	92 000 F	92 000 F	92 000 F	396 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	120 000 F	92 000 F	92 000 F	92 000 F	396 000 F

La politique publique, "Activités de support et prestations de moyen", est portée par le secrétariat général, les directions générales et les directions de services.

Les investissements nécessaires sont ceux liés aux équipements de type matériel, mobilier et autres.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Equipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)
- Systèmes informatiques

6.1) Equipements

Equipements	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	1 290 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	4 860 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 290 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	1 190 000 F	4 860 000 F

Les 2/3 de ce type d'investissement sont affectés aux subventions versées en faveur de tiers. Le 1/3 restant concerne de l'investissement de renouvellement. Le postulat retenu pour l'élaboration budgétaire est le suivant: renouvellement du matériel par 15ème (durée d'amortissement et d'usage).

6.2) Systèmes informatiques

Systèmes informatiques	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
Recettes	500 000 F	500 000 F	150 000 F	150 000 F	1 300 000 F
Investissements nets	—	—	—	—	—

Cette catégorie d'investissement est affectée à 100% à l'OCE, pour la mise en œuvre de la législation fédérale et elle est financée en totalité par la Confédération. Elle concerne essentiellement l'acquisition de matériel informatique.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

Bénéficiaires	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
1) EPI	390 000 F	390 000 F	390 000 F	390 000 F	1 560 000 F
2) Ateliers gérés par les EPH	500 000 F	500 000 F	500 000 F	500 000 F	2 000 000 F
Total	890 000 F	890 000 F	890 000 F	890 000 F	3 560 000 F

Les 2 subventions ci-dessus sont utilisées aux renouvellements d'agencements et d'équipements de mobilier, matériel et autre.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1)Préavis technique financiers*
- 2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
- Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi.

Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

07010000 50610000
07010000 50620000
07010000 56420000
07010000 56520000
07010000 63000000

Politique(s) publique(s) concernée(s) :

B - Emploi, marché du travail
C - Action sociale
E - Handicap
P - Activités de support et prestations de moyens

Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.04	0.19	0.33	0.47	0.58
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.04	0.19	0.33	0.47	0.58
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.04	0.19	0.33	0.47	0.58

Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGA), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12/08/2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.09.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Projet présenté par le D.S.E

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	37'088	186'967	330'179	473'392	582'392
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (fouiller, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	37'088	186'967	330'179	473'392	582'392
Amortissements (report tableau)	37'088	71'300	105'513	139'725	139'725
Charges particulières [30 à 36] Dédouanement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	115'667	224'667	333'667	442'667
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, financements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement pour les projets informatiques	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	37'088	186'967	330'179	473'392	582'392
Remarques :					

Signature du responsable financier : 

Date : 12/08/2010

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LO 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 6 160 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Projet présenté par le D.S.E

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	1'790'000	1'680'000	1'340'000	1'340'000	6'160'000
- Recette d'investissement	500'000	500'000	150'000	150'000	1'300'000
Investissement net	1'290'000	1'180'000	1'190'000	1'190'000	4'860'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	400'000	300'000	300'000	300'000	1'300'000
Recettes	0	0	0	0	0
15 ans 6.7%					
Informatique (Hors CTT) - Corporel	500'000	500'000	150'000	150'000	1'300'000
5 ans 20.0%					
Recettes	500'000	500'000	150'000	150'000	1'300'000
Mob. et éqpts - Subv. invest. accordée / reque	880'000	880'000	880'000	880'000	3'560'000
10 ans 10.0%					
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières					562'392
Intérêts	37'088	186'967	330'179	473'392	1'397'25
Amortissements	37'088	71'300	105'513	139'725	442'667
	0	115'667	224'667	333'667	

Signature du responsable financier : 

Date : 12/08/2010

PL 10730**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 7 751 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de l'Hospice général.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département de la solidarité et de l'emploi pour l'Hospice général, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 7 751 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06). Il a pour but de permettre à l'Hospice général de financer le renouvellement et le remplacement des technologies de l'information et de la communication, qui figurent à son bilan.

Le 10 mai 2006, le Conseil d'Etat a décidé de dissoudre le service d'informatique sociale (SIS) et de transférer à l'HG et à la FSASD la responsabilité de gestion de leurs systèmes d'information. Suite à cette décision, l'Hospice général et la FSASD ont entamé une phase de séparation et d'alignement de leurs systèmes d'information à la mission spécifique de chaque institution.

Pour l'Hospice général, l'appropriation de son outil informatique s'est concrétisée par une meilleure adéquation entre les besoins des métiers et les prestations informatiques. Les travaux de séparation et d'appropriation, financés par la loi 10063 votée par le Grand Conseil le 21 février 2008, sont en cours d'achèvement. L'investissement humain et financier important qu'ont nécessité la séparation et l'adaptation du système d'information aux changements du cadre légal a porté ses fruits : aujourd'hui l'informatique est adaptée aux besoins de l'Hospice général et concourt à l'efficacité globale de l'institution.

Dans ces conditions, l'Hospice général se place, pour la période 2011-2014, dans une logique d'entretien et de modernisation de son outil informatique avec un accent particulier sur la recherche d'efficience.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

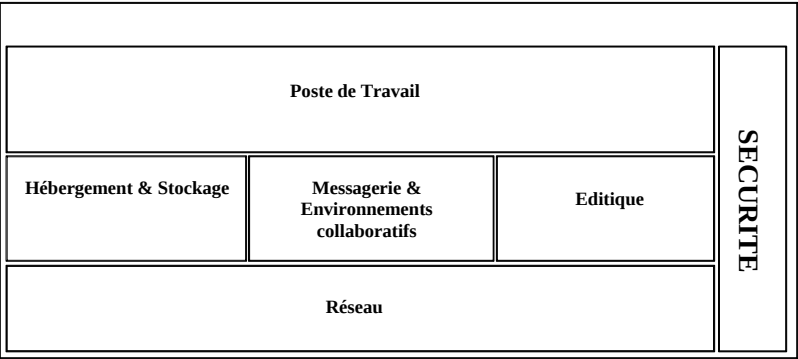
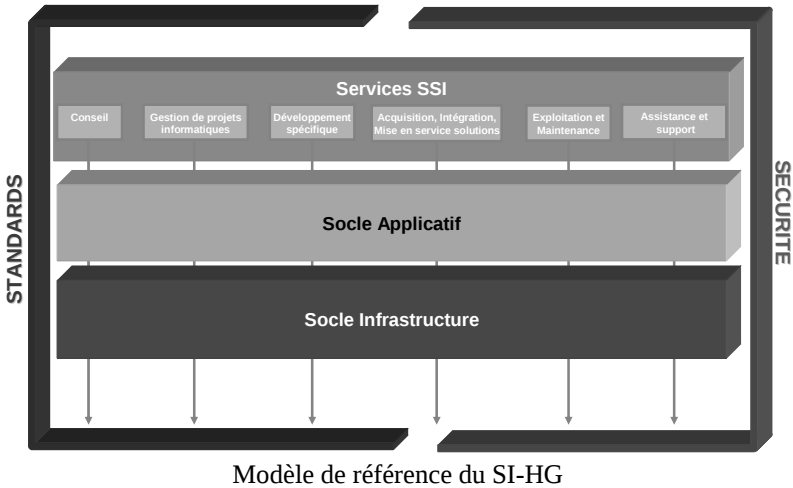
Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

En suivant les bonnes pratiques en matière de gouvernance informatique, l'Hospice général a entrepris la définition d'un modèle de référence (cartographie) de son système d'information. Bâti sur un catalogue de services (prestations informatiques) nécessaires à l'accomplissement de la mission institutionnelle, le modèle de référence met en évidence un « socle applicatif » formé par l'ensemble des logiciels en service, et un « socle infrastructure » qui organise et répertorie les principaux actifs techniques.

La figure 1 ci-après présente l'architecture générale du modèle de référence alors que la figure 2 propose une vue plus détaillée du « socle infrastructure ».



Le présent projet de loi met en évidence un besoin d'investissement sur 4 ans à hauteur de 7 751 000 F dont 6 884 000 F (89%) destinés à l'entretien du socle infrastructure. Le solde (11%) est destiné à l'entretien d'un portefeuille composé d'environ 50 applications métiers.

Il est également à noter que sur le total de l'investissement, le tiers est consacré au renouvellement des postes de travail en conformité avec les dispositions du Conseil d'Etat en matière de renouvellement et selon des conditions d'achat identiques à l'Etat de Genève (CTI).

2.1) Objectifs

Renouveler et améliorer les systèmes d'information de l'Hospice général.

2.2) Contenu

La demande d'investissement intègre les éléments suivants :

- les postes de travail ;
- les équipements d'hébergement ;
- l'éditique ;
- la sécurité ;
- la messagerie et les environnements collaboratifs ;
- le réseau et les équipements de communication ;
- l'entretien du socle applicatif.

2.3) Périmètre

En comparaison du crédit de programme 2008-2010, le périmètre reste identique.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	5 175 000 F	732 381 F	1 095 609 F	1 998 963 F	3 826 953 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	5 175 000 F	732 381 F	1 095 609 F	1 998 963 F	3 826 953 F

Ces dépenses constituent un sous-ensemble du crédit d'investissement alloué à l'Hospice général par la loi 10063, dont les dépenses totales figurent dans les comptes d'Etat.

Comptes 2008 et 2009 :

- Achat de nouvelles licences en lien avec l'achat de nouveaux postes de travail, serveurs.
- D'autre part, l'achat de nouvelles licences intervient dans le cadre de la désimbrication des deux systèmes informatiques des institutions.
- Renouvellement des PC, portables, imprimantes et autres périphériques selon les critères donnés par le Conseil d'Etat, à savoir :
 - renouvellement des PC de plus de 5 ans,
 - renouvellement des imprimantes de plus de 5 ans pour aboutir à une imprimante pour 5 postes de travail.
- Achat et renouvellement des éléments actifs du réseau, des antennes.
- Raccordement au réseau de nouveaux sites.
- Renouvellement des serveurs.
- Renouvellement et acquisition de systèmes de sécurité (firewall, IDS...)

Comptes 2010 :

- Achat de nouvelles licences en lien avec l'achat de nouveaux postes de travail, serveurs.
- Régularisation des licences pour mise en conformité après audit.
- Poursuite de l'achat de nouvelles licences dans le cadre de la désimbrication des deux systèmes informatiques des institutions.
- Renouvellement des PC, portables, imprimantes et autres périphériques selon les critères donnés par le Conseil d'Etat (plus de 5 ans).
 - Renouvellement des PC de plus de 5 ans.
 - Renouvellement des imprimantes de plus de 5 ans pour aboutir à une imprimante pour 5 postes de travail.
- Achat et renouvellement des éléments actifs du réseau, des antennes.
- Sécurisation des connexions réseau.
- Renouvellement des serveurs.
- Renouvellement des baies de stockage (SAN) du système d'information.
- Renouvellement et acquisition de systèmes de sécurité (firewall, filtrage accès internet, etc.)

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

Hospice général	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5641 - Subventions / Entreprises publiques / Cercle consolidation	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F
Total dépenses	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F

4.2) Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le cadre de ce crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- C Action sociale.

5.1) Politique publique "Action sociale"

Action sociale	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F

L'Hospice général assume les missions qui lui sont déléguées par l'Etat, selon l'article 3 de la loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006, soit l'exécution de la législation cantonale sur l'aide sociale ainsi que les activités d'assistance incombant au canton en vertu de la législation fédérale sur l'asile.

Les technologies de l'information et de la communication permettent d'assurer un suivi administratif efficace et de délivrer des prestations financières de manière efficiente.

Le renouvellement périodique de son parc informatique, permet à l'Hospice général d'appliquer la politique sociale suivant le mandat de prestation tel que donné par l'Etat.

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Systèmes informatiques.

6.1) Systèmes informatiques

Systèmes informatiques	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F

La demande de financement pour le renouvellement et l'amélioration du SI-HG 2011-2014 peut être résumée par année dans les grandes catégories suivantes :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Postes de travail	487 000 F	1 574 000 F	450 000 F	277 000 F	2 789 000 F
Equipements d'hébergement et stockage	237 000 F	236 000 F	298 000 F	245 000 F	1 015 000 F
Editique	214 000 F	20 000 F	74 000 F	4 000 F	312 000 F
Sécurité	366 000 F	12 000 F	40 000 F	2 000 F	421 000 F
Messagerie et environnements collaboratifs	767 000 F	386 000 F	—	—	1 153 000 F
Réseau et équipements de communication	806 000 F	237 000 F	106 000 F	46 000 F	1 194 000 F
Entretien du socle applicatif	376 000 F	491 000 F	—	—	867 000 F
Investissements nets	3 253 000 F	2 956 000 F	968 000 F	574 000 F	7 751 000 F

La situation actuelle du SI-HG pour chacune des catégories susmentionnées et les besoins d'évolution couverts par le présent projet de loi sont décrits dans les rubriques ci-après.

1. Poste de travail : 36 %

A la date de rédaction du présent projet de loi, l'Hospice général utilise 1'037 postes de travail répartis sur 48 sites différents sur le canton de Genève. Les postes sont de type « PC standard » reposant sur un système d'exploitation XP (lancé en 2001) et une suite bureautique MS Office 2003.

Pour la période 2011-2014, l'Hospice général remplacera progressivement les postes actuels afin d'assurer des conditions de travail satisfaisantes à ses collaborateurs.

Compte tenu du contexte spécifique de l'Hospice général et des besoins d'évolution identifiés les principales activités envisagées sont :

- Renouvellement du parc PC
- Migration bureautique à MS Windows 7 / Office 2010
- Remplacement des périphériques spécifiques métiers (codes barres, distributeurs de cartes TPG, bancaires...)

Le remplacement des PC s'effectue en respectant les conditions d'amortissements appliquées par l'Etat de Genève.

Pour l'acquisition de postes de travail et du matériel bureautique l'Hospice général applique les tarifs PAIR (partenariat informatique romand) et bénéficie ainsi des mêmes conditions financières que l'Etat de Genève.

2. Serveurs d'hébergement et de stockage : 13 %

Actuellement de nombreux serveurs de fichiers sont répartis dans les CAS (centres d'action sociale). Cette topologie ne permet pas de garantir un niveau suffisant de disponibilité et de sécurité des données. Par ailleurs, de nombreuses interventions sur site sont nécessaires pour traiter les incidents techniques et la sauvegarde de données.

Pour la période 2011 – 2014, l'Hospice général souhaite simplifier et moderniser les serveurs informatiques utilisés et optimiser la configuration globale. Cette approche permettra également de limiter les coûts de gestion et de rendre la structure informatique plus performante.

Les principales activités retenues pour la catégorie « Hébergement et stockage » sont :

- Consolidation et regroupement des serveurs bureautiques, métiers et techniques.
- Virtualisation de l'ensemble des serveurs métiers
- Renouvellement des solutions de stockage et extension du réseau de stockage (SAN) aux serveurs bureautiques afin de centraliser les sauvegardes.

3. Editique : 4 %

En appliquant le plan de mesures du Conseil d'Etat en matière de rationalisation des moyens d'impression (P18 et P21), l'Hospice général a réduit, pendant la période 2008 - 2010, son parc d'imprimantes de 267 à 176 unités dont 39 sont dévolues à des tâches spécialisées (impression de chèques, de BPR, etc.). Pour la période 2011 - 2014 l'Hospice général

poursuivra l'effort d'optimisation des moyens d'impression et étudiera, avec le CTI, l'utilisation des capacités éditiques de l'Etat de Genève pour les impressions de masse.

Les activités prévues pour la catégorie « éditique » sont :

- Renouvellement du parc des imprimantes selon les règles de renouvellement de l'Etat de Genève.
- Optimisation des solutions d'impression directe depuis le poste de travail et d'impression de masse.

4. Sécurité : 5 %

Partant des recommandations de son organe de contrôle, l'Hospice général se concentrera, pendant la période 2011 - 2014, sur la mise en œuvre d'un plan complet et cohérent d'assurance de la « continuité de fonctionnement » pour toutes les prestations aux usagers. Sur le plan informatique, la démarche consiste à renforcer la sécurité du SI-HG par la modernisation de certaines solutions et la mise en œuvre de nouveaux outils de surveillance des accès et de contrôle des flux d'information.

Les principales activités retenues dans la catégorie « sécurité » sont :

- Mise en place d'un plan catastrophe, conformément aux recommandations de l'organe de contrôle.
- Renouvellement des solutions pare-feux, antivirus et outils de sécurité.

5. Messagerie et environnements collaboratifs : 15%

La messagerie actuelle de l'Hospice général repose sur la solution GroupWise 8 de Novell ; elle est déployée sur les postes de travail avec un processus de « clients lourds ». C'est une solution actuellement dépassée. De ce fait l'évolution est difficile et les coûts de maintenance sont élevés.

Afin de faire face à cette situation, l'Hospice général envisage de migrer sa messagerie sur le standard MS Exchange, choisi par l'Etat de Genève ainsi que par la quasi-totalité des administrations cantonales et fédérales. Ce faisant, des synergies importantes seront réalisées avec la suite bureautique Office et les outils d'intégration et de gestion des flux. Par ailleurs, la migration permettra d'alléger la maintenance et le coût global d'exploitation de la messagerie.

Compte tenu du contexte et des besoins d'évolution, les activités retenues sont les suivantes :

- Migration de la messagerie Novell/Groupwise à Exchange
- Mise en œuvre de plateformes collaboratives et de gestion de contenu favorisant la dématérialisation de certains documents (formulaires).

6. Réseau et matériel de communication : 15%

Actuellement, l'Hospice général partage avec la FSASD une infrastructure technique de communication mettant en œuvre à la fois des fibres optiques, des relais par ondes hertziennes et des lignes louées. Sur la base de cette infrastructure, l'Hospice général dispose d'un réseau virtuel qui interconnecte 48 sites différents, répartis géographiquement sur toute la superficie du canton. Certains accès, à des tronçons de communication à haute bande passante, sont partagés avec l'Etat de Genève (CTI), la Ville de GE et l'ACG, pour des raisons de rationalisation des coûts.

Afin de maintenir, voire accroître la performance générale du réseau tout en réalisant des économies, l'Hospice général envisage de renforcer les synergies avec le CTI et d'autres acteurs publics ou privés. Des partenariats seront établis sur la base de « contrats de prestations ». Une telle démarche aura pour résultat une utilisation rationnelle des infrastructures étatiques et une optimisation des coûts d'exploitation.

Même si à terme, des partenariats renforcés rendront possible une architecture du réseau plus performante, il est indispensable d'entretenir les installations actuelles et de maintenir un niveau satisfaisant de sécurité et de fiabilité.

Les principales activités retenues pour la catégorie « Réseau » sont :

- Renouvellement de certains équipements par des technologies plus récentes pour diminuer le coût d'exploitation et augmenter les performances.
- Amélioration du niveau de fiabilité du réseau par une augmentation ciblée de la redondance d'équipements critiques.

7. Entretien du socle applicatif : 11%

Le socle applicatif du SI-HG est composé d'environ 50 applications réparties en 5 catégories différentes :

Solutions spécifiques aux métiers « ASOC » (aide sociale individuelle) et « ARA » (aide aux requérants d'asile).

Progiciels de gestion pour les métiers de soutien (finances, ressources humaines, services centraux).

Applications départementales et techniques.

Infocentre et outils décisionnels.

Environnements collaboratifs et de communication (intranet, extranet, etc.).

Partant du constat que les applications utilisées actuellement donnent satisfaction, le principal objectif de l'Hospice général pour la période 2011 - 2014 est d'aligner en permanence les solutions informatiques avec les modifications du cadre légal et les besoins fonctionnels et techniques de l'institution. Dans cette perspective le plan de modernisation du socle applicatif prévoit le remplacement ponctuel d'éléments qui présentent un caractère d'obsolescence technique et l'adaptation des autres composants.

Les activités d'entretien du socle applicatif pour la période 2011 - 2014 sont :

- Remplacement de l'outil de surveillance et de gestion d'incidents actuel pour répondre aux normes de pilotage informatique (ITIL).
- Modification ponctuelle de « l'interface utilisateurs » de la solution Progres pour remplacer les parties obsolètes.

Répartition Immobilisations corporelles/incorporelles

2011-2014	Montant
Immobilisations corporelles	5 328 000 F
Immobilisations incorporelles	2 423 000 F
Total	7 751 000 F

Valorisation des immobilisations existantes

Selon la décision du Conseil d'Etat du 10 mai 2006 de dissoudre le service d'informatique sociale (SIS) et de transférer à l'HG et à la FSASD, la responsabilité de gestion de leurs systèmes d'information, l'Hospice Général n'est propriétaire de ses actifs que depuis 2008.

Néanmoins, l'Hospice Général exploite aujourd'hui un patrimoine informatique beaucoup plus important en provenance de l'ancien SIS.

A ce jour, les valeurs immobilisées dans les comptes de l'Hospice Général figurent comme suit :

<i>Comptabilisées au 31.03.2010</i>	Montant	Durée amortissement	Amortissement par an
Immobilisations corporelles	1 116 355 F	5 ans	20%
Immobilisations incorporelles	626 206 F	3 ans	33%
Total	1 742 561 F		

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1)Préavis technique financiers*
- 2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi pour l'hospice général (DSE / HG)
- Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'hospice général.

• Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
07141100 56410000

• Politique(s) publique(s) concernée(s) :
C - Action sociale

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.09	0.83	1.45	1.66	1.77
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.09	0.83	1.45	1.66	1.77
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.09	0.83	1.45	1.66	1.77

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12/08/2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'hospice général

Projet présenté par le DSE / HG

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	93'524	829'109	1'448'139	1'658'241	1'773'041
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	93'524	829'109	1'448'139	1'658'241	1'773'041
Amortissements (report tableau)	93'524	178'509	200'339	222'841	222'841
Charges particulières [30 à 36] Dédouanement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	650'600	1'241'800	1'435'400	1'550'200
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	93'524	829'109	1'448'139	1'658'241	1'773'041
Remarques :					

Signature du responsable financier: 

Date : 12/08/2010

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 7 751 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de l'hospice général

Projet présenté par le DSE / HG

[illegible]

Signature du responsable

Date: 12/08/2010

PL 10731**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 8 650 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 6 016 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement, le renouvellement et la rénovation d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1. Objectifs

Le présent crédit de programme a comme objectif de permettre le renouvellement du mobilier, des équipements scientifiques et des véhicules du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé ainsi que des établissements subventionnés suivants :

- Cliniques genevoise de Joli-Mont et Montana
- Ecllosion SA.

Les immobilisations du département, hors établissements subventionnés, ont une valeur brute de plus de 3 100 000 F et figurent au bilan de l'État pour une valeur nette, amortissements déduits, de 1 468 000 F.

La valeur patrimoniale du département est principalement constituée des équipements scientifiques du service de la consommation et des affaires vétérinaires.

2.2. Contenu

Ce crédit de programme couvre principalement les besoins :

- des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana pour ce qui est du renouvellement des équipements, de l'informatique et de l'entretien du parc immobilier;
- du service de la consommation et des affaires vétérinaires pour le renouvellement des équipements scientifiques;
- d'Écllosion SA pour le renouvellement des équipements scientifiques.

2.3. Périmètre

Par rapport au précédent crédit de programme 2008-2010, le périmètre a été modifié afin de tenir compte de deux éléments :

- subvention en faveur d'Écllosion SA conformément à la recommandation de l'Inspection cantonale des finances;
- prise en compte du plan OLEG du département des constructions et des technologies de l'informatique lié à la gestion des locaux de l'État de Genève et nécessitant un renouvellement du mobilier et des équipements des directions et services.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de programme 2008-2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	3 639 000 F	536 462 F	1 299 085 F	1 540 000 F	3 375 54 F7
Recettes	—	—	—	—	—
Investis. nets	3 639 000 F	536 462 F	1 299 085 F	1 540 000 F	3 375 547 F

Conformément aux travaux prévus dans le cadre de la loi 10137, les principales dépenses effectuées entre janvier 2008 et avril 2010 pour un montant de 1 837 131,03 F, correspondent aux besoins définis dans la loi en la matière :

- d'équipements scientifiques pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires;
- d'équipement et de rénovation des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana;
- de mobilier et véhicules du département.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	2 411 000 F	2 444 000 F	1 906 000 F	1 889 000 F	8 650 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 411 000 F	2 444 000 F	1 906 000 F	1 889 000 F	8 650 000 F

4.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061 - Mobilier, équipements, machines, véhicules	804 000 F	730 000 F	540 000 F	560 000 F	2 634 000 F
5652 - Subventions - entreprises privées subventionnées	1 607 000 F	1 714 000 F	1 366 000 F	1 329 000 F	6 016 000 F
Total dépenses	2 411 000 F	2 444 000 F	1 906 000 F	1 889 000 F	8 650 000 F

4.2. Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le cadre de ce crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne les politiques publiques suivantes :

- **K** Santé
- **L** Économie
- **P** Activités de support et prestations de moyen

La répartition du crédit en enveloppes par politique publique est donnée ci-après à titre indicatif.

5.1. Politique publique "Santé"

Santé	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	1 675 000 F	1 929 000 F	1 616 000 F	1 599 000 F	6 819 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 675 000 F	1 929 000 F	1 616 000 F	1 599 000 F	6 819 000 F

Dans le cadre de la politique publique "Santé", il est prévu une subvention pour les investissements des Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana à hauteur de 4 911 000 F répartie selon les tranches suivantes :

- 1 177 000 F pour 2011;
- 1 419 000 F pour 2012;
- 1 176 000 F pour 2013;
- 1 139 000 F pour 2014.

5.2. Politique publique "Economie"

Economie	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	686 000 F	465 000 F	240 000 F	240 000 F	1 631 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	686 000 F	465 000 F	240 000 F	240 000 F	1 631 000 F

Dans le cadre de la politique publique « Economie », il est prévu une subvention pour les investissements d'Écllosion à hauteur de 1 105 000 F répartie selon les tranches suivantes :

- 430 000 F pour 2011;
- 295 000 F pour 2012;
- 190 000 F pour 2013;
- 190 000 F pour 2014.

5.3. Politique publique "Activités de support et de moyens"

Activités de support et de moyens	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	200 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	200 000 F

6. Répartition du crédit programme par type d'investissement

6.1. Equipements scientifiques du service de la consommation et des affaires vétérinaires

Les besoins en renouvellement du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivants :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Renouvellement équipements scientifiques	400 000 F	450 000 F	350 000 F	400 000 F	1 600 000 F
Total des dépenses	400 000 F	450 000 F	350 000 F	400 000 F	1 600 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	400 000 F	450 000 F	350 000 F	400 000 F	1 600 000 F

Annuellement, les prévisions de renouvellement sont les suivantes :

Année 2011 :

- système d'absorption atomique (AAS ou ICP-MS) pour le dosage des métaux en remplacement de l'appareil actuel d'absorption atomique acquis en 1986 et plateforme avec détecteur de spectromètre de masse (MS/MS) pour des analyses de résidus (350 000 F);
- remplacement de matériel de laboratoire divers (évaporateurs rotatifs, balances, plaques chauffantes, système de broyage-extracteur (ultraturax), broyeuses, etc.) (50 000 F).

Année 2012 :

- système de chromatographie liquide avec spectromètre de masse (LC-MS/MS) pour le secteur des analyses générales (analyses de produits de migration des emballages, de substances naturelles toxiques et /ou médicamenteuses d'allergènes alimentaires,...) en remplacement de l'appareil actuel (350 000 F);
- remplacement d'un autoclave ou d'un système de détermination des germes pathogènes pour la microbiologie (50 000 F);
- remplacement de matériel de laboratoire divers (évaporateurs rotatifs, balances, plaques chauffantes, système de broyage-extracteur (ultraturax), broyeuses, etc.) (50 000 F).

Année 2013 :

- système de chromatographie liquide avec barrettes de diode (LC-DAD) pour les analyses de cosmétiques et d'objets usuels en remplacement de l'appareil actuel (150 000 F);
- remplacement d'un autoclave ou d'un système de détermination des germes pathogènes pour la microbiologie (50 000 F);
- remplacement d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) pour le secteur des analyses générales (matières grasses, acides gras trans,...) et pour le secteur des substances étrangères (100 000 F);
- remplacement de matériel de laboratoire divers (évaporateurs rotatifs, balances, plaques chauffantes, système de broyage-extracteur (ultraturax), broyeuses, etc.) (50 000 F).

Année 2014 :

- remplacement d'un système pour la préparation automatique des échantillons (150 000 F);
- remplacement d'un système de détermination des germes bactéries pour le secteur de microbiologie (150 000 F);
- remplacement de matériel de laboratoire divers (évaporateurs rotatifs, balances, plaques chauffantes, système de broyage-extracteur (ultraturax), broyeuses ...) (100 000 F).

6.2. Véhicules du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé dispose actuellement d'un parc de 20 voitures et fourgons, 1 camion et 3 remorques.

En fonction de l'âge actuel des véhicules, il est prévu le renouvellement et l'acquisition des véhicules suivants :

Année 2011 :

- 1 véhicule pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires, 2 véhicules pour le service du commerce, télécommande et jauges pour le camion de la métrologie et 3 scooters pour les inspecteurs du service du commerce;

Année 2012

- 3 véhicules pour le service du commerce.

Année 2013

- 1 véhicule pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires.

De plus, et afin d'accroître la mobilité lors des inspections, il est prévu d'acquérir, pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires, 2 vélos électriques équipés d'une remorque pour le matériel nécessaire aux inspections et pour le prélèvement des échantillons.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Acquisition / remplacement de véhicules	193 000 F	120 000 F	30 000 F	—	343 000 F
Total des dépenses	193 000 F	120 000 F	30 000 F	—	343 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	193 000 F	120 000 F	30 000 F	—	343 000 F

6.3. Mobilier et équipement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Dans le cadre du plan OLEG conduit par le département des constructions et des technologies de l'information, il est prévu un déménagement d'une grande partie des services du département. Compte tenu que la configuration des futurs locaux établie selon OLEG sera plus petite, le mobilier actuel devra être remplacé en sa totalité.

Concernant le Registre du commerce, il est prévu pour l'année 2011 l'acquisition d'un scanner pour la numérisation de l'ensemble des pièces justificatives relatives aux inscriptions de 1995 à 2007 ainsi que pour les actes constitutifs et les statuts antérieurs à 1995.

Les montants relatifs au remplacement du mobilier du département en lien principalement avec le plan OLEG sont les suivants :

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Remplacement de mobilier	211 000 F	160 000 F	160 000 F	160 000 F	691 000 F
Total des dépenses	211 000 F	160 000 F	160 000 F	160 000 F	691 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	211 000 F	160 000 F	160 000 F	160 000 F	691 000 F

7. Subventions d'investissements à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

Bénéficiaires	Crédit de Programme 2011 - 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana ¹	1 177 000 F	1 419 000 F	1 176 000 F	1 139 000 F	4 911 000 F
Éclosion SA	430 000 F	295 000 F	190 000 F	190 000 F	1 105 000 F
Total	1 607 000 F	1 714 000 F	1 366 000 F	1 329 000 F	6 016 000 F

7.1 Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana

La subvention d'investissement octroyée aux cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana est destinée à leur permettre de faire face à leurs besoins en matière de rénovation de bâtiments et de renouvellement d'équipements.

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
Cliniques genevoises	2011	2012	2013	2014	Cumul
Bâtiment	684 000 F	659 000 F	659 000 F	659 000 F	2 661 000 F
Informatique	332 000 F	295 000 F	292 000 F	292 000 F	1 211 000 F
Équipements	161 000 F	465 000 F	225 000 F	188 000 F	1 039 000 F
Total des dépenses	1 177 000 F	1 419 000 F	1 176 000 F	1 139 000 F	4 911 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 177 000 F	1 419 000 F	1 176 000 F	1 139 000 F	4 911 000 F

Les motifs qui justifient les travaux d'investissement peuvent se classer en 5 catégories :

- garantir la sécurité des patients et du personnel
- assurer la conformité légale des installations aux normes cantonales et fédérales
- économiser de l'énergie dans un but écologique et économique
- prévenir les risques financiers liés à des dégradations de bâtiments et d'installations
- adapter les offres thérapeutiques des cliniques aux besoins hospitaliers du canton.

Les besoins principaux en renouvellement et réfection des bâtiments sont les suivants :

Clinique de Joli-Mont

- équipement de la cuisine (162 000 F);
- équipement de la buanderie (80 000 F)
- équipement pour l'entretien du parc (43 000 F);
- équipement de radiologie (250 000 F);

- mobilier et équipements médicaux (412 000 F);
- équipements informatiques (863 000 F);
- rénovation et entretien du bâtiment (1 265 000 F).

Clinique de Montana

- équipements médicaux-techniques (92 000 F);
- équipements et réseaux informatiques, téléphonie (348 000 F);
- rénovation et entretien du bâtiment nord (168 000 F)
- rénovation et entretien du bâtiment principal (1 000 000 F);
- rénovation et entretien du bâtiment "personnel" (228 000 F).

7.2. *Eclosion SA*

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
Eclosion SA	2011	2012	2013	2014	Cumul
Equipements	430 000 F	295 000 F	190 000 F	190 000 F	1 105 000 F
Total des dépenses	430 000 F	295 000 F	190 000 F	190 000 F	1 105 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	430 000 F	295 000 F	190 000 F	190 000 F	1 105 000 F

La subvention d'investissement en faveur d'Éclosion SA permet de maintenir le renouvellement des équipements scientifiques. Les besoins principaux sont les suivants :

- autoclaves
- incubateur CO2
- flux laminaire
- centrifugeuse
- spectrophotomètre
- lyophilisateurs
- équipements d'histologie
- autres équipements scientifiques

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1)Préavis technique financiers*
- 2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

• **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** :

08011100 50810000
08011100 56520000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s)** :

K - Santé
L - Économie
P - Activités de support et prestations de moyens

• **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.07	0.37	0.66	0.88	1.05
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.07	0.37	0.66	0.88	1.05
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.07	0.37	0.66	0.88	1.05

• **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• **Annexes au projet de loi** : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.8.2010

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Projet présenté par le DARES

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	2'411'000	2'444'000	1'906'000	1'889'000	8'650'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	2'411'000	2'444'000	1'906'000	1'889'000	8'650'000
Appareil, matériel technique - Pédagogique, scientifique 10 10 ans	400'000	450'000	350'000	400'000	1'600'000
Recettes	0	0	0	0	0
Véh., mat. transport - Moto, Vélo, Voiture	103'000	120'000	30'000	0	343'000
Recettes	0	0	0	0	0
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	211'000	160'000	160'000	160'000	691'000
Recettes	0	0	0	0	0
Bâtiment - Subv. Invest. accordée / reçue	684'000	659'000	659'000	659'000	2'661'000
Recettes	0	0	0	0	0
Mob. et épripits - Subv. Invest. accordée / reçue	591'000	760'000	415'000	378'000	2'144'000
Recettes	0	0	0	0	0
Informatique - Subv. Invest. accordée / reçue	332'000	295'000	292'000	292'000	1'211'000
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	69'316	374'948	660'787	863'138	1'046'479
Intérêts	89'316	139'581	194'379	248'688	771'964
Amortissements	0	235'267	466'408	634'450	1'345'721

Signature du responsable financier :  Dominique RITTEN
Date : 11.8.2010
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 8 650 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Projet présenté par le DARES

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	69'316	374'848	660'787	883'138	1'046'479
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobiler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (loyers (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	69'316	374'848	660'787	883'138	1'046'479
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (32) Provision [33] (préciser la nature)	69'316	139'581	194'379	248'688	248'688
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	235'267	466'408	634'450	797'792
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, amendements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	69'316	374'848	660'787	883'138	1'046'479

Remarques :

Signature du responsable financier : 
Date : 11. 8. 2010
Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PL 10732**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 176 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de l'emploi pour les hôpitaux universitaires de Genève, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 176 000 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement, le renouvellement et la rénovation d'immobilisations qui figurent au bilan des Hôpitaux universitaires de Genève et de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme sont présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

Les demandes de renouvellement, dans le cadre du crédit programme 2011-2014 pour les Hôpitaux Universitaires de Genève se décomposent de la manière suivante :

- Patrimoine mobilier
 - Équipements médicaux et logistiques
 - Équipements informatiques
- Patrimoine immobilier

2.1.) *Le patrimoine mobilier*

2.1.1) *Les équipements médicaux et logistiques*

Pour garantir la prise en charge des patients, les HUG disposent d'un parc de 16'734 équipements médicaux et logistiques (hors équipements informatiques), dont la valeur de renouvellement est de 304 millions de francs.

Ces équipements, utilisés à des fins diagnostiques, thérapeutiques, ou logistiques sont remplacés en moyenne tous les 8 ans selon des standards usuellement admis dans les pays occidentaux.

Appliqué aux équipements d'un montant unitaire supérieur à 50 000 F, et en tenant compte de la durée d'utilisation de chaque matériel, le besoin en financement annuel moyen pour garantir la mise à jour et la performance des plateaux techniques est de l'ordre de 22 millions de francs.

Face aux contraintes budgétaires de l'Etat, la planification des renouvellements proposée est très inférieure à ce standard avec une enveloppe annuelle de 18 millions de francs pour renouveler le parc d'équipements dans la période 2011-2014.

Méthodologie

Les HUG ont mis en place depuis plusieurs années une commission des équipements qui gère et planifie pour l'ensemble des sites ce patrimoine technologique. Elle veille à la coordination des programmes annuels d'investissements avec les projets de rénovation ou de construction de bâtiments, ainsi qu'avec les programmes d'investissement en matériel informatique.

Cette commission est composée d'experts, issus des différentes spécialités médicales, logistiques et administratives. La programmation des renouvellements de ces équipements repose sur 5 étapes principales :

- a) la connaissance du patrimoine technique des équipements (inventaire) ;
- b) le recueil des besoins des services de soins médicaux et logistiques ;
- c) l'analyse critique des besoins et leur priorisation selon des critères objectifs définis par la commission des équipements ;
- d) l'élaboration du plan quadriennal ;
- e) la validation du plan quadriennal par les instances décisionnelles.

La planification pluriannuelle des renouvellements et des acquisitions des équipements est préparée par le Service d'Ingénierie biomédicale. Celui-ci est rattaché à la Direction et services communs de manière à être indépendant des départements médicaux. Le Service d'Ingénierie biomédicale se repose sur des critères objectifs tels que la valeur du parc de chaque département, l'état technique des équipements, la durée de vie et d'utilisation de chaque appareil, les critères de sécurité liés à l'utilisation de l'équipement avec des patients et par le personnel soignant, les nouvelles technologies émergentes, les projets stratégiques de l'établissement.

La durée de vie de chaque catégorie d'équipement proposée par la Commission des équipements est basée sur des standards européens reconnus par d'autres hôpitaux universitaires (Lausanne, Zurich, etc.). On peut citer :

- a) renouvellement à 5 ans : échographe, appareil de biologie moléculaire, équipement d'endoscopie ;
- b) renouvellement à 8 ans : ventilateur d'anesthésie et de réanimation, scanner, IRM, automate de laboratoire, générateur de dialyse, monitoring ;
- c) renouvellement à 10 ans : spectrophotomètre, salle de radiologie numérique, appareil d'électrochirurgie, salle de radiologie conventionnelle, accélérateur, tables d'opération, etc.

Sur la base de cette planification pluriannuelle, la commission des équipements élabore un programme d'investissements coulisant sur 4 ans (plan quadriennal) à partir duquel un plan annuel d'investissements est défini pour répondre aux objectifs suivants :

- a) apporter au plan quadriennal une souplesse adaptée à l'évolution rapide des technologies et des activités médicales ;
- b) optimiser et rationaliser le parc des équipements ;
- c) favoriser le partage et la standardisation des appareils pour une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation (contrats de maintenance, consommables, formations, etc.) ;
- d) valoriser l'évaluation, la sélection et la négociation des achats ;
- e) coordonner les budgets d'investissement et d'exploitation de chaque département ;
- f) prioriser les besoins en fonction du cadre budgétaire annuel fixé par l'Etat.

Ce plan annuel d'équipements est soumis aux différentes instances décisionnelles des HUG, soit au Comité de direction puis au Conseil d'administration.

2.1.2) Les équipements informatiques

Le patrimoine des équipements informatiques des HUG, d'une valeur de 88 millions de francs, est constitué de 7'500 postes de travail (fixes et mobiles), d'actifs pour le réseau de transport des données, de serveurs, de progiciels et logiciels de base (socle applicatif) et de gestion (dossier administratif patient, gestion financière et économique, ressources humaines), du système d'information clinique (applications médicales) et d'équipements médico-techniques du système d'informations des HUG (logiciel laboratoires, système d'archivage des images radiologiques et médicales).

L'ensemble des investissements demandés pour les équipements informatiques dans le présent projet de loi est lié aux infrastructures existantes et aux solutions et fonctionnalités des logiciels et progiciels en place aux HUG, ceci en tenant compte des obligations réglementaires connues à ce jour, comme par exemple le passage à la facturation par épisode de soin (DRG) en lieu et place d'une tarification journalière.

Cette demande de financement s'inscrit dans la continuité des lois 8817 (2003-2007) et 10141 (2008-2010) et est destinée à financer, entre 2011 et 2014, le renouvellement des équipements informatiques en place, conformément au plan stratégique du système d'information des HUG, Stratis.

Les durées d'utilisation sont celles effectivement appliquées aux HUG (par exemple 5 ans pour les équipements informatiques de bureau) et non celles préconisées par le règlement D1 0.5.03 sur les taux et catégories d'amortissement (4 ans) ou par H+ (3 ans). Une application de ces durées augmenterait bien évidemment le besoin de financement.

Le plan informatique est préavisé par la Commission du système d'information, présidée par le Directeur général et approuvé par le Comité de direction ainsi que par le Conseil d'administration.

Les plans découlant de lois précédentes ont permis de mettre en place un système d'information fortement intégré répondant aux attentes des différentes catégories professionnelles, tant au niveau de la gestion que du système d'information clinique. Le socle technologique soutenant l'ensemble de ces activités est à niveau et offre les performances et la disponibilité nécessaires pour un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, indispensable au milieu hospitalier.

Il s'agit maintenant de consolider et de pérenniser cette importante infrastructure. Le Système d'Information (ci-après SI) est en effet un levier de transformation majeur puisqu'il permet de supporter les changements d'organisation, d'uniformiser les processus métier et de les aligner sur les bonnes pratiques. Le SI est également un vecteur d'efficacité important, dans la mesure où il permet de traiter de manière automatisée, un grand nombre de tâches à faible valeur ajoutée.

Les options stratégiques sont les suivantes :

- a) Garantir la pérennité des infrastructures, réduire les coûts de maintenance et développer l'agilité du SI et son intégration en modernisant le socle technique
- b) Optimiser la performance du SI Clinique et des applicatifs médico-techniques :
 - Améliorer la qualité et la sécurité des soins
 - Optimiser le parcours patient et améliorer la continuité des soins en amont et en aval des HUG
 - Optimiser l'efficacité et la flexibilité du réseau de soins

c) Optimiser la flexibilité du SI de gestion des HUG :

- Piloter la performance des HUG grâce à des plateformes décisionnelles robustes permettant de croiser et d'analyser les informations contenues dans les systèmes d'information
- Etre en mesure de s'adapter continuellement aux évolutions exigées par l'environnement
- Optimiser l'efficacité des fonctions support en industrialisant les processus métier
- Améliorer la qualité de l'environnement hospitalier.

L'ensemble des investissements demandés sont liés à l'évolution des infrastructures existantes et à l'amélioration des fonctionnalités des logiciels et progiciels en place aux HUG ceci en tenant compte des obligations réglementaires connues à ce jour, comme par exemple la mise en place des Swiss DRG.

Méthodologie

Les HUG ont mis en place depuis plusieurs années une gouvernance informatique composée de plusieurs comités couvrant les différents domaines fonctionnels du système d'information. Cette gouvernance préavise, à l'attention du Comité de direction des HUG, les projets, gère les moyens pour les réaliser et suit leur mise en œuvre. Les comités du système d'information sont composés d'experts métier représentant les filières professionnelles ainsi que les experts du système d'information. La programmation du renouvellement des équipements informatiques repose sur 5 étapes :

- 1) inventaire et évaluation du patrimoine matériel et applicatif ;
- 2) recueil des besoins des services utilisateurs ;
- 3) analyse des besoins et priorisation selon la manière dont chacun de ces besoins contribue à la réalisation du plan stratégique et à l'amélioration de l'efficacité des HUG ;
- 4) élaboration du plan quadriennal ;
- 5) validation du plan quadriennal par les différents comités du système d'information puis par le Comité de direction des HUG.

Sur la base du plan quadriennal, la direction des systèmes d'information et les différents comités SI élaborent chaque année un plan d'investissements détaillé pour l'année suivante. Ce plan annuel :

- a) dresse un bilan des réalisations de l'exercice précédent ;
- b) définit un portefeuille de projets pour l'exercice à venir ;
- c) priorise les besoins en fonction du cadre budgétaire annuel fixé par l'Etat.

Le plan annuel d'équipements, validé par les comités du système d'information, est soumis au Comité de direction pour approbation.

2.2) Le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier des HUG est composé de 160 bâtiments pour un montant de 1 959 570 000 F. L'âge moyen de ce patrimoine est d'une quarantaine d'année avec des bâtiments hospitaliers datant du début du 20^{ème} siècle.

Méthodologie

Le patrimoine immobilier des HUG a été analysé en détail une première fois en 2006 par des experts en bâtiments et en techniques chauffage-ventilation-sanitaire-électricité (CVSE) en appliquant la méthodologie EpiqR. Celle-ci consiste à estimer l'état physique et fonctionnel du bâtiment et des installations, leur dégradation et les priorités de remise en état, réparties par éléments. Cette méthodologie avait été validée par la direction des bâtiments du DCTI. Cette analyse a été refaite en 2009 par une évaluation du coût de rénovation sur 18 éléments principaux : alarme et détection, incendie, appel personnel soignant, ascenseur, cabine électrique basse tension, couverture et toiture, distribution électrique, d'eau sanitaire et de gaz médicaux, production de chaleur, de vapeur, d'air comprimé et de vide médical, groupe de secours réseau et vital, onduleurs, protection incendie et contre la foudre, unité de traitement d'air. Ces travaux ont été ensuite priorisés sur des critères de risques pour les patients, pour les visiteurs et le personnel, pour les biens et les équipements ainsi que sur le besoin de confort pour les patients et le personnel.

Les durées d'amortissement sont celles pratiquées dans les appels de fond effectués pour le crédit programme 2008-2010, soit :

- 70 ans pour le gros œuvre;
- 33 1/3 pour les façades, toitures et planchers;
- 20 ans pour les techniques CVSE et les installations générales telles que les ascenseurs;
- 10 ans pour les installations fixes avec des équipements de durée d'utilisation limitée par les besoins technologiques de renouvellement comme, par exemple, la gestion technique des bâtiments, l'appel personnel soignant ou la poste pneumatique.

Le besoin annuel entre 2011 et 2014, hors entretien courant financé par les comptes de fonctionnement, se monte ainsi à 18 000 000 F, soit 0,92 % de la valeur du patrimoine.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de programme 2008-2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	133 130 000 F	9 654 906 F	28 371 895 F	71 100 000 F	109 126 801 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investis. nets	133 130 000 F	9 654 906 F	28 371 895 F	71 100 000 F	109 126 801 F

Conformément aux travaux prévus dans le cadre de la loi 10141, les principales dépenses effectuées entre janvier 2008 et avril 2010 pour un montant de 43 865 756 F, correspondent aux besoins définis dans la loi en matière :

- d'équipements médico-techniques;
- d'équipement d'informatiques;
- de réfection et d'entretien des bâtiments.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5641 - Subventions accordées/ Entreprises publiques	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F
Total dépenses	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F

4.2) Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le cadre de ce crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

– K Santé

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F
Investissements nets	44 881 250 F	45 296 250 F	43 431 250 F	42 391 250 F	176 000 000 F

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

6.1. Équipements médico-technique

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
A1	Blanchis- serie- lingerie	10	325 000 F	1 100 000 F	0	1 100 000 F	2 525 000 F
A2	Cuisine- restauration	10	460 000 F	55 000 F	585 000 F	255 000 F	1 355 000 F
A3	Transport et signalisation	10	420 000 F	350 000 F	160 000 F	80 000 F	1 010 000 F
A4	Équipements audio-visuels	5	100 000 F	100 000 F	—	—	200 000 F
A5	Archivage- Stockage	10	—	100 000 F	180 000 F	—	280 000 F
A6	Anesthésie- Soins intensifs	8	1 140 000 F	1 320 000 F	1 260 000 F	1 080 000 F	4 800 000 F
A7	Anesthésie Soins intensifs	10	140 000 F	—	—	—	140 000 F
A8	Stérilisation désinfection	10	860 000 F	870 000 F	360 000 F	260 000 F	2 350 000 F
A9	Exploration fonctionnelle et surveillance	8	610 000 F	860 000	120 000 F	340 000 F	1 930 000 F

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
A10	Explorat-ion fonction-nelle et surveil-lance	10	—	150 000 F	—	—	150 000 F
A11	Supplé-ance fonction-nelle	8	210 000 F	170 000 F	300 000 F	220 000 F	900 000 F
A12	Imagerie médica-le	5	2 350 000 F	2 560 000 F	7 250 000 F	3 550 000 F	15 710 000 F
A13	Imagerie médica-le	8	1 900 000 F	2 050 000 F	900 000 F	2 250 000 F	7 100 000 F
A14	Imagerie médica-le	10	3 170 000 F	2 610 000 F	1 850 000 F	3 640 000 F	11 270 000 F
A15	Laborat oires	5	1 250 000 F	1 750 000 f	1 270 000 F	1 050 000 F	5 320 000 F
A16	Laborat oires	8	2 260 000 F	1 340 000 F	1 180 000 F	870 000 F	5 650 000 F
A17	Labora-toires	10	160 000 F	340 000 F	310 000 F	830 000 F	1 640 000 F
A18	Techni-ques opératoi-res	5	1 240 000 F	1 630 000 F	1 600 000 F	590 000 F	5 060 000 F
A19	Techni-ques opératoi-res	8	610 000 F	590 000 F	—	220 000 F	1 420 000 F
A20	Techni-ques opératoi-res	10	150 000 F	740 000 F	200 000 F	80 000 F	1 170 000 F
A21	Thérapie et rééduca-tion	5	260 000 F	—	—	—	260 000 F

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
A22	Thérapie et rééducation	8	210 000 F	750 000 F	70 000 F	350 000 F	1 380 000 F
A23	Thérapie et rééducation	10	80 000 F	80 000 F	80 000 F	80 000 F	320 000 F
A24	Transport médicalisé	5	60 000 F	—	—	—	60 000 F
	Total des dépenses		17 965 000 F	19 515 000 F	17 675 000 F	16 845 000 F	72 000 000 F
	Recettes		—	—	—	—	—
	Investissements nets		17 965 000 F	19 515 000 F	17 675 000 F	16 845 000 F	72 000 000 F

*Durée d'amortissement en année

A.1 Blanchisserie-Lingerie

L'extension de la centrale de traitement du linge, située à Belle-Idée, a été mise en service en 1996. Une grande partie du parc des équipements a plus de 15 ans et doit être renouvelée dans les prochaines années, en particulier le train de calandres grands plats, un tunnel de lavage du linge et un séchoir à gaz.

A.2 Cuisine-Restauration

Construite dans les années 1998 et 1999, l'unité centrale de production et distribution a été mise en service en 2000. Entre 2011 et 2016, il y aura lieu de procéder au renouvellement du parc des équipements, tels que les marmites, la laverie de la cuisine ustensiles, un tunnel de lavage, le remplacement des lave-casserolles granule disque, une operculeuse pour la cuisine froide, d'une empaqueteuse à couverts et le renouvellement de cellules de congélation ainsi que des sauteuses.

A.3 Transport-Signalisation

Le service de transports et distribution des HUG dispose d'une flotte de véhicules importante dont il faut chaque année renouveler une partie. Dans la période 2011-2014, il est prévu de renouveler 2 poids lourds, une camionnette de repas pour la psychiatrie, un tracteur pour le jardin de Loëx et plusieurs véhicules de transports patients.

A.4 Equipement audiovisuel

L'ensemble des équipements audiovisuels des blocs opératoires de pédiatrie et du routage des images, mis en service en 2003, doit être renouvelé.

A.5 Archivage-Stockage

Les rayonnages mobiles, qui ont plus de 20 ans, doivent être remplacés par des systèmes plus modernes appelés «Compactus à dossiers».

A.6 et A.7 Anesthésie-Soins intensifs

L'important parc de ventilateurs d'anesthésie et de réanimation doit être renouvelé tous les 8 ans. Les remplacements prévus sont de l'ordre de 20 ventilateurs de réanimation pour les soins intensifs adultes et de pédiatrie et de 30 ventilateurs, sur un parc de 75, pour le service d'anesthésie.

A.8 Stérilisation-Désinfection

Une grande partie des équipements de la pharmacie et de la stérilisation centrale (mises en service en 1995) doit impérativement être renouvelée, notamment les tunnels de lavage pour les tables d'opération, les tunnels de lavage pour les instruments de la stérilisation centrale, un tunnel de lavage pour les chariots, ainsi qu'une thermoformeuse pour l'emballage des sets stériles d'instruments.

A.9 et A.10 Exploration fonctionnelle-Surveillance

Dans ce secteur, le renouvellement d'un certain nombre d'équipements de surveillance et de monitoring des fonctions physiologiques des patients est planifié. Ces renouvellements concernent plusieurs services d'exploration fonctionnelle, tels que l'ophtalmologie, la cardiologie, la pneumologie, la neurologie, la pédiatrie et les soins intensifs. Il s'agit principalement de renouveler des équipements d'électro-encéphalographie, d'électrocardiographie, des équipements spécifiques de consultation d'ophtalmologie, des électro-myographes, des systèmes de Holter et de tests d'effort, et des réseaux de monitoring pour certaines unités de soins. Le remplacement d'une chambre anéchoïde pour le service d'ORL est également prévu.

A.11 Suppléance fonctionnelle

Il s'agit du renouvellement d'équipement de suppléance fonctionnelle, notamment pour les services de néphrologie et d'hématologie. Le service de néphrologie dispose d'un parc de 31 générateurs de dialyse qui doivent tous les 8 ans (ou 3'000 heures de service), être renouvelés. De plus, 10 générateurs de dialyse doivent être renouvelés ainsi que 2 appareils d'hémofiltration. En hématologie, 4 machines de séparation des éléments figurés (plasmaphérèse) sont programmées dans le renouvellement.

A.12 et A14 Imagerie médicale

Le secteur des équipements d'imagerie est le plus gros poste de matériel diagnostique à disposition des différents services des HUG. Un grand nombre d'échographes et d'écho-cardiographes dont la durée de vie est de plus en plus courte, doivent être remplacés. Cette technologie est de plus en plus répandue dans tous les services cliniques, tels que les services de cardiologie, d'angiologie ou d'écho-endoscopie ou de gynécologie-obstétrique.

Les HUG disposent actuellement de 90 échographes dont 30 prévus pour le renouvellement. Les autres équipements planifiés concernent le parc de matériel des services de radiologie et de radio-oncologie. La priorité est mise sur le renouvellement d'anciennes salles de radiologie conventionnelle dont l'âge moyen est de 15 ans, qu'il faut renouveler par des technologies numériques permettant le transfert des données directement dans le dossier patient informatisé et la diminution drastique de la dose de rayons X au patient.³ IRM, acquises entre 2000 et 2004, doivent également être intégrées au programme de renouvellement.

3 anciennes gamma-caméras d'une durée de vie de 10 ans, acquises en 1998, 2001 et 2002, seront renouvelées au Service de médecine nucléaire.

A.15 à A.17 Laboratoire

8 analyseurs de gaz du sang, situés dans les différentes unités de soins, sont intégrés au programme de renouvellement. L'évolution des techniques de laboratoire et, plus particulièrement en biologie moléculaire, conduit à renouveler un certain nombre d'équipements, âgés de plus de 8 à 10 ans par de nouvelles techniques de PCR pour séquencer et amplifier l'ADN.

Un projet de regroupement des laboratoires est en cours, il devrait voir le jour pendant la même période. Il est prévu d'acquérir l'ensemble des équipements et des chaînes automatisées pour rationaliser les analyses de laboratoire.

Cependant, un certain nombre de petits équipements demeurent nécessaires et seront eux transférés des laboratoires actuels vers ce nouveau bâtiment, ce qui nécessitera, pour certains d'entre eux, leur renouvellement (centrifugeuses, spectro-photomètres, spectromètres). Une autre partie d'équipements de laboratoire, situés au CMU dans les services de médecine légale et de pathologie, ne sont pas intégrés au regroupement des laboratoires et feront l'objet également de renouvellement. Il s'agit des automates de coloration, des tables d'autopsie, des microscopes et des centrifugeuses.

A.18 à A.20 Techniques opératoires

Le plateau technique opératoire des HUG est constitué de 39 salles d'opération et d'un plateau d'endoscopie centralisé pour lesquels il est nécessaire de mettre à jour régulièrement les techniques opératoires et le matériel.

Le renouvellement d'un grand nombre de tables d'opération, de microscopes opératoires, de consoles de circulation extracorporelle pour les besoins de la chirurgie cardiaque est prévu dans ce secteur.

L'évolution des techniques de chirurgie minimalement invasives nécessitent l'utilisation de matériel de vidéo-endoscopies dont le taux de renouvellement est rapide (environ 5 ans). Les HUG disposent actuellement de 9 tours d'endoscopie dont la moyenne d'âge est proche des 10 ans et qu'il est nécessaire de renouveler dans les prochaines années.

Le renouvellement des matériels de vidéo-endoscopie du plateau central d'endoscopie pour l'urologie, la gastroentérologie et la pneumologie, mis en service dans les années 2004 à 2005 est également planifié. Il s'agit principalement de tours de vidéo-endoscopie, de gastroscopes, de coloscopes et de bronchoscopes.

A.21 à A.23 Thérapies et rééducation

Dans cette catégorie de matériel, est prévu pour les services de neuro-rééducation le renouvellement d'équipements de rééducation fonctionnelle pour les membres inférieurs et les membres supérieurs, ainsi que des lits spécialisés pour la prise en charge des patients lourds comme des lits Clinitron et des supports Terapulse. Dans cette catégorie, est également prévu le renouvellement du lithotripteur, acquis il y a une dizaine d'années.

A.24 Transport médicalisé

Il s'agit du renouvellement d'un véhicule du service des urgences.

6.2) Équipements informatiques

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
B1	Renouvellement poste de travail PC	4	1 710 000 F	1 710 000 F	1 710 000 F	1 710 000 F	6 840 000 F
B2	Prise en charge Mac	4	205 000 F	205 000 F	205 000 F	205 000 F	820 000 F
B3	Haute technologie, consolidation serveurs et stockage	4	675 000 F	675 000 F	675 000 F	675 000 F	2 700 000 F
B4	Messagerie	4	340 000 F	—	—	—	340 000 F
B5	Réseau consolidé et rénovation câblage	5	335 000 F	335 000 F	335 000 F	335 000 F	1 340 000 F
B6	Bureautique, plateformes centralisées	4	125 000 F	125 000 F	125 000 F	125 000 F	500 000 F
B7	Outils d'administration système	4	85 000 F	85 000 F	85 000 F	85 000 F	340 000 F
B8	Protection et sécurisation du réseau	4	125 000 F	125 000 F	125 000 F	125 000 F	500 000 F
B9	Centrales d'édition et centrales de numérisation	4	250 000 F	250 000 F	250 000 F	250 000 F	1 000 000 F
	Total équipements informatiques - socle technique		3 850 000 F	3 510 000 F	3 510 000 F	3 510 000 F	14 380 000 F

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
B10	Portail applicatif	4	275 000 F	275 000 F	275 000 F	275 000 F	1 100 000 F
B11	Mise en place d'une GED institutionnelle	4	125 000 F	125 000 F	125 000 F	125 000 F	500 000 F
	Total équipements informatiques - socle applicatif		400 000 F	400 000 F	400 000 F	400 000 F	1 600 000 F
B12	Progiciel de gestion intégré (ERP et logistique)	4	255 000 F	255 000 F	255 000 F	255 000 F	1 020 000 F
B13	Gestion patient et progiciel de facturation	4	241 250 F	241 250 F	241 250 F	241 250 F	965 000 F
B14	Gestion des ressources humaines et formation	4	350 000 F	700 000 F	—	—	1 050 000 F
B15	Gestion du décisionnel	4	532 500 F	532 500 F	532 500 F	532 500 F	2 130 000 F
	Total équipements informatiques - applicatifs de gestion		1 378 750 F	1 728 750 F	1 028 750 F	1 028 750 F	5 165 000 F
B16	Radiologie et médecine nucléaire	4	535 000 F	355 000 F	1 030 000 F	530 000 F	2 450 000 F
B17	Endoscopie et actes interventionnels	4	—	—	—	220 000 F	220 000 F
B18	Évolution et maintien opérationnel des autres applicatifs	4	330 000 F	330 000 F	330 000 F	400 000 F	1 390 000 F

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
B19	Logiciel des laboratoires	4	262 500 F	262 500 F	262 500 F	262 500 F	1 050 000 F
B20	Système de gestion des blocs opératoires	4	1 035 000 F	70 000 F	70 000 F	70 000 F	1 245 000 F
	Total équipements informatiques - applicatifs médicaux techniques		2 162 500 F	1 017 500 F	1 692 500 F	1 482 500 F	6 355 000 F
B21	Équipement informatique information clinique et de soins	4	1 125 000 F	1 125 000 F	1 125 000 F	1 125 000 F	4 500 000 F
	Total équipements informatiques - système d'information clinique		1 125 000 F	1 125 000 F	1 125 000 F	1 125 000 F	4 500 000 F
	Total des dépenses		8 916 250 F	7 781 250 F	7 756 250 F	7 546 250 F	32 000 000 F
	Recettes		—	—	—	—	—
	Investissements nets		8 916 250 F	7 781 250 F	7 756 250 F	7 546 250 F	32 000 000 F

*Durée d'amortissement en année

Le socle technique comprend les moyens d'impression, de stockage et de sauvegarde des données centralisées, les réseaux physiques et logiques, les serveurs centraux ainsi que les postes clients.

B.1 Renouvellement des postes de travail PC

Les HUG disposent d'un parc micro-informatique de 7'500 postes PC. Ce parc est mis à jour selon les critères pertinents d'obsolescence des matériels dont la durée de vie moyenne est de 4 ans. L'évolution constante des logiciels et la complexité croissante des programmes imposent une évolution parallèlement aux performances du matériel. Si l'on considère que l'amortissement standard reconnu pour les postes de travail informatiques est de 4 à 5 ans, on admet également qu'un poste de 6 ans d'âge ne correspond plus aux besoins et ne peut plus être mis à niveau pour répondre à satisfaction aux contraintes des logiciels utilisateurs. Le matériel vieillissant engendre des coûts de maintenance élevés sans plus-value qui se répercutent sur les coûts de fonctionnement des HUG. Il est donc nécessaire de renouveler les postes de travail au plus tard tous les 5 ans afin d'éviter une inflation de ces coûts.

B.2 Prise en charge Mac

La prise en charge de postes de travail de type Mac est rendue nécessaire pour l'utilisation de certains logiciels médicaux fonctionnant uniquement sur ce système d'exploitation, citons par exemple les stations d'interprétation en radiologie équipée du logiciel de visualisation 3D Osirix. Le socle technique des HUG doit donc être revu afin de permettre l'accès aux applications développées pour des PC depuis un poste Mac et afin d'éviter un double équipement Mac/PC coûteux.

B.3 Haute disponibilité, consolidation serveurs et stockage

Compte tenu de la durée de vie des serveurs et des solutions de stockage ainsi que de l'augmentation continue des volumes d'informations traités (liée notamment à la production d'images numériques de haute résolution), il est nécessaire de renouveler les machines et d'accroître leurs capacités de stockage.

B.4 Messagerie

Le système de messagerie des HUG a été remplacé en 2009 par Exchange, apportant une meilleure convivialité et surtout de meilleures performances aux utilisateurs. Afin de pouvoir permettre à l'ensemble des collaborateurs d'interagir entre eux par l'intermédiaire du système d'information et d'encourager la suppression de la circulation des supports papier (paperless), la plateforme va devoir évoluer en conséquence afin d'autoriser la mise en fonction d'un plus grand nombre de boîtes aux lettres. D'autre part, une migration de cette plateforme vers Exchange 2010 est également prévue dans le cadre de cette évolution.

B.5 Réseau consolidé et rénovation du câblage

Le réseau doit être pérennisé par le renouvellement des actifs arrivant en fin de vie (switchs, routeurs, armoires de répartition), ce renouvellement est indispensable afin que les utilisateurs puissent continuer à accéder aux applications dans de bonnes conditions, malgré l'augmentation constante du volume d'informations échangées sur le réseau.

B.6 Bureautique et plateformes centralisées

Les logiciels installés sur les postes de travail doivent évoluer au fil du temps, il est ainsi prévu de migrer les postes de travail sous Windows 7, en remplacement de Windows XP, et de poursuivre la migration des postes sous Office 2007. La plateforme d'authentification des utilisateurs, Active Directory permettant de gérer les droits d'accès au réseau doit également être renouvelée.

B.7 Outils d'administration et de gestion des systèmes

L'évolution du réseau et des plateformes hébergeant les applications et leurs données nécessite une mise à niveau des outils de gestion et de monitoring (contrôle du bon fonctionnement, système d'alerte en cas de dysfonctionnement) de ces différents éléments afin d'assurer la qualité et la fiabilité du système.

B.8 Protection et sécurisation du réseau

La sécurité du réseau est assurée grâce à un certain nombre d'outils (firewall, proxy, antivirus) qui doivent être régulièrement mis à jour afin d'assurer le niveau de protection requis pour les systèmes et données des HUG. En effet, les menaces d'intrusion s'intensifient au fil des années et les technologies pour s'en prémunir évoluent, les HUG doivent impérativement pouvoir garantir un haut niveau de protection.

B.9 Centrales d'édition et centrales de numérisation

Les moyens d'impression centraux doivent être renouvelés environ tous les 6 ans. Les deux machines d'impression haut-débit et de mise sous pli utilisées pour l'édition des factures, des bulletins de paie et la reprographie ont dépassé cette limite et doivent être remplacées. Les composantes matérielle (scanners) et logicielle nécessaires à la numérisation des documents devront elles aussi être renouvelées.

Le socle applicatif technique comprend les banques de données, les outils d'administration et de gestion des systèmes (bases de données relationnelles, les outils de gestion du parc et des incidents techniques, la gestion du réseau, la sécurité des réseaux, la surveillance des serveurs et du réseau, les moteurs de planification, la gestion des droits et des profils, les outils de gestion documentaire et d'accréditations, les outils de sauvegarde et de restauration, ainsi que les licences de virtualisation).

B.10 Portail applicatif

Dans la continuité de la démarche Stratis, l'intégration des applications HUG au sein d'un portail applicatif permettra une meilleure interaction entre les applications et une mutualisation d'une partie des coûts de maintenance. Ce portail aura pour principe de découpler les interfaces utilisateur des applicatifs et bases de données traitant les informations. Les collaborateurs HUG disposent ainsi d'un accès unique à l'ensemble des applicatifs métiers qu'ils utilisent aujourd'hui facilitant l'usage du système d'information. La mise en œuvre d'une telle architecture suppose la modernisation d'une partie du socle applicatif.

La robustesse et les performances du socle applicatif contribuent à la garantie de la haute disponibilité requise par le système d'information hospitalier. Ces caractéristiques doivent être maintenues alors que le système d'information est de plus en plus sollicité, le socle applicatif doit donc évoluer en conséquence.

B.11 Mise en place d'une GED institutionnelle

Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes de Gestion Electronique des Documents aux HUG. L'objectif est de les regrouper sur une plateforme institutionnelle unique (GED). La GED institutionnelle permettra de gérer l'ensemble des documents de référence utilisés au sein de l'institution et sera le support unique des flux de production de documents, des droits d'accès et de diffusion. La GED institutionnelle est l'élément de base utilisé pour la dématérialisation des processus HUG.

La consolidation des applications de gestion comprend la rénovation et l'évolution des applications en place (dossier patient administratif et facturation, gestion financière et économique (ERP), gestion des ressources humaines, tableaux de bord, etc.).

B.12 Progiciel de gestion intégré (ERP et Logistique)

Le progiciel de gestion intégré (Qualiac) a été l'élément central des efforts de rénovation du système d'information consistant à désengager les applications obsolètes et à mettre en place des liens de communication entre les applications existantes. Les évolutions réglementaires à venir liées aux domaines comptables, financiers, stocks, amortissements, suivi des débiteurs, etc., pourront être mises en œuvre dans le système d'information de manière flexible et intégrée.

Afin de renforcer l'intégration de l'ERP avec le reste du SI hospitalier, son architecture va être modernisée. Ceci permettra par exemple d'interconnecter la gestion des stocks décentralisés des blocs opératoires avec la gestion des stocks du magasin central ou encore d'accéder plus facilement aux différentes fonctionnalités de l'ERP afin de faciliter par exemple le suivi et la gestion des débiteurs.

B.13 Gestion patient et progiciel de facturation

La rénovation des logiciels patients et facturation a conduit à une plus forte intégration du système d'information entre le parcours du patient et l'ERP, notamment avec la mise en place du système de la Covercard (lien direct avec les assureurs). Les enjeux pour l'avenir sont de poursuivre la rénovation des applications pour permettre la mise en œuvre des évolutions demandées en termes de facturation (SwissDRG) et d'optimiser l'interconnexion entre les parcours cliniques et la facturation.

B.14 Gestion des ressources humaines et formation

La rénovation du Système d'information des Ressources Humaines a permis de mettre en place un ensemble de fonctionnalités basées sur une plateforme répondant aux standards du marché. Ces fonctionnalités doivent maintenant être étendues afin de réduire les tâches à faible valeur ajoutée au sein des activités de base de la DRH. Ces fonctionnalités permettront d'améliorer la gestion des compétences et des parcours professionnels au sein de l'institution et d'intégrer la dématérialisation des processus dans ce domaine (paperless).

B.15 Gestion du Décisionnel

Le projet de tableau de bord institutionnel a permis de déployer un ensemble d'indicateurs nécessaires au pilotage de l'activité des HUG.

L'automatisation de la production de ces tableaux de bord doit à court terme être accompagnée par la mise en place d'une architecture intégrée rationalisant les sources de données, les bases de stockage, les outils de calcul et de consultation des indicateurs. Les référentiels et la manière dont sont structurées les données, dans de nombreuses applications, doivent évoluer afin de pouvoir être réconciliées de manière centralisée au niveau de l'hôpital.

Au-delà de l'automatisation de la production des indicateurs institutionnels, les bases de données réconciliées vont permettre de réaliser les analyses médico-économiques indispensables à l'optimisation des activités, comme par exemple l'utilisation des plateaux techniques, l'affectation du personnel soignant et la régulation du parcours des patients au sein de l'hôpital. La réalisation de cet objectif permettra de forts gains en termes de fiabilité et d'évolutivité des outils médico-économiques des HUG.

Les outils utilisés pour le codage des actes médicaux doivent également évoluer afin de rester opérationnels.

La consolidation des applications médico-techniques comprend l'évolution des applications liées aux laboratoires, à l'imagerie médicale et au système d'information spécifique (radiologie, endoscopie, blocs opératoires, soins intensifs, centre de transfusion, anatomo-pathologie).

B.16 Radiologie et médecine nucléaire

Les applicatifs médico-techniques doivent évoluer parallèlement aux progrès technologiques des moyens de diagnostic. Ces évolutions doivent être synchronisées avec le renouvellement des applications qui arrivent en fin de vie.

Les systèmes d'information en imagerie (gestion et visualisation des images, gestion médico-technique du plateau de la radiologie) seront rénovés pour permettre de répondre aux nouveaux enjeux et besoins, comme le développement de l'activité ambulatoire, la prise en compte des techniques d'imagerie multimodale nécessitant un travail multidisciplinaire avec plusieurs intervenants et des analyses quantitatives complexes, ou encore la communication des résultats radiologiques dans le réseau de soins communautaire.

B.17 Endoscopie et actes interventionnels

Il est prévu d'adapter la plateforme de gestion et de visualisation des images au domaine de l'imagerie des actes interventionnels, ce qui implique d'intégrer les nouvelles sources d'information médicales multimédias, de faciliter la planification et le guidage des actes interventionnels et thérapeutiques ainsi que la diffusion des résultats.

Le système de gestion médico-technique de l'endoscopie sera rénové en raison de son obsolescence et son utilisation sera étendue à l'ensemble des activités concernées (pneumologie, gastro-entérologie, ORL).

B.18 Évolution et maintien opérationnel des autres applications médico-techniques

Les différents systèmes d'information médico-techniques existants couvrent un large spectre fonctionnel de plusieurs spécialités, notamment en cardiologie, en gynécologie-obstétrique et en soins intensifs. Ces systèmes couvrent également une partie de la gestion opérationnelle des services et apportent des moyens de traitement de l'information issue des équipements de diagnostic, auxquels ils sont de plus en plus connectés. Ils contribuent ainsi très largement à la sécurité des patients.

Ces applications médico-techniques sont basées sur des progiciels du marché qui ont été intégrés au système d'information des HUG, pour communiquer notamment avec le dossier patient. Ces solutions subissent régulièrement des changements de version qui doivent être déployés. En parallèle, pour répondre aux besoins réglementaires et aux besoins fonctionnels des utilisateurs ces applications seront amenées à évoluer ces prochaines années.

B.19 Logiciel des laboratoires

Une interface d'Unilab avec l'ERP Qualiact sera mise en place pour améliorer la gestion des consommables et disposer d'une meilleure traçabilité des réactifs utilisés pour les analyses. Pour ce faire, les codes-barres 2D vont être généralisés afin de pouvoir plus facilement identifier les échantillons de très petite taille (micro tubes). La connexion des automates, des systèmes experts et des claviers de répartition avec Unilab va être modernisée.

L'interfaçage d'Unilab avec le dossier patient va être également renforcé afin de permettre une communication bidirectionnelle. La prescription d'un examen sera effectuée directement depuis le dossier patient et sera transmise au système d'information des laboratoires, qui pilote l'analyse, génère automatiquement une facture et renvoie directement les résultats d'examen dans le dossier patient depuis lequel ils peuvent être consultés.

B.20 Système de gestion des blocs opératoires

Le système de gestion des blocs opératoires des HUG va être modernisé et unifié sur l'ensemble des blocs périphériques. Son intégration avec le reste du système d'information va également être entreprise (gestion des stocks, facturation, dossier patient, etc.). Cette modernisation sera assortie d'un gain fonctionnel important permettant d'optimiser la programmation des salles des blocs opératoires, de parfaire la traçabilité des matériels utilisés durant les interventions. Il est également prévu d'informatiser le dossier infirmier de bloc et de développer le lien avec le dossier anesthésiologique DANI.

La consolidation du système d'information clinique comprend l'évolution des applications se situant au cœur des activités de soin réalisées aux HUG. Le système d'information clinique regroupe le dossier patient, le dossier infirmier, les outils d'aide à la décision médicale (prescription assistée, dictionnaires des médicaments et de leurs interactions, itinéraires cliniques, etc.). Il s'agit de l'outil de base des médecins et soignants leur permettant d'accéder à l'ensemble des informations disponibles sur leur patient, de prescrire et réaliser les soins et examens et de relayer les instructions au sein de l'équipe de soin.

B.21 Système d'information clinique

Le système d'information clinique va supporter la mise en œuvre d'itinéraires cliniques, des parcours programmés pour les patients atteints d'une pathologie particulière, qui vont permettre de mieux anticiper les étapes de soin. Ces itinéraires cliniques ont pour vocation d'améliorer la sécurité des patients en alignant les pratiques sur les meilleurs standards mais également de fluidifier le parcours patient, en anticipant les mouvements.

Un dispositif automatisé d'alertes intelligentes va être mis en place afin de générer une meilleure interaction entre les médecins et soignants constituant l'équipe en charge d'un patient. Ceci permettra de s'assurer qu'aucune information cruciale n'a pas été relayée et favorisera le décloisonnement des services en démultipliant les communications entre eux.

La traçabilité de l'administration des médicaments va être étendue permettant ainsi de minimiser les risques d'écart entre la prescription initiale et les substances réellement administrées.

Les outils de gestion de la connaissance vont également évoluer, permettant à un plus grand nombre de médecins de participer à l'enrichissement des bases de connaissance du système d'information clinique, ceci supposant de gérer tout un processus d'approbation pour les nouvelles règles de diagnostic et de prescription.

Les outils informatiques vont devenir accessibles directement au chevet du patient, favorisant une meilleure interaction des soignants avec le système d'information clinique.

Ces évolutions du système d'information clinique vont s'accompagner en parallèle d'une généralisation de son utilisation. Des services ne l'utilisant que partiellement vont progressivement s'appuyer de plus en plus sur ces outils, ce qui suppose qu'ils puissent répondre à leurs besoins spécifiques. Ceci se traduit par un besoin constant d'évolution du système d'information clinique.

Enfin, l'ouverture du système d'information clinique vers le réseau de soin externe va se poursuivre pour participer à la continuité des soins au-delà de l'hospitalisation des patients.

6.3) *Le patrimoine immobilier*

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
C 1	Gros œuvre	70	144 000 F	484 000 F	526 000 F	1 800 000 F	2 954 000 F
C 2	Façades	33,3	834 000 F	1 179 000 F	2 016 000 F	500 000 F	4 529 000 F
C 3	Toitures et planchers	33,3	855 000 F	684 000 F	1 526 000 F	1 500 000 F	4 565 000 F
C 4	Surfaces intérieures hospitalières	20	3 687 000 F	3 118 000 F	3 056 000 F	2 772 000 F	12 633 000 F
C 5	Installations courant fort et courant faible	20	2 009 000 F	2 476 000 F	2 415 000 F	2 305 000 F	9 205 000 F
C 6	Système de chauffage, traitement d'air et climatisation	20	4 564 000 F	3 890 000 F	2 483 000 F	2 562 000 F	13 499 000 F

			Crédit de Programme 2011 – 2014				
		*	2011	2012	2013	2014	Cumul
C 7	Installations sanitaires et gaz médicaux	20	2 065 000 F	2 146 000 F	2 235 000 F	1 843 000 F	8 289 000 F
C 8	Installations générales avec une durée d'amortissement de 20 ans	20	815 000 F	277 000 F	705 000 F	2 382 000 F	4 179 000 F
C 9	Installations générales avec une durée d'amortissement de 10 ans	10	3 027 000 F	3 746 000 F	3 038 000 F	2 336 000 F	12 147 000 F
	Total des dépenses		18 000 000 F	18 000 000 F	18 000 000 F	18 000 000 F	72 000 000 F
	Recettes		—	—	—	—	—
	Investissements nets		18 000 000 F	18 000 000 F	18 000 000 F	18 000 000 F	72 000 000 F

*Durée d'amortissement en année

C.1 Gros œuvre

La rénovation et l'aménagement de l'allée centrale de Belle-Idée sont rendus indispensables compte tenu :

- de la mixité patients psychiatriques, élèves se rendant au cycle d'orientation de la Seymaz, visiteurs et collaborateurs des HUG;
- de la densité du trafic piétons, deux-roues, voitures et camions logistiques.

La rénovation et le regroupement des deux cuisines obsolètes de Belle-Idée dont les travaux sont également répartis dans les catégories C1 à C9.

C.2 Façades

Travaux de réfection des façades carbonatées, des murs en béton et de l'étanchéité des structures bois et métal particulièrement endommagées. Sont plus spécifiquement concernées les façades des bâtiments du site Cluse-Roseraie des années 1970 (Appui, Beau-Séjour) et de la clinique de psychiatrie.

C.3 Toitures et planchers

Travaux de rénovation des toits plats et des toits en tuiles datant de plus de 40 ans afin de garantir leur étanchéité et ainsi préserver les étages supérieurs des bâtiments d'importants dégâts. Sont particulièrement concernés les bâtiments de la Clinique de psychiatrie dont les Chênes et le Salève.

C.4 Surfaces intérieures hospitalières

Tavaux de rénovations et d'aménagements des volumes intérieurs hospitaliers afin d'assurer la sécurité et le confort des patients, de même que le respect des normes d'hygiène hospitalière. Sont plus particulièrement concernés les projets suivants :

- travaux de désamiantage des sols, plafonds et murs;
- rénovation et réaménagement du service des urgences adultes;
- rénovation des locaux de consultation de chirurgie ambulatoire;
- aménagement de sanitaires dans les chambres de l'hôpital des trois-Chêne et de Beau-Séjour.

C.5 Installations courant fort et courant faible

Sont regroupées dans cette catégorie les installations de distribution électrique et d'éclairage dans les bâtiments et les installations liées aux travaux de la catégorie C4.

C.6 Système de chauffage, traitement d'air et climatisation

Dans cette catégorie sont regroupées toutes les installations destinées à garantir les ventilations, les températures adéquates des locaux et la production d'eau pour les patients, le personnel et les équipements sensibles tels que les IRM et les scanners. Cette demande concerne en particulier :

- les travaux de désamiantage des conduites calorifiques et de traitement d'air;
- la rénovation du traitement d'air pour une unité de soins pour les patients immuno-supprimés;
- la rénovation des tours de refroidissement du bâtiment Opéra.

C.7 Installations sanitaires et de gaz médicaux

Dans cette catégorie sont regroupées les installations de distribution de l'eau chaude sanitaire et de l'eau froide, ainsi que la production et la distribution des gaz médicaux. Sont particulièrement concernés :

- la poursuite de la rénovation des conduites sanitaires de l'hôpital des trois-Chêne et de Bellerive;
- la rénovation partielle des conduites sanitaires de l'hôpital de Loëx;
- la rénovation de la distribution de l'oxygène dans l'hôpital des Trois-Chêne;
- les travaux de désamiantage des conduites sanitaires.

C.8 Installations générales avec une durée d'amortissement de 20 ans

Dans cette catégorie sont regroupées les installations n'entrant pas dans les autres catégories, soit en particulier :

- remplacement d'ascenseurs à Cluse-Roseaie (Beau-Séjour et Appui) et à l'hôpital de Loëx;
- remplacement d'un compresseur d'air médical au bâtiment d'appui;
- remplacement du groupe de secours électrique de la clinique de psychiatrie.

C.9 Installations générales avec une durée d'amortissement de 10 ans

Les installations fixes avec des équipements électroniques de durée d'utilisation limitée par le besoin de renouvellement technologique sont regroupées dans cette catégorie :

- rénovation de la gestion de l'automatisme des bâtiments de Cluse-Roseraie, de l'hôpital des trois-Chêne et de la clinique de psychiatrie;
- rénovation de la gestion des détections et des alarmes incendie de Cluse-Roseraie et de la clinique de psychiatrie;
- rénovation de la poste pneumatique de Cluse-Roseraie.

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1)Préavis technique financiers

2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de l'emploi pour les hôpitaux universitaires de Genève (DARES / HUG).

- Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**
08053120 56410000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**
K - Santé

- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	1.29	6.62	11.83	16.82	20.46
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	1.29	6.62	11.83	16.82	20.46
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	1.29	6.62	11.83	16.82	20.46

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : **11.8.2010**

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : **12.08.2010**

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : **12.8.2010**

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève

Projet présenté par le DARES / HUG

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	1'290'336	6'622'353	11'828'752	16'816'250	20'460'000
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), condescence, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	1'290'336	6'622'353	11'828'752	16'816'250	20'460'000
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	1'290'336	2'592'603	3'841'252	5'060'000	5'060'000
	0	4'029'750	7'987'500	11'756'250	15'400'000
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, amendements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	1'290'336	6'622'353	11'828'752	16'816'250	20'460'000

Remarques :

Signature du responsable financier : 
Date : 11. 8. 2010
Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 176 000 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés des hôpitaux universitaires de Genève

Projet présenté par le DARES / HUG

		2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	Durée Taux	44'881'250	45'296'250	43'431'250	42'391'250	176'000'000
- Recette d'investissement		0	0	0	0	0
Investissement net		44'881'250	45'296'250	43'431'250	42'391'250	176'000'000
Bâtiment - Subv. invest. accordée / requie	40 ans 2.5%	18'000'000	18'000'000	18'000'000	18'000'000	72'000'000
Recettes		0	0	0	0	0
Mob. et équipements - Subv. invest. accordée / requie	10 ans 10.0%	17'985'000	19'515'000	17'675'000	16'845'000	72'000'000
Recettes		0	0	0	0	0
Informatique - Subv. invest. accordée / requie	5 ans 20.0%	8'916'250	7'781'250	7'785'250	7'548'250	32'000'000
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières						charges financières récurrentes
Intérêts	2.875%	1'290'336	6'622'353	11'828'752	16'816'250	20'460'000
Amortissements		1'290'336	2'592'603	3'841'252	5'060'000	5'060'000
		0	4'028'750	7'987'500	11'176'250	15'400'000

Signature du responsable financier :  Dominique RITTER
Date : 11.8.2010 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PL 10733**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés à la Fondation d'aide et de soins à domicile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 10 978 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la Fondation d'aide et de soins à domicile.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé pour la Fondation d'aide et de soins à domicile, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Les subventions accordées dans le cadre de ce crédit de programme s'élèvent à 10 978 000 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le remplacement, le renouvellement et la rénovation d'immobilisations qui figurent au bilan de la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD).

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

Le présent projet de loi présenté par le Conseil d'État vise à doter la FSASD d'une indemnité d'investissement couvrant la période 2011-2014 afin de lui permettre d'assurer le renouvellement des équipements nécessaires à la réalisation de sa mission dans le cadre de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, entrée en vigueur le 1^{er} février 2010. De surcroît, ce crédit de programme quadriennal FSASD se raccorde désormais aux trains de crédits de programmes de l'État.

Les demandes de renouvellement, dans le cadre du crédit programme 2011-2014 pour la FSASD se décomposent de la manière suivante :

- matériel et d'équipements techniques à usage des clients
- moyens de locomotion à usage des professionnels
- matériel informatique.

La FSASD ne possède pas de biens immobiliers.

2.1. Les demandes

2.1.1 Le matériel et équipements techniques à usage des clients

Le patrimoine de matériel et d'équipements techniques de la FSASD contribue à garantir le maintien à domicile des bénéficiaires. Il représente une valeur nette au 31.12.2009 de 962 307 F pour une valeur d'achat de 6 658 115 F.

a) Appareils de sécurité

Dans le cadre de ses prestations, la Fondation installe des appareils de sécurité, permettant à une personne en danger à domicile (en cas de chute par exemple) d'envoyer un appel à l'aide et d'obtenir des secours. La grande majorité des bénéficiaires de cette prestation ont plus de 80 ans, dont 39 centenaires. Ce service est facturé à un tarif déterminé chaque année par le Conseil d'État (30,60 F par mois en 2010).

Le parc actuel est constitué de 4 815 unités au 31 décembre 2009,

La période d'amortissement est de 5 ans, en raison de l'usure liée à un fonctionnement en continu dans un contexte de location. En effet, la fiabilité de ce type de matériel est un élément indispensable puisqu'une vie humaine peut en dépendre.

A ce titre, une partie des appareils arrive au terme de leur cycle normal de vie et doit être impérativement et progressivement remplacée.

b) Systèmes de réception et de gestion des alarmes de la sécurité à domicile

La FSASD assure la réception et la gestion des alarmes déclenchées par les clients équipés d'un appareil de sécurité. Environ 12 000 alarmes ont été réceptionnées en 2009. Pour garantir cette réception des appels à l'aide ainsi que l'organisation des interventions de secours à domicile, la FSASD doit maintenir le fonctionnement optimal des installations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour ce faire, la centrale et les systèmes technologiques y afférents nécessitent une maintenance et des mises à jours régulières.

De plus certains équipements arrivent au terme de leur cycle normal de vie et doivent être impérativement remplacés.

2.1.2 Les moyens de locomotion à usage des professionnels

En application des plans de mesures P1 et P2 décidés par le Conseil d'État, le contrat de prestation entre l'État et la FSASD comporte des objectifs visant à améliorer l'efficacité des prestations et accroître le niveau de productivité avec le même niveau de ressources.

Un projet en cours d'implémentation actuellement à la FSASD contribue de manière importante à l'atteinte de ces objectifs : il s'agit de la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour le personnel, destiné, d'une part, à réduire les temps liés aux déplacements professionnels pour le réaffecter aux clients, et, d'autre part, à participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les modes de déplacement du plan de mobilité sont programmés dans l'ordre suivant, en fonction des distances à parcourir :

- a) la marche à pied,
- b) les transports publics,
- c) les vélos classiques,
- d) les vélos à assistance électrique (VAE),
- e) les voitures en autopartage (Mobility CarSharing Suisse) ou de location
- f) les véhicules hybrides ou électriques.

Le plan de mobilité a pour conséquence de réduire progressivement les indemnités versées aux collaborateurs pour l'usage de leurs véhicules privés à titre professionnel. Les gains de temps obtenus par la réduction de l'usage des voitures privées sont réaffectés en temps de prestation auprès des clients.

Le parc au 31 décembre 2009 des moyens de locomotion comprend 71 vélos à assistance électrique et 7 vélos classiques pour une valeur nette de 121 536 F et pour une valeur d'achat de 329 176 F.

Des accords de partenariat ont été conclus avec l'association Genève-roule, notamment pour l'entretien du parc de vélos, et avec une coopérative suisse d'autopartage pour les voitures. Un emploi de solidarité (EdS) à mi-temps, en partenariat avec Genève-roule, a été créé pour l'entretien et le suivi des deux-roues.

Parallèlement, la FSASD va procéder aux remplacements de ses véhicules utilitaires dans le cadre de la loi 10567, approuvée par le Grand Conseil le 6 mai 2010 ; par conséquent, pour les 4 années sous revue, il n'est pas prévu de remplacement et/ou de renouvellement de véhicules utilitaires destinés, notamment, à la livraison de matériel de soins, du courrier, à la reprise des éléments souillés, à la récupération en vue d'archivage et de destruction de documents confidentiels ainsi que pour transporter des éléments en vue de destruction aux Cheneviers.

2.1.3 Équipements et installations

Le patrimoine d'équipements et installations de la FSASD est constitué de mobilier de bureau, d'agencement et d'aménagements de locaux. Il représente une valeur nette au 31 décembre 2009 de 1 686 702 F pour une valeur d'achat de 5 883 225 F.

a) Équipements de télécommunication

Le réseau téléphonique de la FSASD est composé de centraux téléphoniques assurant la téléphonie fixe entre collaborateurs.

Pour l'essentiel, les centraux téléphoniques des 17 antennes de maintien à domicile doivent être modernisés et mis à niveau en fonction des avancées technologiques. D'autres équipements analogiques en lien avec la téléphonie (casques, cartes, etc.) doivent être renouvelés tant en fonction de leur usure que de l'atteinte de leur durée d'amortissement.

Le nombre de postes téléphoniques fixes est de 1 031 pour 42 centraux téléphoniques.

Concernant le passage au numérique des centraux téléphoniques des centres de maintien à domicile (CMD), ce projet figure sous la rubrique informatique compte tenu du passage à la technologie numérique.

b) Installations et agencements divers

La FSASD occupe une surface d'environ 5600 m² au Centre Administratif de Carouge. Ces surfaces requièrent un renouvellement régulier lié à l'usage et à l'usure ainsi qu'une mise en conformité aux normes en matière de MSST (Mesures de santé et de sécurité au travail), notamment dans le cadre de la réception du public.

Parallèlement dans le cadre de l'entrée en vigueur de la LsDom et de son règlement d'application, conformément à l'article 19 alinéa 3 du RsDOM, les institutions qui occupent les locaux mis à disposition par les communes doivent financer le mobilier et l'intendance courante desdits locaux. Par conséquent, cette nouvelle responsabilité a pour conséquence que la FSASD doit prévoir dans le crédit de programme sous revue les éléments relatifs au mobilier pour les centres et antennes de maintien à domicile et les structures intermédiaires (UATr, foyers de jour repris par la FSASD, locaux occupés dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) par les équipes de maintien à domicile). L'hypothèse qui a été retenue au moment de l'écriture du présent projet de loi est que le mobilier actuellement mis à disposition des équipes par les Communes sera repris, au franc symbolique, par la FSASD et que tout nouveau mobilier sera acquis par la FSASD directement.

2.1.4 Le matériel informatique

Le patrimoine des équipements informatiques de la FSASD est composé de deux volets principaux : le matériel informatique proprement dit et le matériel informatique lié aux télécommunications.

Le matériel informatique est constitué de 2 250 équipements mobiles de saisie des prestations (Barman, PDA), de 640 places de travail fixes, de 140 imprimantes réseau, d'éléments actifs pour le réseau de transport des données, de serveurs, de progiciels et logiciels de base (socle applicatif) et de gestion (dossier client, gestion financière et économique, gestion ressources humaines)

Dans ce cadre, il faut garantir une maintenance évolutive permettant d'assurer la fluidité des communications voix et data. A cet effet, la maintenance évolutive prévoit de passer les centraux téléphoniques des centres de maintien à domicile (CMD) en Voice-Over-IP et donc de procéder à la numérisation sur le réseau informatique de la voix et des données.

La durée d'utilisation des équipements informatiques de bureau est de 5 ans à la FSASD et non celles préconisées par le règlement D1 05.03 sur les taux et catégories d'amortissement (4 ans) ou par H+ (3 ans). Une application de ces durées augmenterait bien évidemment le besoin de financement.

La durée des équipements mobiles de saisie des actes est fixée, quant à elle à 3 ans en raison des fortes contraintes d'utilisation.

La FSASD travaille en collaboration étroite et reste en recherche constante de synergies avec le Centre des Technologies et de l'Information (CTI), notamment en ce qui concerne les standards informatiques, et, particulièrement sur les choix de solutions d'évolutions majeures de l'architecture de son système d'information. Le CTI a notamment participé à l'adjudication de la nouvelle plate-forme informatique INM (Informatique Nomade Métiers) de la Fondation et est représenté au Comité de Pilotage de mise en œuvre du progiciel. En outre, la FSASD assume la gestion technique de l'infrastructure informatique de l'Hospice général, dans le cadre d'une convention de collaboration. Dans ce contexte, les parties ont d'ores et déjà déterminés qu'à partir du 1.1.2011 la gestion de la plateforme technique (infrastructure) du réseau sera reprise par chacune des institutions ; à cet effet, une nouvelle convention de collaboration devra être conclue.

L'ensemble des investissements demandés pour les équipements informatiques et de télécommunications dans le présent projet de loi est lié aux infrastructures existantes et aux solutions de fonctionnalité des logiciels et progiciels en place.

2.2. Politique d'achat et de gestion des biens

2.2.1 Politique d'achat

La FSASD a délégué auprès de la centrale commune d'achats de l'État (CCA) la compétence d'acquérir, pour elle, des biens et des services dans un périmètre comprenant l'audiovisuel, les consommables informatiques, les fournitures administratives, les luminaires, le mobilier de bureau et les photocopieurs. Le volet de l'acquisition du hardware informatique est actuellement en négociation avec la CCA. Par ailleurs, dans le cadre de la loi 10567, la FSASD collabore avec la CAVE (Centrale d'Achat des Véhicules de l'État).

Concernant le matériel de soins, la FSASD collabore étroitement avec la centrale d'achats des Hôpitaux universitaires de Genève (ci-après HUG) lui permettant d'acquérir, au meilleur prix, tout le matériel nécessaire à la délivrance des prestations auprès des clients.

Finalement, la FSASD est membre active du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands), au même titre que, notamment, l'État de Genève, l'Université de Genève, la Ville de Genève, les HUG, les SIG, etc.

Pour rappel, le PAIR est une association sans but lucratif comportant les objectifs suivants :

- a) définir et réunir les besoins communs de ses membres afin de leur permettre d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies d'informations et de communications ;
- b) élaborer et lancer, à cette fin, les appels d'offres en respectant les dispositions relatives aux marchés publics et décider des adjudications ;
- c) faire reconnaître ses membres par les fournisseurs, afin qu'ils bénéficient des conditions préférentielles négociées par le PAIR, dans les contrats qu'ils concluent ;
- d) favoriser les échanges de connaissances, compétences et expériences individuelles entre les différents membres.

2.2.2 Gestion des biens

Les durées de vie de chaque catégorie d'équipement ont été définies en fonction de l'utilité attendue de ces actifs pour l'institution soit :

- a) Renouvellement à 3 ans : outils mobiles
- b) Renouvellement à 4 ans : postes téléphoniques fixes
- c) Renouvellement à 5 ans : matériel et équipements techniques à usage des clients ; matériel informatique ;
- d) Renouvellement à 6 ans : véhicules
- e) Renouvellement à 8 ans : mobilier
- f) Renouvellement à 10 ans : installations et agencements divers ; lits électriques, centraux téléphoniques
- g) Renouvellement à 20 ans : aménagement (gros œuvre).

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit d'investissement de 17 990 000 F pour l'informatique de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et de l'Hospice général de 2008 à 2010 (loi 10063) en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de programme 2008-2010 - Loi 10063				
	Crédit Voté Part FSASD	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	4 556 000 F	—	997 706 F	1 833 000 F	2 830 706 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investis. nets	4 556 000 F	—	997 706 F	1 833 000 F	2 830 706 F

Conformément aux travaux prévus dans le cadre de la loi 10063, les principales dépenses effectuées entre janvier 2008 et avril 2010 pour un montant de 997 706 F, correspondent aux besoins définis dans la loi en matière de renouvellement et d'acquisitions d'équipement informatique.

Les investissements hors informatique ont fait l'objet de la loi 10567 votée le 6 mai 2010 et portant exclusivement sur un crédit programme pour l'exercice 2010 d'un montant de 1 823 000 F.

	Crédit de programme 2010 - Loi 10567				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	1 823 000 F	—	—	1 823 000 F	1 823 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investis. nets	1 823 000 F	—	—	1 823 000 F	1 823 000 F

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F

4.1. Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5641 - Subventions, entreprises publiques, cercle consolidation	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F
Total dépenses	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F

4.2. Recettes

Aucune recette n'est prévue dans le cadre de ce crédit de programme.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

– K Santé

SANTE	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	2 798 000 F	2 821 000 F	2 581 000 F	2 778 000 F	10 978 000 F

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

6.1. Equipements

		Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
		2011	2012	2013	2014	
A1	Appareils de sécurité	717 000 F	629 000 F	597 000 F	599 000 F	2 542 000 F
A2	Vélos à assistance électrique	—	85 000 F	115 000 F	15 000 F	215 000 F
A3	Vélos classiques	—	15 000 F	—	—	15 000 F
A4	Mobilier	271 000 F	347 000 F	371 000 F	359 000 F	1 348 000 F
A5	Installations et agencement	316 000 F	127 000 F	142 000 F	157 000 F	742 000 F
	Total des dépenses	1 304 000 F	1 203 000 F	1 225 000 F	1 130 000 F	4 862 000 F
	Recettes	—	—	—	—	—
	Investissements nets	1 304 000 F	1 203 000 F	1 225 000 F	1 130 000 F	4 862 000 F

A.1. Appareils de sécurité

La nécessaire sécurisation du parc, en éliminant les appareils les plus anciens devenus obsolètes du point de vue technique et de la fiabilité, impose de constamment renouveler, par tranche annuelle de 650, le stock des appareils.

De plus, cette catégorie inclut, notamment, le remplacement des Scriptos (appareils contrôlant l'ouverture physique des portes d'entrées des appartements) dans les IEPA, le renouvellement des frontaux Securix (boîtier installé au domicile de la personne et permettant la transmission de l'alarme par le biais de la ligne téléphonique), des émetteurs de sécurités, des appareils pour malentendants et du matériel auxiliaire de sécurité à domicile.

A.2. Vélos à assistance électrique

Il est prévu le renouvellement de 63 vélos à assistance électrique ainsi que de divers matériels connexes (notamment remorques, caddies, glacières) dans le cadre du plan mobilité, destiné à l'usage du personnel dans leurs déplacements professionnels.

A.3. Vélos classiques

Ce projet prévoit le renouvellement de 10 vélos pliants, très utiles dans le cadre d'utilisations diversifiées de modes de transports (p.ex. TPG / Vélos).

A.4. Mobilier dans les CMD, Antennes et autres lieux occupés par la FSASD

Comme mentionné au point 2.1.3, lettre b, l'hypothèse retenue est que la FSASD reprend le mobilier actuellement mis à disposition des équipes par les communes au franc symbolique, et doit prévoir le renouvellement de l'ensemble du mobilier selon l'amortissement défini, i.e. 8 ans, sur la période sous considération.

A.5. Installations et agencements divers

Ce projet vise, notamment, aux travaux de rénovation et d'aménagement des volumes intérieurs afin d'assurer, d'une part, la poursuite de la mise aux normes de santé et de sécurité au travail et, d'autre part, de procéder aux aménagements rendus nécessaires par les activités des équipes au service des clients. Sont notamment concernés les travaux suivants :

- aménagement des locaux utilisés dans le cadre des activités de la FSASD, tant pour les clients (UATr, salles de soins ambulatoires) que les collaboratrices et collaborateurs;
- remplacement des revêtements de sol pour des motifs liés à l'usure et l'hygiène en matière de santé et sécurité au travail ;
- câblage des installations électriques: poursuite des adaptations aux normes de sécurité MSST.

6.2. Equipements informatiques

		Crédit de Programme 2011 – 2014				
		2011	2012	2013	2014	Cumul
B1	Socle technique	670 000 F	789 000 F	842 000 F	1 175 000 F	3 476 000 F
B2	Socle applicatif	271 000 F	491 000 F	146 000 F	71 000 F	979 000 F
B3	Applicatifs de gestion	30 000 F	30 000 F	60 000 F	94 000 F	214 000 F
B4	Équipements de télécommunication numériques	523 000 F	308 000 F	308 000 F	308 000 F	1 447 000 F
	Total des dépenses	1 494 000 F	1 618 000 F	1 356 000 F	1 648 000 F	6 116 000 F
	Recettes	—	—	—	—	—
	Investissements nets	1 494 000 F	1 618 000 F	1 356 000 F	1 648 000 F	6 116 000 F

B.1. Socle technique

Le patrimoine des équipements informatiques de la FSASD est composé au 31 décembre 2009 de 2 250 équipements mobiles de saisie des actes (Barman, PDA), 640 places de travail fixes et de 140 imprimantes réseau.

La FSASD gère également un socle technique, composé d'éléments tels que le réseau de transport des données sécurisées pour les serveurs et les postes de travail, ainsi que les composants de sécurité du réseau, les serveurs sécurisés sous UNIX, Windows, Linux et Novell. Il permet l'exploitation de l'ensemble des applications (progiciels ou applicatifs appartenant à la FSASD), le stockage en réseau et la sauvegarde de l'ensemble des données et l'exploitation des imprimantes de facturation.

B.2. Socle applicatif

Le socle applicatif de la FSASD est composé de progiciels et logiciels tels que base de données relationnelles, outils de gestion de parc et des incidents, gestion de réseau, sécurité des réseaux, surveillance des serveurs et du réseau, moteur de planification, gestion des droits et profils, outils d'accréditation, outil de sauvegarde et de restauration, outil de gestion de projet et licences de logiciels bureautique standards.

Les sommes demandées sont destinées à l'extension des licences liées au développement des activités et des collaborateurs y relatifs.

B.3. Applicatifs de gestion

Les applicatifs de gestion de la FSASD regroupent les applications tels que la gestion du dossier client, la planification des interventions des collaborateurs, la gestion du personnel, le relevé des heures, la gestion financière et économique, la gestion des tableaux de bord, la gestion des repas. Dans le cadre des synergies avec les partenaires de la Fondation, les outils informatiques de gestion des ressources humaines et de la formation ont été sous-traités auprès HUG, et une convention lie les deux institutions.

Compte tenu du fait que les crédits approuvés dans le cadre de la loi 10063 arrivent à leur terme au 31 décembre 2010, il est demandé un financement pour la période 2011-2014.

B.4. Équipements de télécommunication numérique

Le principal projet est le passage en Voice-Over-IP pour les centres de maintien à domicile afin d'assumer une qualité de service voix et data optimale dans le cadre des transferts d'information.

Les principaux projets sont :

- a) maintenance évolutive des centraux analogiques des antennes de maintien à domicile ;
- b) remplacement de divers matériels téléphoniques en fonction de leur amortissement et les évolutions technologiques afin de pouvoir assurer et garantir une réponse téléphonique 24 sur 24 ;
- c) mise à disposition et renouvellement d'outils mobiles de saisie des prestations;
- d) remplacement et mise à niveau d'onduleurs ;
- e) renouvellement de casques téléphoniques pour les équipes de la ligne d'accueil des demandes, en fonction de l'usure et de la maintenance évolutive.

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1)Préavis technique financiers*
- 2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé pour la fondation d'aide et de soins à domicile (DARES / FSASD).

- **Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la fondation d'aide et de soins à domicile.

• **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**
08053110 56410000

• **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**
K - Santé

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.08	0.59	1.11	1.58	2.03
Charges particulières [30 + 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.08	0.59	1.11	1.58	2.03
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.08	0.59	1.11	1.58	2.03

• Inscription budgétaire et financement

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 11.2.2010

Signature du responsable financier :

DOMINIQUE RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.02.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 10 978 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la fondation d'aide et de soins à domicile

Projet présenté par le DARES / FSASD

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	80'443	590'746	1'108'850	1'582'418	2'025'018
Charges en personnel [30] (affectation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), condescence, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	80'443	590'746	1'108'850	1'582'418	2'025'018
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (332) Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (affectation de revenus (impôts, amendements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gains comptables, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	80'443	590'746	1'108'850	1'582'418	2'025'018

Remarques :

Signature du responsable financier : 
Date : 11.8.2010
Dominique RUTTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PL 10734**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 1 295 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du Grand Conseil.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du Grand Conseil, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait parti du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06). Ce crédit de programme traite des investissements liés du Grand Conseil.

Les principaux investissements recensés ci-dessous portent sur le renouvellement ou l'extension limitée du mobilier et du matériel, ainsi que de l'informatique des députés. Le budget de cette dernière est géré de manière autonome par le Secrétariat général du Grand Conseil, en coordination avec le Centre des technologies de l'information (CTI) et la Centrale commune d'achats (CCA) selon les équipements.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme sont présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Ce crédit de programme est la garantie au niveau technique du bon fonctionnement du parlement et de son secrétariat général, notamment pour les besoins des utilisateurs que sont les députés, l'administration et le public. Plus de la moitié de ce budget consiste dans le renouvellement de l'équipement informatique des députés qui a lieu à chaque changement de législature, soit en 2013. L'autre partie comprend les projets informatiques conduits par le Secrétariat général du Grand Conseil qui servent in fine à améliorer les conditions de travail des députés, lesquels sont détaillés ci-dessous au point 5.

2.2) Périmètre

Ce crédit de programme ne couvre que les moyens informatiques destinés aux députés, à savoir, principalement, le renouvellement des ordinateurs portables mis à disposition au début de chaque nouvelle législature et l'extension de certains projets à même d'assurer un environnement technologique de qualité en appui à l'activité parlementaire de la députation.

En revanche, le présent crédit de programme ne couvre pas les services de base (p.ex. messagerie) fournis par le CTI à la fois aux députés et aux collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil. Il ne comprend pas non plus les moyens alloués par le CTI au Secrétariat général du Grand Conseil pour le bon fonctionnement de ses services (socle et serveurs notamment). Cette situation ne diffère en rien de la répartition des tâches prévalant depuis le début de l'autonomie du Secrétariat général du Grand Conseil.

Ce crédit de programme ne comprend pas le budget qui serait nécessaire à une refonte complète des systèmes informatiques de la Salle du Grand Conseil (vote électronique, système audio et enregistrement des débats pour le Mémorial, régie et caméras) qui pourrait être induite par une réfection de la Salle du Grand Conseil qui ferait alors, en cas de besoin, l'objet d'un projet de loi ad hoc.

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	1 160 000 F	86 782 F	614 305 F	197 500 F	898 587 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	1 160 000 F	86 782 F	614 305 F	197 500 F	898 587 F

Les principales dépenses en 2008 et 2009 ont concerné le renouvellement du parc informatique des députés pour la 57^e législature. Les autres montants engagés ont permis :

- le développement de la retransmission des sessions du Grand Conseil en mode streaming, en complément de la diffusion télévisée;
- l’informatisation de la gestion des documents (projet Archidoc sur la base du logiciel SharePoint), prélude à une extension devant aboutir à un e-parlement;
- la refonte du moteur de recherche du site Internet.

Les dépenses de 2010 permettront de poursuivre ces développements limités.

Toujours soucieux d’économiser les deniers publics, le Bureau et le Secrétariat général sont parvenus à conduire ces projets améliorant globalement les moyens mis à disposition du Grand Conseil dans les limites de l’enveloppe budgétaire, avec même une économie substantielle réalisée grâce à l’intervention privilégiée de ressources internes au Secrétariat général du Grand Conseil.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

<i>Libellé du CP</i>	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	210 000 F	140 000 F	800 000 F	145 000 F	1 295 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	210 000 F	140 000 F	800 000 F	145 000 F	1 295 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Nature des dépenses	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061- Mobilier, équipement et véhicules	25 000 F	20 000 F	20 000 F	25 000 F	90 000 F
5062- Informa- tique et télécommu- nication	30 000 F	30 000 F	550 000 F	50 000 F	660 000 F
5201- Logiciels, applications et licences	155 000 F	90 000 F	230 000 F	70 000 F	545 000 F
Total dépenses	210 000 F	140 000 F	800 000 F	145 000 F	1 295 000 F

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes attendues.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne uniquement la politique publique « O » « Autorité et gouvernance ».

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Equipements (mobilier, matériels)
- Systèmes informatiques

6.1) Equipements (mobilier, matériels)

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Mobilier, matériels</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	25 000 F	20 000 F	20 000 F	25 000 F	90 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	25 000 F	20 000 F	20 000 F	25 000 F	90 000 F

Les remplacements et renouvellements en matière de mobiliers concernent notamment la Salle Petitot (le bureau de la Présidence du Grand Conseil) et certaines places de travail du Secrétariat général du Grand Conseil qu'il s'agit soit de renouveler, soit d'équiper, conformément aux évolutions figurant de le projet de budget 2011. Il s'agit d'immobilisations groupées.

6.2) Informatique

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Systèmes informatiques</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	185 000 F	120 000 F	780 000 F	120 000 F	1 205 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	185 000 F	120 000 F	780 000 F	120 000 F	1 205 000 F

La principale ligne budgétaire concerne les systèmes informatiques et l'année 2013 lors de laquelle il est prévu de renouveler les ordinateurs mis à dispositions des députés, des assistants parlementaires, des procès-verbalistes et des secrétaires scientifiques de commission. En effet, il a été constaté au cours des deux dernières législatures que le matériel informatique demandait un remplacement complet au bout de quatre années d'utilisation, notamment du fait de la mobilité des députés et des développements technologiques qui rendaient ce matériel obsolète. C'est la raison pour laquelle il est prévu de renouveler l'ensemble de ce matériel à l'aube de la prochaine législature.

Les autres montants sont destinés à financer les projets informatiques suivants :

- Mise à jour du site Internet du Grand Conseil (adaptation aux besoins actuels)
- Extension de la gestion électronique des documents permettant d'arriver à un « e-parlement » (adaptation aux besoins actuels)
- Renouvellement du logiciel Verbalix assurant le support pour la retranscription du Mémorial du Grand Conseil (obsolescence technologique)
- Possible extension du système Verbalix afin qu'il soit également utilisé pour l'établissement des procès-verbaux de commissions afin de permettre aussi une unité de mise en forme (extension limitée afin d'améliorer les outils à dispositions des procès-verbalistes)
- Financement d'un consultant externe spécialiste des besoins informatiques adaptés à un parlement, afin d'assurer à la fois une veille technologique et l'accompagnement dans le déploiement des projets cités ci-dessus.

Ces différents projets doivent permettre de faciliter davantage la circulation de l'information au sein de la députation et d'améliorer la diffusion des travaux parlementaires au grand public par le biais du site Internet.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1)Préavis technique financiers

2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée.



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Grand Conseil.

- **Objet :** Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil.

- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :**

11010100 50610000

11010100 50620000

11010100 52010000

- **Politique(s) publique(s) concernée(s) :**

O - Autorité et gouvernance

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.05	0.10	0.26	0.28
Charges particulières [30 à 38]	-	-	-	-	-
Ocrotti de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.01	0.05	0.10	0.26	0.28
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.01	0.05	0.10	0.26	0.28

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- **Annexes au projet de loi :** tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 10.8.2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12.08.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Projet présenté par le Grand Conseil

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	6'038	48'729	97'063	258'565	284'231
Charges en personnel [30] (sujétion des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (moblier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (ludus (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33]	6'038	48'729	97'063	258'565	284'231
Intérêts (report tableau)	6'038	10'063	33'063	37'231	37'231
Amortissements (report tableau)	0	38'667	64'000	221'333	247'000
Charges participatives [30 à 36]	0	0	0	0	0
Dédonnement collectivité publique (322)	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (sujétion de revenus (épôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	6'038	48'729	97'063	258'565	284'231

Remarques :

Signature du responsable financier : 
Date : 31 août 2010

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 295 000 F. pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Projet présenté par le Grand Conseil

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	210'000	140'000	800'000	145'000	1'295'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	210'000	140'000	800'000	145'000	1'295'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau					
Recettes	25'000	20'000	20'000	25'000	90'000
	0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Corporel 5 ans					
Recettes	30'000	30'000	550'000	50'000	660'000
	0	0	0	0	0
Informatique (Hors CTI) - Incorporel 5 ans					
Recettes	155'000	90'000	230'000	70'000	545'000
	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	6'038	48'729	97'063	255'565	284'231
Intérêts	6'038	10'063	33'063	37'231	37'231
Amortissements	0	38'667	64'000	221'333	247'000

Signature du responsable financier: 
Date: 10.8.2010

PL 10735**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 50 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés de la Cour des comptes.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement de la Cour des comptes, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Renouvellement des postes de travail fixes et portables de la Cour des comptes, en service depuis 2007.

2.2) Contenu

- 20 postes de travail
- Licences bureautiques

2.3) Périmètre

Cour des comptes, CR 12.01.00.00

3. Historique

Pour la période 2008-2010, la Cour des comptes ne dispose pas d'un crédit de programme.

Le renouvellement des serveurs en 2010 est pris en charge sur le crédit de programme du Centre des Technologies de l'Information pour un montant de 50 000 F.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

Renouvellement	Crédit de Programme 2011 – 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	50 000 F	—	—	—	50 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	50 000 F	—	—	—	50 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Informatique	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
5062 - Informatique et télécommunication	40 000 F	—	—	—	40 000 F
5201 - Logiciels, applications et licences	10 000 F	—	—	—	10 000 F
Total dépenses	50 000 F	—	—	—	50 000 F

4.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

- O Autorités et gouvernance.

5.1) Politique publique « Autorité et gouvernance »

Autorité et gouvernance	Crédit de Programme 2011 – 2014				
	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	50 000 F	—	—	—	50 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	50 000 F	—	—	—	50 000 F

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

– Systèmes informatiques.

Immobilisations corporelles (biens d'équipement)

20 postes à 2 000 F

Immobilisations incorporelles (applications informatiques, logiciels)

20 licences à 500 F

Il est nécessaire en raison de l'obsolescence technologique (5 ans de fonctionnement des machines actuelles) et de pannes de plus en plus fréquentes.

7. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1)Préavis technique financiers

2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par la Cour des Comptes.

- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la Cour des Comptes.

- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** :

12010100 50620000

12010100 52010000

- **Politique(s) publique(s) concernée(s)** :

O - Autorité et gouvernance

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	
Charges financières [32+33]	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	
Total des charges de fonctionnement	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	
Autres revenus [42]	-	-	-	-	
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
(charges - revenus - retour sur investissement)					

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

- **Annexes au projet de loi** : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 12 août 2010

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 31.8.2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 50 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés de la cour des comptes

Projet présenté par le Cour des Comptes

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	1'438	11'438	11'438	11'438	11'438
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), congélation, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	1'438	11'438	11'438	11'438	11'438
Amortissements (report tableau)	1'438	1'438	1'438	1'438	1'438
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352) Provision [338] (préciser la nature)	0	10'000	10'000	10'000	10'000
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	1'438	11'438	11'438	11'438	11'438
Remarques :					

Signature du responsable financier : 

Date : 12/08/19

PL 10736**Projet de loi**

ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit de programme de 1 803 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour les investissements liés du pouvoir judiciaire.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement du pouvoir judiciaire, dès 2011.

² Le disponible budgétaire est annulé à l'échéance du crédit de programme, sauf pour les montants déjà engagés avant ce terme.

Art. 3 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention d'investissement n'est attendue dans le cadre de ce crédit de programme.

² Aucune subvention d'investissement n'est accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent crédit de programme, qui fait partie du train pluriannuel 2011-2014, a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il a pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014.

Il est admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur quatre ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers sont déterminants. Par conséquent, il n'est pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de programme seront présentés par politique publique et par type d'immobilisations.

Au terme des quatre années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auront été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2014 pourront être comptabilisés sur l'exercice suivant (2015).

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Objectifs

Ce crédit de programme a pour but de remplacer le mobilier, en raison de son caractère usagé et également d'acquérir du mobilier adapté à la structure des nouvelles places de travail.

2.2) Contenu

Ce crédit de programme regroupe 2 types d'immobilisations groupées, à savoir le mobilier et le matériel audio-visuel.

2.3) Périmètre

Le périmètre de ce crédit de programme est le pouvoir judiciaire. Pour la période 2011-2014, ce dernier doit s'adapter aux changements de bâtiments et à la croissance importante du nombre de collaborateurs et magistrats. Pour 2011-2014, la base des calculs est 632 places de travail et 52 salles d'audiences et locaux publics ou communs (salles d'attente, salles de réunion, etc.).

3. Historique

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme en cours qui s'achèvera fin 2010 se présentent comme suit :

	Crédit de programme 2008-2010				
	Crédit Voté	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Cumul
Dépenses	487 500 F	99 812 F	97 479 F	290 209 F	487 500 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	487 500 F	99 812 F	97 479 F	290 209 F	487 500 F

Ce crédit de programme avait pour objectif, essentiellement, de renouveler le mobilier, dont la durée de vie dépassait les 15 ans, des collaborateurs et magistrats. Le coût moyen de l'aménagement d'une place de travail d'un magistrat est de 6 500 F d'une place de collaborateur est de 3 500 F. Ainsi, entre 2008 et 2010, environ 90 places de travail d'une valeur moyenne de 4 100 F ont été remplacées, soit 370 000 F.

D'autre part, 4 salles d'audiences ont été équipées de nouveaux mobiliers, soit 4x30 000 F = 120 000 F.

4. Synthèse des investissements prévus entre 2011 et 2014

La répartition du crédit total en tranches annuelles est donnée ci-après à titre indicatif.

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F

4.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
5061 - Mobilier	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F
Total dépenses	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F

4.2) Recettes

Ce crédit de programme ne génère pas de recettes.

5. Répartition du crédit de programme par politique publique

Le présent crédit de programme concerne la politique publique suivante :

— I - Justice

5.1) Politique publique : Justice

<i>I - Justice</i>	Crédit de Programme 2011 - 2014				Cumul
	2011	2012	2013	2014	
Dépenses	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F

Ce crédit de programme permet de poursuivre l'aménagement en mobilier et en audio-visuel du pouvoir judiciaire.

Il regroupe, entre autre :

- le remplacement du mobilier des collaborateurs et magistrats, en adéquation avec les futures surfaces de travail fournies par le DCTI
- le remplacement du matériel audio-visuel
- le remplacement du mobilier des salles d'audiences et des locaux publics ou communs (salles d'attente, salles de réunion, etc.)

6. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.)

6.1) Équipements

	Crédit de Programme 2011 – 2014				
<i>Équipements</i>	2011	2012	2013	2014	Cumul
Dépenses	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F
Recettes	—	—	—	—	—
Investissements nets	955 260 F	276 747 F	276 747 F	294 246 F	1 803 000 F

Ce crédit de programme permet :

- d'adapter le mobilier aux futurs locaux, essentiellement en 2011, soit 11 salles d'audiences et environ 120 places de travail. Vu qu'il s'agit d'adapter des places de travail existantes, il a été décidé d'appliquer un coefficient de 50% par rapport à la valeur d'acquisition standard d'une place de travail ou d'une salle d'audiences, soit $11 \times 30\,000 \text{ F} \times 50\% = 165\,000 \text{ F}$ et $120 \times 4\,100 \text{ F} \times 50\% = 246\,000 \text{ F}$, pour un total de 411 000 F

- de renouveler le mobilier du palais de justice, à savoir essentiellement les places de travail des magistrats et des collaborateurs ainsi que les salles d’audiences. La base de calcul est de : 632 places de travail, qui ont une durée d’utilisation de 15 ans, soit, $632 \times 4\,100\text{ F}$ (coût moyen d’une place de travail collaborateur et magistrat) : $15\text{ ans} \times 4\text{ ans} = 691\,000\text{ F}$ et 52 salles d’audiences qui ont une durée d’utilisation de 15 ans, soit, $52 \times 30\,000\text{ F}$ (coût moyen d’une salle d’audiences) : $15\text{ ans} \times 4\text{ ans} = 416\,000\text{ F}$, pour un total en renouvellement de 1 107 000 F
- d’adapter les modes de transport entre les différents sites du pouvoir judiciaire, soit l’acquisition de vélos électriques, 35 000 F
- de mettre en place un système de vidéo conférence entre les différents bâtiments du palais de justice voire ceux de la police et de l’office pénitentiaire si la décision est prise de les équiper également, soit 250 000 F.

Avec l’introduction de la notion de crédit de programme dès l’exercice 2008, le pouvoir judiciaire peut estimer la valeur des immobilisations acquises depuis 2 ans, à savoir : l’aménagement de 4 salles d’audiences et 90 places de travail renouvelées, avec une durée d’utilisation de 15 ans, soit un montant d’immobilisation estimé au 31.12.2010 de 423 000 F.

7. Subventions d’investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d’investissement.

8. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1)Préavis technique financiers

2)Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus

3)Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense liée



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le pouvoir judiciaire (PJ).

• Objet : Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire.

• Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :

14010101 50610000

• Politique(s) publique(s) concernée(s) :

1 - Justice

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent les charges financières découlant du projet.

(en millions de francs)	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.03	0.11	0.14	0.16	0.19
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.03	0.11	0.14	0.16	0.19
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement (charges - revenus - retour sur investissement)	0.03	0.11	0.14	0.16	0.19

• Inscription budgétaire et financement

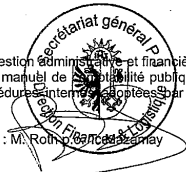
- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2011.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2011, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.
- Le plan financier quadriennal 2011-2014 intègre les amortissements relatifs au présent crédit de programme.
- En raison de la spécificité des crédits de programme et afin de refléter au plus près la réalité, les amortissements sont calculés selon la règle "N+1".
- Les économies et coûts induits par les crédits de programme ne sont pas chiffrés à l'exception des charges financières.

• Annexes au projet de loi : tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de responsabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 09 Août 2010

Signature du responsable financier : M. Roland Roca-Rozmay



2. Approbation / Avis du département des constructions et technologies de l'information

Genève, le : 12. 08. 2010

Visa du DCTI :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 12. 8. 2010

Visa du DF :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE LIÉE

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire

Projet présenté par le PJ

	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	27'464	109'771	136'177	163'087	185'036
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meublier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	27'464	109'771	136'177	163'087	185'036
Amortissements (report tableau)	27'464	35'420	43'377	51'938	51'938
Charges particulières [30 à 36] Dédommagement collectivité publique (352)	0	74'351	92'800	111'250	133'200
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	27'464	109'771	136'177	163'087	185'036
Remarques :					



Signature du responsable financier : M. [Signature]
Date : 09 Août 2010

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense liée

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit de programme de 1 803 000 F, pour les exercices 2011 à 2014, destiné à divers investissements liés au pouvoir judiciaire

Projet présenté par le P.J

	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	955'260	276'747	276'747	294'246	1'803'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0
Investissement net	955'260	276'747	276'747	294'246	1'803'000
Mob., mach., mat. bureau - Mob. de bureau	687'760	276'747	276'747	276'746	1'518'000
Recettes	0	0	0	0	0
Appareil, matériel technique - Pédagogique, scientifique 10 - 10 ans	250'000	0	0	0	250'000
Recettes	0	0	0	0	0
Véh., mat. transport - Moto, Vélo, Voiture	17'500	0	0	17'500	35'000
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	27'464	105'771	136'177	163'087	185'036
Intérêts	27'464	35'420	43'377	51'836	51'836
Amortissements	0	74'351	92'800	111'250	133'200



Signature du responsable financier : M. R. ...
Date : 09 Août 2010